

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mercredi 20 décembre 2023

Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau "Avant-Projet", engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération.

Numéro E-2023-1207

En réponse aux impératifs climatiques, de santé publique et d'équité territoriale, l'Eurométropole porte une ambitieuse feuille de route en matière de développement des mobilités décarbonées.

Celle-ci repose notamment sur le développement d'un réseau de transports publics performant aux différentes échelles territoriales ainsi que sur l'accompagnement massif des modes de mobilités actives que constituent la marche et le vélo.

Dans cette perspective, le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim doit permettre de :

- desservir Schiltigheim et Bischheim en tramway tout en réorganisant les lignes de bus qui desservent les communes du Nord de l'agglomération,
- améliorer l'accessibilité des institutions européennes et du quartier d'affaires du Wacken en créant une liaison directe depuis la gare centrale de Strasbourg,
- accompagner le développement du réseau express métropolitain européen en assurant la continuité des déplacements de voyageurs,
- accompagner les transformations urbaines et les projets de renouvellement urbain, en requalifiant les espaces publics, en donnant plus de place à la nature et aux usages locaux et en participant à la mise en valeur du patrimoine.

Rappel des décisions antérieures et objets de la présente délibération :

Le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 18 décembre 2020 a adopté la délibération E-2020-847 « Une ambition inédite en matière de mobilités : vers un pacte durable et équilibré pour l'Eurométropole de Strasbourg et ses habitants » qui a lancé les études préalables relatives au projet.

Par délibération n° E-2021-494 du 7 mai 2021, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a lancé une concertation et engagé les études relatives au projet de « Tramway vers le Nord ».

Par délibération n° E-2021-1682 du 17 décembre 2021, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a choisi le tracé du tramway, approuvé la poursuite des études et engagé une phase de concertation complémentaire permettant l'approfondissement des thématiques suivantes :

- le positionnement et le fonctionnement du futur terminus Nord du projet,
- l'aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité historique de Schiltigheim,
- l'aménagement de la place de Haguenau,
- l'aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile,
- l'aménagement du secteur de la place de la Gare.

Compte tenu des enjeux attachés au projet, l'Eurométropole de Strasbourg a en effet fait le choix de poursuivre le dialogue avec le public concomitamment à l'avancement des études de manière à enrichir ses dernières au fur et à mesure en procédant de manière itérative.

L'objet de la présente délibération est de tirer les conséquences de ces étapes préparatoires en poursuivant les procédures, et plus précisément :

- 1) d'arrêter le bilan de la concertation relative au projet tel que présenté en annexe n°1,
- 2) d'organiser une concertation dédiée à la seule mise en compatibilité du PLUi qui apparaît nécessaire,
- 3) d'approuver les options essentielles du projet de « Tramway vers le Nord » entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, telles que ces options ressortent de l'étude de niveau « Avant-Projet » présentée en annexe n°2,
- 4) d'approuver la première version de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet,
- 5) d'autoriser le recours à l'expropriation,
- 6) de demander l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la déclaration de cessibilité,
- 7) d'approuver les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Eurométropole de Strasbourg d'une part et les communes de Strasbourg, de Schiltigheim et de Bischheim d'autre part telles que présentées en annexe n° 4.1, 4.2 et 4.3,
- 8) de confier à la CTS la poursuite du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim tel que décrit dans l'avenant 1 au contrat de concession Eurométropole/CTS en vigueur et la réalisation des travaux connexes :
 - a. d'une part, via la concession s'agissant des travaux d'extension du réseau tramway et aménagements périphériques directs (annexe 5),
 - b. d'autre part par voie de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage s'agissant des opérations connexes relevant de la compétence de l'Eurométropole et des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim (annexe 6).

1. Bilan de la concertation (annexe n° 1)

La concertation préalable à l'approbation des options essentielles du projet de « Tramway vers le Nord » s'est tenue en plusieurs phases, dans le respect des objectifs et des modalités définis préalablement par le Conseil.

Son bilan est dressé de manière détaillée en annexe n° 1 dont une synthèse est présentée ci-après.

1.1. Première phase de concertation (2021)

Une première phase de concertation s'est déroulée du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021.

1.1.1 Données quantitatives de la première phase de concertation :

Cette première phase a permis de :

- collecter 1161 contributions écrites sur les différents supports d'expression mis à disposition du public (registres papier, forum, courriel, courrier),
- réunir 600 personnes lors des quatre réunions publiques organisées en présentiel, et 11 491 visionnages sur les 5 réunions publiques,
- réunir entre 220 et 240 personnes à l'occasion des permanences et déambulations (voir précisions en annexe n° 1).

1.1.2 Enseignements tirés de la première phase de concertation :

La première phase de concertation a porté sur les diverses composantes du projet (présentation et comparaison des variantes de tracé et d'insertion par leurs caractéristiques techniques et fonctionnelles, ouvrages, potentiels de desserte, opportunités d'aménagements urbains, intermodalités, coûts prévisionnels...). Elle s'est déroulée dans un climat général constructif. L'Eurométropole de Strasbourg retient comme principaux éléments exprimés lors de la concertation :

- une adhésion générale en faveur du projet de transport structurant qui viendra désenclaver le Nord de l'Eurométropole et relier au réseau de transport public structurant un bassin de vie en fort développement. Cette adhésion s'est traduite au travers d'une forte mobilisation de la population, des acteurs et élus du territoire pendant la concertation. Néanmoins, 15% des expressions s'opposent à la solution d'un tramway pour répondre aux objectifs de développement du réseau de transport,
- des avis contrastés concernant les aménagements urbains, notamment le choix du site d'implantation du terminus et d'un éventuel P+R au Nord. Le souhait des riverains d'être associés aux réflexions à travers des échanges continus avec l'Eurométropole de Strasbourg et une information régulière sur les études qui seront menées,
- le souhait que le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim participe à l'embellissement, à la valorisation et à la requalification urbaine du territoire, ainsi qu'à l'apaisement de la circulation,
- un mode tramway soutenu et apprécié pour son confort et sa qualité de service, malgré quelques remarques portant sur l'intérêt de réaliser un tram-train ou un bus à haut niveau de service,
- des demandes d'optimisation du réseau de transport en commun actuel et sa réorganisation prochaine,

- des inquiétudes sur les nuisances en phase travaux et lors de la mise en service du tramway,
- des inquiétudes sur les conditions de circulation et de stationnement, durant les travaux et à terme,
- un accueil positif des différentes actions mises en œuvre pour la concertation sur le projet de développement du réseau de tramway et des demandes de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire et d’informer la population sur l’avancée du projet.

Ces contributions et observations formulées lors de cette première phase de concertation ont permis à l’Eurométropole de Strasbourg de se positionner sur :

- le choix du tracé du projet pour sa partie Centre, à savoir la variante C1, avec 1,8 km d’infrastructure tramway nouvelle, empruntant depuis la place de la Gare – où sera créée une deuxième station tramway en surface – successivement le boulevard Wilson, la rue de Wissembourg, la place de Haguenau, l’avenue des Vosges où le tracé rejoint l’infrastructure existante. Finalement, quatre nouvelles stations tramway seront créées. Cette variante répond aux enjeux de desserte nécessaire sur les secteurs les plus structurants, elle permet également de désensibiliser les liaisons Gare-Wacken, Gare-Université et centre-ville – communes Nord des perturbations régulières (prévues ou imprévues) qui ont lieu au niveau de l’ellipse insulaire strasbourgeoise. Son tracé permet de requalifier les larges emprises des grands boulevards et de l’avenue des Vosges avec une insertion en site propre intégral. Cette variante offre également les meilleures possibilités de valorisation de l’important patrimoine de la Neustadt inscrit dans le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg et au patrimoine mondial de l’UNESCO. Elle suscite enfin un grand potentiel de transformations urbaines et d’usages au profit de la vie de quartiers dans l’ambition d’élargir le centre-ville au-delà de l’ellipse insulaire vers les boulevards Nord et Est et l’étendre aux secteurs de la Neustadt. Son schéma d’exploitation pourrait être simple et direct et en évitant les nœuds du réseau tramway déjà proches de la saturation. Elle permet la transformation des espaces aujourd’hui dédiés majoritairement à l’automobile. Par ailleurs son itinéraire ne dégradera pas le paysage/patrimoine des quais, en nuisant à leur tranquillité, et ne risque pas de créer un doublon avec les lignes de tramway déjà existantes dans l’ellipse insulaire,
- le choix du tracé du projet pour sa partie Nord, à savoir la variante N1, avec environ 3 km d’infrastructure tramway nouvelle, dont le tracé remontera vers le Nord depuis la place de Haguenau par la route de Bischwiller, puis tournera à l’Ouest par la nouvelle rue Hélène Schweitzer, avant de rejoindre la route du Général de Gaulle et la route de Brumath en direction du Nord. Finalement, cinq nouvelles stations tramway seront créées (en fonction de l’emplacement exact du terminus). Cette variante répond aux objectifs métropolitains de desserte directe et rapide des communes de Schiltigheim et Bischheim tout en conservant la possibilité d’un prolongement ultérieur vers les communes plus au Nord. Par ailleurs, située à l’Ouest des bans communaux de Schiltigheim et de Bischheim, elle satisfait le besoin d’équité territoriale en s’éloignant de la ligne B du tramway préexistante sur les territoires de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim. Son insertion sur la partie Sud de la route du Général de Gaulle est susceptible de libérer le plus d’espaces publics en vue d’améliorer in fine la ville marchable et cyclable et donc de favoriser les reports modaux en faveur des transports en commun et des modes actifs. Cette variante offre par ailleurs un grand potentiel

de transformations urbaines, permettant de requalifier les espaces publics de l'Ouest de Schiltigheim - notamment en accompagnement du projet de rénovation urbaine de la cité des Ecrivains - et offrant des perspectives d'élargissement du centre-ville. La position du terminus et d'un éventuel P+R devront être réétudiées de manière à prendre en compte les aspirations et inquiétudes exprimées par les riverains du secteur « Marc Seguin » et notamment de supprimer au maximum l'impact éventuel sur les habitations,

- le programme des études ultérieures de conception qui ont été menées à compter de novembre 2022.

Les contributions ont également permis à l'Eurométropole de prendre acte du souhait des riverains d'être associés aux réflexions à travers des échanges continus avec l'Eurométropole et par une information régulière concernant les études qui seront menées.

Le bilan de cette première étape de concertation a été arrêté par le conseil de l'Eurométropole le 17 décembre 2021.

Pour ce faire, l'Eurométropole a choisi d'ouvrir une phase de concertation complémentaire avec le public, au regard des objectifs du projet déjà délibérés le 7 mai 2021 et des objectifs complémentaires d'approfondissement des thématiques suivantes du projet :

- le positionnement et le fonctionnement du futur terminus Nord du projet,
- l'aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité historique de Schiltigheim,
- l'aménagement de la place de Haguenau,
- l'aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile,
- l'aménagement du secteur de la place de la Gare,

Ainsi, parallèlement aux études de niveau « Avant-Projet », l'Eurométropole a poursuivi la démarche de la participation citoyenne autour des thématiques ci-dessus entre le 29 mars et le 6 juillet 2023.

Ce dispositif a eu pour objectifs d'impliquer les habitants et forces vives des communes et quartiers traversés par le projet, afin d'enrichir les études de niveau « Avant-Projet », mais aussi de continuer à alimenter celles-ci des contributions en termes d'expertise d'usage.

1.2. Deuxième phase de concertation (2023)

Une deuxième phase de concertation s'est déroulée du 29 mars 2023 au 6 juillet 2023. Elle a permis d'impliquer les habitants et forces vives des communes et quartiers traversés par le projet afin d'enrichir les études de niveau « Avant-Projet ».

1.2.1. Les temps de rencontre et d'échange

Le dispositif d'écoute et de dialogue avec le public a été organisé de la façon suivante :

- partage des plans d'aménagement et plans de circulation sur table, lors des ateliers/permanences, en présence des bureaux d'études experts de la circulation et de la voirie, des services de l'Eurométropole et des élus. Ces temps d'échange ont été l'occasion pour les habitants de poser des questions et d'obtenir des réponses précises sur le projet avec une réelle portée pédagogique et informative. Les réponses ont été apportées individuellement aux participants. Le recueil des observations et des expertises d'usage sur les sujets liés aux conditions d'accès et de circulation a permis d'enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes des parties prenantes du projet ; Les attentes et points d'inquiétude des participants ont été relevés directement sur les plans à l'aide de post-it pour traitement par les équipes,
- engagement d'un nouveau dispositif appelé « Croque ta ville » pour les ateliers d'aménagement de certains espaces a permis de toucher un public élargi et recueillir d'une autre façon les attentes et les idées de la population. Durant 2 heures, en extérieur sur l'espace concerné, des illustrateurs ont dessiné les attentes des participants pour ces espaces. Un foisonnement d'idées et de souhaits a été illustré en dessin sur la base des perspectives vierges de l'espace en question. Ces idées ont permis de relever les usages souhaités, les ambiances, les publics à toucher, les équipements et mobiliers souhaités permettant à la population de mieux s'approprier les espaces. Plusieurs planches de dessin pour chaque site ont été produites.

a. Permanences

Organisation de 8 permanences :

- à Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l'Etoile) : le 3 mai 2023 de 14h à 16h,
- à la Mairie de Schiltigheim: le 10 mai 2023 de 14h à 16h,
- à la Mairie de Bischheim : le 12 mai 2023 de 10h à 12h,
- sur la place de la Gare : le 17 mai 2023 de 17h à 19h,
- à la Mairie de Bischheim : le 24 mai 2023 de 14h à 16h,
- à Strasbourg, au Centre administratif : le 26 mai 2023 de 10h à 12h,
- à la mairie de Schiltigheim : le 2 juin 2023 de 10h à 12h,
- à Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges (3 rue Kuhn) : le 7 juin 2023 de 17h à 19h.

De plus, à l'initiative de la commune de Schiltigheim, des permanences ont été organisées chaque mercredi matin de 10h à 14h à la villa des projets.

b. Réunions/ateliers

Organisation de 6 réunions/ateliers à destination du grand public :

- réunion publique du 29 mars 2023 à 19 heures, au Palais des Fêtes, qui a fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu, accompagnée d'un système de tchat permettant de relayer les questions des participants à l'animateur. Afin d'ouvrir la participation à tous, une traduction en langue des signes française, ainsi qu'un sous-titrage instantané (vélotypie) a également été mis en place.

- atelier du secteur Avenue des Vosges le 3 mai 2023 à 17h, dans le hall du Palais des Fêtes et sur la place des Fêtes, avec le dispositif « Croque ta ville » et présence des illustrateurs pour les futurs aménagements de la place des Fêtes et de la rue Paul Muller Simonis,
- réunion d'information du secteur rue du Général de Gaulle et zone du terminus du 4 mai 2023 à 18h, suivie par un atelier, dans la salle du Cheval Blanc à Bischheim,
- atelier du secteur route de Bischwiller le 15 mai 2023 à 18h, dans la salle de l'Aquarium à la mairie de Schiltigheim,
- atelier du secteur parc de Haguenau le 25 mai 2023 à 17h, sur la place de Haguenau, avec le dispositif « Croque ta ville » et présence des illustrateurs pour le futur aménagement du parc de Haguenau,
- réunion d'information du secteur Gare le 26 mai 2023 à 18h, à l'école d'architecture de Strasbourg.

Organisation de 6 réunions/ateliers à destination des collectifs et associations locales et thématiques :

- réunion d'information secteur route de Bischwiller du 21 mars 2023 à destination de l'Union des Commerçants et Artisans de Schiltigheim (l'UCAS), en mairie de Schiltigheim,
- réunion de travail secteur avenue des Vosges du 27 avril 2023 à destination de l'association Vosges Neustadt, au Centre Administratif de Strasbourg,
- réunion de présentation du projet du 7 juin 2023 à destination des associations et collectifs du secteur Centre du projet, au Centre Administratif de Strasbourg,
- réunion de présentation du projet du 7 juin 2023 à destination des associations et collectifs du secteur Nord du projet, à la villa des projets de Schiltigheim,
- réunion/atelier de présentation du projet du 16 juin 2023 de 18h à 19h30 à destinations des acteurs économiques (commerçants, professions libérales, etc) de Strasbourg, au CIARUS,
- réunion/atelier de présentation du projet du 6 juillet 2023 de 8h30 à 10h à destinations des acteurs économiques (commerçants, professions libérales, etc) de Strasbourg, au Fossé des Treize

c. Démarche « Croque ta ville »

Au démarrage de cette phase de concertation complémentaire et lors de la réunion publique du 29 mars 2023, il a été précisé en quoi cette phase de concertation consisterait. Il a été affirmé que le tracé du tramway, les parties d'aménagement et les principes des plans de circulation (nouvelle hiérarchisation des voiries, etc...) font partie des éléments impondérables du projet.

Il a été confirmé également que les sujets que l'Eurométropole de Strasbourg souhaite construire avec les participants sont :

- la définition des usages : positionnement des zones de dépose-minute, de livraison, de stationnement vélo, des aménités (mobilier, aires de jeux,...),
- l'éventualité d'élargir les zones dédiées aux modes doux,
- les ambiances, identités des lieux, la palette végétale etc...

Et plus précisément l'aménagement de quelques espaces faisant partie du périmètre du projet ont fait l'objet d'ateliers spécifiques avec l'emploi d'un nouveau dispositif nommé

« Croque ta ville » déjà expérimenté à Mulhouse dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne. La démarche consiste en la présence des illustrateurs lors d'un atelier de deux heures qui se déroule à l'extérieur sur un espace qui va faire l'objet de co-construction avec les participants, qui sur la base des perspectives vierges de l'espace en question, traduisent les attentes et les idées d'aménagement en dessin. Ces espaces sont :

- la place des Fêtes sur l'avenue des Vosges
- la rue Paul Muller Simonis
- la place de Haguenau

Ces dispositifs réunissant les habitants, les forces vives, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre du projet ont permis d'avancer de façon itérative dans la conception de celui-ci.

D'autres rencontres, bilatérales, avec les associations Mobilités, certaines associations de quartiers, ou dans le cadre de réunions publiques relatives à d'autres projets sur le secteur, ont été organisées.

L'ensemble du dispositif mis en œuvre est détaillé en **annexe 1** de la présente délibération.

1.2.2. Le dispositif d'information du public

Le public a été constamment informé des temps de rendez-vous et de discussion par un dispositif d'information et communication particulier. Celui-ci a compris :

- une conférence de presse organisée le 15 mars 2023 au Palais des Fêtes à Strasbourg, accompagnée de l'envoi d'un communiqué de presse ;
- la distribution de 25 000 flyers d'invitation à participer à la concertation à compter du 24 mars 2023, aux habitants des communes de Schiltigheim et Bischheim, et des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades. Ce flyer a également été envoyé par mail aux forces vives, et mis à disposition sur le site internet de la Participation citoyenne ;
- la distribution à compter de fin avril 2023 de 13 000 nouveaux flyers d'invitation à participer à l'atelier avenue des Vosges – changement de date de 12 avril à 3 mai 2023 – sur un périmètre de diffusion réduit aux quartiers concernés ;
- la distribution de 200 affiches à compter du 24 mars 2023 à l'ensemble des commerces situés sur le tracé du futur tramway à Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, les invitant à les afficher en vitrine de leurs locaux ;
- la distribution de la plaquette de présentation du projet (8 pages), imprimée en 1 500 exemplaires et mise à disposition du public à compter de 29 mars 2023 lors des réunions/ ateliers/permanences/lieux d'exposition du projet et mise à disposition au téléchargement sur le site internet de la concertation « participer.eurometropole-strasbourg.eu » ;
- la diffusion de Plusieurs brèves avant chaque atelier/réunion,
- l'installation de 4 panneaux d'information (MUPI Junior) sur l'espace public à Strasbourg (place des Fêtes, place de Haguenau et boulevard Wilson) du 15 avril au 15 juin 2023 avec l'affichage du devenir de l'espace et renvoi vers le site web du projet pour le calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne,
- installation de 4 arceaux d'information sur l'espace public à Schiltigheim (parvis de la villa des projets, parvis de l'église de la Trinité, arrêt de bus « Embranchement » de

- la ligne L6 et rue des Pompiers devant la maison du jeune citoyen) de fin avril à fin juin 2023 avec l’affichage du devenir de l'espace et renvoi vers le site web du projet pour le calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne,
- la mise en place de 4 expositions publiques installées du 15 avril au 15 juin 2023:
 - à Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l'Etoile),
 - à la Mairie de Schiltigheim (110 route de Bischwiller),
 - à la Mairie de Bischheim (19 rue du Moulin),
 - à la villa des projets à Schiltigheim (9 route de Bischwiller).
 - l’utilisation du site internet « participer.strasbourg.eu » : sur la plateforme participative de l’Eurométropole de Strasbourg, une rubrique dédiée au projet de « développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim » mise en place au début de la phase de concertation réglementaire le 15 juin 2021, a été mise à jour avec cette nouvelle phase de concertation et les commentaires ont été rouverts à partir du 29 mars 2023 afin de permettre aux visiteurs de déposer des contributions en ligne et télécharger l’ensemble des documents disponibles pour la concertation,
 - la mise en place d’une adresse mail ProjetTramNord@strasbourg.eu, le relevé de la boîte mail et les réponses étant assurés par le service Aménagements Tramway,
 - la communication de l’organisation de la concertation sur les réseaux sociaux de l’Eurométropole de Strasbourg et des communes de Schiltigheim et de Bischheim (Facebook et Instagram).

1.2.3. Données quantitatives de la deuxième phase de concertation (2023)

La participation du public peut être synthétisée comme suit :

- environ 730 personnes ont participé à la réunion publique du 29 mars 2023 au Palais de Fêtes et 440 personnes étaient connectées à distance,
- environ 100 personnes ont participé à l’atelier relatif au secteur Avenue des Vosges du 3 mai 2023, avec les dispositifs « cartes sur tables » et « Croque ta ville »,
- environ 200 personnes ont participé à la réunion d’information relative au secteur rue du Général de Gaulle et zone du terminus du 4 mai 2023, avec le dispositif « cartes sur tables »,
- environ 250 personnes ont participé à l’atelier relatif au secteur de la route de Bischwiller du 15 mai 2023, avec le dispositif « cartes sur tables »,
- environ 50 personnes ont participé à l’atelier relatif au secteur parc de Haguenau du 25 mai 2023, avec les dispositifs « cartes sur tables » et « Croque ta ville »,
- environ 50 personnes ont participé à la réunion d’information relative au secteur de la Gare du 26 mai 2023,
- environ 70 personnes ont participé aux 8 permanences dans les mairies des 3 communes tout au long de la phase de participation citoyenne,
- 10 contributions écrites dans les registres d’expression « papier » mis à disposition dans les 4 lieux d’exposition du projet,
- 21 contributions sur la page dédiée au projet « Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim » sur le site internet participer.strasbourg.eu et 85 contributions sur la page dédiée au projet « Apaiser la route de Bischwiller »,
- 37 personnes ont réagi via la boîte mail ProjetTramNord@strasbourg.eu entre le 29 mars et le 6 juillet 2023.

Des précisions et détails sont donnés dans l'annexe n°1.

1.2.4. Enseignements tirés de la deuxième phase

Cette nouvelle étape de concertation a été l'occasion d'approfondir certaines thématiques identifiées du projet notamment sur la hiérarchisation du réseau viaire. Les contributions des habitants discutées à l'occasion des réunions / ateliers / permanences organisés entre le 29 mars et le 6 juillet ont pu être synthétisées de la façon suivante :

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
Positionnement et fonctionnement du futur terminus Nord du projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Foncier : éviter tout impact sur des propriétés d'habitation bâties ➤ Foncier : suppression des places de stationnement privées au droit du futur terminus ➤ Prendre en compte la vie des commerces ➤ Sur les parkings de proximité : éviter qu'ils ne se transforment en parking relais ➤ Lien entre le terminus et le P+R de la ligne G 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Station du terminus déplacée au Sud de l'avenue de Périgueux et permettant la livraison des commerces ➤ Aménager un parking rue Poincaré afin de compenser la perte de stationnement privé ➤ Travail sur la tarification du stationnement dans le secteur du terminus ➤ Abandon du P+R au terminus en raison de difficultés de disponibilité foncière et d'alternatives disponibles. ➤ Avoir un rabattement efficace en bus entre le P+R existant à l'espace européen de l'entreprise et le terminus et aménager un pôle multimodal lisible au droit du terminus
Aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité de Schiltigheim	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser les déplacements pour tous les modes, notamment pour les piétons et les cyclistes – prolongement de la piste cyclable au-delà de la zone piétonne ➤ Plan de circulation limitant la place de la voiture ➤ Garantir l'efficacité de la ligne L3 ➤ Garder la zone piétonne accessible pour la vie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au niveau du quartier, mais également à l'échelle des communes Nord : travail sur l'équilibre du plan de circulation, en contrôlant les reports de trafic et fiabilisant le parcours de la ligne L3 (renommée C3) ➤ Piétonisation de la partie Sud de la route de Bischwiller pour donner la priorité aux modes actifs, répondre aux demandes d'apaisement, et éviter les reports de trafic sur cet axe.

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
	<p>du quotidien : livraisons, parking privé, PMR,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suppression du stationnement sur la zone piétonne ➤ Accès à la déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Piste cyclable bidirectionnelle prolongée entre la rue Saint-Charles et la rue des Vosges ➤ Définition des principes d'accès de la zone piétonne avec la ville de Schiltigheim, en s'appuyant sur le retour d'expérience de la ville de Strasbourg ➤ Plusieurs parkings existent aux alentours du projet, des rues perpendiculaires offrent du stationnement à proximité immédiate également.
Aménagement de la place de Haguenu	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vie de quartier : faciliter l'accès au parc existant, apaiser l'environnement autour du parc ➤ Améliorer les conditions de circulation des cyclistes autour de la place 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parc existant étendu de sorte à être en contact direct avec les bâtiments existants ➤ Redistribution des espaces autour de la place afin d'accueillir le tramway et les modes actifs (voies automobiles concentrées à l'Ouest de la place) ➤ Amélioration des continuités cyclables et de l'itinéraire Vélostras 1
Aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de circulation limitant la place de la voiture ➤ Positionnement de la station tramway ➤ Éviter les conflits piétons / cycles ➤ Stationnement dans le quartier ➤ Vie du quotidien : livraison, déménagement, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au niveau du quartier, mais également à l'échelle de la ville de Strasbourg : travail sur l'équilibre du plan de circulation, en contrôlant les reports de trafic ➤ Une station centrale au niveau de la rue Oberlin afin d'assurer une couverture spatiale satisfaisante ➤ Profil en travers de l'avenue permettant de dédier aux modes actifs l'espace entre les arbres et les façades, tout en délimitant bien les espaces entre cyclistes et piétons ➤ Reconfiguration de l'offre de stationnement dans le secteur : nouveau parking de compensation sur la rue Kablé ➤ Aménagements de bandes servant le long de l'avenue pour permettre les livraisons, les services publics essentiels et le stationnement de très courte

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
		durée. Les rues perpendiculaires disposeront également de places de livraison et de places PMR à proximité de l'avenue.
Aménagement du secteur de la place de la Gare	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la dépose-minute de la gare ➤ Plan de circulation limitant la place de la voiture et accès riverains ➤ Position des taxis ➤ Constat d'un problème sur le stationnement vélos sécurisé ➤ Accès dépose minute à maintenir pour les hôtels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorganisation de la dépose-minute dans les parkings Wodli et Sainte-Aurélie ➤ L'accès des riverains se fera depuis le boulevard de Nancy avec l'élargissement du secteur apaisé ➤ Dépose et reprise des taxis positionnées devant la verrière de la gare ➤ Création d'un parking vélos sous la place de la gare au profit de la dépose-minute ➤ Maintien de la desserte des hôtels par une borne SIRAC

Le bilan détaillé de l'ensemble des discussions, contributions et échanges qui ont eu lieu lors de tous les ateliers et réunions publiques est reporté en annexe 1 à la présente délibération.

Ces contributions ont permis d'alimenter au fil de l'eau les études de niveau « Avant-Projet ».

Ces phases de concertation ont également été l'occasion d'échanger avec la population sur le nouvel équilibre du plan de circulation à prévoir afin d'accompagner l'arrivée du tramway et de permettre la réalisation des opérations connexes. A ces occasions, une nouvelle hiérarchisation du réseau viaire dans le périmètre élargi du projet a pu être présentée, expliquée et débattue avec les habitants.

Il est par ailleurs ressorti de ces deux phases de concertation et des études de conception la nécessité de faire évoluer le Plan local d'urbanisme au regard des aménagements viaires envisagés (cf. point 2. ci-dessous).

2. Organisation d'une concertation portant sur la mise en compatibilité du PLUi

Pour permettre la réalisation du projet tel que ses options essentielles ressortent de la concertation et des études de conception, il sera nécessaire de faire évoluer le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

L'aménagement de la route de Bischwiller, celui de la Place de Haguenau et de l'avenue des Vosges notamment nécessiteront une modification de la hiérarchisation du réseau

viaire dans l'OAP déplacement du PLUi de l'EMS et la modification d'emplacements réservés.

Cette évolution du PLUi pourrait se faire selon la procédure de déclaration d'utilité publique emportant alors mise en compatibilité du PLUi.

Cette mise en compatibilité du PLUi appelle la réalisation d'une concertation préalable avec le public, dédiée à ce seul sujet de planification.

2.1 Objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLUi

Les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLUi, rejoignant parfaitement ceux du projet tramway, sont :

- de revoir la hiérarchisation du réseau viaire inscrite dans l'OAP Déplacements du PLUi pour permettre l'insertion du tramway ainsi que la réalisation des opérations connexes assurant l'équilibre du plan de circulation projeté,
- d'adapter le règlement graphique et le règlement écrit du PLUi pour modifier certaines trames graphiques ne permettant pas de recevoir les aménagements projetés dans le cadre du développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

2.2 Modalités d'organisation de la phase de concertation dédiée à la mise en compatibilité du PLUi

La concertation préalable portant sur la mise en compatibilité du PLUi de l'Eurométropole pour le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sera organisée pendant une durée de deux semaines minimum et selon les modalités suivantes :

- une information dans la presse locale ;
- la mise à disposition d'un dossier d'information présentant le projet de mise en compatibilité du PLUi envisagée et les objectifs poursuivis consultable aux jours et heures d'ouverture au public avec un registre permettant de recueillir les éventuelles observations :
 - au centre administratif de l'Eurométropole,
 - en mairie de Schiltigheim,
 - en mairie de Bischheim,
 - en mairie de Hœnheim.
- la mise en ligne d'un dossier d'information présentant la mise en compatibilité du PLUi envisagée et les objectifs poursuivis sur le site internet de la participation citoyenne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg avec la mise à disposition d'une adresse de messagerie électronique permettant le recueil d'expressions dématérialisées,
- la mise à disposition d'une adresse postale.

Le bilan de la concertation dédiée à la mise en compatibilité du PLUi sera soumis à l'approbation du conseil de l'Eurométropole. Il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique relative au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg,

Schiltigheim et Bischheim qui portera également sur la mise en compatibilité du PLUi de l'Eurométropole.

3. Approbation des options essentielles du projet de « Tramway vers le Nord » telles que définies par les études de niveau « Avant-Projet » (annexe n° 2)

Les enseignements issus de la concertation et les études de conception (niveau « Avant-Projet ») menées à cette occasion (annexe n° 2), ont permis, notamment :

- de confirmer la faisabilité de l'opération d'infrastructure tramway projetée, longue de 5 km et équipée de 9 stations nouvelles y compris le terminus Nord du projet et l'aménagement d'un autre terminus sur la place de la Gare centrale de Strasbourg,
- de préciser la solution envisagée tant au niveau des caractéristiques techniques et d'insertion de la plateforme du tramway et de ses équipements d'exploitation, que de la réorganisation de la circulation automobile, de la restructuration du réseau urbain d'autobus associé, du développement du réseau cyclable et de la requalification des espaces publics,
- de confirmer l'opportunité de réaliser plusieurs opérations connexes et de les intégrer au projet global de tramway, à savoir : le réaménagement de la route de Bischwiller à Schiltigheim, la réalisation d'un parking public de proximité sur la rue Jacques Kablé à Strasbourg, la création de deux nouvelles bretelles sur la M35 (sortie de la M35 vers l'avenue de la 2^{ème} Division Blindée à Schiltigheim et entrée sur la M35 en direction du Sud au niveau de l'échangeur de Hœnheim), l'extension du parc de la place de Haguenau en direction de Schiltigheim rendue possible par la reconfiguration des différents accès à la M35 et à la M2350,
- de déterminer, de manière prévisionnelle, les emprises nécessaires à la réalisation du projet,
- de définir un premier planning prévisionnel de réalisation du projet à l'horizon fin 2027,
- de définir l'enveloppe financière prévisionnelle du projet en vue de l'élaboration d'un plan de financement approprié,
- de préparer les dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

3.1.Synthèse des études de niveau « Avant-Projet » (annexe n° 2)

Les études de conception de niveau « Avant-Projet » présentées en annexe n°2 tiennent compte des observations formulées au cours de la concertation notamment en matière d'accessibilité locale, de stationnement, de continuité cyclable, d'aménagements de l'espace public, d'usages de la vie du quotidien.

Le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim consiste à réaliser une extension du réseau de tramway depuis la gare centrale vers République via le boulevard Wilson, la rue de Wissembourg, l'avenue des Vosges, en passant par la place de Haguenau, et depuis cette place vers Schiltigheim et Bischheim, avec plus particulièrement :

➤ *Au cœur du système : le parc de Haguenau*

A la convergence de 3 branches évoquées ci-après, la transformation en profondeur de la place de Haguenau est engagée pour créer un nouveau parc d'environ 16 ha au cœur de la ceinture verte. Il s'étend en direction de Schiltigheim, avec la piétonisation de la route de Bischwiller, vers le Sud de la place et vers les axes réaménagés par le tramway du côté de Strasbourg.

Le grand viaduc ainsi que les bretelles d'autoroute situées à l'Est de la place sont supprimés et la reconfiguration des différents accès à la M35 et à la M2350 rendent possible cette extension du parc vers le Nord. Les ponts Est de la place accueillent ainsi le tramway et les cheminements des piétons et des cyclistes pour accéder à Schiltigheim sans franchir une route. Les voiries du côté Sud de la place sont également transformées, permettant d'implanter la station tramway qui accueillera les lignes C, E et H et de travailler le parc jusqu'aux pieds des immeubles.

➤ *Une branche Sud-Ouest : la gare centrale de Strasbourg, le boulevard Wilson et la rue de Wissembourg*

La Gare centrale de Strasbourg est un équipement d'intérêt régional et européen aujourd'hui en développement avec l'arrivée du Réseau Express Métropolitain Européen. Le maintien et l'amélioration de ce pôle d'échange sont essentiels pour le quotidien des 60 000 voyageurs qui la fréquentent chaque jour. Or, de nombreuses congestions automobiles sont constatées avec le système actuel de dépose-minute. Par ailleurs, 90 % des usagers de la gare s'y rendent autrement qu'en voiture. Les dysfonctionnements déjà constatés aujourd'hui nécessitent de revoir en profondeur le système actuel, en anticipant les besoins futurs. Cela se traduit par la redistribution du système de dépose-minute, avec le déplacement des fonctions de dépose-minute actuellement dans le parking « gare courte durée », à proximité dans les deux parkings Ste Aurélie et Wodli, situés à l'entrée du plateau de la gare et disposant chacun d'un accès direct vers les quais SNCF.

La place de la Gare se verra agrandie et apaisée :

- la place de la Gare devient une destination et ne sera plus un lieu de passage : le trafic de transit est supprimé devant la gare, il reste accessible uniquement pour les bus, les taxis, les vélos, les riverains et la dépose-minute des PMR en surface,
- un deuxième terminus tram est aménagé en surface côté sud de la place, entre le boulevard de Metz et la petite rue de la Course. Ce terminus est dédié à la ligne E qui relie la place de la gare au Campus d'Illkirch, alors que le terminus actuel de la ligne C est dédié à la nouvelle ligne tramway H en direction de la Robertsau,
- de grandes continuités piétonnes et cyclistes confortables sont créées côté est du boulevard Wilson et de la place de la gare. Elles facilitent le lien vers la gare depuis les Halles et les stations de tramway périphériques,
- un nouveau parking vélo d'une capacité d'environ 2 400 places viendra compléter l'offre de stationnement vélo souterraine actuelle, portant l'ensemble du stationnement sous-terrain à environ 3000 places. Il vient remplacer le parking dépose-minute voiture « Gare courte durée » actuel. Il permet de libérer la place de la Gare des arceaux vélo qui l'encombrent. Il porte la capacité de stationnement vélo sécurisé à la hauteur

des besoins des cyclistes, qu'ils soient résidents du quartier ou usagers du train. Pour ce faire, les adaptations de types mises en sécurité ainsi que des travaux et les équipements permettant d'accueillir les cyclistes dans de bonnes conditions sont réalisées dans le cadre du projet.

Depuis la gare, le tramway est aménagé du côté Est du boulevard Wilson et de la rue de Wissembourg. Les deux alignements d'arbres sont complétés pour créer une continuité sur le boulevard Wilson. Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée entre les arbres entre la place de Haguenau et la nouvelle station de tramway Wilson située entre la rue Wodli et la petite rue des Magasins. Elle se poursuit du côté Est du boulevard Wilson en direction de la place de la Gare.

➤ Une branche Sud-Est : l'avenue des Vosges

Le projet transforme en profondeur l'avenue des Vosges pour améliorer le cadre de vie et valoriser le riche patrimoine de la Neustadt :

- les alignements d'arbres existants sont préservés et valorisés, l'espace devient perméable pour adapter l'avenue face au changement climatique,
- de part et d'autre de la plateforme tramway sont aménagés de généreux espaces déminéralisés pour la vie de quartier : déposes minutes, livraisons, Places PMR, services publics essentiels, stationnement vélo...
- les rives entre les arbres et les façades des bâtiments sont redonnées aux piétons et aux cyclistes, qui occupent 40 % de l'espace public. Une attention très forte sera portée à la bonne séparation des flux piétons / cyclistes,
- les circulations automobiles et le tramway partagent le même espace au centre de l'avenue. Le plan de circulation est modifié en profondeur pour limiter le trafic à la desserte riveraine.

Le projet prévoit l'implantation d'une station de tramway à l'Ouest de la rue Oberlin ;

➤ Une branche Nord-Ouest : la route du Général de Gaulle et la route de Brumath

Le tramway sera aménagé sur 3 kilomètres le long de la route du Général de Gaulle et de la route de Brumath en site propre, majoritairement en voie double. Il s'accompagne de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle tout au long du tracé. Cela permettra de desservir tout l'Ouest de Schiltigheim, avec ses nombreux équipements et d'accompagner la réussite du projet de renouvellement urbain en cours sur le quartier des Écrivains, dernier QPV de l'Eurométropole à ne pas être desservi par le tramway.

Pour ce faire, la route du Général de Gaulle est mise à sens unique descendant : le plan de circulation automobile s'appuie sur la M35 afin de garantir les accès aux communes Nord, grâce à la création de 2 nouvelles bretelles : bretelle de sortie de la M35 au niveau de l'avenue de la 2^{ème} Division Blindée à Schiltigheim et bretelle d'accès à la M35 – Sud à l'échangeur de Hœnheim.

Cette branche Nord-Ouest comprend depuis la rue Hélène Schweitzer, puis sur la route du Général de Gaulle et la route de Brumath, l'implantation de 5 stations : une première station à l'entrée de Schiltigheim desservant la route de Bischwiller et le quartier Fischer,

une deuxième au droit de l'école Prévert, une troisième au Nord du carrefour avec la rue de la Paix et la rue de Sélestat, une quatrième desservant le quartier des Écrivains et le centre commercial et une cinquième correspondant au terminus Nord au Sud de l'avenue de Périgueux.

Les options essentielles relatives au tracé et aux caractéristiques d'insertion urbaine de la plate-forme tram et au réaménagement des espaces publics sont présentées en annexe 2 dans la présentation des études de conception de niveau « avant-projet ».

Selon ces études, l'exploitation du réseau tramway ainsi constitué à l'horizon fin 2027 nécessitera la mise en ligne de 11 rames supplémentaires.

Par ailleurs, en accompagnement de l'arrivée du tramway, une nouvelle hiérarchisation du réseau viaire dans le périmètre élargi du projet est prévue ; cela se traduit concrètement par la mise en place d'un plan de circulation plus équilibré qui développe le potentiel pour les transports en commun et les modes actifs, les axes réaménagés prenant le statut soit de voie de distribution, voire de voie de desserte, et par l'utilisation plus affirmée des axes M35 et M2350 comme voies structurantes d'agglomération.

De même, sont définies les connexions avec le réseau urbain d'autobus restructuré et les effets induits sur la circulation automobile par l'implantation du tramway. Les caractéristiques d'insertion urbaine du tramway et des arrêts du réseau d'autobus associé, ainsi que les éléments définissant les fonctionnalités circulatoires (automobiles, vélos, piétons) sont représentés sur les plans de niveau « Avant-Projet ».

Les études du niveau « Avant-Projet » traitent des modalités d'aménagement des différentes opérations connexes :

- *Le réaménagement de la route de Bischwiller à Schiltigheim, correspondant à la branche Nord-Est du projet global*

La partie Sud de la route de Bischwiller est piétonnisée entre la station de tramway « Fischer » et la rue Saint-Charles. Cet aménagement permet d'accorder une place significative aux modes actifs, de végétaliser ce linéaire aujourd'hui entièrement dédié à la voiture individuelle et d'étendre de manière importante la centralité de Schiltigheim. De plus, une piste cyclable bidirectionnelle est également aménagée en prolongement sur la route de Bischwiller entre la rue Saint-Charles et la rue des Vosges.

- *La réalisation d'un parking public de proximité sur la rue Jacques Kablé à Strasbourg, parking dit de l'« Église rouge/Kablé »*

Il est prévu de construire un parking d'une jauge estimée à 290 places de stationnement au stade de l'avant-projet afin de compenser une partie de la perte de stationnement dans les secteurs de la place de Haguenau et de l'avenue des Vosges et afin d'accompagner la politique de stationnement sur voirie de la Ville de Strasbourg ainsi que ses ambitions en matière d'espaces verts.

- La création de deux nouvelles bretelles sur la M35 : sortie de la M35 vers l'avenue de la 2^{ème} Division Blindée à Schiltigheim et entrée sur la M35 en direction du Sud au niveau de l'échangeur de Hœnheim

Ces deux nouvelles bretelles accompagnent la mise en place du plan de circulation global en accompagnement du développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim et s'inscrivent dans une vision de requalification de la M35 à moyen terme. Ces améliorations des connexions M35 répondent notamment aux objectifs suivants :

- pour l'avenue de la 2^{ème} Division Blindée : de soulager la circulation automobile sur la route du Général de Gaulle, en permettant un contournement de la commune pour une partie des flux via la M35 et en reconstituant le flux Sud / Nord rendu impossible par l'aménagement du tramway sur la route du Général de Gaulle. Cet aménagement permettra d'améliorer l'accessibilité aux équipements communaux et métropolitains situés dans ce secteur tels que la Briqueterie, le centre nautique de Schiltigheim, le stade Romans.
- pour l'échangeur d'Hœnheim (dit n°49.1) : de rejoindre la M35 plus en amont vers le Sud, en délestant ainsi les carrefours les plus chargés du secteur pour les communes de Bischheim, de Niederhausbergen, de Hœnheim et de Souffelweyersheim.

3.2. Première version de l'enveloppe financière prévisionnelle (niveau « Avant-Projet »)

Les études de niveau « Avant-Projet » ont arrêté une première version de l'enveloppe financière prévisionnelle (investissements uniquement) à un montant de 224 millions d'euros HT pour les études, acquisitions foncières et travaux, auquel s'ajoutent 44 millions d'euros HT pour le matériel roulant (valeur juillet 2023).

L'estimation prévisionnelle des principaux postes de dépenses est présentée dans le tableau suivant, avec les modalités de participation financière des contributeurs (EMS, CTS et communes concernées).

Tous les montants affichés dans cet onglet sont HT à date de valeur 07/2023

		Coût total	Quote-part Eurométropole de Strasbourg	Quote- part CTS	Quote- part ville de Strasbourg	Quote- part commune de Schiltigheim	Quote- part commune de Bischheim
Date de valeur: juillet 2023		(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)
A	GO00 :	19 062 000	4 223 000	14 839 000			
	prestations intellectuelles - dont études de maîtrise	4 223 000	4 223 000				

	d'œuvre AVP - dont ingénierie sur infrastructure et équipements et missions de contrôle	14 839 000		14 839 000			
B	GO01 : déviations de réseaux	22 503 000	20 297 000		1 583 000	563 000	60 000
	- dont archéologie	4 000 000	4 000 000				
	- dont eau potable	10 321 000	10 321 000				
	- dont assainissement	5 162 000	5 162 000				
	- dont protection des arbres	791 000	791 000				
	- dont éclairage public	2 229 000	23 000		1 583 000	563 000	60 000
C	GO02 : ouvrages d'art	19 830 000	17 930 000		1 900 000		
D	GO03 : aménagement de surface	67 322 000	58 648 000	5 141 000	3 448 000	70 000	
	- dont voiries	52 209 000	51 902 000	307 000			
	- dont espaces verts	4 778 000	541 000	704 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont gestion des barrières et frais divers	10 335 000	6 205 000	4 130 000			
E	GO04 : stations	3 322 000		3 322 000			
F	GO05 : locaux techniques GO07 : ligne aérienne de contact GO08 : énergie GO09 : systèmes d'exploitation	28 410 000	5 599 000	22 811 000			
	- dont signalisation dynamique aux carrefours	5 599 000	5 599 000				

G	GO06 : voie et plateforme tram	34 802 000		34 802 000			
H	GO10 : équipement de maintenance embarqué tram	1 761 000		1 761 000			
I	GO12 : opérations complémentaires	5 772 000	5 772 000				
J	Matériel roulant	44 000 000		44 000 000			
K	Acquisitions foncières	5 082 000	5 082 000				
L	Maîtrise d'ouvrage	7 115 000		7 115 000			
M	Provisions pour sondages et reconnaissances, mesures compensatoires	508 000	508 000				
N	Provision pour préjudices économiques	8 131 000	8 131 000				
O	Communication concertation	405 000	405 000				

B à L	TOTAL TRAVAUX	183 722 000	108 246 000	67 837 000	6 931 000	633 000	75 000
A à O	TOTAL GENERAL	268 025 000	126 595 000	133 791 000	6 931 000	633 000	75 000

3.3. Plan prévisionnel de financement du projet et concours financiers attendus

Au stade des études de niveau « Avant-projet », l'enveloppe financière prévisionnelle estimée à 268.025 M€ HT (valeur juillet 2023), dont 183.7 M€ HT de « travaux » et 44 M€ HT de matériel roulant, fait l'objet des financements communaux suivants :

- le financement apporté par la ville de Strasbourg est estimé à 6.93 M € HT (valeur juillet 2023), intégrant 50 % du coût de réalisation du parking de l'Eglise Rouge/ Kablé sur la base d'un fond de concours (au bénéfice de l'Eurométropole) au titre de sa politique en matière d'espaces verts et de stationnement sur l'espace public ;
- le financement apporté par la commune de Schiltigheim est estimé à 633 000 € HT (valeur juillet 2023) ;
- le financement apporté par la commune de Bischheim est estimé à 75 000 € HT (valeur juillet 2023).

Ces montants seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

Les divers types de subventions qui ont été annoncées à l'Eurométropole de Strasbourg, ou qui seront attendues par elle, sont les suivants :

- subvention allouée par l'État dans le cadre du 4^{ème} appel à projet « transports collectifs en site propre » et relative à la réalisation du projet tramway : 23 520 000 €,
- subvention allouée par la Région Grand Est dans le cadre du contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023 : 200 000 €,
- subvention allouée par l'État dans le cadre du contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023 : 1 000 000 €.

Les négociations se poursuivent avec les différents partenaires pour le cofinancement des travaux.

En particulier, une demande de subvention complémentaire sera également déposée auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse relative aux études et travaux concernant le volet gestion intégrée des eaux pluviales.

4. Autorisation de recourir à l'expropriation et demande d'ouverture des enquêtes préalables

4.1. Autorisation de recourir à l'expropriation

Pour permettre la réalisation du projet, l'Eurométropole de Strasbourg devra acquérir des terrains et/ou des droits de nature immobilière.

Les propriétaires concernés doivent être identifiés et des négociations avec eux doivent être engagées. En cas d'échec des négociations, l'Eurométropole devra pouvoir recourir à l'expropriation si aucune autre solution n'est possible.

En conséquence, la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg doit être autorisée à recourir à l'expropriation si cela s'avère indispensable.

À ce titre, elle pourra solliciter auprès du pôle Évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'État l'estimation sommaire et globale des biens à acquérir dans le cadre du projet, puis de requérir les avis détaillés afin de fixer les offres à présenter aux intéressés dans un contexte amiable ou, en cas de désaccord, à soumettre au juge de l'expropriation, dans le cadre de l'éventuelle procédure d'expropriation.

Enfin, selon les dispositions de l'article R. 322-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique relatif aux modalités d'évaluation de l'indemnité d'expropriation, en cas d'acquisitions dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique, les offres de la collectivité pourront être majorées d'une indemnité de remplacement aux taux suivants :

1. Personnes de droit privé (immeubles bâtis et non bâtis) :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieure ou égale à 5 000 €,

- 15 % pour la fraction comprise entre 5 000 € et 15 000 €,
- 10 % pour le surplus.

2. Personnes de droit public (État, régions, départements, communes, etc.) :

- 5 % (taux uniforme).

4.2.Demande d'ouverture des enquêtes préalables

En conséquence de l'autorisation de recourir à l'expropriation accordée au 3.1 ci-dessus, il convient d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (ou toute personne qu'elle délèguera) à solliciter de la Préfète de la Région Grand-Est et du département du Bas-Rhin l'ensemble des procédures et décisions nécessaires, et notamment :

- la saisine du Tribunal administratif aux fins de désignation d'une ou plusieurs commission(s) d'enquête(s),
- l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de « Tramway vers le Nord » emportant mise en compatibilité du PLUi,
- l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des terrains et biens en nature d'immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet de « Tramway vers le Nord ».

L'Eurométropole de Strasbourg saisira également la Préfecture de la Région Grand-Est, Préfecture du Bas-Rhin, afin d'engager la procédure d'instruction du dossier de définition de sécurité (DDS) du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

La réalisation des études « post avant-projet » sera engagée ensuite.

5. Approbation des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes de Strasbourg, de Schiltigheim et de Bischheim (annexes n° 4.1, 4.2 et 4.3)

Les travaux nécessaires à la réalisation du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim seront réalisés sur les bans communaux de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Ils relèvent, pour partie, de la maîtrise d'ouvrage des communes (espaces verts et éclairage public) et de l'EMS (mobilité, transports, voirie et réseaux divers).

Les communes et l'Eurométropole de Strasbourg ont un intérêt à organiser une co-maîtrise d'ouvrage dans les objectifs suivants :

- une optimisation de la qualité des réalisations (conception et suivi par la même maîtrise d'œuvre, réalisation par les mêmes entreprises),
- une optimisation du coût des travaux (économies d'échelle notamment, meilleure définition des responsabilités respectives des entreprises),
- une optimisation du planning des travaux et une cohérence dans la réalisation des travaux.

Pour ce faire, afin de garantir une parfaite unité fonctionnelle et technique de l'aménagement à réaliser, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage des travaux pouvant incomber aux communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim soit transférée à l'Eurométropole de Strasbourg, avec autorisation de mandat de maîtrise d'ouvrage subséquent à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS). Ce transfert de maîtrise d'ouvrage est fondé sur les articles L. 2422-12 et L. 2422-13 du Code de la commande publique.

L'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage unique, confiera ensuite à la Compagnie des Transports Strasbourgeois un mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des ouvrages relevant de ses compétences et de celles des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

À l'achèvement des travaux, les communes de Strasbourg, de Schiltigheim, de Bischheim et l'Eurométropole de Strasbourg se verront remettre les biens qui relèvent de leurs compétences respectives. Dans ce cadre, les communes rembourseront à l'Eurométropole de Strasbourg la part des investissements leur incombant.

Les projets de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, en **annexe 4 (distinguées 4.1, 4.2 et 4.3)** à la présente délibération, définissent l'ensemble des conditions administratives, techniques et financières de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique par l'Eurométropole de Strasbourg.

6. Approbation de la poursuite des études avec la Compagnie des Transports Strasbourgeois et du mandat de maîtrise d'ouvrage (annexes n°5 et 6)

L'Eurométropole de Strasbourg, Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) en application de l'article L. 1231-1 et suivants du Code des Transports, exerce de plein droit la compétence d'organisation des mobilités dans son ressort territorial.

A ce titre, l'Eurométropole de Strasbourg a confié la gestion du système de transport urbain à la CTS par une délibération en date du 19 décembre 2018 et le contrat de concession actuellement en vigueur a été attribué directement à la CTS par l'Eurométropole. Il a pris effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de dix ans.

Ce contrat de concession a notamment pour objet de confier à la CTS l'exploitation du réseau de transport urbain de tramway et du réseau de bus urbains comprenant des lignes à haut niveau de service.

La CTS assure également l'ensemble des aménagements de premier investissement, de maintenance, de rénovation et de renouvellement relatifs aux infrastructures et équipements ainsi que l'acquisition et la maintenance des matériels roulants, nécessaires à l'accomplissement des missions d'exploitation qui lui sont confiées.

Pour ce qui est du projet de Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, qui comporte non seulement la réalisation d'une extension du réseau de tramway mais également un certain nombre d'opérations connexes sortant

des travaux concessifs, il est proposé de confier à la Compagnie des Transports Strasbourgeois, la réalisation de l'ensemble des aménagements via :

- une pleine et entière maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du corridor du tramway et des aménagements périphériques proches, au titre de la concession,
- un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations connexes suivantes :
 - les connexions à la M35,
 - la reconfiguration de la place de Haguenau,
 - le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge,
 - le parking Église Rouge/ Kablé,
 - le Parking vélo sous la place de la Gare, par transformation de l'actuel parking voiture courte durée.

6.1. Convention particulière de travaux entre l'Eurométropole de Strasbourg et la CTS

Le projet de convention de travaux entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Compagnie des Transports Strasbourgeois, en annexe 5 à la présente délibération, répond aux objectifs de confier à la CTS les études post-avant-projet, le financement, la réalisation, l'entretien et l'exploitation de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

6.2. Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Compagnie des Transports Strasbourgeois pour la réalisation des aménagements relevant de la compétence des communes et de l'Eurométropole de Strasbourg

En vue de la réalisation des opérations connexes précitées, et conformément aux dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique, l'Eurométropole de Strasbourg délèguera à la Compagnie des Transports Strasbourgeois la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements au moyen d'une convention de mandat.

Ces aménagements constituent des travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts devant être remis aux maîtres d'ouvrages publics concernés dès leur achèvement. Ils relèvent ainsi de la maîtrise d'ouvrage publique et ne se rattachent pas directement aux travaux d'aménagements du réseau de tramway dont la CTS est elle-même maître d'ouvrage, en sa qualité de concessionnaire.

Il convient donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la CTS au moyen d'une convention de mandat passée sur le fondement des articles L. 2422-5 à L. 2422-11 du Code de la commande publique.

Cette convention de mandat, présentée en **annexe 6**, a pour objet de confier à la CTS certaines attributions, exercées au nom et pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg et sous le contrôle de celle-ci.

Sont concernées les missions suivantes

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés,
- le suivi de l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre déjà conclu par l'EMS pour les phases post-AVP,
- l'approbation des études de projet (PRO) du maître d'œuvre après accord de l'EMS,
- la préparation, la passation, la signature, après approbation par l'EMS du choix des attributaires, des marchés publics de travaux et des marchés de services nécessaires à la réalisation des opérations, ainsi que le suivi de leur exécution,
- le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux et de services,
- la réception des ouvrages.

L'Eurométropole de Strasbourg conserve la charge financière et la responsabilité des actions de communication, ainsi que des réclamations éventuelles des riverains en phase travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2, L. 103-5, L. 103-6, et R. 103-1, R. 104-13 et suivants, vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 122-1 et suivants, L. 123-2 et suivants, R. 122-2, vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2422-5 à L. 2422-12, vu la délibération numéro E-2021-494 du 7 mai 2021 relative au lancement d'une concertation règlementaire et engagement des études opérationnelles du projet de « Tramway vers le Nord » du réseau de Strasbourg, vu la délibération numéro E-2021-1682 du 17 décembre 2021 relative à l'arrêt du bilan d'une première phase de concertation publique sur le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, à l'arrêt des caractéristiques essentielles du projet et la poursuite des études, à l'engagement d'une phase complémentaire de concertation, à l'instauration du périmètre de prise en considération du projet, sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré

arrête

le bilan de la concertation présenté en annexe n°1,

approuve

les options essentielles du projet de « Tramway vers le Nord » entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim telles que ces options ressortent des études de conception (niveau « Avant-Projet ») présentées en annexe n°2,

décide

l'organisation d'une concertation, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, sur les objectifs d'une éventuelle mise en compatibilité du PLUi de l'Eurométropole pour permettre la réalisation du projet de « Tramway vers le Nord »,

précise

- *les objectifs poursuivis par l'Eurométropole à l'occasion de l'éventuelle mise en compatibilité du PLUi :*
 - *revoir la hiérarchisation du réseau viaire inscrite dans l'OAP Déplacements du PLUi pour permettre l'insertion du tramway ainsi que la réalisation des opérations connexes assurant l'équilibre du plan de circulation projeté,*
 - *adapter le règlement graphique et le règlement écrit du PLUi pour modifier certaines trames graphiques ne permettant pas de recevoir les aménagements projetés dans le cadre du développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim,*
- *les modalités de la concertation relative à l'éventuelle mise en compatibilité du PLUi :*
 - *une information dans la presse locale ;*
 - *la mise à disposition d'un dossier d'information présentant le projet de mise en compatibilité du PLUi envisagé et les objectifs poursuivis consultable aux jours et heures d'ouverture au public avec un registre permettant de recueillir les éventuelles observations :*
 - *au centre administratif de l'Eurométropole,,*
 - *en mairie de Schiltigheim,*
 - *en mairie de Bischheim,*
 - *en mairie de Hœnheim,*
 - *la mise en ligne d'un dossier d'information présentant la mise en compatibilité du PLUi envisagée et les objectifs poursuivis sur le site internet de la participation citoyenne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg avec la mise à disposition d'une adresse de messagerie électronique permettant le recueil d'expressions dématérialisées,*
 - *la mise à disposition d'une adresse postale,*

approuve

la première version de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet « Tramway vers le Nord », telle que définie par les études de conception (niveau « Avant-Projet »), à un montant de 268,025 M € HT (valeur juillet 2023),

autorise

le recours à l'expropriation pour acquérir les immeubles et droits de nature immobilière nécessaires à la réalisation du projet de « Tramway vers le Nord »,

autorise

- *la Présidente, ou toute personne qu'elle déléguera, à demander à l'État l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de « Tramway vers le Nord » emportant mise en compatibilité du PLUi,*
- *la Présidente, ou toute personne qu'elle déléguera, à demander à l'État l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des terrains et droits de nature immobilière nécessaires à la réalisation du projet de « Tramway vers le Nord »,*
- *la Présidente, ou toute personne qu'elle déléguera, à formuler des offres d'acquisition, en application des dispositions de l'article R. 322-5 du Code de l'expropriation, majorées d'une indemnité de remploi aux taux suivants :*
 1. *Personnes de droit privé (immeubles bâtis et non bâtis)*
 - *20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieure ou égale à 5 000 €,*
 - *15 % pour la fraction comprise entre 5 000 € et 15 000 €,*
 - *10 % pour le surplus,*
 2. *Personnes de droit public (État, Régions, Départements, Communes, etc...)*
 - *5 % (taux uniforme),*
- *la prise en charge d'indemnités complémentaires destinées à couvrir les frais inhérents aux transactions, tels que : indemnité de déménagement, indemnité de dépréciation de surplus, indemnité de rétablissement des murs, clôtures et accès aux propriétés, indemnité pour différence de loyer, indemnité pour pertes de plantations, etc...,*
- *l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus aux budgets de 2024 et ultérieurs des acquisitions foncières de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sur l'AP 0298 programme 1407,*

décide

- *la prise en charge par la collectivité d'indemnités complémentaires destinées à couvrir les frais inhérents aux transactions, tels que : indemnité de déménagement, indemnité de dépréciation de surplus, indemnité de rétablissement des murs, clôtures et accès aux propriétés, indemnité pour différence de loyer, indemnité pour pertes de plantations, etc...,*
- *L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus aux budgets de 2024 et ultérieurs des acquisitions foncières de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sur l'AP 0298 et 0299 programme 1407,*

approuve

les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la ville de Strasbourg, la commune de Schiltigheim, la commune de Bischheim et l'Eurométropole de Strasbourg, selon les projets présentés en annexe n°4 (respectivement 4.1,4.2 et 4.3), et autorise la Présidente à procéder à leur mise au point puis à leur signature ;

décide

- *de confier à la CTS la poursuite du projet de Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim tel que décrit dans l'avenant 1 au contrat de concession Eurométropole/CTS en vigueur et la réalisation des travaux connexes.*
 - *d'une part, via la concession s'agissant des travaux d'extension du réseau tramway et aménagements périphériques directs,*
 - *d'autre part par voie de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage s'agissant des opérations connexes relevant de la compétence de l'Eurométropole et des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.*

décide

- *l'engagement et l'imputation des dépenses sur les crédits ouverts sur les AP0298 et AP0299 du budget de la Direction des Mobilités,*
- *l'inscription des crédits nécessaires dans les documents budgétaires ultérieurs,*

autorise

la Présidente ou sa son représentant-e, à mettre au point, prendre, signer et exécuter :

- *tous les actes, conventions, contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la sécurité des transports guidés,*
- *tous les marchés nécessaires à la réalisation des opérations principales et connexes relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.*

**Adopté le 20 décembre 2023
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 22 décembre 2023**

(Accusé de réception N°067-246700488-20231220-164562-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 22 décembre 2023**

Annexe 1

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

Bilan de la concertation

Table des matières

1. Mise en œuvre et respect des modalités de la concertation.....	3
2. Bilan de la première phase de la concertation (15 juin au 3 septembre 2021).....	10
3. Bilan de la deuxième phase de la concertation (29 mars au 6 juillet 2023)	83
4. Les enseignements de la concertation.....	100

**Développement du réseau de tramway entre Strasbourg,
Schiltigheim et Bischheim**

Mise en œuvre et respect des modalités de la concertation

La concertation préalable à l'approbation des options essentielles du projet de « Tramway vers le Nord » s'est tenue en plusieurs phases, dans le respect des objectifs et des modalités définis préalablement par le Conseil.

Par délibération n° E-2021-494 du 7 mai 2021, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a lancé une concertation et a engagé les études relatives au projet de « Tramway vers le Nord ».

Une première phase de concertation s'est déroulée du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021.

Par délibération n° E-2021-1682 du 17 décembre 2021, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a arrêté le bilan de cette première étape de concertation, a approuvé la poursuite des études et a engagé une phase de concertation complémentaire permettant l'approfondissement des thématiques suivantes :

- le positionnement et le fonctionnement du futur terminus Nord du projet ;
- l'aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité historique de Schiltigheim ;
- l'aménagement de la place de Haguenau;
- l'aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile ;
- l'aménagement du secteur de la Place de la Gare.

Ainsi, une deuxième phase de concertation s'est déroulée du 29 mars 2023 au 6 juillet 2023. Elle a permis d'impliquer les habitants et forces vives des communes et quartiers traversés par le projet afin d'enrichir les études de niveau « Avant-Projet ».

Les tableaux suivants recensent les modalités de ces deux phases de concertation, prévues par les délibérations du 7 mai 2021 et du 17 décembre 2021 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, et le respect de ces modalités.

Modalités prévues	Modalités réalisées
Délibération n° E-2021-494 du 7 mai 2021	
<p>Des communications diffusées dans la presse locale ainsi que par voie d'affichage à proximité du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des publications et des actions par la presse : <ul style="list-style-type: none"> o Une conférence de presse organisée le 9 juin 2021, puis un communiqué de presse ; o La publication dans le journal local (Dernières Nouvelles d'Alsace) de 2 encarts informatifs ; o Des publications dans la presse institutionnelle locale Eurométropole Magazine, Strasbourg Magazine, puis relayée par les journaux institutionnels locaux de Schiltigheim et de Bischheim, totalisant 9 articles, avec le relai d'information par les réseaux sociaux des institutions. - Une campagne d'affichage sur l'espace public par le biais de panneaux informatifs spécifiques et par l'achat d'espaces privés de différents formats, dans les lieux recevant du public et dans les commerces ainsi que sur le réseau de transport public urbain ; - Une campagne d'affichage numérique web ; - Une information individuelle et spécifique pour le projet vis-à-vis des habitants a aussi été faite par le biais de flyers informatifs à l'ensemble des habitants des communes de Schiltigheim et Bischheim, et des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades. Ils ont également été mis à disposition dans les établissements publics et culturels des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim ; - La mise à disposition d'une page web dédiée au projet sur la plateforme participative de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.
<p>Des plaquettes d'information présentant le projet sur les communes de Schiltigheim, Bischheim et Strasbourg, annonçant et expliquant la procédure de concertation et les modalités d'expression du public, disponibles à l'accueil du centre administratif de l'Eurométropole, des mairies des quartiers Gare et Tribunal-Contades, des mairies de Schiltigheim et de Bischheim, dans les commerces situés à proximité immédiate du projet ainsi que sur les lieux de permanence qui seront organisés durant la période de concertation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une plaquette de présentation du projet de 40 pages (document principal) imprimée à 1000 exemplaires et intitulée « Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim mise à disposition du public à compter de juin 2021, 170 000 flyers d'invitation à participer à la concertation en deux temps, - La publication de 9 articles dans la presse institutionnelle locale, - Ces documents ont été mis à disposition au téléchargement sur le site internet de la concertation, distribués lors des réunions publiques, lors des permanences et lors des déambulations. Ils ont également été mis à disposition du public dans les lieux recevant l'exposition du projet: au Centre Administratif et à la Médiathèque Olympe de Gouges à Starsbourg, aux mairies de Schiltigheim et Bischheim.

<p>Au moins deux permanences d'une durée de deux heures organisée au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que dans les mairies de quartier et des communes concernées – ou dans les locaux mis à disposition à proximité si les mairies de quartier ou les mairies des communes n'en disposent pas – et réparties sur la durée de la concertation, doublées d'expositions permanentes sur les mêmes lieux accompagnés de registres d'expression</p>	<p>Organisation de 12 permanences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À Strasbourg, au Centre administratif : le 25 juin de 15h30 à 17h30 ; - À Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges : le 1er juillet de 17h à 19h ; - À la Mairie de Schiltigheim : le 24 juin de 17h30 à 19h30 ; - À la Mairie de Bischheim : le 6 juillet de 16h30 à 18h30 et le 14 septembre de 16h30 à 18h30 ; - À Strasbourg, au marché Place Broglie : le 2 juillet de 12h à 14h, le 24 septembre et le 29 septembre de 10h à 13h ; - À Strasbourg, au marché Place de Bordeaux : le 14 septembre de 10h à 13h - À Schiltigheim, au marché Place de la Mairie : le 9 septembre ; - À Schiltigheim, aux Halles du Scilt : le 17 septembre. <p>4 expositions publiques installées du 29 juin au 30 septembre 2021, respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l'Etoile) ; - À Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges (3 rue Kuhn) ; - À la Mairie de Schiltigheim (110 route de Bischwiller) ; - À la Mairie de Bischheim (19 rue du Moulin). <p>- La mise à disposition de registres d'expression « papier » dans les quatre lieux d'exposition du projet, permettant aux personnes intéressées de consulter et/ou faire état de tous avis, observations et propositions relatifs au projet.</p>
<p>L'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg avec la création d'une adresse de messagerie électronique permettant la recueil d'expressions en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la plateforme participative de l'Eurométropole de Strasbourg, une rubrique dédiée au projet a été mis en place au début de la concertation, le 15 juin 2021, pour offrir une information complète sur le projet et les modalités de concertation. La plateforme offre également la possibilité de consulter et/ou faire part d'avis d'observations et de propositions relatifs au projet et C7 de télécharger l'ensemble des documents disponibles pour la concertation : le dossier de concertation complet et le dossier de concertation complémentaire, et de visionner les « replays » des réunions publiques <p>- L'accès à une adresse de messagerie électronique : ProjetTramNord@strasbourg.eu</p>
<p>Plusieurs réunions publiques, « en présentiel » sous réserve que les conditions sanitaires le permettent et avec une limitation de jauge possible, complétées par un système de visio-conférence facilitant la participation élargie « en distanciel ». Si les conditions sanitaires ne permettent pas la tenue de réunions publiques « en présentiel », celles-ci seront entièrement organisées sous forme de visio-conférences</p>	<p>Organisation de 5 réunions publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À Schiltigheim, le 29 juin, en visio-conférence et en présentiel à 18h30 ; - À Strasbourg, le 30 juin, en visio-conférence à 18h30 ; - À Bischheim (variantes N1, N2, N3) le 8 septembre, en visio-conférence et en présentiel à 18h30 ; - À Schiltigheim (variantes N1, N2, N3), le 15 septembre, en visio-conférence et en présentiel à 18h30 ; - À Strasbourg (variantes C1, C2, C3), le 22 septembre, en visio-conférence et en présentiel à 18h30. <p>Toutes les réunions publiques ont fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu, se sont accompagnées d'un système de chat permettant de relayer les questions des participants à l'animateur. Afin d'ouvrir la participation à tous, une traduction en langue des signes française, ainsi qu'un sous-titrage instantané (vélotypie) a également été mis en place.</p>

<p>Plusieurs réunion-ateliers avec les représentants des organismes et associations représentatives des quartiers et communes desservis et des usagers, « en présentiel » sous réserve que les conditions sanitaires le permettent ou organisées sous forme de visio-conférences dans le cas contraire.</p>	<p>Organisation de 6 ateliers de concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 14 juin à 19h, à destination des commerçants de Schiltigheim et Bischheim lors de l'assemblée générale de l'UCAS ; - Le 7 juillet à 10h, entretien avec Monsieur Laurent Hennenfent - « URBAMO » - Le 29 juillet à 16h, entretien avec les associations « Col 'Chick » et « PEPS 21 » ; - Le 27 septembre à 16h, entretien avec le collectif « Montramjtiens » ; - Le 28 septembre à 18h, en visio-conférence, entretien avec les associations d'usagers des mobilités ; - Le 29 septembre à 18h, en visio-conférence, à destination des forces vives, des représentants associatifs ou d'institutions, des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades. <p>Organisation de 4 déambulations publiques pour présenter le projet « in situ » et notamment les solutions d'aménagements envisageables pour les différents tracés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schiltigheim – secteur nord et Bischheim : le 10 septembre à 11h ; - Schiltigheim – secteur sud : le 11 septembre à 10h ; - Strasbourg – secteurs Gare, Halles, Quais : le 17 septembre à 11h ; - Strasbourg – secteurs place de Haguenau, rue de Wissembourg, boulevards Poincaré et Clemenceau et avenue des Vosges : le 18 septembre à 10h.
---	--

Modalités prévues	Modalités réalisées
Délibération n° E-2021-1682 du 17 décembre 2021	
<p>Une communication diffusée dans la presse locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'envoi d'un communiqué de presse le 15 mars 2023 ; - La publication d'un article de quatre pages dans « Strasbourg Magazine » n° 334 d'avril-mai 2023. « Strasbourg Magazine » est publié à 163 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants de Strasbourg ; - La publication d'un article d'une page dans « Eurométropole Magazine » n° 41 de mai-juin 2023. « Eurométropole Magazine » est publié à 263 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants des 33 communes du territoire ; - La publication d'un article de deux pages dans « Schilick infos » n° 171 d'avril 2023. « Schilick infos » est publié à 19 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants de Schiltigheim ; - La publication d'un article de deux pages dans « Schilick infos » n° 172 de mai 2023. « Schilick infos » est publié à 19 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants de Schiltigheim ; - Plusieurs brèves avant chaque atelier/réunion - La communication de l'organisation de la concertation sur les réseaux sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg (Facebook). Les communes de Schiltigheim et Bischheim ont également relayé la concertation sur leurs réseaux.

<p>Une plaquette d'information présentant les thématiques du projet à approfondir, annonçant et expliquant la procédure de concertation et les modalités d'expression du public, disponible à l'accueil du centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, des mairies des quartiers Gare et Tribunal-Contades, des mairies de Schiltigheim et de Bischheim, ainsi que sur les lieux de permanence qui seront organisées durant la concertation</p>	<p>Une plaquette de présentation du projet de 8 pages imprimée à 1500 exemplaires et mise à disposition du public à compter de 29 mars 2023 lors de la réunion publique au Plais des Fêtes, au téléchargement sur le site internet de la concertation « participer.eurometropole-strasbourg.eu », distribués lors des réunions publiques, lors des ateliers et lors des permanences. Elles ont également été mises à disposition du public dans les lieux recevant l'exposition du projet: au Centre Administratif à Starsbourg, aux mairies de Schiltigheim et Bischheim et à la Villa des projets à Schiltigheim.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La distribution de 25 000 flyers d'invitation à participer à la concertation à compter du 24 mars 2023, aux habitants des communes de Schiltigheim et Bischheim, et des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades - La distribution de 13 000 nouveaux flyers d'invitation à participer à l'atelier avenue des Vosges – changement de date de 12 avril à 3 mai 2023 – sur un périmètre de diffusion réduit aux quartiers concernés. - La diffusion de 200 affiches à compter du 24 mars 2023 à l'ensemble des commerces situés sur le tracé du futur tramway à Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.
<p>Au moins une permanence d'une durée de deux heures organisée au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que dans les mairies de quartier et des communes concernées – ou dans les locaux mis à disposition à proximité si les mairies de quartier ou les mairies des communes n'en disposent pas – et réparties sur la durée de la concertation, accompagnées de registres d'expression</p>	<p>Organisation de 8 permanences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À Strasbourg, au Centre administratif : le 3 mai de 14h à 16h ; - À la Mairie de Schiltigheim: le 10 mai de 14h à 16h ; - À la Mairie de Bischheim : le 12 mai de 10h à 12h ; - Sur la place de la Gare : le 17 mai de 17h à 19h ; - À la Mairie de Bischheim : le 24 mai de 14h à 16h ; - À Strasbourg, au Centre administratif : le 26 mai de 10h à 12h ; - À la mairie de Schiltigheim : le 2 juin de 10h à 12h ; - À Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges (3 rue Kuhn) : le 7 juin de 17h à 19h. <p>De plus, à l'initiative de la commune de Schiltigheim, des permanences ont été organisées chaque mercredi matin de 10h à 14h à la villa des projets (9, route de Bischwiller à Schiltigheim).</p>
<p>L'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'adresse de messagerie électronique dédiée au projet permettant le recueil d'expressions en ligne</p>	<p>La plateforme a été mise à jour avec cette nouvelle phase de concertation et les commentaires ont été rouverts à partir du 29 mars 2023 afin de permettre aux visiteurs de déposer des contributions en ligne. Elle offre également la possibilité de télécharger l'ensemble des documents disponibles pour la concertation : le dossier de concertation réglementaire et le dossier de concertation complémentaire, et de visionner les « replays » des réunions publiques.</p>

<p>Une ou plusieurs réunion-ateliers avec les représentants des organismes et associations représentatives des quartiers et communes desservis et des usagers</p>	<p>Organisation de 6 réunions/ateliers à destination du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique du 29 mars à 19h, au Palais des Fêtes, qui a fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu, accompagnée d'un système de tchat permettant de relayer les questions des participants à l'animateur. Afin d'ouvrir la participation à tous, une traduction en langue des signes française, ainsi qu'un sous-titrage instantané (vélotypie) a également été mis en place. - Atelier du secteur Avenue des Vosges le 3 mai à 17h, dans le hall du Palais des Fêtes et sur la place des Fêtes, avec le dispositif « Croque ta ville » et présence des illustrateurs pour les futurs aménagements de la place des Fêtes et de la rue Paul Muller Simonis ; - Réunion d'information du secteur rue du Général de gaulle et zone du terminus du 4 mai à 18h, suivie par un atelier, dans la salle du Cheval Blanc à Bischheim ; - Atelier du secteur route de Bischwiller le 15 mai à 18h, dans la salle de l'Aquarium à la mairie de Schiltigheim ; - Atelier du secteur parc de Haguenau le 25 mai à 17h, sur la place de Haguenau, avec le dispositif « Croque ta ville » et présence des illustrateurs pour le futur aménagement du parc de Haguenau ; - Réunion d'information du secteur Gare le 26 mai à 18h, à l'école d'architecture de Strasbourg. <p>Organisation de 6 réunions/ateliers à destination des collectifs et associations locales et thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information secteur route de Bischwiller du 21 mars à destination de l'Union des Commerçants et Artisans de Schiltigheim (l'UCAS), en mairie de Schiltigheim ; - Réunion de travail secteur avenue des Vosges du 27 avril à destination de l'association Vosges Neustadt, au Centre Administratif de Strasbourg ; - Réunion de présentation du projet du 7 juin à destination des associations et collectifs du secteur Centre du projet, au Centre Administratif de Strasbourg ; - Réunion de présentation du projet du 7 juin à destination des associations et collectifs du secteur Nord du projet, à la villa des projets de Schiltigheim ; - Réunion/atelier de présentation du projet du 16 juin de 18h à 19h30 à destination des acteurs économiques (commerçants, professions libérales, etc) de Strasbourg, au CIARUS - Réunion/atelier de présentation du projet du 6 juillet de 8h30 à 10h à destination des acteurs économiques (commerçants, professions libérales, etc) de Strasbourg, au Fossé des Treize
---	--

Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

**BILAN DE LA PREMIERE PHASE DE LA
CONCERTATION**

CONCERTATION du 15 juin au 30 septembre 2021

SOMMAIRE

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	13
1.1	Le projet de création d'une ligne de tramway vers le nord et les territoires desservis.....	13
a.	Variante sur le secteur nord (communes de Schiltigheim et Bischheim).....	15
b.	Variante sur le secteur centre (commune de Strasbourg)	16
1.2	Le contexte réglementaire de la concertation	18
a.	Le cadre réglementaire et institutionnel.....	18
b.	Les objectifs de la concertation.....	18
2	MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DES MODALITES DE LA CONCERTATION.....	20
2.1	La période de la concertation.....	20
2.2	Communications diffusées dans la presse locale ainsi que par voie d'affichage à proximité du projet.....	20
a.	Une conférence de presse.....	20
b.	Des publications	21
c.	Une information individuelle et spécifique pour le projet vis-à-vis des habitants	21
d.	Une campagne d'affichage.....	21
2.3	Utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg.....	22
2.4	Les supports de présentation et d'information détaillée concernant le projet.....	22
a.	Plaquette d'information présentant le projet.....	22
b.	Expositions.....	23
2.5	Le dispositif d'écoute et de dialogue avec le public.....	23
a.	Permanences	24
b.	Réunions/ateliers	24
c.	Réunions publiques	24
2.6	Le dispositif de recueil des observations du public.....	25
3	ANALYSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET.....	26
3.1	Préambule : les éléments constitutifs du bilan	26
3.2	La participation à la concertation.....	26
a.	Le profil des participants	28
b.	La synthèse des avis exprimés sur le projet	29
c.	La synthèse des avis exprimés par variante	30
d.	Proposition de variantes alternatives de la part des citoyens ou des collectifs :	37
4	SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS PENDANT LA CONCERTATION.....	43
4.1	Les objectifs généraux du projet	43
a.	Partie Nord	43

b.	Partie centre	45
4.2	La qualité du processus de concertation.....	46
4.3	Les thématiques exprimées concernant les variantes au Nord (N1, N2 et N3)	47
a.	La desserte de Schiltigheim, Bischheim et des communes du nord de l'Eurométropole	47
b.	Le schéma d'exploitation global du tramway et des transports en commun et l'intermodalité des variantes N1, N2 et N3	49
c.	L'insertion urbaine des variantes N1, N2 et N3 et l'emplacement des stations.....	52
d.	Les impacts sur le plan de circulation, les reports de flux et le stationnement des variantes N1, N2 et N3	56
e.	Les impacts sur le développement urbain des variantes N1, N2 et N3	57
f.	L'articulation avec les modes actifs des variantes N1, N2 et N3.....	58
g.	Les impacts sur le cadre de vie et les nuisances des variantes N1, N2 et N3	59
h.	Autres propositions en rapport ou sans lien direct avec le projet.....	61
4.4	Les thématiques exprimées concernant les variantes Strasbourg-Centre (C1, C2 et C3).....	62
a.	La desserte du centre-ville de Strasbourg des variantes C1, C2 et C3	62
b.	Le schéma d'exploitation global du tramway et des transports en commun des variantes C1, C2 et C3	63
c.	L'insertion urbaine des variantes C1, C2 et C3	66
d.	Les impacts sur le plan de circulation et les reports de flux des variantes C1, C2 et C3.....	68
e.	L'impact sur le stationnement des variantes C1, C2 et C3.....	70
f.	L'articulation avec les modes actifs des variantes C1, C2 et C3	71
g.	Les impacts sur le cadre de vie et les nuisances des variantes C1, C2 et C3.....	72
h.	Les impacts sur le patrimoine végétal et l'environnement des variantes C1, C2 et C3	74
4.5	Les thématiques transversales	75
a.	L'évaluation des nuisances sonores et des vibrations	75
b.	Coût des infrastructures et d'exploitation	77
c.	Les impacts sur le foncier	79
d.	La qualité de l'air	79
5	LES ENSEIGNEMENTS DE LA PREMIERE PHASE DE CONCERTATION.....	80
5.1	Les tracés de desserte des communes situées au nord de l'EMS	80
5.2	Les tracés de liaison dans le centre-ville de Strasbourg.....	81

1 INTRODUCTION

La première phase de la concertation sur le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim s'est déroulée **du 15 juin au 30 septembre 2021 inclus**. La concertation a permis de présenter le projet aux publics concernés et de recueillir leurs points de vue.

Le présent document en dresse le bilan. Il rend compte des contributions du public et de celles apportées par les différents acteurs impliqués, il apporte des réponses aux différentes questions soulevées dans le cadre de la concertation, enfin, il tire les enseignements de la concertation afin de mettre en exergue les attentes les plus importantes des participants vis-à-vis du projet.

1.1 Le projet de création d'une ligne de tramway vers le nord et les territoires desservis

Le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim se compose d'une part d'une extension du réseau de tramway vers le nord de l'agglomération. Cette extension s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle étape de développement des transports collectifs, qui comprend notamment la mise en place progressive d'une Zone à Faibles Émissions, le déploiement d'un Réseau Express Métropolitain (trains et cars interurbains), la transformation de la route métropolitaine M35 (ex-A35) et la reconfiguration de la place de Haguenau. D'autres projets de transport en site propre sont également prévus, notamment le prolongement de la ligne F à l'Ouest jusqu'à Wolfisheim et le prolongement du BHNS G vers le quartier Danube.

D'autre part, le projet s'accompagne aussi d'une volonté de création de nouvelles liaisons tramway en centre-ville qui contournent et soulagent le nœud de l'Homme de Fer, point névralgique du réseau développé depuis 25 ans et aujourd'hui proche de la saturation.

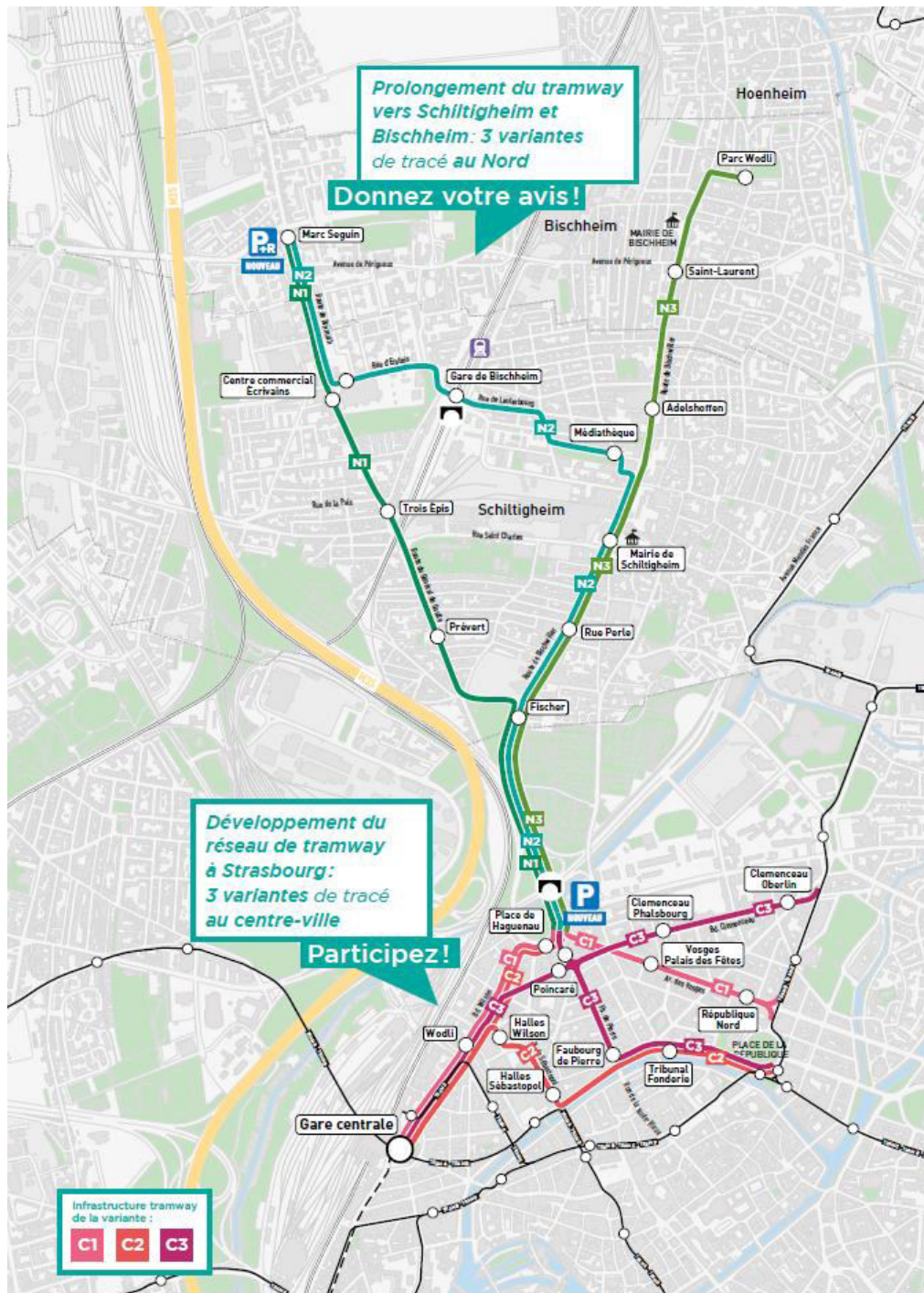
Les objectifs du projet sont multiples en termes d'amélioration à la fois des conditions de transport et du cadre de vie, tout en préservant une offre de service de qualité qui réponde aux attentes des usagers. Le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim vise en effet à :

- Desservir Schiltigheim et Bischheim en tramway tout en réorganisant les lignes de bus qui desservent les communes Nord ;
- Améliorer l'accessibilité du quartier d'affaires strasbourgeois et des Institutions Européennes, en créant une nouvelle liaison directe en tramway entre la gare de Strasbourg et le quartier du Wacken ;
- Renforcer à Strasbourg la liaison Gare-Université, en proposant une nouvelle ligne de tramway rapide et directe qui ne charge pas inutilement le réseau dans l'hypercentre ;
- Accompagner le développement du Réseau Express Métropolitain entre les gares SNCF de l'Eurométropole en assurant le confort des voyageurs tout en facilitant les flux de circulation ;
- Accompagner les transformations urbaines et les projets de renouvellement urbain, en requalifiant les espaces publics, en donnant plus de place à la nature et en participant à la mise en valeur du patrimoine.

Le territoire concerné par le projet tramway s'étend sur 3 communes : Bischheim, Schiltigheim et Strasbourg. La zone centre de Strasbourg se caractérise par une concentration importante de fonctions métropolitaines, un patrimoine exceptionnel et des opportunités de requalifications. Au nord à Schiltigheim et Bischheim, le projet de tramway s'insérerait dans un territoire urbain dense en cours de mutation et de requalification urbaine, marqué notamment par l'implantation de nouvelles

activités et le développement important de logements et d'emplois et sur d'anciennes friches industrielles.

Le projet d'extension du réseau s'articule autour de 2 secteurs - le secteur nord (Schiltigheim et Bischheim) et le secteur centre (Strasbourg). Pour chacun des deux secteurs, trois variantes de tracé ont été étudiées et ont fait l'objet d'une synthèse de leurs caractéristiques principales.



a. Variantes sur le secteur nord (communes de Schiltigheim et Bischheim)

Pour la desserte Nord de Schiltigheim jusqu'à Bischheim, trois variantes de tracé ont été proposées à la concertation pour implanter la plateforme tramway depuis la place de Haguenau à Strasbourg :

La variante N1 : Depuis la place de Haguenau, le tracé remonte vers le Nord du côté Est de la place. Une nouvelle passerelle serait nécessaire pour franchir la M350 et le canal de dérivation. Le tracé emprunterait d'abord la route de Bischwiller, où une première station serait implantée. Il tournerait ensuite vers l'Ouest pour rejoindre la route du Général de Gaulle par la nouvelle liaison du quartier Fischer. Une deuxième station pourrait être implantée au niveau du parking Prévert. Le tracé se poursuivrait sur la route du Général de Gaulle en direction du Nord, traverserait le Pont « Saint Charles » qui enjambe les voies ferrées. Au nord du pont pourrait être implantée une troisième station. Toujours sur cet axe, une quatrième station pourrait être implantée devant le centre-commercial E. Leclerc. Le tracé se poursuit sur la route de Brumath, où une cinquième station serait implantée entre la rue de Niederhausbergen et la rue Georges Burger. À cet endroit s'établirait un important pôle d'échange bus/tram, complété par la construction éventuelle d'un parking relais.

La variante N2 : Depuis la place de Haguenau, le tracé remonte vers le Nord du côté Est de la place. Une nouvelle passerelle serait nécessaire pour franchir la M350 et le canal de dérivation. Le tracé emprunterait la route de Bischwiller jusqu'à l'intersection avec la rue des Pompiers. Sur cette première partie de tracé, trois stations seraient implantées : une première au niveau de Fischer (identique N1), une seconde au niveau de la rue Perle, puis une troisième au niveau de la Mairie de Schiltigheim. Le tracé bifurquerait ensuite en direction de l'Ouest par la rue de Wissembourg, devant la nouvelle médiathèque, puis emprunterait successivement le passage du cimetière, qui accueillerait une quatrième station, la rue de Vendenheim puis la rue de Lauterbourg. Pour franchir les voies ferrées, un nouveau pont serait construit et intégrerait une cinquième station. Le tracé se poursuivrait ensuite par la rue d'Erstein, une sixième station y serait implantée, puis rejoindrait la route du Général de Gaulle et enfin la route de Brumath pour rejoindre le terminus Marc Seguin (identique N1).

La variante N3 : Depuis la place de Haguenau, le tracé remonterait vers le Nord du côté Est de la place. Une nouvelle passerelle serait nécessaire pour franchir la M350 et le canal de dérivation. Le tracé emprunterait ensuite la route de Bischwiller jusqu'au Parc Wodli (Bischheim). L'emplacement des stations serait commun à la variante N2 jusqu'à la troisième station « Mairie de Schiltigheim ». En direction du Nord, une quatrième station serait possible au niveau du quartier Adelshoffen, puis une cinquième près de l'église Saint Laurent et de la rue du Général Leclerc. Le terminus serait implanté sur le Parc Wodli.

Variante N1 :

Place de Haguenau –> Marc Seguin via route du Général de Gaulle

Variante N2 :



Place de Haguenau –> Marc Seguin via route de Bischwiller

Variante N3 :

Place de Haguenau -> Parc Wodli



Synthèse des caractéristiques des trois tracés au Nord :

		N1	N2	N3
 Temps de parcours (place de Haguenau / terminus)		10mn	15 mn	12 mn
 Nombre de stations		5	7	6
 Potentiel de desserte supplémentaire à 500m des stations		22 300	31100	23 700
 Libération espaces publics (végétalisation et pistes cyclables)		20-25%	20%	15%
 Impact arbres / végétalisation		Neutre	Quelques plantations	Quelques plantations
 Intermodalité (bus/REM)		Fort	Fort + SNCF	Faible
 Impacts stationnement sur voiries empruntées		-40% à -60%	-60% à -80%	-90%
 Coût investissement		70M€HT	90M€HT	50M€HT

b. Variantes sur le secteur centre (commune de Strasbourg)

Trois variantes de tracé de la plateforme tramway ont été proposées à la concertation pour les liaisons Gare centrale - Institutions Européennes et Gare centrale – Universités et le desserrement du nœud Homme de Fer, depuis le boulevard Wilson et le secteur de la place de Haguenau (tronçon commun aux trois variantes) :

La variante C1 : Depuis la place de la gare où serait créée un deuxième terminus tramway en surface, le tracé emprunterait le boulevard Wilson. Une deuxième station s'établirait entre la rue Wodli et la Petite Rue des Magasins. Le tracé se poursuivrait ensuite rue de Wissembourg, puis rejoindrait la place de Haguenau où serait implantée une troisième station. Le tracé emprunterait ensuite l'avenue des

Vosges jusqu'à la rue de la Paix où la connexion serait réalisée avec les lignes existantes. 2 stations seraient envisageables au niveau du Palais des Fêtes et au niveau de la rue Louis Apfel (« République Nord »).

La variante C2 : Depuis la place de la gare où serait créée un deuxième terminus tramway en surface, le tracé emprunterait le boulevard Wilson, il bifurquerait ensuite par la rue des Halles, où s'établirait une deuxième station. Il se poursuivrait le long du boulevard Sébastopol, au sud duquel serait implantée une troisième station. Le tracé emprunterait ensuite les Quais Kléber, Finkmatt et Sturm, où pourrait s'établir une quatrième station. Il rejoindrait ensuite la place de la République, où la connexion serait réalisée avec les infrastructures tramway existantes. Pour connecter le tramway vers le Nord, le tracé, depuis la rue des Halles, se poursuivrait par la rue de Wissembourg et par la place de Haguenau où s'établirait une cinquième station (identique C1).

La variante C3 : Depuis la place de la gare où serait créée un deuxième terminus tramway en surface, le tracé emprunterait le boulevard Wilson. Une deuxième station s'établirait entre la rue Wodli et la Petite Rue des Magasins (identique C1). Le tracé se poursuivrait ensuite boulevard Poincaré puis se prolongerait boulevard Clemenceau jusqu'à l'avenue de la Paix où serait créée la connexion avec les infrastructures existantes. Deux stations desserviraient le boulevard Poincaré respectivement au niveau de la rue de Phalsbourg et au niveau de la rue Oberlin. Afin d'assurer la liaison vers l'université, un tracé complémentaire serait créé rue du Faubourg de Pierre. Une station y serait implantée au sud. Le tracé se poursuivrait ensuite par les quais Finkmatt et Sturm (identique C2). Le tramway Nord serait connecté à cette infrastructure au croisement du boulevard Poincaré et de la rue de Haguenau, où s'établirait une double station.

Variante C1 :
Gare - République
par l'avenue des Vosges



Variante C2 :
Gare - République
par les Quais



Variante C3 :
Gare - Place de Bordeaux
et Gare - République



Synthèse des caractéristiques des trois tracés au Centre :

	C1	C2	C3
Temps de parcours (Gare / Parlement)	14 mn	15 mn	13 mn
Temps de parcours (Gare / Université)	11 mn	13 mn	12 mn
Nombre de stations	5	5	7
Potentiel de desserte supplémentaire à 500m des stations	5800	5400	5700
Libération espaces publics (végétalisation et pistes cyclables)	30-40%	20%	20-30%
Impact arbres / végétalisation	verdissement central possible	Neutre	Neutre
Intermodalité (bus/REM)	Fort	Très fort	Fort
Impacts stationnement sur voiries empruntées	-60% à -80%	-70%	-60% à -80%
Coût investissement	50M€HT	60M€HT	75M€HT

1.2 Le contexte réglementaire de la concertation

a. Le cadre réglementaire et institutionnel

Ce grand projet de mobilité représente un axe essentiel dans la mise en œuvre de la politique de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale. Relier efficacement les quartiers et communes de l'Eurométropole de Strasbourg par des transports publics fiables, performants et décarbonés constitue un impératif en termes de climat, de santé et de développement global de l'agglomération.

Inscrit sur la feuille de route de l'Eurométropole de Strasbourg adoptée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 18 décembre 2020 dans la délibération E-2020-846, ce projet met la question des mobilités au cœur du projet politique.

En application des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme et de l'article L 121-15-1 du code de l'environnement, l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim a engagé une procédure de concertation permettant de définir dans sa nature et ses options essentielles, les caractéristiques du projet envisagé.

Pour cela, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé la réalisation des études préalables relatives au projet de développement du réseau de tramway, sur le nord et le centre de l'agglomération, qui ont permis de constituer le dossier d'une première phase de concertation présentant l'opportunité et la faisabilité du projet.

Le projet de tramway ainsi que les modalités de la concertation ont été présentés aux élus du territoire et collectivités concernées, puis ont été approuvés par la délibération N°E-2021 - 494 au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 mai 2021. Le projet, intitulé « Projet de tramway vers le Nord » dans cette délibération du 7 mai 2021, a été renommé « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim » depuis le 15 juin 2021, afin de mieux représenter l'ensemble de ses objectifs et enjeux.

L'Eurométropole de Strasbourg a organisé une concertation qui s'est déroulée du 15 juin au 30 septembre 2021.

b. Les objectifs de la concertation

Moment privilégié d'information et de dialogue entre le porteur du projet et le public, la concertation a été pilotée par l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du projet, et avait pour objectifs :

- d'informer le public en décrivant les principales caractéristiques et objectifs du projet, et recueillir l'avis des habitants, usagers ;
- de présenter les différentes variantes de tracés possibles et recueillir les observations du public sur celles-ci ;
- de présenter les solutions d'aménagement envisageables le long des différents tracés ;
- de répondre aux interrogations du public et recueillir ses observations sur les sujets liés aux conditions d'insertion et d'aménagement ;
- d'enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes des parties prenantes du projet pour construire une (des) solution(s) partagée(s).

Cette étape se conclue par le présent document de bilan de la concertation qui rend compte des échanges et des avis exprimés durant la phase de concertation avec le public, soumis au vote du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg pour approbation, en tant qu'annexe de la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

2 MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DES MODALITES DE LA CONCERTATION

2.1 La période de la concertation

La concertation publique relative au projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise s'est déroulée du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021 inclus.

La particularité du dispositif mis en place est l'organisation de deux temps forts :

À partir du 15 juin 2021, la concertation a porté principalement sur les variantes de tracé, la mobilité et la présentation des territoires traversés ;

À partir du 8 septembre 2021, des compléments ont été apportés concernant les enjeux de territoires traversés, les solutions d'aménagement envisageables et des précisions concernant la réorganisation possible de l'exploitation du réseau de tramway pour les différents tracés.

Il est précisé que durant cette période, un certain nombre de contraintes sanitaires liées à la pandémie de la COVID 19 ont amené l'Eurométropole à mettre en œuvre un dispositif en conséquence : organisation des temps d'échange dans la mesure du possible en extérieur, retransmission en visio-conférence des réunions publiques, contrainte de jauge (en juin notamment) pour les réunions publiques.

Les acteurs institutionnels du territoire concerné (Élus des territoires concernés et services compétents, direction de la participation citoyenne de l'Eurométropole et Directions de territoires) ont été rencontrés en amont du lancement de la concertation afin de définir les outils et modes de participation les plus adaptés aux habitudes et spécificités locales.

À noter qu'une « enquête mobilité » avait été menée par les services de l'Eurométropole de Strasbourg auprès du public sur le ban communal de Schiltigheim en 2019, afin notamment de recueillir les aspirations du public (schilikois ou non) concernant les différents modes de transport à l'œuvre sur le territoire de Schiltigheim. Cette enquête mobilité avait donné lieu à la publication d'un « livre blanc » sur les mobilités rendant compte publiquement de cette enquête.

2.2 Communications diffusées dans la presse locale ainsi que par voie d'affichage à proximité du projet

a. Une conférence de presse

Une conférence de presse a été organisée le 9 juin 2021. Elle a été l'occasion pour l'exécutif de l'Eurométropole de présenter à la presse le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, ainsi que les modalités de la concertation.

b. Des publications

De nombreuses publications ont été faites en juin 2021 pour présenter le projet et informer du démarrage de la concertation et des modalités de participation. Une nouvelle campagne a été déployée pour inviter les habitants à poursuivre leur participation en septembre pour le second temps de concertation et notamment :

- La publication de deux annonces presse dans le journal local « Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
- La communication de l'organisation de la concertation sur les réseaux sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg (Facebook). Les communes de Schiltigheim et Bischheim ont également relayé la concertation sur leurs réseaux. ;
- La publication de 9 articles dans la presse institutionnelle locale : 2 articles dans la parution « Eurométropole Magazine », 2 articles dans la parution « Strasbourg Magazine ». « Eurométropole Magazine » est publié à 263 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants des 33 communes du territoire ;
- Les communes de Schiltigheim et Bischheim ont également communiqué librement sur la concertation dans leurs magazines municipaux (5 articles) ;
- La publication d'une annonce sur les Mobiliers Urbains Pour l'Information (MUPI) digitaux.
- Une insertion presse dans le journal local « Dernières Nouvelles d'Alsace », le 2 septembre 2021 ;
- L'envoi d'un communiqué de presse le 9 septembre 2021 ;
- Une insertion presse dans le journal local « Dernières Nouvelles d'Alsace », le 15 septembre 2021.

c. Une information individuelle et spécifique pour le projet vis-à-vis des habitants

- La distribution dans les boîtes aux lettres des habitants du secteur du projet, à compter de juin 2021 de :
 - 100 000 flyers d'invitation à participer à la concertation à compter de juin, à l'ensemble des habitants des communes de Schiltigheim et Bischheim, et des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades et autres quartiers périphériques. Ces flyers ont également été mis à disposition dans les établissements publics et culturels des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.
- La distribution, à compter d'août 2021 de :
 - 70 000 nouveaux flyers d'invitation à participer au deuxième temps fort de la participation - organisé en septembre 2021, intégrant le calendrier des rendez-vous de la concertation (périmètre de diffusion réduit aux quartiers traversés par les différentes variantes soumises à la concertation).

d. Une campagne d'affichage

- 1000 affiches à l'ensemble des commerces et lieux d'accueil du public des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim ainsi que sur les arrêts de bus urbains situés dans le secteur de projet des lignes L6, L3, 50, 60, 10 et au niveau des terminus des lignes de tramway existantes.

2.3 Utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg

Sur la plateforme participative de l'Eurométropole de Strasbourg, une rubrique dédiée au projet a été mis en place au début de la concertation, le 15 juin 2021, pour offrir une information complète sur le projet et les modalités de concertation. La plateforme offre également la possibilité de télécharger l'ensemble des documents disponibles pour la concertation : le dossier de concertation complet et le dossier de concertation complémentaire, et de visionner les « replays » des réunions publiques.

Durant la période de la concertation, du 15 juin au 30 septembre 2021 inclus, la rubrique dédiée au projet sur la plateforme participative a reçu près de 7707 visites et a permis aux visiteurs de déposer des contributions en ligne et de prendre connaissance des contributions déposées au fil de l'eau (en complément des média « classiques » : registres « papier », courriers et courriels sur une adresse dédiée au projet).



2.4 Les supports de présentation et d'information détaillée concernant le projet

a. Plaquette d'information présentant le projet

- Une plaquette de présentation du projet de 40 pages (document principal) imprimée à 1000 exemplaires et intitulée « Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim – Concertation publique réglementaire 15 juin au 30 septembre ». Mise à disposition du public à compter de juin 2021, celle-ci présentait :
 - La politique mobilité portée par l'Eurométropole de Strasbourg, présentant les projets de transports et de mobilité ambitionnés au cours du mandat ;
 - Une description des territoires traversés par le projet de futur tramway ;
 - Les enjeux et objectifs majeurs du projet ;
 - Les objectifs de la concertation et son périmètre ;
 - Les caractéristiques des trois variantes de tracés (N1, N2, N3) de l'infrastructure tramway vers le Nord entre la place de Haguenau et les terminus à Bischheim ;
 - Les caractéristiques des trois variantes de tracés (C1, C2, C3) de l'infrastructure tramway à Strasbourg entre la place de la Gare, la place de Bordeaux et la place de la République ;

- Les modalités pratiques de participation du public à la concertation.
- Une plaquette de présentation complémentaire du projet de 40 pages, imprimée à 1000 exemplaires et intitulée « Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim – La concertation se poursuit jusqu’au 30 septembre 2021 ». Mise à disposition du public à compter de septembre 2021, celle-ci présentait :
 - La politique mobilité portée par l’Eurométropole de Strasbourg, présentant les projets de transports et de mobilité ambitionnés au cours du mandat ;
 - Le projet de territoire dans lequel s’inscrit le projet de tramway ;
 - Des précisions concernant la réorganisation possible de l’exploitation du réseau de tramway ;
 - Les aménagements envisageables pour les différentes variantes de tracé au Nord (N1, N2, N3) comme à Strasbourg Centre (C1, C2, C3), présentées à l’aide de profils d’organisation de la voirie ;
 - Les modalités pratiques de participation du public à la concertation intégrant une remise à jour du calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne.
 - Une remise à jour de la plaquette de présentation initiale, notamment concernant le calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne, imprimée à 1000 exemplaires ;
 - Ces documents ont été mis à disposition au téléchargement sur le site internet de la concertation, distribués lors des réunions publiques, lors des permanences et lors des déambulations. Ils ont également été mis à disposition du public dans les lieux recevant l’exposition du projet.

b. Expositions

- Quatre expositions publiques installées du 29 juin au 30 septembre 2021, respectivement :
 - À Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l’Etoile) ;
 - À Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges (3 rue Kuhn) ;
 - À la Mairie de Schiltigheim (110 route de Bischwiller) ;
 - À la Mairie de Bischheim (19 rue du Moulin).

Dans chacune de ces expositions, des panneaux de présentation du projet, présentant les mêmes types d’éléments d’informations, graphiques et descriptives que la plaquette d’information principale, ont été mis à la disposition du public.

Ces informations (plaquettes et panneaux d’exposition) ont également été diffusées sur les sites internet de la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg « participer.eurometropole-strasbourg.eu ».

Les plaquettes d’information, les flyers d’invitations, le communiqué de presse, les publications sur les réseaux sociaux et les publications dans la presse institutionnelle sont regroupés dans l’annexe « a » du présent bilan de concertation.

2.5 Le dispositif d’écoute et de dialogue avec le public

Le dispositif d’écoute et de dialogue avec le public a été organisé de la façon suivante :

a. Permanences

- Organisation de 12 permanences :
 - À Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l'Etoile) : le 25 juin de 15h30 à 17h30 ;
 - À Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges : le 1er juillet de 17h à 19h ;
 - À la Mairie de Schiltigheim : le 24 juin de 17h30 à 19h30 ;
 - À la Mairie de Bischheim : le 6 juillet de 16h30 à 18h30 et le 14 septembre de 16h30 à 18h30 ;
 - À Strasbourg, au marché Place Broglie : le 2 juillet de 12h à 14h, le 24 septembre et le 29 septembre de 10h à 13h ;
 - À Strasbourg, au marché Place de Bordeaux : le 14 septembre de 10h à 13h ;
 - À Schiltigheim, au marché Place de la Mairie : le 9 septembre ;
 - À Schiltigheim, aux Halles du Scilt : le 17 septembre.

b. Réunions/ateliers

- Organisation de 6 ateliers de concertation :
 - Le 14 juin à 19h, à destination des commerçants de Schiltigheim et Bischheim lors de l'assemblée générale de l'UCAS ;
 - Le 7 juillet à 10h, entretien avec Monsieur Laurent Hennenfent - « URBAMO » ;
 - Le 29 juillet à 16h, entretien avec les associations « Col 'Chick » et « PEPS 21 » ;
 - Le 27 septembre à 16h, entretien avec le collectif « Montramjtiens » ;
 - Le 28 septembre à 18h, en visio-conférence, entretien avec les associations d'usagers des mobilités ;
 - Le 29 septembre à 18h, en visio-conférence, à destination des forces vives, des représentants associatifs ou d'institutions, des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades.
- Organisation de 4 déambulations publiques pour présenter le projet « in situ » et notamment les solutions d'aménagements envisageables pour les différents tracés :
 - Schiltigheim – secteur nord et Bischheim : le 10 septembre à 11h ;
 - Schiltigheim – secteur sud : le 11 septembre à 10h ;
 - Strasbourg – secteurs Gare, Halles, Quais : le 17 septembre à 11h ;
 - Strasbourg – secteurs place de Haguenau, rue de Wissembourg, boulevards Poincaré et Clemenceau et avenue des Vosges : le 18 septembre à 10h.

c. Réunions publiques

- Organisation de 5 réunions publiques :
 - À Schiltigheim, le 29 juin, en visio-conférence et en présentiel à 18h30 ;
 - À Strasbourg, le 30 juin, en visio-conférence à 18h30 ;
 - À Bischheim (variantes N1, N2, N3) le 8 septembre, en visio-conférence et en présentiel à 18h30 ;
 - À Schiltigheim (variantes N1, N2, N3), le 15 septembre, en visio-conférence et en présentiel à 18h30 ;

- À Strasbourg (variantes C1, C2, C3), le 22 septembre, en visio-conférence et en présentiel à 18h30.

Toutes les réunions publiques ont fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu, se sont accompagnées d'un système de tchat permettant de relayer les questions des participants à l'animateur. Afin d'ouvrir la participation à tous, une traduction en langue des signes française, ainsi qu'un sous-titrage instantané (vélotypie) a également été mis en place.

L'agenda des permanences a été modifié courant de l'été concernant le temps fort de septembre afin de maximiser la participation citoyenne : dans la mesure du possible, les permanences initialement prévues en intérieur ont été redéployées sur les marchés alimentaires. Ceci a occasionné la communication massive du nouveau calendrier (flyers et mise à jour de la plaquette).

- Mise à la disposition du public d'un numéro d'appel téléphonique pour toute information sur le projet (03 68 98 51 12), la permanence téléphonique étant assurée par le service Tramway & Grands Projets.

2.6 Le dispositif de recueil des observations du public

Le dispositif de recueil des observations du public a été le suivant :

- La mise à disposition de registres d'expression « papier » dans les quatre lieux d'exposition du projet, permettant aux personnes intéressées de consulter et/ou faire état de tous avis, observations et propositions relatifs au projet ;
- La possibilité de consulter et/ou faire part d'avis d'observations et de propositions relatifs au projet sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu ;
- La possibilité d'envoyer les avis et observation par courrier à l'adresse de l'Eurométropole,
- L'accès à une adresse de messagerie électronique ProjetTramNord@strasbourg.eu.

Les permanences, les réunions publiques et les déambulations ont également permis à la collectivité d'enregistrer un certain nombre d'attentes et de questionnements vis-à-vis du projet.

3 ANALYSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET

3.1 Préambule : les éléments constitutifs du bilan

Le bilan de la concertation a vocation à rendre compte des contributions du public. Un classement thématique a été réalisé sur la base des expressions des participants. Tous les avis émis du 15 juin au 30 septembre 2021 ont été pris en compte, à partir des contributions suivantes :

- Les prises de parole lors des cinq réunions publiques ;
- Les avis recueillis et attentes formulées lors des quatre déambulations ;
- Les avis formulés sur la plateforme participative ;
- Les avis déposés sur les registres « papier » mis à disposition dans les mairies de Schiltigheim et de Bischheim, au Centre administratif et à la Médiathèque Olympe de Gougues à Strasbourg ;
- Les avis envoyés par courriels à l'adresse suivante : ProjetTramNord@strasbourg.eu ;
- Les courriers reçus par l'Eurométropole de Strasbourg.

NB : Les permanences sont quant à elles des lieux d'échange et d'information concernant le projet. Les participants ont été réorientés vers les différents modes d'expression à leur disposition afin que leur contribution éventuelle soit formellement prise en compte.

L'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du projet, apporte dans le présent document, des réponses aux interrogations et remarques formulées par les participants.

Précision préalable à la prise de connaissance de la suite de ce document :

« les participants » ou « les contributeurs » désignent toutes les personnes ayant exprimé leur avis dans le cadre des temps d'échange (lors des réunions publiques, déambulations) et par écrit (courriers, registres papier, plateforme participative ou courriels).

3.2 La participation à la concertation

La participation du public a pu être évaluée à plusieurs niveaux :

- Lors des réunions publiques :
 - Par réunion, entre 45 et 135 personnes (IP uniques) se sont connectées en temps réel, pour un total de 416 personnes sur les 5 réunions publiques.
 - Par réunion, à la date de clôture de la concertation le 30 septembre, entre 790 et 4370 visionnages sur la plateforme participer.eurometropole-strasbourg.eu ont été enregistrés, pour un total de 11491 visionnages sur les 5 réunions publiques, avec un temps de visionnage moyen compris entre 3 min et 12 minutes.
 - Concernant les 4 réunions publiques ouvertes en présentiel, il est estimé un total de 600 participants:
 - Le 29 juin à Schiltigheim, environ 100 participants ;
 - Le 8 septembre à Bischheim, environ 150 participants ;
 - Le 15 septembre, à Schiltigheim, environ 200 participants ;
 - Le 22 septembre, à Strasbourg, environ 150 participants.

- Entre 180 et 200 personnes sont venues échanger avec l'équipe projet lors des permanences ;
- 40 personnes ont participé aux déambulations ;
- 149 personnes (particuliers et représentants d'associations ou d'entreprises) ont réagi dans les quatre registres d'observations ;
- La page web présentant le projet « participer.eurometropole-strasbourg.eu » a été visitée 6266 fois (vues uniques) ;
- 635 contributions ont été enregistrées sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu ;
- 365 personnes ont réagi via la boîte mail ProjetTramNord@strasbourg.eu ;
- Les 6 publications de la page Facebook de l'Eurométropole de Strasbourg ont enregistré un total de 240 réactions (commentaires ou « like ») ;
- 12 courriers ont été reçus à l'Eurométropole de Strasbourg, faisant état d'observations relatives au projet ;
- Parmi les contributions, 18 d'entre elles ont été transmises par les associations de quartier, des collectifs ou des associations thématiques (mobilité).

Durant la période de la concertation, du 15 juin au 30 septembre 2021 inclus, la rubrique dédiée au projet sur la plateforme participative a reçu près de 7707 visites et a permis aux visiteurs de déposer des contributions en ligne et de prendre connaissance des contributions déposées au fil de l'eau sur ce média.

Le nombre de participants en réunion publique ainsi que le nombre très important d'avis reçus soulignent la forte mobilisation sur ce projet. En ce sens, la concertation a atteint les objectifs poursuivis : donner à chacun la possibilité de s'informer, de s'exprimer et d'obtenir de la part des porteurs de projet des précisions et des explications à ce stade du projet.

Au total, **1324** avis ont été reçus et traités.

Parmi les 1324 avis reçus,

- 948 avis ont été comptabilisés et analysés,
- 376 avis ont été émis en redondance sur les différents médias proposés et ont été considérés en doublon ;

Tableau 1 : Récapitulatif des avis écrits recueillis dans le cadre de la concertation du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

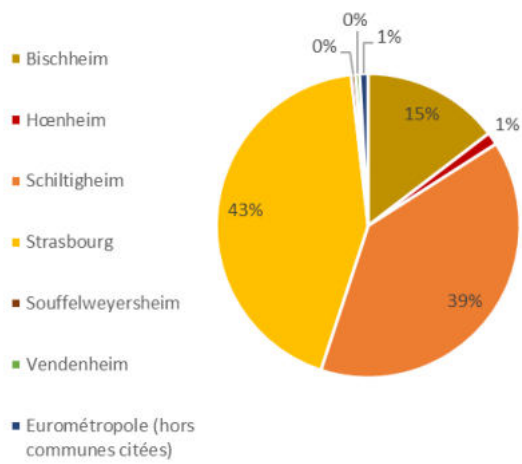
Moyens d'expression concerné	Nombre total d'avis recueillis *	Nombre d'avis analysés **
Avis recueillis par courriels	417	365
Avis recueillis sur la plateforme digitale	634	317
Avis déposés sur les registres papier	146	142
Avis envoyés par courriers papier	15	12
Avis émis lors des déambulations	68	68
Avis émis lors des réunions publique	44	44
TOTAL	1324	948

*Un avis identique exprimé par un collectif, association, entreprise ou groupe de personnes sous forme de pétition est considéré comme un avis exprimé par une personne morale. L'avis est comptabilisé une seule fois.

**Un même avis exprimé par une personne unique ou représentant d'un collectif par plusieurs moyens est comptabilisé une seule fois.

a. Le profil des participants

Tableau 2 : Commune de résidence des participants

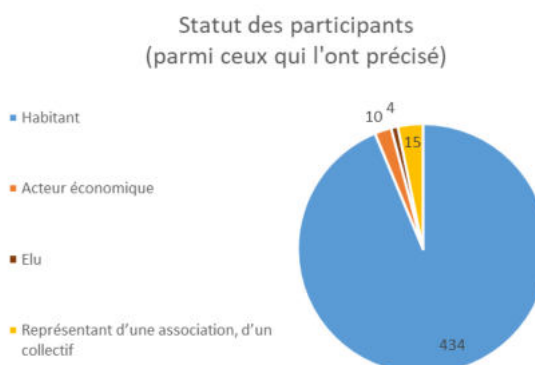


Commune	Effectifs	%
Non précisé	503	53,1
Bischheim	65	6,9
Hœnheim	6	0,6
Schiltigheim	174	18,4
Strasbourg	192	20,2
Souffelweyersheim	2	0,2
Vendenheim	2	0,2
Eurométropole	4	0,4
TOTAL	948	100

Parmi les participants qui ont renseigné leur commune de résidence, environ 40% habitent Strasbourg, 40% habitent Schiltigheim et 15% Bischheim.

Tableau 3 : Statut des participants

Statut	Effectifs	%
Habitant	434	45,8
Acteur économique	10	1
Élu	4	0,4
Représentant d'une association, d'un collectif	15	1,6
Non précisé	485	51,2
TOTAL	948	100



Les participants qui ont renseigné leur statut (réponse à la question « en qualité de ») sont majoritairement des habitants. Notons que 15 contributions émanent d'associations ou de collectifs d'habitants.

b. La synthèse des avis exprimés sur le projet

De manière générale, les participants sont favorables au projet de mobilité. Environ 15% des contributions rejettent la solution tramway pour répondre aux objectifs de développement du réseau de transport. Parmi ces contributions, les deux tiers s'opposent au projet de tramway dans sa partie Nord, et un tiers s'oppose au projet dans sa partie de centre-ville.

Tableau 4 : Avis exprimés sur le Projet

Avis	En %
Favorable*	83,5 %
Défavorable**	14,7 %
Ne se prononce pas	1,7 %

*Les avis favorables comptabilisent les avis favorables émis par les participants sur le projet de manière globale ainsi que sur les variantes présentées.

** Les avis défavorables comptabilisent les avis défavorables émis par les participants sur le projet de manière globale ainsi que sur les variantes présentées.

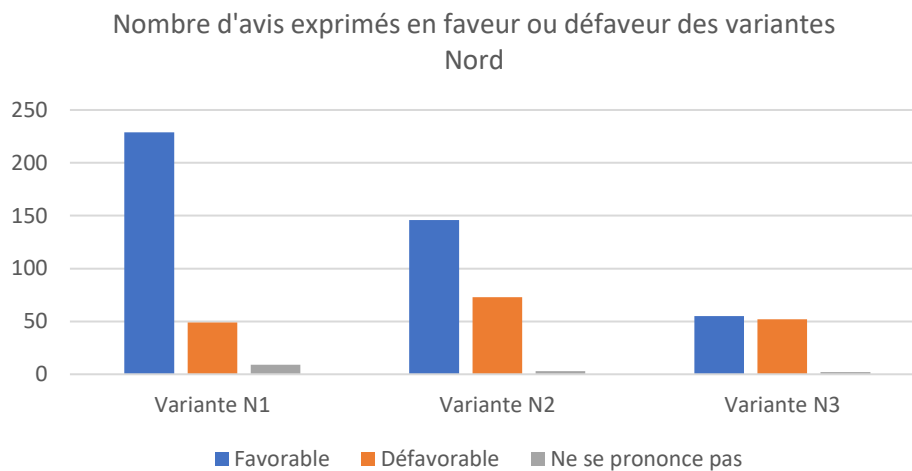
c. La synthèse des avis exprimés par variante

Pour les variantes au Nord (N1, N2 et N3)

Tableau 5 : Avis des participants sur les variantes N1, N2 et N3

Avis exprimés en effectifs *	Favorable	Défavorable	Ne se prononce pas
Variante N1	229	49	9
Variante N2	146	73	3
Variante N3	55	52	2

*Un participant peut avoir émis un ou plusieurs avis favorables ou défavorables à une variante.



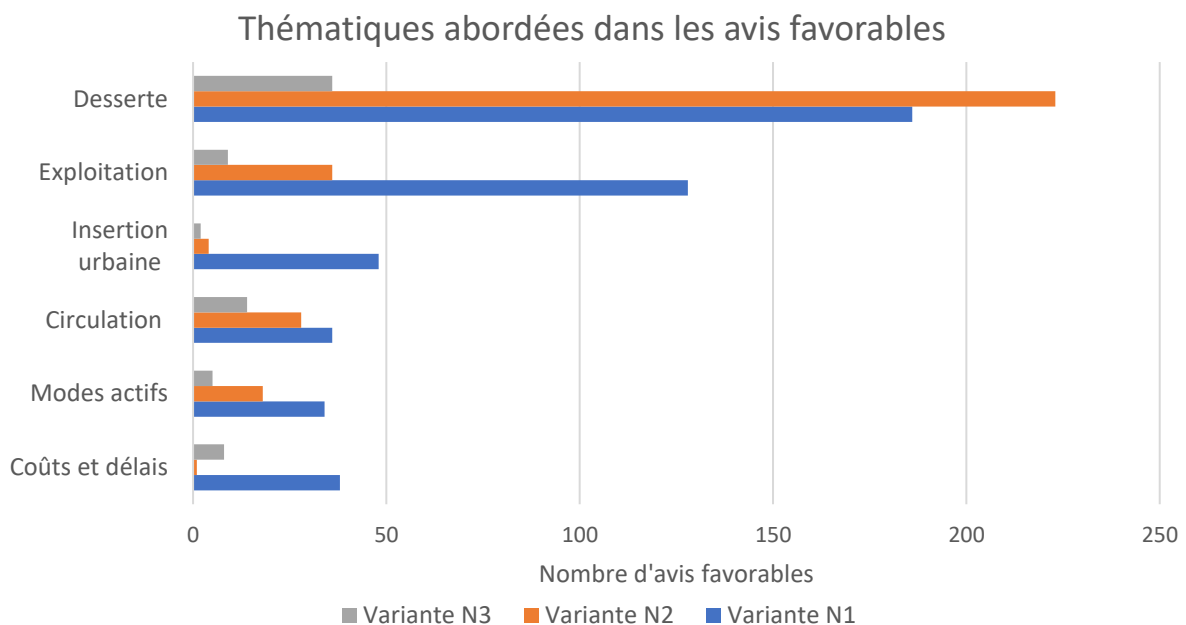
On peut noter une forte émergence des avis concernant la variante N1 devant les avis exprimés concernant les variantes N2 et N3. Quantitativement, les avis sont majoritaires en faveur de la variante N1, en valeur absolue (+229) ou différentielle ($229 - 49 = +180$). On peut également noter un net retrait concernant les avis en faveur de la variante N2, en valeur absolue (+149) et différentielle ($146 - 73 = +73$) et un manque d'intérêt pour la variante N3, avec une certaine difficulté à définir une expression favorable ou défavorable pour cette variante compte-tenu de la valeur différentielle des avis exprimés ($55 - 52 = +2$).

Pour chacune des variantes N1, N2, N3, le pourcentage des expressions émettant un avis, sans se prononcer en sa faveur ou défaveur, est inférieur à 3,2 % indiquant une forte appétence du public à exprimer un avis tranché.

Le tableau ci-dessous recense les **thématiques** abordées par les **contributeurs ayant exprimé un avis favorable** à l'une ou plusieurs des variantes présentées pour le secteur Nord.

Thème	Variante N1	Variante N2	Variante N3
Desserte	186	223	36
Exploitation	128	36	9
Insertion urbaine	48	4	2
Conditions de circulation	36	28	14
Cadre de vie	24	10	5
Modes actifs	34	18	5
Environnement	5	0	0
Coûts et délais	38	1	8
Développement urbain	36	2	0

La « desserte » traite principalement des secteurs et points d'intérêts desservis, du liaisonnement, de la densité de population, des opportunités futures. L'« exploitation » traite de la qualité du service Tramway, de l'articulation du réseau de bus avec le tramway, de l'intermodalité avec les autres modes de transport (train, P+R notamment). L'« insertion urbaine » concerne les questions de partage de l'espace public, les largeurs d'emprise, les risques d'expropriation et la facilité de mise en œuvre.



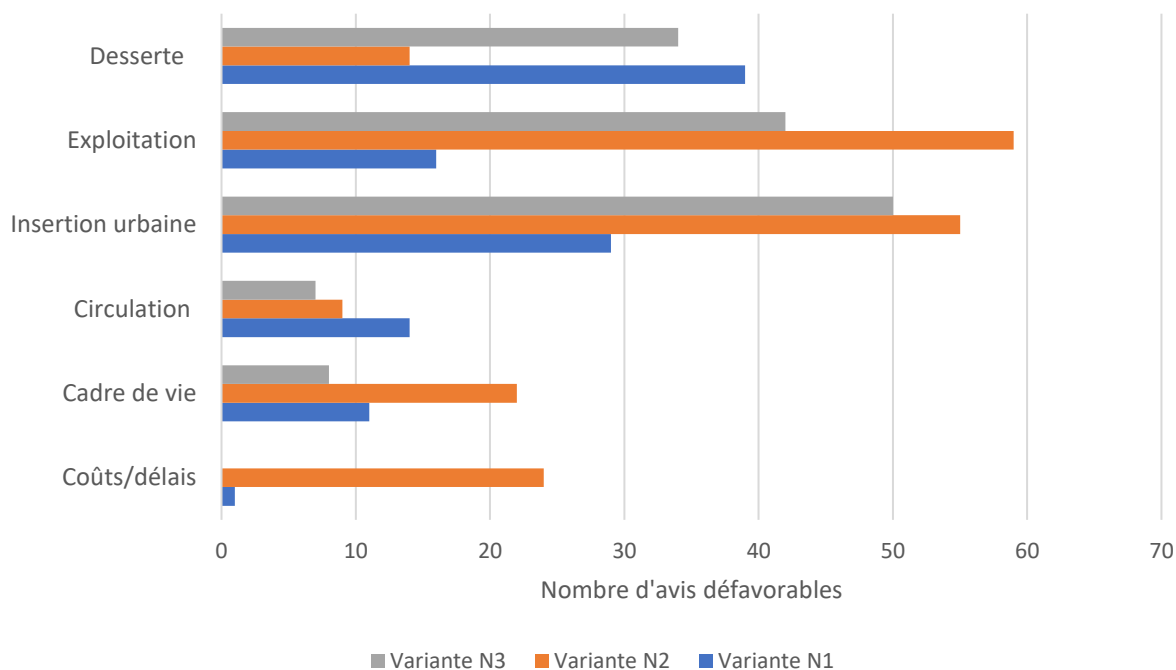
La variante N1 est soutenue en premier lieu pour sa desserte de Schiltigheim ouest et son tracé direct et plus rapide pour les usagers (thème exploitation). La variante N2 est retenue avant tout pour sa desserte fine de la commune Schiltigheim, d'est en ouest en reliant le centre-ville au quartier des Écrivains et équipements structurants.

Sur les autres thématiques, la variante N1 est aussi plus favorablement perçue pour son insertion sur la route du Général de Gaulle qui limiterait les acquisitions foncières nécessaires (thème insertion urbaine) et semble plus adaptée pour accueillir un trafic supplémentaire par rapport aux véhicules particuliers (thème circulation) et des aménagements cyclables de qualité (thème modes actifs). Les coûts d'investissement et les délais de mise en service réduits par rapport à la variante N2 sont également des critères en faveur de la variante N1. Ces éléments d'analyse des avis exprimés sont détaillés au chapitre 4.3.

Le tableau ci-dessous recense les thématiques abordées par les **contributeurs ayant exprimé un avis défavorable** à l'une ou plusieurs des variantes présentées pour le secteur Nord.

Thème	Variante N1	Variante N2	Variante N3
Desserte	39	14	34
Exploitation	16	59	42
Insertion urbaine	29	55	50
Conditions de circulation	14	9	7
Stationnement	7	7	0
Cadre de vie	11	22	8
Modes actifs	3	0	0
Environnement	1	7	0
Coûts et délais	1	24	0

Thématiques abordées dans les avis défavorables

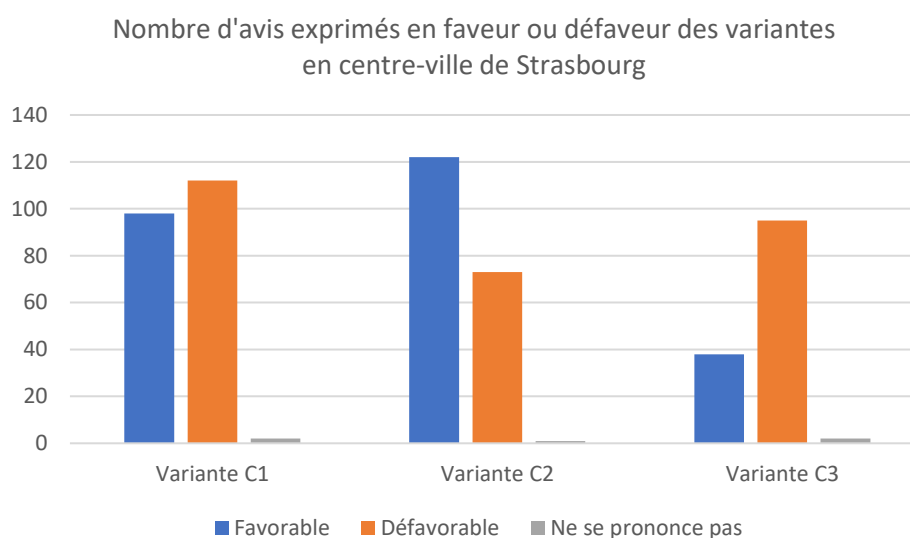


Les thématiques d'exploitation (moins de site propre et un trajet moins direct) et d'insertion urbaine trop contraignante ont été le plus souvent reprises dans les avis défavorables sur les variantes N2 et N3. La desserte des variantes N1 et N3 ont aussi été perçues davantage négativement car profitant à moins de personnes que la variante N2 et ne facilitant pas les liaisons Est-Ouest. Ces éléments d'analyse des avis exprimés sont détaillés au chapitre 4.3.

Tableau 5 : Avis des participants sur les variantes C1, C2 et C3

Avis exprimés en effectifs *	Favorable	Défavorable	Ne se prononce pas
Variante C1	98	112	2
Variante C2	122	73	1
Variante C3	38	95	2

*Un participant peut avoir émis un ou plusieurs avis favorables ou défavorables à une variante



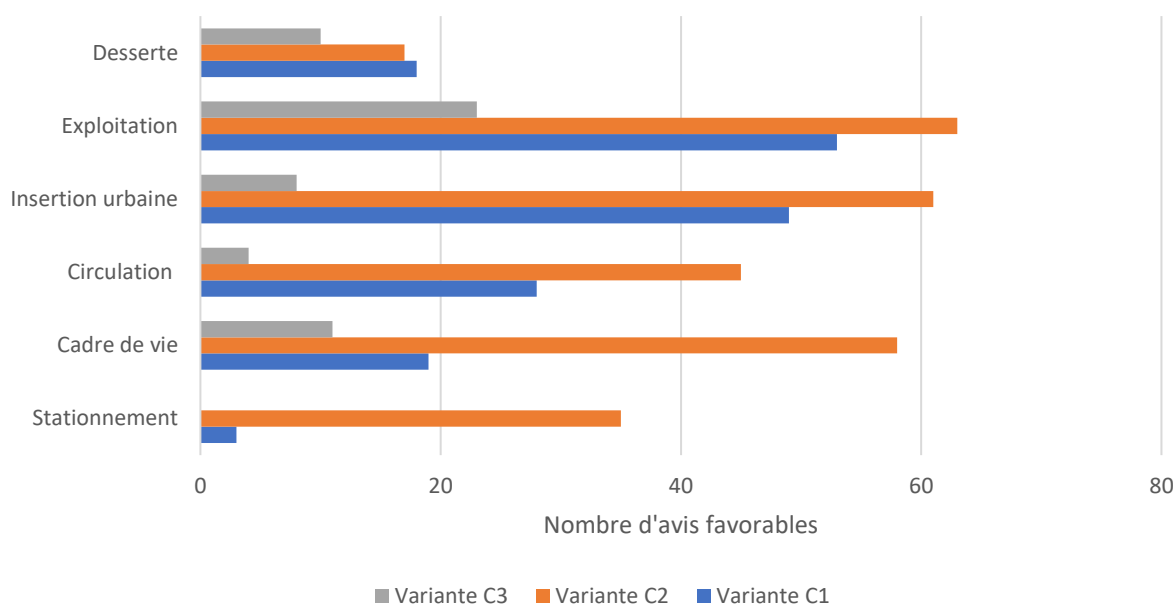
On peut noter une légère émergence des avis concernant la variante C2 devant les avis exprimés concernant les variantes C1 et C3. Quantitativement, les avis sont majoritaires en faveur de la variante C2, en valeur absolue (+122) ou différentielle ($122 - 73 = +49$). On peut également noter un faible retrait concernant les avis en faveur de la variante C1 qui sont légèrement défavorables en valeur différentielle ($98 - 112 = -14$) et un rejet pour la variante C3, pour laquelle les expressions défavorables sont nettement prééminentes en valeur différentielle ($38 - 95 = -57$).

Pour chacune des variantes C1, C2, C3, le pourcentage des expressions émettant un avis, sans se prononcer en sa faveur ou défaveur, est inférieur à 1,5 % indiquant, comme pour les variantes C1, C2 et C3, une forte appétence du public à exprimer un avis tranché.

Le tableau ci-dessous recense les thématiques abordées par les **contributeurs ayant exprimé un avis favorable** à l'une ou plusieurs des variantes présentées pour le secteur centre.

Thème	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Desserte	18	17	10
Exploitation	53	63	23
Insertion urbaine	49	61	8
Conditions de circulation	28	45	4
Stationnement	3	35	0
Cadre de vie	19	58	11
Modes actifs	14	6	0
Environnement et patrimoine végétal	11	0	0
Coûts et délais	29	0	0
Nuisances	26	4	0

Thématiques abordées dans les avis favorables

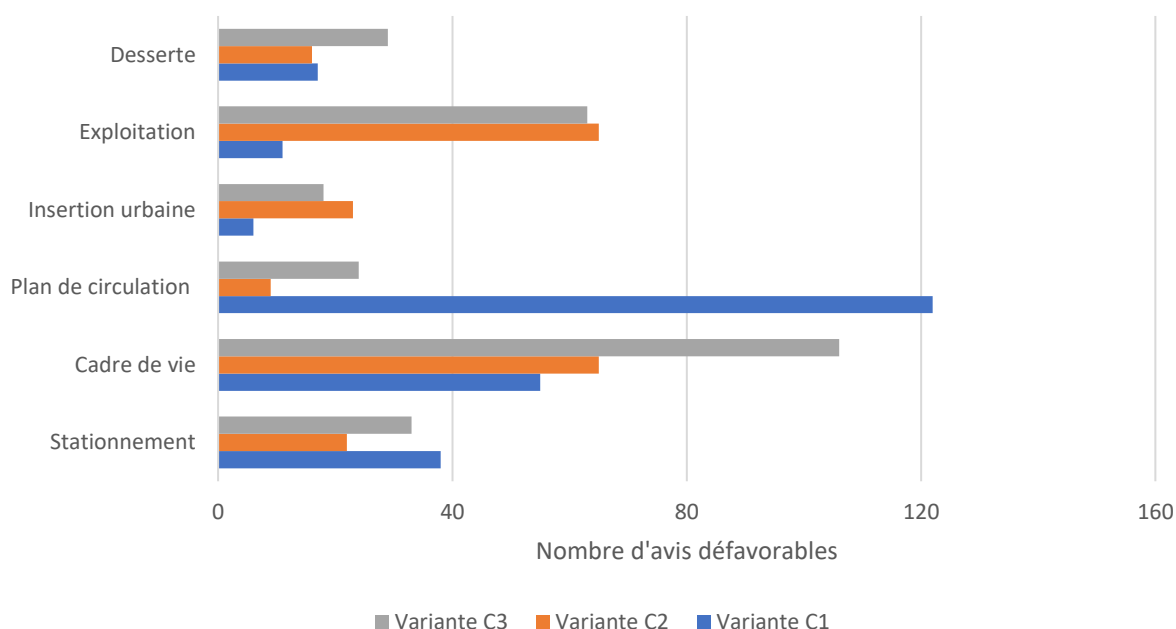


La variante C2 a été soutenue pour plusieurs caractéristiques : sa réduction des impacts sur le patrimoine, les conditions de circulation et le cadre de vie au sein de la Neustadt. Son schéma d'exploitation a été décrit, à de nombreuses reprises, comme pouvant offrir la ligne la plus directe et des temps de trajets réduits. S'agissant de la variante C1, les caractéristiques suivantes ont particulièrement joué en sa faveur : le schéma d'exploitation, son itinéraire simple et direct et son insertion qui serait facilitée sur les grands boulevards. Enfin, le schéma d'exploitation qui faciliterait la liaison Gare – Wacken a été profitable à la variante C3, thème qui en enregistré une majorité d'avis positifs. Ces éléments d'analyse des avis exprimés sont détaillés au chapitre 4.4.

Le tableau ci-dessous recense les thématiques abordées par les **contributeurs ayant exprimé un avis défavorable** à l'une ou plusieurs des variantes présentées pour le secteur centre.

Thème	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Desserte	17	16	29
Exploitation	11	64	63
Insertion urbaine	6	23	18
Conditions de circulation	122	9	24
Stationnement	38	22	33
Cadre de vie	55	65	106
Modes actifs	3	17	12
Environnement et patrimoine végétal	3	18	10
Coûts et délais	0	11	16
Nuisances	26	4	0

Thématiques abordées dans les avis défavorables



Parmi les avis défavorables exprimés sur la variante C1, ses impacts négatifs sur la saturation du trafic sur les grands boulevards, les reports qui seraient engendrés sur les petites rues de quartier, les nuisances associées (sonore, pollution) et la suppression du stationnement ont été fréquemment cités. S'agissant des variantes C2 et C3, la dégradation du cadre de vie et les nuisances qui seraient induites sur les axes empruntés, notamment les quais, font partie des premiers motifs d'avis défavorables, tout comme les conditions d'exploitation, jugées trop proches des lignes de tramway existantes et qui risqueraient la saturation de certaines stations. Ces éléments d'analyse des avis exprimés sont détaillés au chapitre 4.4.

Le tableau ci-dessous recense les contributions et avis des différentes associations, collectifs ou partis politiques ayant envoyé une contribution concernant les variantes de tracé au Nord et au Centre.

	Thématique	Variante N1	Variante N2	Variante N3	Variante C1	Variante C2	Variante C3
Associations d'usagers territoire EMS							
CADR67	Usagers du Vélo				X		
TC Alsace	Usagers des transports à l'échelle régionale		X			X	
ASTUS	Usagers des transports urbains de Strasbourg	X			X		
Alsace Nature	Défense de l'environnement	X			X		
APEHA	Association défense usagers PMR d'Alsace	Aucun avis tranché					
Associations ou collectifs locaux							
Montramjtiens	Collectif local	X					
Col'schick	Association Schiltigheim locale	Autre proposition de tracé N4,C4					
PEPS21	Association Schiltigheim locale		N2 modulo variante d'insertion				
Schilick Ecologie	Association Schiltigheim locale	X					
Association Quartier Vosges Neustadt	Association locale Strasbourg	X			Aucune pour le centre		
ASSER	Association locale Robertsau	Aucun avis tranché			Aucune pour le centre		
Prom'Ober	Association Oberhausbergen locale	Aucun avis tranché					
Partis politiques							
Naturellement Bischheim	Parti écologiste	X					
PCF	Parti communiste	X					

Autres contributions groupées	Objet
Pétition "Change.org" avec environ 1050 signataires, riverains du secteur Tribunal -Contades	La pétition rejette la variante C1 en faveur de la variante C2. Aucun avis n'est exprimé dans le cadre de la concertation, cette pétition n'a pas été versée <u>formellement</u> à la concertation
Pétition « Change.org » avec environ 60 signataires, riverains rue de Wissembourg	La pétition rejette les variantes C1 et C2 en raison de leur tracé empruntant la rue de Wissembourg. Aucun avis n'est exprimé dans le cadre de la concertation, cette pétition n'a pas été versée <u>formellement</u> à la concertation
Établissement ESAT de Schiltigheim (170 travailleurs handicapés et une quarantaine d'encadrants)	Une contribution exprimée par l'ESAT en faveur de la variante N1, appuyée par 95 signatures de ses travailleurs
Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale WACKEN	Une contribution exprimée par le Crédit Mutuel Immobilier en faveur de la variante C3

d. Proposition de variantes alternatives de la part des citoyens ou des collectifs :

Proposition d'autres variantes pour le Nord :

N1 bis: Passage par la rue de Sélestat après le pont « Saint Charles », pour rejoindre ensuite la rue d'Erstein et la route du Général de Gaulle, avec une station « Trois épis » au début rue d'Erstein et une station « Gare de Schiltigheim/Bischheim » sur la parcelle SNCF rue d'Erstein.

But recherché : Desservir la gare de Bischheim/Schiltigheim, sans avoir recours à un nouveau pont sur les voies ferrées



> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- La connexion avec la gare de Schiltigheim/Bischheim peut s'avérer intéressante, quoique située dans ce cas côté Ouest des voies ferrées et donc quelque peu éloignée de l'accès aux quais de la gare. Le tracé situé le long des voies concernerait un potentiel réduit d'usagers. Par ailleurs, la destination privilégiée par les usagers est le centre-ville de Strasbourg.
- L'insertion de la plateforme de tramway serait difficilement compatible avec la préservation des arbres dans la rue de Sélestat.
- Ce tracé impliquerait l'ajout de trois courbes supplémentaires, ce qui entraînerait une réduction de la vitesse commerciale et le rallongement du temps de trajet. Compte-tenu de la fermeture importante de l'angle de d'une de ces courbes, le coût de maintenance de cette proposition de tracé serait augmenté.

N1 bis2 : Passage le long des voies ferrées après le pont Saint Charles (sur les emprises SNCF), pour rejoindre ensuite la rue d'Erstein et la route Général de Gaulle, avec une station « Trois épis » au début des voies ferrées et une station « Gare de Bischheim » sur la parcelle SNCF rue d'Erstein.

But recherché : Desservir la gare de Bischheim/Schiltigheim, sans avoir recours à un nouveau pont sur les voies ferrées et en utilisant les espaces libres SNCF le long des voies ferrées.



> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Cette solution proche de la N1bis permet d'éviter les difficultés d'insertion sur la rue de Sélestat. Elle suscite néanmoins les mêmes commentaires exposés ci-avant pour la variante N1bis.
- En revanche, elle présenterait une difficulté majeure quant à la non-maîtrise du foncier : ces terrains, dont la SNCF est affectataire, seraient difficilement mobilisables. Il y aurait également une complexité topographique (descente au niveau des voies ferrées puis remontée rue d'Erstein).

N1 bis3: Faire passer la variante N1 par la route du Général de Gaulle dès le début

But recherché : Trajet plus directe et plus rapide, avec moins de courbes.

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

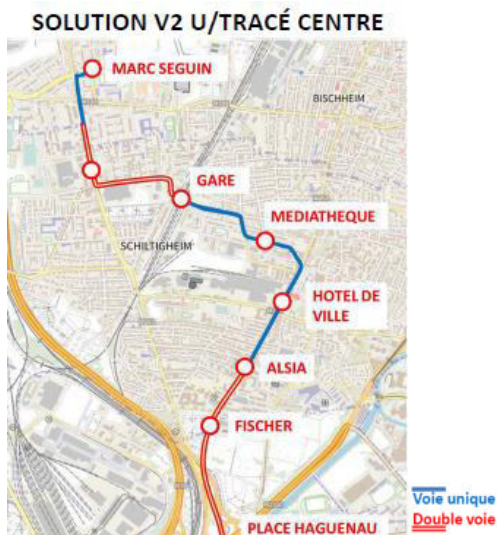
- Le tracé proposé pour la variante N1 effectuerait un crochet par la route de Bischwiller afin de positionner une station la plus proche possible des zones de population denses et afin d'accompagner l'arrivée de points d'intérêts majeurs dans la partie Sud de la route de Bischwiller, notamment le quartier Fischer (intégrant un important pôle récréatif et commercial) en rendant visible et lisible le réseau de transport structurant pour ce secteur.

N2 bis : Cette proposition est une variante de la solution N2 reposant sur les deux modifications suivantes:

- L'insertion du tramway se ferait avec beaucoup plus de sections en voie unique : rue de Lauterbourg, rue de Vendenheim, passage du cimetière, route de Bischwiller jusqu'à la station Alsia.
- Le terminus s'effectuerait sur la rue de Mundolsheim à Bischheim
- La station Écrivains est déplacée au Nord du carrefour avec la rue d'Erstein

But recherché :

- Un coût d'investissement plus faible que la variante N2 EMS, avec un moindre impact sur le foncier (terrains bâtis et non bâtis) ;
- Une reconstruction de l'offre de stationnement sur l'ensemble du parcours tram.
- Une meilleure desserte du quartier des Écrivains



> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- La rue de Lauterbourg offre une liaison interquartiers importante qu'il conviendrait de maintenir dans les deux sens de circulation. L'insertion d'une voie unique de tramway, de deux voies de circulation automobile et d'aménagements cyclables de qualité impliquerait de lourds impacts sur les propriétés riveraines et ne permettrait plus de maintenir deux sens pour la circulation générale.
- Par ailleurs, le recours à des longueurs importantes de voie unique limiterait les possibilités d'exploitation du service tramway (fréquence des rames).
- La station Écrivains déplacée au Nord du carrefour est en effet plus centrale pour le quartier des Écrivains, mais s'éloignerait davantage de deux autres générateurs importants directement situés au sud de la rue d'Erstein : le Centre-commercial Leclerc ainsi que le quartier des Généraux.

N4 : Proposition de variante supplémentaire passant par la route de Bischwiller, la rue Saint Charles et la route du Général de Gaulle, avec un nouvel ouvrage de franchissement des voies ferrées, accolé au pont « Saint Charles » existant.

But recherché :

- Éviter les contraintes d'insertion urbaine dans la partie sud de la route du Général de Gaulle ;
- Proposer un moyen d'accès rapide au centre de la commune pour les habitants des quartiers Nord-Ouest de Schiltigheim ;
- Anticiper une éventuelle connexion intermodale entre la station tram et le train (moyennant une nouvelle halte ferroviaire aux Trois Épis) par un nouvel ouvrage de franchissement des voies ferrées, accolé au pont St. Charles existant.



> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Cette hypothèse de tracé empruntant la rue Saint Charles permettrait de se rapprocher de la centralité historique de Schiltigheim et de desservir la mairie, en conservant la desserte des quartiers de la partie Nord de la route du Général de Gaulle des variantes N1 et N2. Elle pourrait représenter un bon compromis pour les enjeux locaux de desserte de Schiltigheim. Néanmoins, le potentiel de desserte serait affaibli compte-tenu de la grande emprise constituée par l'usine Heineken sur le secteur de la rue Saint-Charles ;
- Elle provoquerait également une lacune d'offre de transport en commun sur la partie Sud route du Général de Gaulle, notamment dans le secteur Prévert ;
- Elle impliquerait également des acquisitions foncières importantes au niveau de l'entreprise Heineken, dont des terrains surbâties par des immeubles de type entrepôts/hall d'exploitation. Idéalement, un réalignement complet de la rue serait à prévoir afin de garantir à la fois le passage en site propre du tramway, la création d'aménagements cycles de qualité et le maintien d'une accessibilité automobile/camions à l'entreprise Heineken ;
- Par ailleurs, cette hypothèse de tracé présenterait un « cabotage » dans le secteur de la rue Saint-Charles, impactant les temps de déplacements sur une liaison tram Nord, qui pourrait être prolongée ultérieurement vers Vendenheim, pour une capacité de desserte inférieure à celle de la variante N2 proposée à la concertation.

Variante d'insertion : passage en souterrain route de Brumath

But recherché :

- Éviter d'impacter le fonctionnement actuel en surface.

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- L'intégration du tramway contribue à requalifier les espaces publics. Un passage en souterrain ne répondrait pas à cet objectif ;
- D'autre part, bien que la géologie du terrain puisse éventuellement faciliter la percée d'un tel souterrain, les coûts d'investissement beaucoup plus lourds, engendrés par une telle solution, ne sont pas envisagés pour ce projet ;
- Par ailleurs, le plan de circulation qui serait mis en œuvre concomitamment à la mise en service du projet devrait répondre aux besoins d'apaisements exprimés lors de la concertation et pourra

constituer, en soi, un vecteur du report modal attendu vers les transports en commun et les modes actifs.

Proposition d'autres variantes pour le Centre :

C3 bis : Le tram E venant de République se poursuivrait sur les quais pour rejoindre le tunnel de la gare et avoir comme terminus « la Rotonde » avec une station "Faubourg de Pierre" positionnée sur le quai Finkmatt. Le tram H emprunterait quant à lui le tracé proposé par l'EMS (place de la gare, Bd. Wilson, Poincaré et Clemenceau).

But recherché :

- Éviter un détour inutile de la ligne E vers Poincaré avant de rejoindre la gare, ce qui n'amène pas de nouvelle desserte de quartier en tant que tel (le nouvel arrêt Poincaré serait desservi par la H et la C vers Bischheim),
- Pas de travaux de voirie sur le Faubourg de Pierre aménagé récemment et éviter une cohabitation tram assez difficile avec la desserte des commerces.

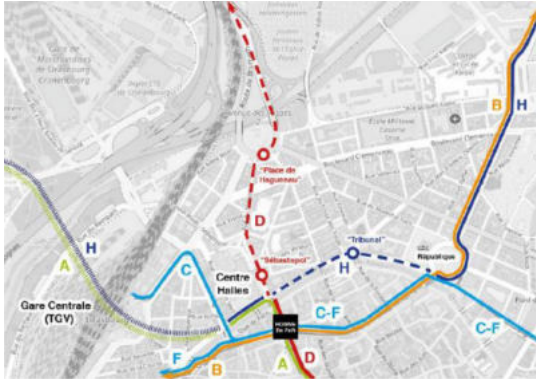


> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Cette solution semble intéressante en proposant une nouvelle liaison rapide et non existante aujourd'hui entre les quartiers Ouest de Strasbourg et le campus de l'Esplanade ;
- Toutefois, les contraintes de sécurité d'exploitation du tunnel tram sous la gare empêchent d'y faire passer plus de 2 lignes de tramway (renforts compris). Le passage de la ligne E en plus des lignes A et D imposerait de réduire l'offre sur les lignes A/D, ce qui n'est pas envisageable ;
- Par ailleurs, l'insertion d'une plateforme tramway en travers du pont de Paris (en parallèle du quai Saint-Jean) viendrait fortement contraindre les accès actuels vers l'ellipse insulaire depuis la rue de Sébastopol.
- Enfin, la création d'un carrefour tramway au droit du pont de Paris, très proche du nœud central Homme de Fer, viendrait complexifier et perturber la fluidité des lignes de tramway, ce qui serait contraire à l'objectif initial de désaturer le cœur du réseau.

C4 : la ligne D serait dévoyée de son itinéraire actuel à partir du pont de Paris et serait dirigée tout droit vers la place de Haguenau, via les rues de Sébastopol et du Travail, pour la desserte des communes du Nord. La ligne H emprunterait quant à elle les quais Sturm, Finkmatt et Kléber puis emprunterait le tunnel pour desservir la gare.

But recherché : Accéder le plus directement possible au centre-ville de Strasbourg depuis le Nord



> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Cette proposition offrirait une liaison Nord-Sud qui semble très intéressante et ouvrirait une nouvelle liaison diamétrale entre les quartiers Ouest et le Wacken/Robertsau, sans impacter la place de la Gare ;
- Cependant, elle ne proposerait pas une liaison de contournement de l'hypercentre pour les liaisons Gare-Université, un objectif important du projet ;
- Par ailleurs, elle impliquerait de renforcer la ligne A pour compenser la perte d'offre entre les secteurs Cronembourg et Etoile, ce qui renforcerait les contraintes sur le nœud de l'Homme de Fer ;
- Enfin, la création d'un carrefour tramway au droit du pont de Paris, très proche du nœud central Homme de Fer, viendrait complexifier et perturber la fluidité des lignes de tramway, ce qui serait contraire à l'objectif initial de désaturer le cœur du réseau.

C5 : Passage de la liaison Gare-Wacken-Robertsau par la rue Jacques Kablé en alternative au passage via le boulevard Clemenceau.

But recherché :

- Trajet plus direct vers les institutions européennes.
- Insertion plus respectueuse de l'environnement.
- Insertion moins impactante pour le stationnement

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Le tramway s'insérerait plus facilement sur la rue Kablé en raison de l'absence de certaines contraintes (pas d'alignement d'arbre à préserver) ;
- Toutefois, cette proposition présente un potentiel de desserte moindre que celui de la variante C3 proposée à la concertation, empruntant le boulevard Clemenceau (densité d'habitat positionnée principalement sur le côté Sud) ;
- Par ailleurs, son raccordement aux infrastructures existantes des lignes B et E du tramway imposerait le déplacement vers le nord de la station « Lycée Kléber ».

4 SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS PENDANT LA CONCERTATION

4.1 Les objectifs généraux du projet

Compte tenu de l'absence de transport structurant sur le territoire desservi, le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim est salué par les acteurs et habitants du territoire, qui reconnaissent largement son opportunité. Ce constat est particulièrement ressorti dans les communes du Nord. Le tramway permettra de desservir un bassin de vie en développement et de consolider le réseau de transport existant du territoire.

Plusieurs contributeurs soulignent l'intérêt du projet qui vient combler un manque et rendra les transports en commun plus attractifs sur ce secteur.

« Oui au projet de tram et à la réduction des voitures »

« Bravo, le tram c'est super ! »

« 100% pour le tram ! »

« Je soutiens le développement durable et le progrès écologique. Le projet tramway est sûrement la voie de l'avenir. »

a. Partie Nord

Les contributions **en faveur** du projet pour sa **partie Nord** se sont exprimées très majoritairement pour les motifs suivants :

- *Besoin d'améliorer la qualité de l'air, réduire la pollution : enjeu de santé publique ;*
- *Besoin de réduire le trafic automobile, faire ralentir la vitesse, réorganiser la circulation ;*
- *Bischheim et Schiltigheim souffrent de fortes nuisances sonores liées au trafic automobile ;*
- *Schiltigheim et Bischheim sont des communes en manque d'investissement en matière de transport collectif. L'arrivée du tramway conduit à une meilleure équité territoriale dans l'Eurométropole, et ouvre Schiltigheim et Bischheim à la Métropole, en rendant ces communes plus accessible ;*
- *Le quartier des Écrivains est le dernier quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville à ne pas être desservi par un tramway ;*
- *Les routes structurantes de Bischwiller/ de la République et Général de Gaulle/Brumath sont des voies dangereuses pour les modes actifs, l'arrivée du tramway permet de développer les modes actifs et de les protéger ;*
- *L'arrivée du tramway permet d'améliorer la cadre de vie.*

Si la très grande majorité des contributions citoyennes adhèrent aux objectifs du développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, certaines d'entre elles n'approuvent pas le projet.

Les oppositions principales au projet pour sa **partie Nord** s'expriment par le fait que, selon leurs contributeurs :

- *La place de la voiture devrait rester importante sur la route du Général de Gaulle, car le transport en commun ne répond pas aux besoins de tous les usagers. L'utilisation de la route du Général de Gaulle pour le tram impliquerait des congestions sur la route de Bischwiller ;*
- *Un apaisement des axes route de Bischwiller et route du Général de Gaulle pourrait passer uniquement par des actions sur le plan de circulation, sans faire le tramway.*

Des participants contestent le choix du mode tramway en évoquant les arguments suivants :

- *Le choix du mode est questionné : s'il est globalement accepté que la ligne L6 est actuellement surchargée, certains proposent plutôt une amélioration de son cadencement couplé à une motorisation propre ;*
- *D'autres participants indiquent qu'aujourd'hui les 2 axes (route de Bischwiller comme route du Général de Gaulle) sont correctement desservis par les lignes de bus L3 et L6. Il n'y aurait pas d'usagers potentiels supplémentaires avec une ligne de tramway. Au besoin, la fréquence et les capacités des bus pourraient être encore augmentée ;*
- *La ville de Schiltigheim est déjà desservie par la ligne B du tramway sur son côté Est et par une gare SNCF au Nord ;*
- *Le tram est une alternative plus complexe à mettre en œuvre et plus chère que le renforcement des bus ;*
- *Un autre mode plus modulable, type Tram-train constituerait une alternative ;*
- *Le sous-sol de Schiltigheim (partie Sud de la route de Bischwiller dans le secteur Fischer notamment) est fragile en raison de la présence de galeries servant à stocker la glace pour les brasseries au siècle dernier. Ceci provoque déjà aujourd'hui de multiples affaissements de terrain, mettant en danger la circulation, les réseaux enterrés, y compris les tuyaux de gaz, et le bâti sur cette portion. Un point d'attention est signalé quant au surcoût lié au renforcement du sous-sol.*

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Ce projet s'inscrit dans un programme ambitieux en réponse à l'urgence climatique avec la mise en place progressive d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE), le déploiement d'un Réseau Express Métropolitain (trains et cars interurbains), la transformation de la route métropolitaine M35 (ex-A35) et la reconfiguration de la place de Haguenau ;
- Il s'inscrit en outre en cohérence avec la politique de développement des mobilités actives, qui se traduit notamment par la mise en œuvre du Plan vélo adopté par le Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2021 ou par le plan piéton de la ville de Strasbourg adopté par le Conseil Municipal du 3 mai 2021.
- Le train est complémentaire au tramway, la desserte du train n'est pas suffisamment fine pour répondre aux besoins des communes du Nord à forte densité et elle ne répond pas non plus aux mêmes besoins qu'un projet de tramway. Ce dernier est pensé en complémentarité du projet de REM porté par l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand-Est. De plus, il s'agit d'une compétence de la Région Grand-Est qui pilote l'opérateur SNCF ;
- Selon les variantes de tracés, le projet desservirait entre 19 700 et 27 900 personnes (population, emplois, scolaires) à court terme, et entre 22 300 et 31 100 personnes à l'horizon 2025. Ce potentiel justifie largement le prolongement du réseau de tramway vers les

communes du nord de l'agglomération. L'estimation fine de la fréquentation serait réalisée sur la base des études d'avant-projet, qui seraient engagées en 2022 ;

- Les lignes de bus L3 et L6 arrivent à saturation à l'heure de pointe. Le renforcement de leur cadence pourrait passer d'un bus toutes les 5/6 mn, soit 12 bus à l'heure, à un bus toutes les 4 min, soit 15 bus à l'heure. Ceci permettrait de faire voyager 1500 personnes/heure, à raison de 100 personnes maximum par bus, mais resterait une solution non durable vis-à-vis de l'évolution démographique des secteurs traversés. Le tram permettrait quant à lui de déplacer 2700 voyageurs/heure à la fréquence de 7/8 mn, soit 8 passages par heure à raison de 340 personnes maximum par tramway ;
- Le tramway circule majoritairement en site propre et est prioritaire sur tous les autres modes, ce qui n'est pas le cas du bus aujourd'hui. Une ligne de bus BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) demande la réalisation d'une plate-forme un peu plus large que celle d'un tramway, avec une capacité de transport de voyageur moindre ;
- Selon les variantes de tracés, l'impact sur le trafic automobile des routes du Général de Gaulle/Brumath et Bischwiller/ de la République, mais aussi des rues adjacentes, ne serait pas identique. Le plan de circulation associé à la variante retenue, ainsi que les charges de trafic seraient étudiés dans le cadre de l'avant-projet en 2022 et soumis à l'avis du public en 2023 lors de l'enquête publique.

b. Partie centre

Les oppositions principales au projet pour sa partie **Centre de Strasbourg** sont exprimées par les arguments suivants :

- L'association « Vosges Neustadt » en particulier indique que le quartier est déjà bien desservi avec les stations de tramway République, Contades et Kleber, utilement complétées par celle de la place de Haguenau, et avec les lignes de bus 2, 10 et H. La désaturation du nœud de l'Homme de Fer pourrait être réalisée grâce au prolongement du BHNS G, au maintien de la ligne de BHNS H et à la réalisation d'aménagements cyclables pour soulager le trajet Gare-Université. Une crainte de dénaturation de la Neustadt est également évoquée ;
- L'ASSER craint une perte de qualité de service de transport entre la Robertsau et le centre-ville et la Robertsau et l'Université, notamment en raison de la déviation de la ligne E vers la Gare. Le simple prolongement de la ligne C vers Schiltigheim permettrait d'éviter d'importantes modifications du réseau en centre-ville.

>Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Le besoin d'un renforcement du réseau de tramway au centre-ville de Strasbourg est avéré et métropolitain : aujourd'hui à Strasbourg il est recensé 1 million de déplacements par jour, ¼ de ces déplacements sont des déplacements Strasbourg-Strasbourg et ¼ Strasbourg-1^{ère} couronne ; la CTS transporte environ 500 000 voyageurs par jour aujourd'hui sur le réseau Bus/Tram de l'Eurométropole. Avec le projet du REM et une estimation de 35% voyageurs supplémentaires qui arriveront alors à la gare de Strasbourg, il sera nécessaire de renforcer le

réseau pour pouvoir répondre à la demande et diffuser les usagers vers les pôles d'attractivité principaux de Strasbourg (Secteur Wacken d'une part, secteur Université d'autre part) ;

- La liaison Gare-Université représente actuellement environ 20% des voyageurs en provenance de la gare (~12 000 voy/j) et le système actuel arrive à ses limites : une rame sur la ligne C part de la gare toutes les 3 minutes le matin, afin de transporter 3000 voyageurs entre 7h et 9h qui ne s'arrêtent pas dans l'hypercentre de Strasbourg. Il convient donc de proposer une offre multimodale complète pour cette liaison très importante en intégrant les transports en commun et les modes actifs ;
- La Robertsau, grâce au projet, serait directement reliée à la gare centrale, ce qui répondrait à une demande exprimée dans un passé récent. La refonte des services de bus associée à la desserte tramway tiendrait compte des besoins de l'ensemble des quartiers ;
- Les trois variantes de tracé tramway traversent des secteurs d'intérêt patrimonial fort, protégé par l'UNESCO. Le passage du tramway offrirait une opportunité de mettre en valeur ce patrimoine.

4.2 La qualité du processus de concertation

Le dispositif d'information et de concertation recueille un avis positif de la quasi-totalité des acteurs concernés et des participants à la concertation. Il a permis aux diverses parties prenantes qui ont participé à la concertation de prendre connaissance du projet et d'exprimer leur avis sur le projet de tramway.

« Merci pour cette concertation. Merci d'avoir déterré ce projet »

« Merci pour cette concertation, j'espère qu'elle a un sens et la prise en compte sera effective »

« Les différentes options reflètent de la réflexion et du travail, ce qui mérite d'être salué. »

Quelques rares contributeurs expriment des doutes sur le processus de concertation et questionnent certains éléments du dispositif de concertation.

« Les résultats de cette concertation seront -ils pris en compte ? »

« Les rapports d'études préalablement réalisés n'étaient pas mis en ligne sur le site de l'EMS et les caractéristiques détaillées de ces 3 variantes n'étaient donc pas accessibles au public. »

« J'imagine que vous ne tiendrez pas compte de ce courriel, car le but de cette consultation n'est visiblement pas de prendre en considération l'avis des administrés, en tout cas de ceux qui travaillent et ne peuvent assister aux horaires disponibles en semaines. »

4.3 Les thématiques exprimées concernant les variantes au Nord (N1, N2 et N3)

a. La desserte de Schiltigheim, Bischheim et des communes du nord de l'Eurométropole

Selon les variantes de tracés, le potentiel de desserte du projet est de l'ordre de :

- Pour la N1 : 19 700 habitants, emplois et scolaires en 2020, et 22 300 habitants, emplois et scolaires en 2025
- Pour la N2 : 27 900 habitants, emplois et scolaires en 2020, et 31 100 habitants, emplois et scolaires en 2025
- Pour la N3 : 22 000 habitants, emplois et scolaires en 2020, et 23 700 habitants, emplois et scolaires en 2025

La variante N1, un niveau de desserte majoritairement apprécié

De nombreux contributeurs sont favorables à la variante N1 car elle offrirait un bon niveau de desserte des quartiers ouest de Schiltigheim et Bischheim. Souvent considérés comme isolés et délaissés par les transports, ces quartiers situés loin de la branche nord de la ligne de tramway B et de la gare de Hœnheim, sont densément peuplés et comprennent de nombreux équipements comme l'ESAT de Schiltigheim*, le centre nautique de Schiltigheim et la Briqueterie souvent cités par les contributeurs. La desserte du quartier des Écrivains, présenté comme densément peuplé et défavorisé, répondrait à une attente forte et contribue à son désenclavement, dans un contexte de réhabilitation. Enfin, la variante N1 est plébiscitée par les participants car elle offrirait la perspective d'une extension vers la zone commerciale Nord (Vendenheim).

Certains contributeurs regrettent cependant que la variante N1 ne desserve que la partie ouest de Schiltigheim, délaissant l'ensemble des habitants de la partie Est de Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim des lignes de TC. Elle laisserait également sans desserte directe le centre-ville de Schiltigheim et la gare de Bischheim, ne permettant pas leur développement. Enfin, les avis exprimés soulignent que cette variante apporterait une réponse aux besoins de desserte du centre-ville de Strasbourg, et que le maintien voire la mise en place d'autres lignes de TC seraient nécessaires pour assurer les déplacements des habitants de Schiltigheim à l'intérieur de leur commune (vers la mairie ou la médiathèque par exemple).

**L'ESAT a transmis 95 contributions identiques comptées une fois*

« La variante N1 permet un accès rapide au centre-ville pour le seul QPV de l'EMS non desservi par le TRAM. Cette variante facilite aussi l'accès à la piscine de Schiltigheim ainsi qu'à la salle des fêtes. »

« À Schiltigheim, nous souffrons de dessertes insuffisantes sur l'axe Est/Ouest. Le centre-ville et l'Est sont insuffisamment reliés aux équipements structurants que sont la Briqueterie, la piscine, la future École des Arts. Les habitants de l'Ouest sont mal reliés au centre-ville, à la Mairie, à la future médiathèque, au Brassin. Le tracé N1 ne répond pas à ces besoins. »

La variante N2, un niveau de desserte qui divise (car appréciée des schilikois, mais pénalisant le reste du nord de l'EMS)

La variante N2 obtient un large consensus pour son excellent niveau de desserte, qui permettrait de lier les parties Est et Ouest de Schiltigheim autour d'une ligne structurante. Elle permettrait ainsi à la fois de desservir la route du Général de Gaulle et le quartier des Écrivains à l'Ouest, mais aussi l'Est avec la route de Bischwiller, le centre-ville de Schiltigheim et la gare de Bischheim, répondant ainsi très bien aux besoins des habitants de Schiltigheim et transformant la gare en un vrai pôle multimodal. Les possibilités d'extension vers la zone commerciale au nord seraient également conservées avec cette variante.

À contrario, des avis dénoncent la desserte de la variante N2 qui effectuerait du « cabotage ». En effet, l'accès au centre-ville de Strasbourg deviendrait plus compliqué, notamment pour les habitants du nord de l'EMS, souhaitant se garer à un P+R pour se rendre en tramway au centre-ville de Strasbourg, cette desserte semble beaucoup moins adaptée vis-à-vis des lignes de désir considérées comme davantage en lien avec le centre-ville de Strasbourg. La desserte de la gare de Bischheim sur le tracé ne justifierait pas ce détour. Quelques avis regrettent également la moins bonne desserte de l'ouest de Schiltigheim et du quartier des Écrivains. Enfin, des réserves sont émises sur la desserte des commerces : la desserte du centre commercial E. Leclerc et du centre-ville simultanément pourrait avoir une influence néfaste sur les petits commerces.

« [La variante N2] pour valoriser la commune, desservir la plupart des points d'intérêt et être utile à un maximum d'habitants »

« Imaginons : j'habite une commune du nord du Bas-Rhin, non desservie par le train et je travaille à Strasbourg. Chic ils vont y mettre un tram et un parking-relais où je pourrai laisser ma voiture. Je gagne du temps et de la tranquillité. Mais quoi ? Ils veulent faire slalomer le tram dans des petites rues jusqu'à la rte de Bischwiller ? Je veux aller à Strasbourg, pas à la Mairie de Schiltigheim ! »

La variante N3, un niveau de desserte très local

Les participants habitant à proximité du tracé de la variante N3 y sont très favorables notamment pour son niveau de desserte. Non seulement la variante N3 permettrait de relier rapidement les centres-villes de Strasbourg et de Schiltigheim, mais en plus elle desservirait une zone densément peuplée et toucherait d'autres communes non entièrement desservies par le tramway, telle la commune de Hœnheim.

À contrario, elle délaierait totalement l'ouest de Schiltigheim et le quartier des Écrivains. Ceux qui ne sont pas favorables à la variante N3 déplorent qu'aucune liaison est-ouest ne serait créée, que la gare de Schiltigheim/Bischheim resterait isolée et qu'aucun prolongement ne serait envisagé. Enfin, des craintes ont été exprimées au sujet de l'impact néfaste sur les petits commerces, l'accès serait rendu difficile pour les clients comme pour les livraisons.

« Les habitants de la route de Bischwiller, densément peuplée, ont le droit à la mobilité par le tram comme dans les autres quartiers. »

« La variante N3 n'est pas prolongeable et acte de la ghettoïsation du quartier défavorisé des Écrivains (non-desservi) au profit des seuls habitants de Bischheim. »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Les trois variantes de tracé proposées sont très contrastées en termes de desserte.

Le tracé N2 a été construit pour desservir le maximum de population possible en touchant tous les secteurs denses d'habitat et d'emplois de Schiltigheim et Bischheim. Il serait intéressant pour des déplacements internes à la ville de Schiltigheim, organisée d'Est en Ouest ;

Le tracé N1 desservirait moins de population que la N2 mais offrirait une solution très intéressante de rabattement vers Strasbourg pour le quartier QPV des Écrivains. Sa proximité au réseau autoroutier et l'attractivité de son temps de parcours serait aussi attractive pour des usagers en provenance de communes situées plus au Nord. Il aurait donc une fonction davantage métropolitaine ;

Le tracé N3 permettrait de desservir les deux centralités historiques de Schiltigheim et de Bischheim. Ce tracé serait le plus proche de la ligne B du tramway déjà existante, et aurait donc une chalandise nouvelle moins équitable sur le territoire.

b. Le schéma d'exploitation global du tramway et des transports en commun et l'intermodalité des variantes N1, N2 et N3

La variante N1, l'itinéraire le plus logique et performant

Le tracé très direct entre le terminus et le centre de Strasbourg apporte à la variante N1 un très grand nombre d'avis favorables : il profite non seulement aux habitants des routes du Général de Gaulle et de Brumath, mais aussi aux habitants du nord de l'EMS qui utiliseraient soit un P+R, soit des lignes de

bus en rabattement sur le terminus du tramway. L'itinéraire est considéré comme le plus rapide, le plus efficace, le plus lisible, comportant peu de virages et le plus de site propre. Il représenterait un gain de temps pour les usagers de Schiltigheim/Bischheim et les communes du Nord dans le cas d'une future extension. Les participants y voient une alternative en site propre fiable au bus L6 actuellement totalement saturé et soumis aux contraintes de circulation. Par ailleurs, cette variante s'intègre plus harmonieusement dans le réseau actuel : il est situé plus loin de la ligne B du tramway que les autres variantes, et n'empêche pas pour autant un bon déplacement interne à Schiltigheim.

Une grande partie des avis exprimés contre la variante N1, dont le collectif « PEPS 21 », justifient leur position par le manque d'intermodalité entre cette variante du projet de tramway et le train : manque de desserte de la gare de Schiltigheim/Bischheim.

Une partie des avis exprimés pour la variante N1 par comparaison à N2 ne voient pas l'intérêt d'une desserte par le tramway de la gare de Schiltigheim/Bischheim : cette liaison pourrait s'effectuer à pied, à vélo ou par un renforcement des bus urbains de rocade. C'est notamment le cas de l'association ASTUS, et des collectifs « Montramjiens » et « Alsace Nature ».

Plusieurs participants s'interrogent sur le devenir de la ligne de bus L3 dans le cas de la variante N1 pour l'adapter à la demande croissante d'usagers.

« Je vote pour la N1 qui devient un axe structurant de ces quartiers à ce jour délaissés. Cet itinéraire vise également l'efficacité de l'itinéraire, c'est rapide, lisible et structurant. »

« Le tram va coûter très cher alors qu'on pourrait augmenter le cadencement des bus articulés et remplacer les bus existants par des bus électriques. »

La variante N2, un bon « compromis »

À l'inverse de la variante N1, la variante N2 propose un tracé moins direct et moins rapide vers le centre-ville. Toutefois, cette solution donne lieu à de nombreux avis positifs, car elle offrirait un compromis par défaut, plus complet et dans l'intérêt du plus grand nombre de schilikois. Cette variante est perçue comme une alternative à la ligne de bus L3, également saturée. De plus, le temps de parcours de cette ligne vers le centre de Strasbourg resterait meilleur que celui offert par les solutions actuelles en bus ou en voiture. Enfin, elle favoriserait les trajets schilikois transversaux.

Une grande partie des avis exprimés en faveur de la variante N2 justifient leur position par le fait qu'elle contribuerait positivement à désenclaver la gare de Schiltigheim/Bischheim, à renforcer l'intermodalité tram/train et à en faire un véritable Pôle d'Échange Multimodal.

À contrario, cette variante semble moins attractive pour les habitants de l'ouest de Schiltigheim et du nord de l'EMS utilisateurs d'un P+R ou en rabattement depuis des lignes de bus, souhaitant se rendre à Strasbourg, car elle desservirait principalement les intérêts des schilikois. Les participants ayant émis un avis défavorable pour cette variante la décrivent comme moins rapide, moins confortable, moins lisible, moins fiable, moins performante. Ce phénomène est amplifié dans la mesure où une partie de l'itinéraire serait prévu en voie mixte avec les voitures. Le collectif « Montramjiens » y voit un trajet plus long et avec plus de virages, ralenti par les courbes (7 changements de direction à 90°). Ceci

conduirait également à un surcoût de maintenance, les rails courbes des voies ferrées tramway devant être remplacés sur un rythme de 7 à 15 ans, en fonction de leur rayon de courbure. ASTUS déplore également le risque de suppression ou de restructuration non favorable aux usagers de la ligne de bus N°50.

La proximité de la ligne B du tramway réduit également l'attractivité de cette variante, que certains jugent confusante. En effet, la desserte nord-sud permettrait l'accès à Strasbourg, et la desserte Est-Ouest permettrait les déplacements des schilikois dans leur commune.

« Je pense que le scénario le plus pragmatique est la N2, c'est un bon tracé "hybride" entre la N1 et la N3 qui permet la desserte des deux zones de Schiltigheim. »

« Éviter les ralentissements, le bruit et le coût de la maintenance dans la version V2 avec tous ses virages. »

La variante N3 considérée comme un doublon du tramway B

Bien que pour certains citoyens la route de Bischwiller soit bien desservie par la ligne de bus L3, pour une autre partie des citoyens - en faveur de la variante N3 - celle-ci peut apparaître comme une alternative intéressante à la ligne de bus L3 surchargée, complétant avantageusement la ligne B du tramway existante vers Hœnheim-gare. Cependant, la majorité des avis exprimés au sujet de cette variante est défavorable : la ligne B du tramway, passant à proximité, est accessible à pied. Cette variante est donc jugée moins intéressante.

Une grande partie des avis exprimés contre la variante N3 justifient également cette position par le fait qu'elle ne permettrait pas d'extension future vers le Nord et présenterait ainsi un handicap dans une vision à plus long terme. Par ailleurs il est aussi exprimé le fait que le terminus au Parc Wodli de Bischheim ne comporterait aucune correspondance avec d'autres moyens de transport en commun.

« La N3 est trop proche du tram B - l'ouest de Schiltigheim serait encore une fois oublié. »

« La L3 et L6 sont deux lignes actuellement saturées. »

Des propositions concernant l'intermodalité et la restructuration des transports urbains :

- Les associations et collectifs ASTUS, TC ALSACE, APEHA, Montramjtiens et d'autres contributions citoyennes soutiennent une extension de la ligne G du BHNS en correspondance avec le futur terminus nord via la rue Georges Burger depuis l'Espace Européen de l'Entreprise, dans le cas des variantes N1 et N2 (une opportunité de faire de l'intermodalité avec le parking-relais existant de l'espace Européen) ;
- ASTUS souhaiterait une amélioration de la signalétique en amont depuis la M35 sur les P+R existants, afin d'améliorer leur visibilité et leur attractivité ;

- Dans le cadre de la variante N2, TC ALSACE proposerait de détourner la ligne de bus L3 vers le quartier du Wacken, pour offrir un meilleur maillage dans Schiltigheim. Un autre participant propose de dévier la ligne L3 par la rue de la Patrie ;
- ASTUS suggère que la ligne de bus 60, qui est actuellement en doublon entre la rue de la Gare et le quartier des Écrivains, pourrait être améliorée en revoyant son parcours pour desservir davantage de points d'intérêt et en utilisant un matériel roulant plus petit ;
- Dans le cas de la variante N1, ASTUS, Montramjtiens et TC Alsace suggèrent une amélioration des cheminements piétonniers depuis les stations de tramway vers la gare de Schiltigheim/Bischheim. La réalisation d'un tunnel piétons/cycles pour mieux relier les parties Est et Ouest des voies ferrées et donner accès à la gare est suggérée ;
- Le Parti Communiste Français (PCF) demande le renforcement de la ligne de bus 50, pour qu'elle devienne une ligne à haut niveau de service à l'instar du L3/L6, de manière urgente pour améliorer les liaisons Est-Ouest Schiltigheim/Bischheim.

Remarques concernant l'évolutivité :

- À l'horizon 2030, ASTUS et Col'schick et TC Alsace appuient la création d'une halte ferroviaire au niveau de « Trois Épis » dans le cas de la variante N1, qui favoriserait les correspondances entre le Réseau Express Métropolitain et le tramway.

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Dans l'hypothèse où le tramway ne desservirait pas directement la gare de Schiltigheim/Bischheim, un franchissement des voies ferrées pour les modes actifs est toutefois prévu dans le cadre du NPRU. Il permettra de mieux relier les parties Est et Ouest de chaque côté des voies ferrées et de désenclaver le quartier de Écrivains.

Dans le cas de la variante N1, la ligne de bus L3 pourrait être renforcée en fonction de l'évolution de la demande de voyageurs, dans la limite d'une fréquence maximale de 4 minutes à l'heure de pointe.

Chaque projet d'extension du réseau de tramway implique de repenser et réorganiser le réseau bus qui l'accompagne. Cette règle s'appliquerait également à ce projet. L'ensemble des lignes de bus concernées seraient ainsi restructurées avec pour objectifs de maintenir une desserte fine des territoires tout en apportant une complémentarité avec le nouveau réseau de tramway. Ces éléments seraient étudiés en avant-projet en 2022 et soumis à l'avis du public en 2023 lors de l'enquête publique.

Concernant le prolongement possible du tramway jusqu'à Vendenheim pour les variantes N1 ou N2, aujourd'hui la densité de population à desservir au-delà du terminus Burger ne la justifierait pas nécessairement. Toutefois la préservation de cette possibilité dans le futur est d'intérêt métropolitain

c. L'insertion urbaine des variantes N1, N2 et N3 et l'emplacement des stations

La variante N1, une insertion aisée malgré quelques inquiétudes soulevées

Les routes du Général de Gaulle et de Brumath sont majoritairement considérées comme assez larges pour accueillir un tramway, ce qui permettrait - contrairement aux deux autres variantes - une plateforme tramway en voie double, cet avantage a été souvent relevé par les participants. Du fait de

cette largeur de voirie, de nombreux participants favorables à la variante N1 mettent en avant l'impact réduit sur l'aménagement urbain et les expropriations limitées.

Des inquiétudes sont également ressorties sur les capacités du pont Saint Charles traversant la voie ferrée à accueillir le tramway (structure, phase travaux).

Certains participants sont néanmoins inquiets au sujet de l'insertion du tramway considérant l'étroitesse de la route du Général de Gaulle dans sa partie Sud. L'Association « Col 'Chick » craint notamment des difficultés dans l'organisation des différentes fonctionnalités urbaines et des limites dans l'exploitation du tramway (section en voie uniques envisagée sur 300m environ).

La zone de terminus des variantes N1 et N2 :

La démolition éventuelle de logements et de jardins pour permettre la construction d'un P+R à l'endroit prévu à Bischheim sur la route de Brumath entre les rues de Niederhausbergen et Georges Burger crée de nombreuses inquiétudes et oppositions. Nombreux sont les participants qui demandent que le site d'implantation d'un P+R soit réétudié.

Plusieurs propositions alternatives de terminus ont émergé dans le cadre de la concertation :

Rue de Mundolsheim

But recherché :

- Emplacement suffisamment large évitant la démolition des maisons au niveau de la rue Burger, tout en gardant la possibilité d'une future extension de la ligne vers le Nord. Les correspondances avec les bus seraient aisées ;
- Construire une arrière-gare ;
- Accessibilité aisée pour les modes actifs.



En face de rue de Lampertheim: Emplacement situé à l'Ouest de la Route de Brumath, au sud des garages automobiles, et au nord des jardins ouvriers.

But recherché :

- Éviter la démolition de bâtiments.
- Proposer un accès au P+R direct et lisible en lien avec la M35.
- Préserver une future extension de la ligne vers le Nord



Rue de la Fontaine: (sur la station de lavage actuelle), au niveau d'une station de lavage.

But recherché :

- Éviter la démolition de bâtiments d'habitation ;
- Positionner un P+R au plus proche des échangeurs autoroutiers existants, moyennant quelques aménagements de voirie ;
- Limiter l'impact circulatoire sur le secteur de la rue Burger.

Rue Anatole France-magasin de Lidl :

But recherché :

- Éviter la démolition des maisons au niveau de la rue Burger tout en permettant l'insertion d'un terminus et la construction d'un P+R ;
- Ne pas obérer une extension future du tramway vers le Nord.

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Ces différentes pistes de terminus dans le cas des variantes N1 et N2 offrent des alternatives à la démolition de maisons sur l'îlot Burger. Si l'une de ces deux variantes de tracé était approfondie, les études devraient se poursuivre afin de trouver la meilleure solution d'insertion du terminus permettant à la fois de supprimer au maximum les impacts sur le bâti existant, et d'offrir des conditions de fonctionnement satisfaisantes pour le nouveau service tramway. L'Eurométropole s'attachera également à rechercher une solution permettant de ne pas obérer un prolongement ultérieur du tramway. Dans le cas des variantes N1 ou N2, l'emplacement exact de la zone de terminus déterminerait le besoin ou non d'une station tramway supplémentaire.

« La route du général de Gaulle est plus large que la route de Bischwiller et assurera ainsi une cohabitation plus apaisée avec les autres modes de déplacement »

« Non à ce projet de terminus, destructeur d'environnement humain, social, d'espaces verts et de jardins. »

Les variantes N2 et N3, une insertion urbaine très délicate

Les variantes N2 et N3 emprunteraient toutes deux des itinéraires très contraints, soulevant de nombreuses interrogations sur la possibilité d'insérer ces itinéraires dans la voirie tout en respectant l'ensemble des usagers. C'est particulièrement le cas sur la route de Bischwiller, déjà considérée comme dangereuse pour les modes actifs du fait de son étroitesse.

Si la variante N2 présente l'avantage d'emprunter la route de Brumath, plus large (sur son tracé) que la partie nord de la route de Bischwiller sur le tracé de la variante N3, les expropriations et destructions du patrimoine (Bâtiment de la Goutte de Lait et jardins privés rue de Lauterbourg) du fait du passage dans le centre-ville de Schiltigheim inquiètent de nombreux participants, et justifient notamment les positions des associations ASTUS et PCF en défaveur de cette variante.

L'association « Col'schick », initialement favorable à la variante N2, a finalement proposé une autre solution étant données les fortes contraintes d'insertion urbaine et les difficultés d'exploitation relevées dans la solution N2.

Enfin, l'impact du terminus de la variante N3 sur le parc Wodli donne lieu à de nombreux avis défavorables : il s'agit d'un espace paysagé, de mémoire, un lieu social pour la résidence seniors voisine, et en résumé la seule enclave verte de la route de Bischwiller, étant à cet égard très apprécié.

« La faible largeur de [la route de Bischwiller] ne permet pas d'insérer facilement un tram en voie double et en site propre. »

« [La variante N3] annonce un impact sur la pérennité du parc Wodli qui me déplaît complètement. Gardons des espaces de balade et de verdure dans Bischheim. »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Les variantes N2 et N3 proposées à la concertation sont des variantes dont la réalisation impliquerait différents impacts sur la circulation générale.

Concernant la variante N2, son insertion serait envisagée en voie double sur la route de Bischwiller afin de laisser possible la circulation d'une ligne de bus, en partie équivalente à la ligne L3 aujourd'hui. La circulation générale, plutôt réservée à la desserte riveraine des quartiers pourrait donc s'effectuer en site mixte intégral. Concernant la rue de Lauterbourg, celle-ci devrait conserver ses possibilités de liaison interquartiers, imposant une insertion de plateforme tramway en voie double pour permettre la circulation d'une ligne de bus notamment, ce qui impliquerait la libération des emprises « disponibles » actuellement sous forme de jardins privés.

Concernant la variante N3, son insertion peut être envisagée de la même manière sur la route de Bischwiller, ou éventuellement en voie unique dans la mesure où il ne serait plus nécessaire de maintenir une ligne de bus analogue à la ligne L3 existante. Cette dernière solution d'insertion contraignante pour l'exploitation de la ligne de tramway dégagerait plus de possibilité d'aménagement de voirie. L'implantation du terminus de cette variante impacterait fortement le parc Wodli sur une quinzaine de mètres de large et 100 mètres de profondeur environ.

d. Les impacts sur le plan de circulation, les reports de flux et le stationnement des variantes N1, N2 et N3

Chaque variante propose un apaisement de la circulation mais génère des craintes de congestion du trafic

Que ce soit la route du Général de Gaulle, de Brumath ou de Bischwiller, le constat est le même pour la majorité des contributeurs : la circulation automobile actuelle génère de nombreuses nuisances (bruit, pollution, congestion de l'insécurité pour les modes doux et baisse globalement la qualité de vie). De nombreux avis favorables au projet espèrent que l'arrivée du tramway apaise l'axe emprunté.

Certains craignent que l'augmentation de circulation engendrée dégrade au contraire la situation actuelle, les deux axes étant considérés par les participants automobilistes comme des axes de déplacement stratégiques, en particulier la route du Général de Gaulle empruntée par le scénario de la variante N1.

Par ailleurs, sans autres modifications de voirie d'accompagnement de projet, le choix de la variante N1 ou N3 reporterait le trafic sur l'axe qui n'est pas emprunté, respectivement la route de Bischwiller et la route du Général de Gaulle. Seule la solution N2 permettrait d'apporter une solution aux deux axes simultanément, avec le risque que la circulation soit alors congestionnée sur les deux axes.

Certains habitants proposent la mise en place d'une boucle routière pour la desserte de Heineken au lieu du maintien du double sens sur la route du Général de Gaulle (Collectif Montramjtiens). Certains suggèrent que les livraisons de l'entreprise Heineken s'effectuent par les voies ferrées immédiatement présentes sur le site.

La construction d'un P+R envisagée pour les variantes N1 et N2 recueille de nombreux avis favorables, car il contribuerait à réduire la circulation automobile.

Enfin, quelle que soit la variante, la suppression de places de stationnement génère des critiques. Certains habitants sont inquiets pour les places de stationnement qui seraient supprimées, dont l'offre est d'ores et déjà jugée insuffisante. Ils posent la question des compensations prévues.

« Quand le boulevard urbain remplacera l'A35, il est fondamental d'avoir un parking relais tram à l'ouest sous peine de charger encore plus la route de Brumath. »

« [La route du Général de Gaulle] a de tous temps été privilégiée par les automobilistes en transit depuis les communes du nord vers Strasbourg et inversement. L'installation nombreuse de garages et concessions automobiles le long de la route de Brumath témoigne de cette vocation automobile. Il ne faut absolument pas que, demain, on rajoute au désagrément actuel une saturation automobile supplémentaire sur la route de Bischwiller, saturation causée par le goulot d'étranglement automobile d'une installation du tram route du Général de Gaulle ! »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Le projet tramway s'accompagnerait d'une refonte en profondeur du plan de circulation sur les axes concernés par son insertion. Il s'agirait de veiller à la maîtrise des reports de trafic dans les quartiers. Le plan de circulation et les études environnementales du projet tram seraient étudiés au stade avant-projet et chercheraient à limiter au maximum les reports sur l'axe alternatif (route de Bischwiller pour N1 et Général de Gaulle pour N3). Cela serait intégré dans le dossier d'Enquête Publique, qui serait prévu pour le printemps 2023.

L'idée serait de reporter au maximum le trafic de transit nord/sud des deux axes aujourd'hui fortement impactés (les routes de Brumath/Général de Gaulle et Bischwiller) sur la future M35 et sur l'avenue Mendès France.

L'arrivée du tramway dans un quartier est l'occasion pour l'Eurométropole d'organiser une nouvelle répartition des espaces publics en lien avec les nouvelles pratiques de la mobilité. La suppression de places de stationnements est souvent rendue nécessaire par le projet mais elle participe également à l'objectif de réduction de la part modale de la voiture. Toutefois, lorsque cela est possible, des places de stationnement seraient maintenues, en particulier près des commerces. Par ailleurs, quelle que soit la variante retenue, il sera nécessaire de préserver un accès pour les livraisons de l'entreprise Heineken.

L'impact sur le stationnement sur les voiries empruntées a été estimé de l'ordre de 40% à 60% pour la variante N1, 60% à 80% pour la variante N2 et 90% pour la variante N3. La localisation précise du stationnement serait étudiée en avant-projet en 2022.

e. Les impacts sur le développement urbain des variantes N1, N2 et N3

La variante N1, très appréciée pour son impact dans la rénovation et le développement urbain de l'ouest de Schiltigheim

De nombreux avis sont favorables à la variante N1 du fait des perspectives de développement urbain qu'elle entrainera. C'est d'abord le quartier des Écrivains qui est décrit comme nécessitant de nouveaux équipements et aménagements pour être plus attractif et dynamique. Des projets urbains dans les quartiers Ouest justifieraient également davantage cette variante. Enfin, cette variante semble constituer une opportunité pour rénover la route du Général de Gaulle en mauvais état.

« Le tram à l'Ouest permettrait, à mon sens, d'accélérer la transformation du quartier et de créer une vraie vie de quartier côté Ouest qui n'existe pas comme au Centre-ville (boutiques, restaurants, ...). Au-delà de l'accessibilité du tram en tant que transport en commun, j'y vois un véritable enjeu pour transformer la ville comme seule une restructuration de cette ampleur le permet. »

« [la variante N1] permettra la réhabilitation de cette route actuellement affreuse et polluante »

La variante N2, vecteur de revalorisation de l'ensemble de Schiltigheim

Des avis sont favorables à la variante N2 en raison de l'étendue des aménagements nouveaux que celle-ci permettrait. L'itinéraire emprunté par la variante N2 constitue un vecteur de rénovation des deux axes à la fois, là où les variantes N1 et N3 se concentrent sur un seul axe. La variante N2 est également plébiscitée pour sa desserte des quartiers en construction de l'ouest de Schiltigheim et la valorisation du centre-ville : apaisement des circulations, développement des espaces verts et rénovation des espaces publics.

« La variante 2 répond [aux problèmes de saturation de l'est et de l'ouest]. En plus de l'objectif de transport en commun, elle a l'avantage d'être une véritable opération d'urbanisme, dans la mesure où elle réalise une "couture urbaine". »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

La politique de l'EMS en faveur de l'environnement et de l'inclusion sociale passe par de grands projets de mobilité : il s'agit de relier efficacement les quartiers et communes de l'Eurométropole par des transports publics fiables, performants et décarbonés.

Accompagner les transformations urbaines est un des objectifs du projet tramway : il s'agit de requalifier les espaces publics pour les apaiser, donner plus de place à la nature et participer à la mise en valeur du patrimoine. Il s'agit aussi d'accompagner les projets de renouvellement urbain.

f. L'articulation avec les modes actifs des variantes N1, N2 et N3

La variante N1, considérée comme vecteur d'apaisement de la route du Général de Gaulle

Vivement critiquée pour son manque de confort et de sécurité par les usagers des modes actifs, et en particulier des cycles, beaucoup attendent un apaisement des circulations sur la route du Général de Gaulle. Quelques participants craignent que l'arrivée du tramway sur cet axe complique la circulation des modes actifs, au regard du gabarit limité de la route.

Un souhait est également exprimé de prévoir et aménager des cheminements piétons et cyclables pour accéder aux équipements sportifs de l'Ouest de Schiltigheim depuis les stations tramway dans le cadre des variantes N1 et N2.

« [Le réaménagement de la route du Général de Gaulle] permettra d'apaiser la circulation et aux piétons et cyclistes de se réapproprier l'espace. »

« Les piétons vont devoir côtoyer les vélos en dépit de leurs propres sécurité »

Pour ces deux variantes, c'est sur la route de Bischwiller que se concentrent les avis : nombreux sont ceux qui attendent que l'arrivée du tramway apaise cette route ressentie comme extrêmement dangereuse et désagréable à emprunter pour les modes actifs, notamment les cycles.

« [La variante N2] mettra un terme au "danger autoroutier" qu'est devenue la Route de Bischwiller. J'invite tous ceux qui ne comprendraient pas mon propos à se promener avec leurs enfants ou à faire du vélo sur cette route de Bischwiller. C'est l'horreur ! »

> Réponse EMS

Nos modes de déplacement ont une incidence directe sur notre cadre de vie, car ils organisent les rues et les espaces publics de notre quotidien (et réciproquement). Pour ces raisons, l'arrivée du tramway serait l'occasion, non seulement de modifier nos habitudes de mobilité, mais aussi, de profiter d'un nouveau cadre urbain plus apaisé et serein et qui rendrait la ville beaucoup plus agréable.

Dans le cadre de l'arrivée du tramway, l'intégration d'aménagements cyclable est considérée comme un entrant. La requalification des espaces publics permettrait d'apaiser la circulation automobile au profit des modes actifs.

L'Eurométropole prend acte du souhait de réaliser des cheminements piétons confortables vers différents équipements publics à partir des stations tramway et précise que dans le cadre du projet NPRU des Écrivains, il est prévu la création d'un mail piéton Est-Ouest permettant de relier les équipements sportifs au quartier des Écrivains (aménagement indépendant du projet tramway).

g. Les impacts sur le cadre de vie et les nuisances des variantes N1, N2 et N3

Quelques avis exprimés contre le tramway, toutes variantes confondues, trouvent que le tramway est bruyant, notamment dans les virages.

La variante N1, une perspective d'amélioration du cadre de vie Route du Général de Gaulle

La route du Général de Gaulle génère de nombreuses nuisances pour les riverains (bruit, pollution, etc. liées au trafic important d'automobiles). Les avis favorables à la variante N1 y voient un enjeu de santé publique. À l'inverse, une minorité de contributeurs craint une dégradation de sa qualité de vie à l'arrivée du tramway. Les courbes à l'intersection de la route de Bischwiller et à proximité immédiate risquent de générer de nouvelles nuisances sonores et des vibrations.

Concernant la mise en valeur paysagère, une question est posée sur la possibilité d'envisager l'engazonnement de la plateforme sur la route du Général de Gaulle.

« La route du Général de Gaulle est horriblement polluée par les voitures. Il faut absolument cesser ce flux de voitures qui nous empoisonne. Je n'ose plus sortir en bas de chez moi pour promener les enfants. »

« Le tram tournerait au quartier Fischer pour rejoindre la route du général de Gaulle, avez-vous pensé au bruit que ça va faire lorsque le tram va tourner ? »

La variante N2, une source d'inquiétude pour la qualité de vie des habitants du centre-ville de Schiltigheim

Le passage en centre-ville de la variante N2 divise quant à l'amélioration de la qualité de vie dans ce quartier. Si elle est perçue par certains comme un vecteur d'embellissement avec le développement des espaces verts et des mobilités douces, beaucoup de participants craignent l'impact des nombreuses courbes sur les riverains, en termes de nuisances sonores et vibratoires. Certains se plaignent des immeubles qui tremblent déjà au passage des poids lourds et craignent les vibrations avec l'arrivée du tramway. De plus, le cadre de vie de ce quartier est déjà décrit comme satisfaisant, notamment grâce à un niveau de circulation automobile plus faible.

« [La variante N2] pourrait s'avérer bénéfique également pour le centre-ville de Schiltigheim qu'il faut valoriser. »

« Le N2 va générer des nuisances sonores à chacun de ses 8 virages (vécu...), ce tracé est pour moi à proscrire. »

La variante N3, l'amélioration de la qualité de vie est questionnée

Sur l'axe de la route de Bischwiller, les avis des participants sur les impacts du tramway sur l'amélioration de la qualité sont plus mitigés car la circulation est un peu moins importante que sur la route du Général de Gaulle. Si certains estiment que le tramway améliorera la circulation automobile actuelle, d'autres estiment qu'au contraire la qualité de vie est déjà satisfaisante et risquerait d'être détériorée.

« Je suis pour la V3 du tram qui desservira Bischheim. La zone est très peuplée, et le tram limitera à terme la circulation automobile de toute cette zone. »

« La variante N3 a de nombreux inconvénients liés à l'étroitesse de la route de Bischwiller. [...] Un inconvénient serait un bruit très important pour les riverains. »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Concernant les inquiétudes des participants sur les nuisances sonores, vibratoires liées au projet, des réponses sont fournies au chapitre 4.5 paragraphe a : « L'évaluation des nuisances sonores et des vibrations ».

Quant à l'engazonnement de la plate-forme du tramway, selon les solutions d'insertion qui seraient retenues (sites propres ou sites mixtes), la part d'engazonnement possible serait précisée dans le cadre des études d'avant-projet, la règle étant qu'il n'est pas possible d'engazonner les sites mixtes ou banalisés (plateformes partagées avec les véhicules ou les bus).

h. Autres propositions en rapport ou sans lien direct avec le projet

- Quelques contributions trouvent la variante N1 intéressante si elle est réalisée en même temps que la N3.
- Quelques contributions avec un souhait de prolonger le tramway vers Hœnheim ou vers le terminus de la ligne tram B.
- Une contribution trouve la variante N3 intéressante en tant que deuxième branche de la variante N2.
- Les associations Prom'Ober et APEHA ont des demandes suivantes sans lien direct avec le projet :
 - Prolongement vers l'Ouest (900m), en direction du Valparc au sud d'Oberhausbergen, de la ligne A du tramway ;
 - Réalisation de la ligne BUS EXPRESS de couronne Ouest, en site propre, entre le Sud de Wolfisheim et la Chambre des Métiers (E3), doublée d'une piste cyclable express, qui est inscrite au SCOTERS (juin 2006) ;
 - Création d'une 2ème branche d'extrémité en « fourche » du BHNS G sur la route de Hausbergen, dont le terminus serait implanté sur la route de Strasbourg au Nord de Mittelhausbergen, associé à un parking-relais.

4.4 Les thématiques exprimées concernant les variantes Strasbourg-Centre (C1, C2 et C3)

a. La desserte du centre-ville de Strasbourg des variantes C1, C2 et C3

Selon les variantes de tracés, le potentiel de desserte du projet est de l'ordre de :

- Pour la C1 : 33 450 habitants, emplois et scolaires en 2025, dont 5 800 actuellement non desservis par le tram
- Pour la C2 : 45 200 habitants, emplois et scolaires en 2025, dont 5 400 actuellement non desservis par le tram
- Pour la C3 : 53 200 habitants, emplois et scolaires en 2025, dont 5 700 actuellement non desservis par le tram

La variante C1, un tracé adapté à la desserte du centre-ville mais le choix du mode tramway est interrogé

Pour une bonne partie des participants à la concertation, la variante C1 est préférée car elle toucherait un plus grand nombre de personnes actuellement éloignées du tram. Le tracé par le boulevard Wilson et l'avenue des Vosges faciliterait l'accès aux transports en commun et permettrait de desservir à la fois des commerces, services et bâtiments publics structurants.

À l'inverse, l'autre moitié des contributeurs considère que la desserte en transport en commun est suffisante dans le centre-ville de Strasbourg. Une nouvelle liaison de tramway apparaît d'autant plus superflue que les lignes de bus existantes leur semblent peu fréquentées. Les bus électriques déjà en circulation apportent satisfaction aux habitants des quartiers centraux.

« [La variante C1] concernerait un plus grand nombre d'usagers »

« La ville est déjà tellement bien desservie par le réseau bus / tram. Pourquoi avons-nous besoin encore et encore d'en rajouter ? »

La variante C2, le potentiel de desserte est questionné

Un certain nombre de contributeurs privilégient la variante C2 qui offrirait une desserte plus centrale et un potentiel de desserte important, notamment avec un arrêt au niveau du Palais de Justice. La variante C2 touche, d'après eux, un plus grand nombre d'habitants.

Plusieurs contributeurs ont également indiqué que le secteur traversé par la variante C2, notamment le Tribunal, leur semblait déjà suffisamment desservi par les transports en commun. D'autres ont pointé que la variante desservirait peu d'habitants, notamment en longeant les quais où la densité est moindre que sur les grands boulevards.

La variante C3, un niveau de desserte plus fortement écarté ou mal compris

Très peu de contributeurs sont favorables à la variante C3 du fait de son niveau de desserte.

Ceux qui sont favorables à la variante C3 sont unanimes sur deux points : elle offrirait une meilleure desserte des nouveaux quartiers et son nombre plus important de stations permettrait de desservir davantage de personnes.

À l'inverse, les participants qui ont exprimé un avis défavorable à la variante C3, considèrent le niveau de desserte actuel suffisant. En effet, les bus électriques de la ligne H et les couloirs dédiés à la circulation des bus sur le boulevard Clemenceau emprunté par la variante C3 sont suffisants, et il serait inutile de les remplacer par un tramway. Le potentiel de desserte est aussi décrit comme plutôt faible, aussi bien du côté du boulevard Clemenceau (École Militaire avec peu d'élèves, centre médical visité en voiture) que le long des quais (immeubles moins hauts et bras de l'Ill qui contraint l'accessibilité).

« En effet celle-ci n'est pas justifiée dans la mesure où le quartier est déjà à moins de 10 minutes à pied de plusieurs stations existantes. »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Dans les éléments présentés dans le dossier de concertation, les populations desservies sont présentées de différentes manières :

- Les populations desservies au total des dessertes tramway du centre-ville.
- Les populations desservies sans double compte, c'est-à-dire les populations non desservies aujourd'hui par le tramway.

La variante C1 est celle qui desservirait le plus de population actuellement non desservie par le tramway. En effet, elle irriguerait des secteurs aujourd'hui éloignés des dessertes tramway existantes (secteur Place de Haguenau, Avenue des Vosges).

En longeant les quais du canal du Faux-Rempart sur une longue partie du tracé, la variante C2 disposerait d'un potentiel moindre que les variantes C1 et C3.

b. Le schéma d'exploitation global du tramway et des transports en commun des variantes C1, C2 et C3

Des avis très partagés sur le schéma d'exploitation associé à la variante C2

Le schéma d'exploitation associé à la variante C2 a conduit les participants à émettre un grand nombre d'avis à la fois favorables et défavorables.

L'exploitation de la variante C2 est qualifiée par plusieurs contributeurs comme proposant la ligne la plus directe et des temps de trajets réduits. Le schéma d'exploitation est décrit comme offrant les meilleures connexions au réseau global de transport en commun (tramway, bus et Réseau Express Métropolitain) et permettant de désengorger l'accès au centre de Strasbourg. Il permettrait une liaison tramway directe entre la Robertsau et la gare centrale, mais aussi de relier Schiltigheim au centre-ville.

TC ALSACE, en faveur de la variante C2, justifie cette position par le fait qu'avec ce tracé les usagers du Nord et de la Robertsau auraient tous accès au centre-ville de Strasbourg sans détour.

Le schéma d'exploitation de la variante C2 est en parallèle critiqué pour la proximité du nouveau tracé avec les autres lignes de tramway et qui ferait « double emploi ». Les lignes semblent trop proches et le centre-ville resserré au lieu de s'aérer.

La desserte des stations « République » et « Les Halles », déjà très fréquentées, est aussi remise en cause par crainte de créer de nouveaux nœuds saturés sur le réseau. Plusieurs participants estiment ainsi que cette variante viendrait densifier le réseau du centre-ville là où il est déjà saturé, notamment en augmentant le nombre de stations en centre-ville.

Certains contributeurs décrivent également un tracé plus long et sinueux, qui multiplie les courbes, ainsi qu'une exploitation dégradée par certains aménagements en voie mixte tramway / voiture.

« Au niveau de la place de la République, [...] il y aurait un croisement supplémentaire, et donc un risque accru, qui devrait encore augmenter quand il y aura 30 à 40 % d'usagers supplémentaires en gare de Strasbourg. »

« [...] ces parcours sont trop proches des lignes de trams déjà existantes »

Des contributions davantage favorables au schéma d'exploitation de la variante C1

Le schéma d'exploitation associé à la variante C1 est décrit comme celui permettant de soulager les stations du centre, d'éviter les nœuds tels que « République » et le centre-ville de manière générale et de générer moins de saturation. Plusieurs participants indiquent qu'il s'agirait de la variante la plus directe et rapide. Elle semble permettre un meilleur équilibre des flux et une meilleure efficacité du réseau dans son ensemble, au bénéfice du plus grand nombre d'usagers. La variante C1 faciliterait l'accès direct à la gare et répondrait au double objectif de former des liaisons directes avec les quartiers Wacken et Universités.

Certains contributeurs notent également que le schéma d'exploitation de la variante C1 permettrait d'envisager un prolongement ultérieur du réseau tramway sur l'avenue de la Forêt-Noire.

Les avis défavorables à la variante C1 mettent en avant les détours induits pour certains voyageurs suite à la restructuration. Sur la future ligne H, les habitants de la Robertsau n'accèderaient plus au centre-ville à la station République via la ligne E par exemple. Le schéma d'exploitation semble ainsi peu cohérent et moins attractif à certains.

TC ALSACE, contre la variante C1, trouve que les usagers du Nord subiraient un détour pour accéder à l'hypercentre en utilisant un tracé frôlant la Gare centrale (Via Wilson) sans la desservir. Le maillage supplémentaire représenté par ce parcours semble peu ambitieux : République et Homme de Fer resteraient des points sensibles et surchargés avec cette variante. Wilson et son boulevard deviendraient un secteur difficile avec 4 lignes majeures. Si l'Avenue des Vosges mérite une requalification, l'organisation des lignes associée à cette variante aurait un intérêt limité tant pour les riverains desservis que pour les autres quartiers reliés. Si la place de Haguenau est appelée à devenir un pôle multimodal important, faire passer l'ensemble des lignes par ce point semble être la source d'une future exploitation complexe.

« Je trouve que la variante C1 apporte des itinéraires rapides et pratiques qui permettront de mieux circuler sans retourner systématiquement à Homme de fer. »

« Il permet de desserrer le nœud république avec une station Nord. »

Des contributions davantage défavorables au schéma d'exploitation de la variante C3

Le schéma d'exploitation associé à la variante C3 compte davantage d'avis défavorables que favorables.

Comme pour la variante C2, le nouveau tracé du tramway est considéré trop proche des lignes de tramway existantes et faisant double emploi. La desserte de la station « République », déjà très fréquentée, est aussi remise en cause par crainte de créer un nouveau nœud saturé sur le réseau. Plusieurs participants estiment ainsi que cette variante viendrait densifier le réseau du centre-ville là où la desserte est déjà suffisante.

Certains contributeurs émettent aussi un avis défavorable sur l'exploitation dégradée du tramway avec des parties en site mixte tramway / voiture qui risque de pénaliser la régularité des lignes et de conduire à des temps de parcours moins attractifs et potentiellement fluctuants.

L'itinéraire est également décrit comme plus long et sinueux, multipliant les courbes et obligeant à dédoubler les lignes pour desservir d'une part le Campus Esplanade, d'autre part le Wacken. La liaison Robertsau – Centre-ville ne sera plus directe et nécessiterait une correspondance avec le tramway B.

ASSER : une conséquence potentiellement déplorable pour les habitants de la Robertsau serait le remaniement du réseau de bus (non précisé à ce jour). Ainsi les variantes C2 et C3 entraîneraient une suppression des liaisons directes Robertsau-Les Halles par la ligne L6, tout autant prisée par les habitants de l'allée de Robertsau.

Certains contributeurs plébiscitent néanmoins l'accès directe et le temps de trajet minimum entre la gare et le quartier du Wacken. La variante C3 éviterait les nœuds existants du réseau tramway et offrirait un meilleur maillage, plus complémentaire des lignes existantes. Elle permettrait aussi de relier la commune de Schiltigheim à la gare et d'offrir plus de connexions à ses habitants.

ASTUS souhaite que le second terminus qui serait créé sur la place de la Gare, serve d'amorce à une future ligne de tramway traversante sur le long terme. Celle-ci serait dans un premier temps assurée par la ligne G du BHNS prolongée en direction du Pont du Danube via le parc de l'Etoile.

« Le passage via le Boulevard Clemenceau n'est à mon avis pas non plus opportun. Je ne vois pas de plus-value par rapport à la ligne de bus déjà existante. »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg:

- Les schémas d'exploitation proposés correspondent à l'une des solutions possibles pour répondre aux objectifs de développement du réseau tramway de l'agglomération : les variations sur les temps de parcours sont fonction de la longueur de l'infrastructure, mais aussi des conditions de l'insertion : courbures, voies en mixité avec les voitures ou en zone piétonne susceptibles de ralentir le service ;
- Quelle que soit la variante retenue, l'aménagement n'obèrerait pas de possibilités d'évolution de l'exploitation en anticipant certains aménagements qui nécessiteraient de gros travaux s'ils étaient réalisés ultérieurement.

c. L'insertion urbaine des variantes C1, C2 et C3

Comparaison des variantes C1 et C2 du point de vue de l'insertion

L'insertion urbaine de la variante C2 a recueilli le plus d'avis favorables. Une majorité de contributeurs insistent sur le fait que cette variante éviterait les impacts sur la Neustadt et ne dénaturerait pas son paysage urbain. Certains considèrent que le tracé de la variante C2 est plus approprié car il serait plus à même d'accueillir les changements liés à l'insertion du tramway. Quelques contributeurs sont favorables à cette variante car elle permettrait l'embellissement du quartier avec le réaménagement de la place des Halles et de la rue Sébastopol, en utilisant notamment le grand terrain non exploité près des Halles.

La variante C2 est ainsi davantage appréciée pour son insertion urbaine, qui éviterait les grands boulevards du quartier Neustadt, que pour ses qualités propres.

Les avis défavorables à la variante C2 sont moins nombreux que les avis favorables. Les contributeurs considèrent que les voiries qui seraient empruntées, notamment les voies des quais, sont trop étroites pour accueillir le tramway ou que les contraintes, surtout techniques, sont trop nombreuses sur le tracé. Certains craignent ainsi que la plate-forme tramway se trouve à 2m des immeubles (si l'on veut garder les marronniers sur les quais), et sont inquiets aussi de l'impact que cela pourrait engendrer sur l'accès des véhicules d'urgence et des riverains aux immeubles, et la dégradation de leur cadre de vie.

Une partie des avis exprimés contre la variante C2 justifient cette position par le fait que les quais sont classés par l'UNESCO, et que l'arrivée du tramway risquerait de défigurer l'environnement des quais et de déclasser ce patrimoine d'UNESCO.

Les avis en faveur de la variante C1 sont moins significatifs que pour la variante C2 mais ils sont davantage liés à ses qualités d'insertion urbaine. En effet, parmi les avis favorables à la variante C1, plusieurs contributeurs estiment que l'avenue des Vosges serait un axe adapté pour accueillir le trafic structurant lié au tramway. La largeur des axes empruntés (avenue des Vosges, bd du Président Poincaré) permettrait aussi d'intégrer plus d'options de mobilité. Elle permettrait également la requalification de la place de Haguenau et la mise en œuvre de son rôle de pôle d'échange. De plus, cette variante apparaît comme plus facile à mettre en œuvre : moins de contraintes techniques (que par les quais) et sans contrainte de fonctionnement pour le tramway.

Enfin, une partie des avis favorables émis pour la variante C1 est aussi en opposition aux deux autres variantes proposées. Des contributeurs mettent ainsi en avant que la variante C1 permettrait un

meilleur maintien des espaces publics, protégerait le patrimoine des quais et respecterait l'architecture et les perspectives de la Neustadt par rapport aux autres variantes.

L'association Vosges Neustadt et une partie des avis exprimés contre la variante C1 justifient cette position par le fait que la Neustadt, classée par l'UNESCO, mérite d'être promue comme un joyau de Strasbourg et que l'arrivée du tramway dans ce quartier nuirait à son patrimoine.

Une partie des avis défavorables exprimés pour la variante C1 s'expliquent par son insertion au niveau du passage par la rue de Wissembourg, jugée inadaptée et trop étroite.

« La variante utiliserait un grand terrain près des Halles actuellement non exploité (embellissement du quartier) »

« Il me paraît beaucoup plus logique de retenir la variante C1, par la rue de Wissembourg puis l'avenue des Vosges. En effet, ce sont des axes beaucoup plus larges, essentiellement en ligne droite, les plus aptes à accueillir les voies du tramway. »

« [C2 et C3] ont pour objet de faire transiter le tramway par les quais et des axes secondaires qui s'avèrent trop étroits et sont agrémentés de nombreux arbres qui rendent le secteur plaisant, calme et ombragé. »

« Je considère que ces quais sont déjà très étroits. Quel dommage de vouloir les défigurer avec un tram et nuire aux riverains et Strasbourgeois. »

Une variante C3 plus fortement contestée pour son insertion urbaine

Les avis défavorables à la variante C3 sont plus nombreux que les avis favorables.

Son itinéraire via le faubourg de Pierre et les quais compliquerait l'insertion sur des axes secondaires jugée inadaptés par l'étroitesse des voies et les implications de l'aménagement du tram comme la réduction des trottoirs. La variante est qualifiée de trop contraignante pour les difficultés techniques qu'elle soulève. Plusieurs participants n'ont pas compris l'intérêt du passage par la rue du Faubourg de Pierre.

ASTUS n'est pas favorable à la variante C3 proposée, notamment au regard des possibilités de réaménagement de la rue du Faubourg-de-Pierre, où l'insertion ne permettrait pas un partage efficace des différents modes de déplacements, ce qui serait dommageable à la qualité du service (au risque de remettre en cause la régularité des lignes).

TC ALSACE et ASTUS déplorent que dans cette solution, la Place de Haguenau serait seulement tangente, ce qui serait une occasion perdue de la requalifier en profondeur et d'en faire un nœud de correspondance fort d'entrée de ville. Cet espace stratégique ne serait pas suffisamment valorisé.

Les avis favorables pointent un tracé plus adapté au passage d'un tramway par les boulevards Clemenceau et Poincaré. Le Faubourg de Pierre, plus commerçant, est aussi pour certains un axe plus rationnel pour l'insertion du tram.

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Les emprises généreuses sur les boulevards Clemenceau, Poincaré, rue de Wissembourg, avenue des Vosges (30m : une emprise comparable à la rue de la Paix), permettraient d'accueillir le tramway ainsi que l'ensemble des modes de déplacement (aménagements cyclables, stationnement, trottoirs confortables et voies de circulation) de manière qualitative.

Le passage par la rue du Faubourg de Pierre permettrait d'assurer la liaison Gare-Université.

Les trois variantes de tracé tramway traversent des secteurs d'intérêt patrimonial fort protégé par l'UNESCO. Le passage du tramway offrirait une opportunité de mettre en valeur ce patrimoine.

- La proposition d'insertion du tramway par les quais consisterait en la création d'une zone piétonne, afin de laisser une place prépondérante à la promenade, et ainsi valoriser d'avantage le patrimoine des quais ;
- Dans le cas d'un passage du tramway par l'avenue des Vosges, la mise en valeur du patrimoine bâti serait recherchée par la diminution de la place de la voiture sur les trottoirs.

Les études d'insertion prévues dans le cadre de la phase d'avant-projet permettraient d'étudier finement les meilleures solutions d'organisation de l'espace public.

d. Les impacts sur le plan de circulation et les reports de flux des variantes C1, C2 et C3

Une variante C1 questionnée pour son impact sur les conditions de circulation des grands axes

Les impacts sur la circulation générale liés au passage du tramway sur l'avenue des Vosges interrogent beaucoup et expliquent le nombre important d'avis défavorables à la variante C1.

De nombreux contributeurs ont exprimé leur crainte de voir les embouteillages s'aggraver dans le centre-ville à cause des ralentissements et itinéraires rallongés. Pour beaucoup de conducteurs n'ayant pas d'autres moyens de transport pour aller travailler ou transporter leur famille, l'avenue des Vosges empruntée par la variante C1 constitue un axe central et indispensable dans le quotidien des strasbourgeois, permettant notamment l'accès à l'autoroute, et où il convient de maintenir une liaison routière forte. Plusieurs contributeurs ont également dénoncé le report de trafic inadapté qui serait engendré sur les petites rues avoisinantes des grands axes en cas de circulation difficile.

Néanmoins, certains contributeurs ont aussi mis en avant un besoin de réduire la circulation avenue des Vosges et d'apaiser le trafic grâce à l'insertion du tramway.

« Pour les riverains, il sera très difficile de se rendre au travail, de faire les courses, d'emmener les enfants à l'école. En effet, c'est souvent la proximité avec l'autoroute qui fait que nous nous installons dans ce quartier. »

« Les voies parallèles seront aussi bondées pour pallier aux bouchons de l'axe des Vosges. »

« Cela va désengorger l'avenue des Vosges de son trafic qui en fait une avenue peu humaine/agréable »

La variante C2 moins pénalisante pour les conditions de circulation en centre-ville

La variante C2 a fait l'objet de plusieurs avis favorables car l'insertion urbaine du tramway sur cet itinéraire semble avoir moins d'impact sur les conditions de circulation des habitants du quartier. Le trafic plus faible engendrerait moins de circulation détournée sur les axes environnants.

Certains contributeurs ont néanmoins émis des réserves pour la variante C2 pointant de probables problèmes de congestion ou bien ils craignent que la circulation des véhicules d'urgence soit impactée.

La variante C3 écartée pour son impact sur les conditions de circulation des grands axes

Comme la variante C1, la variante C3 est interrogée pour ses impacts de circulation sur les grands axes, le boulevard Clemenceau par exemple. Des temps de parcours allongés et un trafic plus important sont également redoutés. La congestion des petites ruelles adjacentes, qui ne se prêtent pas à la circulation à double sens, avec des voitures ou des véhicules de livraison, est relevée par certains contributeurs.

À contrario, des contributeurs estiment que l'itinéraire de la variante C3 pourrait préserver la dynamique de circulation sur l'avenue des Vosges ou même entraîner une réduction du trafic, et donc réduirait les difficultés de circulation préexistantes.

« Réduire encore les voies de circulation de ce triangle (Vosges, Clemenceau, Jacques Preis) formerai in fine un trafic avec un entonnoir dans ce triangle qui est déjà saturé aux heures de pointe »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg:

- Le renforcement du réseau de tramway s'inscrit dans un projet de territoire qui a pour ambition d'élargir le centre-ville au-delà de l'ellipse insulaire vers les boulevards Nord et Est et l'étendre aux secteurs de la Neustadt, dont l'Axe Impérial (égalité et inclusion sociale), en y intégrant les grands équipements d'agglomération (Gare, Halles, parcs centraux, place de Haguenau, place de la République, Contades) et en s'inspirant du fonctionnement de cœur de ville (apaisement). Il permettrait également de valoriser l'important patrimoine de la Neustadt et de raccrocher la ceinture verte. Pour ces raisons, il serait proposé un aménagement des espaces publics proche de celui du cœur de ville (apaisement) favorable aux mobilités douces.
- Le projet tramway s'accompagnerait d'une refonte en profondeur du plan de circulation sur les axes concernés par son insertion. Il s'agirait de veiller à la maîtrise des reports de trafic dans les quartiers en maintenant les fonctions de desserte riveraines. Différentes solutions de plans de circulation mis en place dans le cadre du projet tram seraient étudiées au stade avant-projet. Une évaluation des impacts circulatoires serait réalisée et intégrée au dossier d'enquête publique.

e. L'impact sur le stationnement des variantes C1, C2 et C3

Des besoins en stationnement riverains mis en avant sur la variante C1

La variante C1 a fait l'objet de nombreux avis défavorables concernant les places de stationnement supprimées. Pour les riverains de l'avenue des Vosges notamment, le nombre de place est déjà insuffisant et le maintien de stationnement sur la voirie est indispensable pour les habitants, en particulier les familles, alors que peu de parkings privés existent dans le quartier. La réduction de l'offre stationnement pourrait également impacter l'accessibilité des commerces, services, entreprises, activités libérales et les personnes qui ne disposent pas d'autres solutions que la voiture pour se rendre à leur travail.

Pour certains contributeurs, la variante C1 supprimerait moins de place de stationnement que la variante C2 et permettrait une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite, notamment en conservant la possibilité de maintenir des places sur un côté de l'avenue des Vosges.

Les participants s'interrogent sur les mesures de compensation qui seraient prévues dans le cadre du projet, notamment le dispositif envisagé pour les résidents.

« Le nombre de places de parking supprimé sera énorme est risque de gêner bon nombre de famille qui risquerait de quitter la ville. »

La variante C2 jugée moins impactante pour le stationnement

Beaucoup de contributeurs estiment que la variante C2 est la moins impactante vis-à-vis de l'offre de stationnement dans le quartier.

D'autres participants dénoncent l'impact sur le stationnement de la variante C2 et notamment ses impacts sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des livraisons s'il n'y a pas de dépose minute possible.

« Sur les quais, il n'y aurait pas d'espace de dépose minute et livraisons en dehors de la plateforme tramway. »

La suppression de stationnement riverains contestée dans la variante C3

La variante C3 fait l'objet d'avis uniquement défavorables au sujet du stationnement. Il est estimé que la suppression des places rendrait difficile le quotidien des riverains qui ne disposent d'aucun parking. Les impacts sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des livraisons s'il n'y a pas de dépose minute possible sur les quais est également perçu négativement.

« Là où la circulation serait interdite (quais Sturm et Finkmatt, voire Kléber ; solution 2 pour le Faubourg de Pierre), les personnes à mobilité réduite ne pourraient plus

avoir de visites du personnel médical (infirmier...), et ne pourraient plus être emmenées chez un kiné, chez un spécialiste... »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg:

Un parking de compensation du stationnement perdu sur voirie sera prévu dans le cadre du projet : son emplacement est envisagé à proximité de la place de Haguenau et de la rue Jacques Kablé. La capacité estimée serait d'au moins 300 places. Il s'agirait d'un parking public de proximité. Les résidents pourraient éventuellement s'y stationner au moyen d'une tarification particulière.

Quelle que soit la variante, les solutions d'insertion proposées maintiendraient la possibilité d'organiser, de manière ponctuelle, les livraisons, la dépose minute ou le stationnement des personnes en situation de handicap.

f. L'articulation avec les modes actifs des variantes C1, C2 et C3

La variante C1 améliore l'intégration des modes actifs

L'intégration des modes actifs dans la variante C1 est perçue favorablement par les contributeurs. Le besoin d'intégrer une véritable piste cyclable sur l'avenue des Vosges est évoqué pour solutionner l'aménagement actuel jugé trop dangereux et donc peu emprunté. Plusieurs contributeurs s'accordent pour dire qu'il y a besoin de plus d'espaces pour les modes actifs sur les grands axes, notamment au bénéfice d'itinéraires cyclables plus confortables, de terrasses et de vitrines commerciales.

« Les cyclistes qui empruntent actuellement l'Avenue des Vosges ne sont pas en sécurité, ce qui serait corrigé dans le cas de cette variante. »

L'avenue des Vosges a besoin d'être refaite afin d'assurer la sécurité des cyclistes - la piste cyclable actuelle étant très dangereuse !

La variante C2 nuit aux modes actifs actuellement bien intégrés

Plusieurs contributeurs rejettent la suppression des pistes cyclables sur les quais où les modes actifs sont perçus comme bien intégrés. Pour certains, les quais sont plus adaptés à la promenade et aux déplacements doux qu'au passage du tramway.

Quelques avis ont au contraire souligné que la variante C2 apporterait un apaisement des quais pour créer des espaces plus agréables et sécurisant pour les promenades autour de la ville.

« Le quai Sturm est bordé d'arbres magnifiques et est une promenade très prisée des Strasbourgeois. »

Les quais plus adaptés à la promenade dans la variante C3

Les contributeurs au sujet de la variante C3 ont unanimement évoqué que les quais du canal du Faux-Rempart étaient plus adaptés à la promenade.

« C'est un lieu de promenade agréable, un petit coin de sérénité dans le stress de la ville qui n'a nullement besoin de se faire défigurer par le tram... »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

Les solutions d'insertion proposées pour les différents tracés offriraient une place importante pour les modes actifs, intégrant des trottoirs et pistes cyclables de dimension confortables. Les continuités avec les aménagements cyclables existants seraient traitées avec soin dans le cadre du projet afin de favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied.

g. Les impacts sur le cadre de vie et les nuisances des variantes C1, C2 et C3

Le passage par les quais ou très proches des immeubles dans les variantes C2 et C3 jugé très impactant sur le cadre de vie de la Neustadt

Pour plusieurs contributeurs, le tramway sur les quais impacte fortement le cadre urbain et son environnement classé patrimoine mondial de l'UNESCO qui se trouverait « défiguré ». Certains craignent un déclassement de la liste UNESCO et un impact sur l'attractivité de la ville, ainsi qu'une détérioration des vieux marronniers qui bordent les quais.

D'après les contributeurs, le cadre de vie du quartier Neustadt serait nettement dégradé, notamment par le passage du tramway à environ 2 mètres des immeubles (quais Finkmatt et Sturm, mais aussi boulevard Clemenceau pour la C3). Cet aménagement entraverait l'accès et la desserte des bâtiments, constituerait une gêne pour les piétons et leur sécurité et nécessiterait dans certains cas de franchir la plateforme pour accéder aux immeubles en voiture. Plusieurs habitants craignent également les vibrations liées au tramway et leurs impacts sur la structure des immeubles anciens du quartier.

« Je trouve que ce serait un non-sens de détruire ces endroits pleins de charme, avec l'III, les arbres centenaires, l'architecture de certains immeubles et certaines maisons. C'est un lieu de promenade agréable, un petit coin de sérénité dans le stress de la ville qui n'a nullement besoin de se faire défigurer par le tram... »

« Il serait en effet dommage de dénaturer les quais de Strasbourg en y introduisant le tram »

« Pour accéder à leurs entrées cochères, des riverains devraient franchir la plateforme tramway. »

« Trop grande proximité de la voie de tramway par rapport au trottoir : Cette implantation présenterait un risque accru pour les piétons, ce d'autant plus qu'il conviendrait de traverser les voies pour entrer ou sortir de chez soi. »

Une importante opposition aux nuisances et impacts de la variante C3 sur le cadre de vie

Les impacts sur le cadre de vie des quartiers desservis par la variante C3 ont fait l'objet d'une majorité d'avis défavorables, qui comprend ceux exprimés au sujet du passage par les quais décrits dans le paragraphe précédent.

Certains contributeurs décrivent le boulevard Clemenceau comme apaisé pour les habitants et les modes actifs, très plaisant avec son patrimoine bâti et ses arbres. Ils craignent que l'insertion du tramway détériore ce cadre de vie et soit source de nuisance (bruit, vibrations).

Des riverains du boulevard Clemenceau expliquent aussi qu'ils ont déjà subi les nuisances du BHNS H mis en place après de longs et coûteux travaux.

Quelques avis portent spécifiquement sur le faubourg de Pierre en expliquant que ce dernier a déjà fait l'objet d'un réaménagement réussi et que l'insertion du tramway y serait difficilement acceptable par les riverains.

Des avis favorables vis-à-vis des impacts du tramway sur le cadre de vie de la variante C3 ont été émis en nombre limité. Des contributeurs expliquent que les nuisances du tramway sur les quais ou le boulevard Clemenceau, qualifiés de peu denses, toucheront moins de personnes, ou encore que l'itinéraire de la variante C3 serait plus respectueux de la quiétude des habitants des petits axes (5 avis). Pour d'autres, le faubourg de Pierre est mal aménagé et nécessite d'être refait en améliorant l'accessibilité avec le tramway.

« Faire circuler le tramway boulevard Clemenceau serait dommageable pour la ville et surtout pour le magnifique boulevard. »

« Le boulevard Clémenceau est aujourd'hui un lieu de mixité parfait avec : une superbe voie de bus et de vélo mais aussi des places de parking et une circulation fluide. Remplacer les places de parking par un tram ne ferait qu'embêter les riverains et générerait des tensions évidentes, alors qu'aujourd'hui l'équilibre est vraiment parfait. »

Des avis divisés sur les impacts de la variante C2

Le passage par les quais (voir paragraphe plus haut) concerne la majeure partie des avis défavorables vis-à-vis de cette variante. Certains contributeurs se sont également exprimés sur le passage par la rue de Wissembourg, trop étroite et dont la tranquillité doit être respectée en évitant le passage du tramway.

Les avis en faveur des impacts de la variante C2 précisent qu'il s'agirait du tracé avec une gêne minimum pour les riverains et qui éviterait le mieux la dispersion de la circulation, du bruit et de la pollution sur toutes les ruelles du quartier de l'avenue des Vosges / Contades.

Certains contributeurs ont également déclaré que la piétonisation des quais offrirait de bonnes perspectives pour le développement des commerces, dans la continuité de l'aménagement du quai des Bateliers.

> Réponse EMS :

- Les solutions d'insertion dans lesquelles la plateforme tramway serait directement au contact du trottoir permettraient toutes un écartement du tramway des façades d'au moins 4 mètres, afin de permettre la dépose minute en cas de livraisons, l'accès aux pompiers et véhicules de déménagement et de garantir la sécurité des déplacements à pied.

Une variante C1 remise en cause pour ses impacts sur le cadre de vie

La variante C1 est aussi commentée avec une majorité d'avis défavorables. Les participants expliquent que la dégradation des conditions de circulation dans le centre-ville liée au passage du tramway générerait davantage de pollution. La hausse du trafic pourrait également être dangereuse pour les piétons et en particulier les enfants. La dégradation du cadre de vie, notamment la tranquillité du quartier et ses qualités architecturales, pourrait conduire à une perte d'attractivité du quartier.

Les habitants du quartier déclarent déjà subirent les nuisances liées à la réduction de la capacité de l'avenue des Vosges pour la création de pistes cyclables qui engendre déjà des difficultés de circulation.

À l'inverse, quelques contributeurs ont déclaré que l'avenue des Vosges bénéficierait positivement d'une requalification liée au tramway visant à réduire les nuisances et valoriser le secteur patrimonial de la Neustadt. Le tracé C1 répondrait à l'objectif d'extension du centre-ville vers la Neustadt et améliorerait le cadre de vie.

« Cela va considérablement dénaturer le paysage. »

« La sécurité de nos enfants ne serait plus assurée et les embouteillages créés impliqueraient une augmentation des prises de risque, une augmentation des incivilités et surtout une augmentation de la pollution sonore et atmosphérique. »

« La variante C1 (avenue des Vosges) entraînerait à mon sens beaucoup de circulations dans les petites ruelles de la Neustadt, si belles, et qui en souffriraient de par leur trafic et leur pollution, ce qui ferait perdre l'attraction certaine pour ces quartiers historiques de la ville. »

h. Les impacts sur le patrimoine végétal et l'environnement des variantes C1, C2 et C3

La variante C1 protégerait davantage les arbres existants

La variante C1 a fait l'objet de plusieurs avis favorables sur la conservation des arbres permise par son insertion et le fait qu'elle semble plus vertueuse pour défendre l'environnement en ville.

Certains participants ont souligné le besoin protéger les arbres existants rue de Wissembourg dans le cadre de travaux liés à l'insertion du tramway.

« [La variante C1] me paraît être la plus vertueuse au niveau de la défense de l'environnement. »

Des inquiétudes concernant la préservation des arbres aux abords des variantes C2 et C3

Les arbres à abattre ou qui risquent d'être abimés par les aménagements du tramway ont conduit à l'expression de plusieurs avis défavorables pour les variantes C2 et C3.

« La présence des arbres serait mise à mal par les variantes C2 et C3, principalement au niveau des quais, les racines pouvant être fragilisées par les travaux. »

> Réponse Eurométropole de Strasbourg :

- Le projet s'attacherait à préserver les arbres d'alignement existants. De ce fait, il convient d'éloigner au maximum la plateforme tramway des racines afin de ne pas trop les fragiliser. Des précautions particulières devraient être prises dans le cadre des travaux.

4.5 Les thématiques transversales

a. L'évaluation des nuisances sonores et des vibrations

En centre-ville de Strasbourg, toutes les variantes ont fait l'objet d'avis défavorables quant aux nuisances liées à la circulation du tramway, notamment le bruit et les vibrations.

Plusieurs participants ont relevé un avantage pour les bus électriques, beaucoup plus silencieux que le tramway.

Les habitants des immeubles anciens (Neustadt) craignent quant à eux que les vibrations du tramway fragilisent les constructions.

« Nous sommes également inquiets des nuisances sonores occasionnées par les travaux, de la pollution visuelle du tramway, des vibrations accentuées par la proximité des rails, alors que nous percevons déjà le passage des bus dans nos appartements. »

>Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg:

Concernant les vibrations :

Les vibrations transmises par un système tramway au milieu extérieur de la plateforme s'affaiblissent en fonction de la distance de celles-ci avec les immeubles avoisinants, si elles ne sont pas conduites directement par un transmetteur dans la chaussée (conduites, ouvrages enterrés inconnus ou non désensibilisés...). Les systèmes de fixation des rails peuvent également être adaptés pour un affaiblissement maximum.

Dans le cadre de la mise en œuvre de plateforme tramway, il est procédé préalablement aux dévoiements des réseaux préexistants sous la future plateforme, afin qu'une intervention de maintenance ou de dépannage puisse être effectuée ultérieurement sans couper l'exploitation des réseaux de tramway pour cela. Ce dévoiement des réseaux a également un rôle bénéfique dans l'affaiblissement des transmissions des vibrations dans la mesure où il permet de déplacer les conduites ou ouvrages enterrés qui auraient été à même de conduire les vibrations dans le sol vers les immeubles.

Certaines chaussées anciennes peuvent comporter du béton en tant que « couche de forme » (la structure entre le sol et le revêtement de la chaussée). De telles chaussées peuvent transmettre des vibrations. La mise en œuvre d'une plateforme tramway est l'occasion de reprendre les chaussées empruntées et de réduire au maximum la transmission des vibrations aux bâtiments.

Concernant les nuisances sonores souvent redoutées lors de la mise en œuvre de systèmes de tramway, les études seraient conduites de la manière suivante :

Avant le démarrage des travaux du projet, une simulation du référentiel de bruit existant serait effectuée, en relevant des mesures ponctuelles durant quelques jours. Ceci aurait pour but de déterminer les niveaux de bruit moyens à 2m en avant des façades, préexistant avant la réalisation du projet. Ces niveaux de bruits permettraient de déterminer la « zone d'ambiance sonore préexistante ».

Les niveaux de bruit après la réalisation du projet seraient ensuite simulés. Des indicateurs de maximum seraient calculés, ce qui permettrait de prévoir la réalisation des travaux sans mesures compensatoires particulières (le cas général) ou, le cas échéant, d'intégrer d'éventuelles mesures compensatoires.

Des mesures de bruit seraient réalisées en phase exploitation après la mise en service du projet pour confirmer/infirmes les simulations. En cas de problème, des mesures compensatoires d'isolation phonique seraient envisagées (cas rare mais toujours possible).

Par ailleurs, du fait de la circulation importante actuelle des véhicules de l'ordre de 15.000 à 20.000 véhicules par jour, les niveaux de bruit émis par un système tramway seul seraient vraisemblablement en deçà de ceux préexistants. La mise en œuvre du projet pourrait apporter une réduction significative de la circulation automobile et donc les niveaux de bruit résiduels et l'ambiance sonore résultante totale serait vraisemblablement inférieure à celle préexistante avant travaux.

Pour autant, s'agissant de moyennes, la « signature sonore » ressentie devrait vraisemblablement être modifiée et il est possible qu'une courte période d'acclimatation soit nécessaire durant les premiers temps de la mise en service du projet pour ne pas ressentir une possible gêne transitoire, non quantifiable mathématiquement.

b. Coût des infrastructures et d'exploitation

Les variantes N1 et N3, plus économiques et rapides à mettre en place

De nombreux avis favorables aux variantes N1 et N3 ont été sensibles à leur coût réduit. Par ailleurs, leurs itinéraires rectilignes, et, dans le cas de N1, sur un axe large, permettraient une mise en œuvre plus rapide et moins contraignante que la variante N2.

« [La variante N1] coute moins chère et la plus facile à mettre en place semble être la meilleure proposition. »

« La variante N3 sur la Route de Bischwiller demeure la plus simple, la plus efficace et de loin la moins chère. »

La variante N2, plus onéreuse et longue à réaliser

À l'opposé des variantes N1 et N3, la variante N2 serait réalisée sur des axes plus contraints, et avec un itinéraire plus long et plus compliqué, augmentant les coûts et les durées de travaux, ce à quoi de nombreux avis sont défavorables.

L'association Montramjtiens et une partie des avis exprimés contre la variante N2 justifient cette position par la nécessité de construction d'un ouvrage d'art conséquent qui implique un coût important supplémentaire pour ce tracé et le fait qu'il serait plus long à réaliser également : le nouveau pont au sud du pont « Lauterbourg » existant devrait accueillir deux voies et un quai central de station. Le passage de la voie ferrée nécessiterait la construction d'un ouvrage d'art de 12 m de large et de 100 m de long, puisqu'il enjambe la rue de Lattre de Tassigny et l'emprise ferroviaire de 8 voies. Cela demanderait également la construction de murs de soutènement de plus de 7 m de haut.

« Au regard du surcoût de la version N2, estimée à près de 90 M€, par rapport à la version N1, on peut se demander s'il n'est pas possible d'atteindre les mêmes objectifs par des choix différents et pour beaucoup moins onéreux. Il faut notamment remarquer que le coût de réalisation de la version N2 est obéré par le coût pharamineux de l'ouvrage au-dessus des voies ferrées et de la rue de Lattre de Tassigny dans le prolongement de la rue de Lauterbourg »

En centre-ville de Strasbourg, la variante C1 est perçue comme la moins onéreuse des 3 propositions

Il a été reproché aux variantes C2 et C3 d'être plus coûteuses ou trop coûteuses vis-à-vis de la faible plus-value apportée aux usagers.

Au Nord, le coût d'investissement est à considérer au regard des populations desservies

Certains participants indiquent que la variante N2 est moins couteuse que la N1 si l'on rapporte le linéaire d'infrastructures aux populations effectivement desservies.

« Le coût de ce projet [C3] est très élevé par rapport aux autres »

> Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg:

Les lignes de tramway projetées ne sont pas réservées exclusivement aux habitants potentiellement nouvellement desservis. Les déplacements d'une commune à l'autre de l'Eurométropole sont également envisagés ainsi que la desserte des équipements publics nouvellement offerte. Néanmoins, le coût des variantes proposées au Nord comme au centre est une fonction directe du linéaire d'infrastructure tramway auxquels sont ajoutés les éventuels franchissement de « points durs » (voies ferrées, cours d'eau...).

Sur les secteurs de Schiltigheim et Bischheim traversés par le projet :

La variante N1 desservirait 22 300 habitants sur une longueur de 3 kms, soit 7 433 ha/km.

La variante N2 desservirait 31 100 habitants sur une longueur de 3,8 kms, soit 8 184 ha/km.

La variante N3 desservirait 23 700 habitants sur une longueur de 3,1 kms, soit 7 645 ha/km.

Sur les secteurs de Strasbourg traversés par le projet :

La variante C1 desservirait 33 450 habitants sur une longueur de 1,8 kms, soit 18 583 ha/km.

La variante C2 desservirait 45 200 habitants sur une longueur de 2,2 kms, soit 20 545 ha/km.

La variante C3 desservirait 53 200 habitants sur une longueur de 3 kms, soit 17 733 ha/km.

Les ratios de desserte par km sont relativement stables au Nord et au centre avec des ordres de grandeur différents.

En introduisant la notion de population nouvellement desservie au centre, les ratios de la variante C1 sont plus élevés au nombre d'habitant/km.

La variante C1 desservirait 5 800 habitants actuellement non desservis sur une longueur de 1,8 kms, soit 3 222 ha/km.

La variante C2 desservirait 5 400 habitants actuellement non desservis sur une longueur de 2,2 kms, soit 2 454 ha/km.

La variante C3 desservirait 5 700 habitants actuellement non desservis sur une longueur de 3 kms, soit 1 900 ha/km.

Ces ratios, nettement inférieurs au centre par rapport au Nord vis-à-vis de la population nouvellement desservie s'expliquent par le fait que le besoin d'une fonction supplémentaire de transit des voyageurs Gare/Wacken et Gare/Université serait offerte par ce projet d'intérêt métropolitain.

Si l'on considère le nombre d'habitants nouvellement desservis, la variante C1 semble offrir les ratios les plus efficaces.

c. Les impacts sur le foncier

Dans les cas d'insertions difficiles du projet (au Nord notamment), plusieurs participants s'inquiètent de voir leur habitation soumise à une expropriation/démolition.

Réponse de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Les études d'approfondissement du projet s'attacheraient à limiter au maximum les acquisitions foncières, pour des terrains non surbâtis et à limiter au maximum - voire ne le nécessiter en aucune façon si possible - des acquisitions foncières surbâties en vue de démolitions.
- Si les études montraient que des démolitions (les plus limitées possibles) devaient néanmoins être envisagées, les acquisitions seraient engagées par voie amiable de préférence ou par voie d'expropriation en dernier recours.
- Le processus à mettre en œuvre pour permettre ces expropriations éventuelles serait un processus itératif entre l'approbation du choix d'une variante par le conseil d'Eurométropole et l'obtention d'une déclaration d'utilité publique délivrée par la préfecture du Bas-Rhin. Les études approfondies constitueraient l'occasion de déterminer toutes les solutions possibles qui permettraient de ne pas démolir d'immeubles existants et une enquête publique serait diligentée par le tribunal administratif de Strasbourg, ce qui donnerait l'occasion au public de s'exprimer auprès d'une commission d'enquête indépendante et d'explicitier son opposition, le cas échéant.

d. La qualité de l'air

Quel impact sur la qualité de l'air avec l'arrivée du projet ?

Réponse Eurométropole de Strasbourg :

- Les études environnementales permettraient d'évaluer les incidences du projet en matière de qualité de l'air. Un état initial et projeté de ces impacts serait étudié, basé en grande partie sur les prévisions de trafic des véhicules sur les différents axes.

5 LES ENSEIGNEMENTS DE LA PREMIERE PHASE DE CONCERTATION

L'Eurométropole de Strasbourg retient comme principaux éléments exprimés lors de la première phase de concertation :

- Une adhésion générale en faveur du projet de transport structurant qui viendrait désenclaver le Nord de l'EMS et relier au réseau de transport public structurant un bassin de vie en fort développement. Cette adhésion s'est traduite au travers d'une forte mobilisation de la population, des acteurs et élus du territoire pendant la concertation ;
- Des avis contrastés concernant les aménagements urbains, notamment le choix du site d'implantation du terminus et d'un éventuel P+R au nord. Le souhait des riverains d'être associés aux réflexions ultérieures à travers des échanges continus avec l'Eurométropole de Strasbourg et une information régulière sur les études qui seront menées.
- Le souhait que le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim participe à l'embellissement, la valorisation et la requalification urbaine du territoire, ainsi qu'à l'apaisement de la circulation ;
- Un mode tramway soutenu et apprécié pour son confort et sa qualité de service, malgré quelques remarques portant sur l'intérêt de réaliser un tram-train ou un bus à haut niveau de service ;
- Des demandes d'optimisation du réseau actuel et sa réorganisation prochaine ;
- Des inquiétudes sur les nuisances en phase travaux et lors de la mise en service du tramway ;
- Des inquiétudes subsistent sur les conditions de circulation et de stationnement, durant les travaux et à terme ;
- Un accueil positif des différentes actions mises en œuvre pour la concertation sur le projet de développement du réseau de tramway et des demandes de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire et d'informer la population sur l'avancée du projet.

5.1 Les tracés de desserte des communes situées au nord de l'EMS

Parmi les trois variantes proposées pour desservir le nord de l'Eurométropole de Strasbourg,

- Une majorité des remarques émises favorablement à la variante N1 portait sur son itinéraire direct et rapide depuis l'ouest de Schiltigheim, le quartier des Écrivains et le projet de P+R Nord, ainsi que sur sa desserte de secteurs très denses qui accompagneraient la reconversion des friches industrielles le long du tracé et la desserte d'équipements structurants. Enfin, il est souligné que cette variante permettrait d'équilibrer la desserte des communes situées au nord de l'EMS, une ligne de tramway existant déjà à Schiltigheim Est ;

- Une majorité des avis en faveur de la variante N2 s'est porté sur sa desserte fine au sein de de la commune de Schiltigheim et ses effets bénéfiques en termes de liaison entre les secteurs Est et Ouest (actuellement éloignés par les coupures urbaines). La desserte du centre-ville et de la gare ferroviaire de Schiltigheim/Bischheim pour en faire un véritable pôle d'échanges multimodal est également soulignée pour cette variante. Néanmoins, le « cabotage » qui serait effectué par la variante N2 et son temps de parcours allongé depuis le nord, ainsi que son insertion urbaine qui nécessiteraient des acquisitions foncières et la suppression de jardins rue de Lauterbourg constituent des thèmes qui jouent fortement en défaveur de la variante, tout comme les coûts et délais de réalisation. Enfin, des inquiétudes sur les conditions de circulation route de Bischwiller ont également été exprimées.

Qu'il s'agisse de la variante N1 ou de la variante N2 :

- Le prolongement à plus long terme du tramway vers les communes et zones commerciales plus au nord : Hœnheim, Souffelweyersheim, Mundolsheim et Vendenheim constitue une opportunité exprimée par une très large majorité de participants ;
- L'emplacement pressenti pour un P+R Nord a fait l'objet de plusieurs contestations et propositions de délocalisation. Les participants sollicitent la recherche d'un autre emplacement pour un P+R (dont la fonctionnalité même n'est pas remise en cause) en raison des démolitions de maisons et des suppressions de jardins envisagés ;
- Les propositions de variantes de tracés ou de développement d'une halte ferroviaire à Trois-Épis font l'objet d'une réponse dans le chapitre 3.2. (réponses EMS aux propositions) ;
- Comparativement aux deux autres variantes, le nombre d'avis exprimés sur la variante N3 est faible. Ceux-ci sont très partagés entre les avis négatifs qui pointent ses fortes contraintes d'insertion urbaine et les avis positifs qui défendent la desserte des centres-villes des communes du nord et l'apaisement du trafic route Bischwiller.

>> Les inquiétudes et problématiques soulevées par les participants à la concertation seront bien pris en compte. L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à apporter des éléments de réponses, sur :

- La localisation du terminus Nord et d'un P+R (pour les variantes V1 et V2) ;
- L'apaisement simultané du trafic et la sécurité des usagers sur la route du Général de Gaulle et la route de Bischwiller ;
- La requalification parallèle de la route du Général de Gaulle et la route de Bischwiller avec la prise en compte des modes actifs ;
- Le traitement des liaisons Est-Ouest à travers le réseau bus et les itinéraires modes actifs ;
- Des liaisons améliorées avec le pôle d'échanges multimodal de Bischheim-Schiltigheim.

5.2 Les tracés de liaison dans le centre-ville de Strasbourg

Parmi les trois variantes de la partie centre de Strasbourg, les variantes C1 et C2 ont davantage fait l'objet d'expressions et d'échanges que la variante C3. Cette dernière enregistre de nombreux avis défavorables et semble avoir moins retenu l'attention des contributeurs.

- La variante C1 a fait l'objet d'avis très partagés. Son tracé via les grands boulevards du centre-ville qui permettrait de requalifier l'avenue des Vosges tout en préservant la tranquillité/le

patrimoine des quais, son schéma d'exploitation simple et direct, tout en évitant les nœuds du réseau tramway déjà proches de la saturation sont très appréciés. Des avis contraires se sont également exprimés et ont fait part de leurs inquiétudes. En effet, certains participants craignent que le tramway sur les grands boulevards vienne fortement dégrader la circulation et supprime trop de stationnement pour les riverains dans un quartier où l'offre (garage et voirie) semble déjà insuffisante. De même, les nuisances et la pollution sont largement redoutées et relayées ;

- La variante C2 est appréciée car elle semble engendrer moins d'impacts (circulation, stationnement, cadre de vie, patrimoine bâti) et de nuisances pour les populations de la Neustadt. En revanche, les participants qui ne sont pas favorables à la variante C2 mettent en avant plusieurs aspects : son itinéraire par les quais qui risquerait de dégrader le paysage/patrimoine et nuire à la tranquillité (du fait de son association avec les modes actifs) et aux accès des riverains, et son risque de doublon avec les lignes de tramway déjà existantes.
- Les avis défavorables à la variante C3 sont plus nombreux que les avis favorables. Les participants qui ont exprimé un avis défavorable à la variante C3, considèrent le niveau de desserte actuel suffisant, compte-tenu de la ligne H. Son itinéraire via le faubourg de Pierre et les quais compliquerait son insertion. Elle est qualifiée de trop contraignante. Elle est interrogée pour ses impacts de circulation sur les grands axes ; *a contrario*, des contributeurs estiment qu'elle pourrait préserver la dynamique de circulation sur l'avenue des Vosges.

Les propositions de variantes de tracés alternatives font l'objet d'une réponse dans le chapitre 3.2, paragraphe d.

>> Les inquiétudes et problématiques soulevées par les participants à la concertation seront bien prises en compte. L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à apporter des éléments de réponses, sur :

- Le schéma d'exploitation du réseau tramway et la restructuration du réseau bus associé ;
- L'offre de stationnement en centre-ville sur voirie et dans le projet de parking (parking public de proximité intégrant un dispositif de stationnement pour les résidents) ;
- Les modifications de trafic et les impacts sur les différentes voies du centre-ville ;
- La cohabitation avec le mode tramway et comment atténuer ses nuisances éventuelles ;
- Le projet urbain de la place de Haguenau et ses impacts sur les circulations tous modes ;

La qualité des conditions d'insertion sur les axes empruntés par le tramway tout en maintenant une nécessaire cohérence des fonctionnalités au sein des quartiers traversés.

Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

**BILAN DE LA DEUXIEME PHASE DE LA
CONCERTATION**

CONCERTATION du 29 mars au 6 juillet 2023

SOMMAIRE

Table des matières

1	MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DES MODALITES DE LA CONCERTATION	85
1.1	Communications diffusées dans la presse locale ainsi que par voie d’affichage à proximité du projet.....	86
a.	Une conférence de presse.....	86
b.	Des publications	86
c.	Une information individuelle et spécifique pour le projet vis-à-vis des habitants	86
d.	Une campagne d’affichage.....	87
e.	MUPI JUNIOR.....	87
f.	Arceaux.....	87
1.2	Utilisation du site internet de l’Eurométropole de Strasbourg.....	87
1.3	Les supports de présentation et d’information détaillée concernant le projet.....	88
a.	Plaquette d’information présentant le projet.....	88
b.	Expositions.....	88
1.4	Les temps de rencontre et d’échange	88
a.	Permanences	89
b.	Réunions/ateliers	89
c.	Démarche « Croque ta ville »	90
2	NIVEAU DE PARTICIPATION DU PUBLIC	91
3	LES ENRICHISSEMENTS DU PROGRAMME D’AMÉNAGEMENT DES PARCS ET PLACES	92
4	LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	100

1 MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, réuni dans sa séance du 17 décembre 2021, a approuvé le bilan de la concertation publique réglementaire, dont le choix du tracé du projet (variantes N1 et C1), ainsi que le programme des études d'avant-projet. Il a, par la même occasion, engagé une phase de concertation complémentaire avec le public.

Compte tenu des enjeux attachés au projet, l'Eurométropole de Strasbourg a en effet fait le choix de poursuivre le dialogue avec le public concomitamment à l'avancement des études de manière à enrichir ses dernières au fur et à mesure en procédant de manière itérative.

Pour ce faire, l'Eurométropole a choisi d'ouvrir une phase de concertation complémentaire avec le public, au regard des objectifs du projet déjà délibérés le 7 mai 2021 et des objectifs complémentaires d'approfondissement des thématiques suivantes du projet :

- le positionnement et le fonctionnement du futur terminus Nord du projet ;
- l'aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité historique de Schiltigheim ;
- l'aménagement de la place de Haguenau ;
- l'aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile ;
- l'aménagement du secteur de la Place de la Gare ;

Les modalités de cette phase complémentaire de concertation ont été définies, dans la délibération du 17 décembre 2021 du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, comme suivantes :

- une communication diffusée dans la presse locale ;
- une plaquette d'information présentant les thématiques du projet à approfondir, annonçant et expliquant la procédure de concertation et les modalités d'expression du public, disponible à l'accueil du centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, des mairies des quartiers Gare et Tribunal-Contades, des mairies de Schiltigheim et de Bischheim, ainsi que sur les lieux de permanence qui seront organisés durant la concertation ;
- au moins une permanence d'une durée de deux heures organisée au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que dans les mairies de quartier et des communes concernées – ou dans les locaux mis à disposition à proximité si les mairies de quartier ou les mairies des communes n'en disposent pas – et réparties sur la durée de la concertation, accompagnées de registres d'expression ;
- l'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'adresse de messagerie électronique dédiée au projet permettant le recueil d'expressions en ligne ;
- une ou plusieurs réunions-ateliers avec les représentants des organismes et associations représentatives des quartiers et communes desservis et des usagers, « en présentiel » sous réserve que les conditions sanitaires le permettent ou organisées sous forme de visio-conférences dans le cas contraire. L'Eurométropole de Strasbourg a organisé une phase de concertation complémentaire qui s'est déroulée du 29 mars au 6 juillet 2023.

1.1 Communications diffusées dans la presse locale ainsi que par voie d’affichage à proximité du projet

a. Une conférence de presse

Une conférence de presse a été organisée le 15 mars 2023 au Palais des Fêtes à Strasbourg. Elle a été l’occasion pour l’exécutif de l’Eurométropole de présenter à la presse les ambitions du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, ainsi que les modalités de la concertation.

b. Des publications

De nombreuses publications ont été faites entre mars et juin 2023 pour présenter le projet et informer du démarrage de la concertation et des modalités de participation :

- l’envoi d’un communiqué de presse le 15 mars 2023 ;
- la publication d’un article de quatre pages dans « Strasbourg Magazine » n° 334 d’avril-mai 2023. « Strasbourg Magazine » est publié à 163 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants de Strasbourg ;
- la publication d’un article d’une page dans « Eurométropole Magazine » n° 41 de mai-juin 2023. « Eurométropole Magazine » est publié à 263 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants des 33 communes du territoire ;
- la publication d’un article de deux pages dans « Schilick infos » n° 171 d’avril 2023. « Schilick infos » est publié à 19 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants de Schiltigheim ;
- la publication d’un article de deux pages dans « Schilick infos » n° 172 de mai 2023. « Schilick infos » est publié à 19 000 exemplaires et distribué à tous les foyers des habitants de Schiltigheim ;
- plusieurs brèves avant chaque atelier/réunion
- la communication de l’organisation de la concertation sur les réseaux sociaux de l’Eurométropole de Strasbourg (Facebook). Les communes de Schiltigheim et Bischheim ont également relayé la concertation sur leurs réseaux.

De nombreuses articles de presse ont été publiés entre mars et juillet 2023 pour relayer la présentation du projet et le déroulement des différents réunions/ateliers de concertation.

c. Une information individuelle et spécifique pour le projet vis-à-vis des habitants

- La distribution dans les boîtes aux lettres des habitants du secteur du projet, à compter de fin mars 2023 de :
 - 25 000 flyers d’invitation à participer à la concertation à compter du 24 mars 2023, aux habitants des communes de Schiltigheim et Bischheim, et des quartiers strasbourgeois Gare et Tribunal-Contades.
- La distribution, à compter de fin avril 2023 de :

- 13 000 nouveaux flyers d'invitation à participer à l'atelier avenue des Vosges – changement de date de 12 avril à 3 mai 2023 – sur un périmètre de diffusion réduit aux quartiers concernés.

d. Une campagne d'affichage

- 200 affiches diffusées à compter du 24 mars 2023 à l'ensemble des commerces situés sur le tracé du futur tramway à Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

e. MUPI JUNIOR

Installation de 4 MUPI Junior sur l'espace public à Strasbourg (place des Fêtes, place de Haguenau et boulevard Wilson) du 15 avril au 15 juin 2023 avec l'affichage du devenir de l'espace et renvoi vers le site web du projet pour le calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne.

f. Arceaux

Installation de 4 arceaux sur l'espace public à Schiltigheim (parvis de la villa des projets, parvis de l'église de la Trinité, arrêt de bus « Embranchement » de la ligne L6 et rue des Pompiers devant la maison du jeune citoyen) de fin avril à fin juin 2023 avec l'affichage du devenir de l'espace et renvoi vers le site web du projet pour le calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne.

La plaquette d'information, les flyers d'invitations, le communiqué de presse, les publications sur les réseaux sociaux et les publications dans la presse institutionnelle sont regroupés dans l'annexe « a » du présent bilan de concertation.

1.2 Utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg

Sur la plateforme participative de l'Eurométropole de Strasbourg, une rubrique dédiée au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim a été mis en place au début de la phase de concertation réglementaire, le 15 juin 2021, pour offrir une information complète sur le projet et les modalités de concertation. La plateforme a été mise à jour avec cette nouvelle phase de concertation et les commentaires ont été rouverts à partir du 29 mars 2023 afin de permettre aux visiteurs de déposer des contributions en ligne. Elle offre également la possibilité de télécharger l'ensemble des documents disponibles pour la concertation : le dossier de concertation réglementaire et le dossier de concertation complémentaire, et de visionner les « replays » des réunions publiques.

Les rubriques dédiées aux projets sur le site internet de la participation citoyenne sont régulièrement mises à jour, avec la mise en ligne des documents, flyers, compte-rendu, etc...

1.3 Les supports de présentation et d'information détaillée concernant le projet

a. Plaquette d'information présentant le projet

Une plaquette de présentation du projet de 8 pages imprimée à 1500 exemplaires et intitulée « Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim – Le projet se poursuit. Participez ! ». Mise à disposition du public à compter de 29 mars 2023 lors de la réunion publique au Plais des Fêtes, celle-ci présentait :

- Les enjeux et objectifs majeurs du projet ;
- Les objectifs de la concertation et son périmètre ;
- Les caractéristiques principales du projet de transformation du territoire (l'infrastructure tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim et ses projets connexes) ;
- Les modalités pratiques de participation du public à la concertation intégrant le calendrier des différents rendez-vous de la participation citoyenne.

Ce document a été mis à disposition au téléchargement sur le site internet de la concertation « participer.eurometropole-strasbourg.eu », distribués lors des réunions publiques, lors des ateliers et lors des permanences. Ils ont également été mis à disposition du public dans les lieux recevant l'exposition du projet.

b. Expositions

Quatre expositions publiques installées du 15 avril au 15 juin 2023, respectivement :

- À Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l'Etoile) ;
- À la Mairie de Schiltigheim (110 route de Bischwiller) ;
- À la Mairie de Bischheim (19 rue du Moulin) ;
- À la villa des projets à Schiltigheim (9 route de Bischwiller)

Dans chacune de ces expositions, des panneaux de présentation du projet, présentant les mêmes types d'éléments d'informations, graphiques et descriptives que la plaquette d'information, ont été mis à la disposition du public.

1.4 Les temps de rencontre et d'échange

Le dispositif d'écoute et de dialogue avec le public et les associations a été organisé de la façon suivante :

- partage des plans d'aménagement et plans de circulation sur table (en version de travail), lors des ateliers/permanences, en présence des bureaux d'études experts de la circulation et de l'aménagement, des services de l'Eurométropole et des élus. Ces temps d'échange ont été l'occasion pour les habitants de poser des questions et d'obtenir des réponses précises sur le projet avec une réelle portée pédagogique et informative. Les réponses ont été apportées individuellement aux participants. Le recueil des observations et des expertises d'usage sur les sujets liés aux conditions d'accès et de circulation a permis d'enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes des parties prenantes du projet ; Les attentes et points

d'inquiétude des participants ont été relevés directement sur les plans à l'aide de post-it pour traitement par les équipes.

- engagement d'un nouveau dispositif appelé « Croque ta ville » pour les ateliers d'aménagement de certains espaces a permis de toucher un public élargi et recueillir d'une autre façon les attentes et les idées de la population. Durant deux heures, en extérieur sur l'espace concerné, des illustrateurs ont dessiné les attentes des participants pour ces espaces. Un foisonnement d'idées et de souhaits a été illustré en dessin sur la base des perspectives vierges de l'espace en question. Ces idées ont permis de relever les usages souhaités, les ambiances, les publics à toucher, les équipements et mobiliers souhaités permettant à la population de mieux s'approprier les espaces. Plusieurs planches de dessin pour chaque site ont été produites.

Des échanges dédiés ont par ailleurs été organisés pour dialoguer avec le monde économique.

a. Permanences

Organisation de 8 permanences :

- À Strasbourg, au Centre administratif (1 parc de l'Etoile) : le 3 mai de 14h à 16h ;
- À la Mairie de Schiltigheim: le 10 mai de 14h à 16h ;
- À la Mairie de Bischheim : le 12 mai de 10h à 12h ;
- Sur la place de la Gare : le 17 mai de 17h à 19h ;
- À la Mairie de Bischheim : le 24 mai de 14h à 16h ;
- À Strasbourg, au Centre administratif : le 26 mai de 10h à 12h ;
- À la mairie de Schiltigheim : le 2 juin de 10h à 12h ;
- À Strasbourg, à la médiathèque Olympe de Gouges (3 rue Kuhn) : le 7 juin de 17h à 19h.

De plus, à l'initiative de la commune de Schiltigheim, des permanences ont été organisées chaque mercredi matin de 10h à 14h à la villa des projets (9, route de Bischwiller à Schiltigheim).

b. Réunions/ateliers

Organisation de 6 réunions/ateliers à destination du grand public :

- Réunion publique du 29 mars à 19h, au Palais des Fêtes, qui a fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site participer.eurometropole-strasbourg.eu, accompagnée d'un système de tchat permettant de relayer les questions des participants à l'animateur. Afin d'ouvrir la participation à tous, une traduction en langue des signes française, ainsi qu'un sous-titrage instantané (vélotypie) a également été mis en place.
- Atelier du secteur Avenue des Vosges le 3 mai à 17h, dans le hall du Palais des Fêtes et sur la place des Fêtes, avec le dispositif « Croque ta ville » et présence des illustrateurs pour les futurs aménagements de la place des Fêtes et de la rue Paul Muller Simonis ;
- Réunion d'information du secteur rue du Général de Gaulle et zone du terminus du 4 mai à 18h, suivie par un atelier, dans la salle du Cheval Blanc à Bischheim ;
- Atelier du secteur route de Bischwiller le 15 mai à 18h, dans la salle de l'Aquarium à la mairie de Schiltigheim ;

- Atelier du secteur parc de Haguenau le 25 mai à 17h, sur la place de Haguenau, avec le dispositif « Croque ta ville » et présence des illustrateurs pour le futur aménagement du parc de Haguenau ;
- Réunion d'information du secteur Gare le 26 mai à 18h, à l'école d'architecture de Strasbourg.

Organisation de 6 réunions/ateliers à destination des collectifs et associations locales et thématiques :

- Réunion d'information secteur route de Bischwiller du 21 mars à destination de l'Union des Commerçants et Artisans de Schiltigheim (l'UCAS), en mairie de Schiltigheim ;
- Réunion de travail secteur avenue des Vosges du 27 avril à destination de l'association Vosges Neustadt, au Centre Administratif de Strasbourg ;
- Réunion de présentation du projet du 7 juin à destination des associations et collectifs du secteur Centre du projet, au Centre Administratif de Strasbourg ;
- Réunion de présentation du projet du 7 juin à destination des associations et collectifs du secteur Nord du projet, à la villa des projets de Schiltigheim ;
- Réunion/atelier de présentation du projet du 16 juin de 18h à 19h30 à destination des acteurs économiques (commerçants, professions libérales, etc) de Strasbourg, au CIARUS
- Réunion/atelier de présentation du projet du 6 juillet de 8h30 à 10h à destination des acteurs économiques (commerçants, professions libérales, etc) de Strasbourg, au Fossé des Treize

c. Démarche « Croque ta ville »

Au démarrage de cette phase de concertation complémentaire et lors de la réunion publique du 29 mars 2023, il a été précisé en quoi cette phase de concertation consistera. Il a été affirmé que le tracé du tramway, les partis d'aménagement et les principes des plans de circulation (nouvelle hiérarchisation des voiries, etc...) font partie des éléments impondérables du projet.

Il a été confirmé également que les sujets dont l'Eurométropole de Strasbourg souhaite construire avec les participants sont :

- la définition des usages : positionnement des zones de dépose-minute, de livraison, de stationnement vélo, des aménités (mobilier, aires de jeux,...)
- l'éventualité d'élargir les zones dédiées aux modes doux
- les ambiances, identités des lieux, la palette végétale etc...

Et plus précisément l'aménagement de quelques espaces faisant parti du périmètre du projet ont fait l'objet d'ateliers spécifiques avec l'emploi d'un nouveau dispositif nommé « Croque ta ville » déjà expérimenté à Mulhouse dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne. La démarche consiste en la présence des illustrateurs lors d'un atelier de deux heures qui se déroule à l'extérieur sur un espace qui va faire l'objet de co-construction avec les participants, qui sur la base des perspectives vierges de l'espace en question, traduisent les attentes et les idées d'aménagement en dessin. Ces espaces sont :

- la place des Fêtes sur l'avenue des Vosges
- la rue Paul Muller Simonis
- la place de Haguenau

Ces dispositifs réunissant les habitants, les forces vives, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre du projet, ont permis d'avancer de façon itérative dans la conception de celui-ci.

D'autres rencontres, bilatérales, avec les associations Mobilités, certaines associations de quartiers, ou dans le cadre de réunions publiques relatives à d'autres projets sur le secteur, ont été organisées.

2 Niveau de participation du public

La participation du public a pu être évaluée à plusieurs niveaux, entre le 29 mars et le 6 juillet 2023 :

- environ 730 personnes ont participé à la réunion publique du 29 mars 2023 au Palais de Fêtes et 440 personnes étaient connectées à distance ;
- environ 100 personnes ont participé à l'atelier relatif au secteur Avenue des Vosges du 3 mai 2023, avec les dispositifs « cartes sur tables » et « Croque ta ville » ;
- environ 200 personnes ont participé à la réunion d'information relative au secteur rue du Général de Gaulle et zone du terminus du 4 mai 2023, avec le dispositif « cartes sur tables » ;
- environ 250 personnes ont participé à l'atelier relatif au secteur de la route de Bischwiller du 15 mai 2023, avec le dispositif « cartes sur tables » ;
- environ 50 personnes ont participé à l'atelier relatif au secteur parc de Haguenau du 25 mai 2023, avec les dispositifs « cartes sur tables » et « Croque ta ville » ;
- environ 50 personnes ont participé à la réunion d'information relative au secteur de la Gare du 26 mai 2023 ;
- environ 70 personnes ont participé aux 8 permanences dans les mairies des 3 communes tout au long de la phase de participation citoyenne ;
- 10 contributions écrites dans les registres d'expression « papier » mis à disposition dans les 4 lieux d'exposition du projet ;
- 21 contributions sur la page dédiée au projet « Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim » sur le site internet participer.strasbourg.eu et 85 contributions sur la page dédiée au projet « Apaiser la route de Bischwiller » ;
- 37 personnes ont réagi via la boîte mail ProjetTramNord@strasbourg.eu entre le 29 mars et le 6 juillet 2023.

**Développement du réseau de tramway entre Strasbourg,
Schiltigheim et Bischheim**

Bilan de la phase de concertation complémentaire

29 mars – 6 juillet 2023

**Enrichissement du programme d'aménagement des parcs
et places**

3.1. Enrichissement du programme d'aménagement de la place de Fêtes et de la rue Paul Muller Simonis

Analyse des dessins issus de l'atelier de participation citoyenne du 3 mai 2023

Contexte du lieu

A mi-chemin environ entre la place de Haguenau, la place de la République et le parc du Contades, la petite **placette devant le Palais des Fêtes** forme aujourd'hui avant tout une sorte de grand ilot pour traverser les rues adjacentes et rejoindre l'arrêt de bus de la ligne 10. En 2015, elle a fait l'objet d'une végétalisation et offre depuis quelques assises très appréciées dans le secteur, notamment pendant la pause méridienne. Malgré la proximité avec plusieurs écoles, le Centre chorégraphique et le Palais de Fêtes, elle reste un lieu de passage plutôt que de vie de quartier.

Son agrandissement ainsi que l'apaisement de la circulation sur l'avenue des Vosges pourront être l'opportunité d'en faire une nouvelle centralité dans le quartier pour les habitant.es ainsi que pour les publics des équipements culturels et scolaires. Son espace est néanmoins à repenser plus globalement, en y intégrant les traversées de la plateforme du tram jusqu'à la rue Paul Muller Simonis, afin de construire un véritable trait d'union avec l'église Saint-Pierre-le-Jeune et le Palais de Justice.



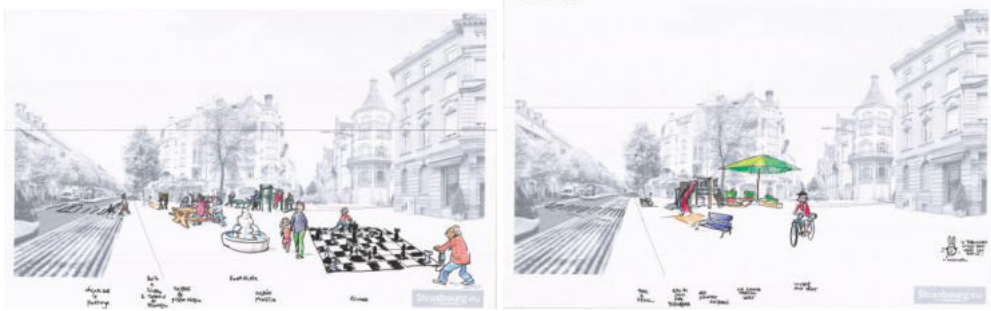
La **rue Paul Muller Simonis** est une rue résidentielle au fonctionnement simple qui relie l'Avenue des Vosges à l'arrière de l'église Saint-Pierre-le-Jeune. Elle accueille entre autre un restaurant, une boutique de vêtements et un centre de cardiologie avec 7 médecins. Côté pair le stationnement y est organisé en créneau, côté impair en épis. En tout, 30 places de stationnement sont disponibles ainsi que 3 emplacements Citiz, une place PMR, une place VSL et une place de livraison.

Mots-clés issus des dessins de mai 2023

Place des Fêtes

- Fontaine sèche, des jets d'eau pour se rafraichir, fontaine d'eau potable
- Boîte à livres, jeu d'échecs géant, poésie imprimée, table de jeu
- Terrain de pétanque, agrès de musculation, toboggan, manège, babyfoot
- Kiosque à bonbon, vendeur de glace
- Table de piquenique, parasol, transats, bancs
- Bacs à plantes, des arbres fruitiers
- Cheminement cyclable à travers la place, arceaux à vélo
- Traversée sécurisée des rails du tram
- Réouverture de la brasserie





Rue Paul Muller Simonis

- Arbres, guirlandes végétales, potager
- Kiosque, marché alimentaire hebdomadaire
- Bancs le long du tram
- Arceaux à vélo
- Suppression du stationnement ou stationnement en épis sur un seul côté, borne de recharge électrique
- Sécurisation des piétons (âgés) par rapport aux vélos et aux trottinettes
- Sécurisation de la traversée des rails du tram
- Piste cyclable en site propre



Ce qui est présent sur les dessins mais ne nous paraît pas adapté aux espaces

Place des Fêtes

- Terrain de pétanque, agrès de musculation, manège, babyfoot : espace trop exigü et équipement mieux adapté dans les espaces verts à proximité
- Kiosque à bonbon, vendeur de glace : espace trop exigü, il vaudra mieux miser sur la réouverture de la brasserie du Palais des Fêtes
- Cheminement cyclable à travers la place qui empêcherait l'appropriation par les piétons

Rue Paul Muller Simonis

- Suppression totale du stationnement

Ce qui est présent sur les dessins et nous paraît adapté aux espaces (à prioriser)

Place des Fêtes

- Fontaine sèche, des jets d'eau pour se rafraîchir, fontaine d'eau potable
- Boîte à livres, jeu d'échecs géant, poésie imprimée, table de jeu
- Bancs, table de pique-nique, parasol, transats
- Bacs à plantes, des arbres fruitiers, ...
- Arceaux à vélo
- Traversée sécurisée des rails du tram piste cyclable, passages piétons -> Paul Muller SIMONIS
- Réouverture de la brasserie
- Quelques jeux pour enfants (7 – 8 ans)

Rue Paul Muller Simonis

- Perspective Neustadt, mise en valeur du patrimoine
- Arbres alignement, lien vert piétons en diminuant le nombre de places de stationnement
- Stationnement utile : VSL, PMR, CITIZ, livraisons, bornes électriques, places violettes
- Rue apaisée, partagée ?
- Commerces de proximité
- Marché

Ce qu'on peut en retirer pour le futur scénario d'aménagement dès 2026

Place des Fêtes et rue Paul Muller Simonis

Échelle : placette de quartier qui ouvre un espace piétonnier plus large sur l'avenue des Vosges, entre la rue Drulingen et la rue Paul Muller Simonis pour favoriser l'unité du quartier

Public visé en priorité : habitant.es, écoliers, usager.es du Centre chorégraphique et du Palais des Fêtes, clients des commerces de proximité, employés

Ambiance : Espace aéré de répit, repos, respiration au sein d'une trame verte sur un futur axe majeur de tram et de vélos

Usages : espace de rencontre, d'attente sur la placette ; connexion entre les deux rives de l'avenue des Vosges pour déambuler facilement entre les commerces ou les ERP et offrir un cheminement piéton agréable vers le centre-ville via l'Église Saint-Pierre-le-Jeune et le Palais de Justice

Lieu de référence dans Strasbourg : certains espaces de la place Arnold ou de la place Austerlitz



L'ambiance plus détaillée :

La vie au quotidien qui foisonne : au cœur de la Neustadt, les écoliers qui se rendent à l'école ou en viennent, les élèves du Centre chorégraphique qui arrivent ou repartent, les publics du Palais des Fêtes qui viennent le temps d'un spectacle, les habitants qui se rendent chez les commerçants de proximité, les familles et personnes âgées qui se promènent dans leur quartier, quelques touristes aussi... Un lieu de passage où se croisent de nombreux flux de piétons, au milieu d'un axe majeur pour les déplacements en tram et à vélo. C'est dans cette agitation que la place des Fêtes (à renommer) offre un lieu de répit et de rencontre où il est possible de se poser un bref instant en attendant de reprendre son chemin.

Le plateau piétonnisé de la plateforme du tram permet de rejoindre facilement les commerces de part et d'autre de l'avenue des Vosges. Il facilite la traversée des rails vers la rue Paul Muller Simonis et le centre-ville. Apaisée et végétalisée, elle met en valeur la perspective sur l'église Saint-Pierre-le Jeune et pourra, grâce à l'espace libéré, accueillir ponctuellement des animations, type marché alimentaire.

3.2. Enrichissement du programme d'aménagement du parc de Haguenau

Analyse des dessins issus de la concertation du 25 mai 2023

Contexte du lieu

L'actuel square de la place de Haguenau est malgré son enclavement routier un espace vert assez fréquenté par les habitants grâce à sa proximité et ses équipements utiles au quotidien : structures de jeux, site de compostage, aire d'ébats pour les chiens, panier de basket, table de ping-pong, assises, pelouse... Le CSC y emmène régulièrement des groupes d'enfants ainsi que certaines écoles privées et crèches dans le secteur. Depuis la crise du Covid l'école primaire Saint Jean évoque même l'idée d'y organiser des cours en plein air (« école du dehors »).

Une enquête d'usage réalisée en 2021 auprès d'environ 150 personnes a montré l'attachement à cette diversité des publics, à la mixité des usages et l'organisation des espaces dans le square. Cette ambiance est à préserver dans les aménagements futurs ainsi que ses aspects en reliefs. La récente inauguration de l'aire de jeux, issue du budget participatif, confirme ce besoin d'un lieu familial et convivial.

L'environnement très bruyant et l'accessibilité contraignante constituent néanmoins aujourd'hui un frein majeur pour les publics de venir plus souvent ou pour des durées plus longues comme au parc du Contades. Par ailleurs, le quartier manque d'un lieu pour accueillir les adolescents et des équipements qui leur soient dédiés (sports de glisse, ballons, danses).

La future partie du parc qui reliera Strasbourg à Schiltigheim fait l'objet d'un travail de réflexion et de prospective approfondi, actuellement piloté par la DUT sur la base des prescriptions du PSMV et avec le concours de l'agence d'urbanisme TER.

Mots-clés issus des dessins de mai 2023 (côté station de tram)

Kiosque / petit amphi hémicycle avec gradins / Biergarten

Espaces verts partout / clôture en bois végétalisée (baies) / arbres fruitiers / renaturalisation des berges / bassin naturel

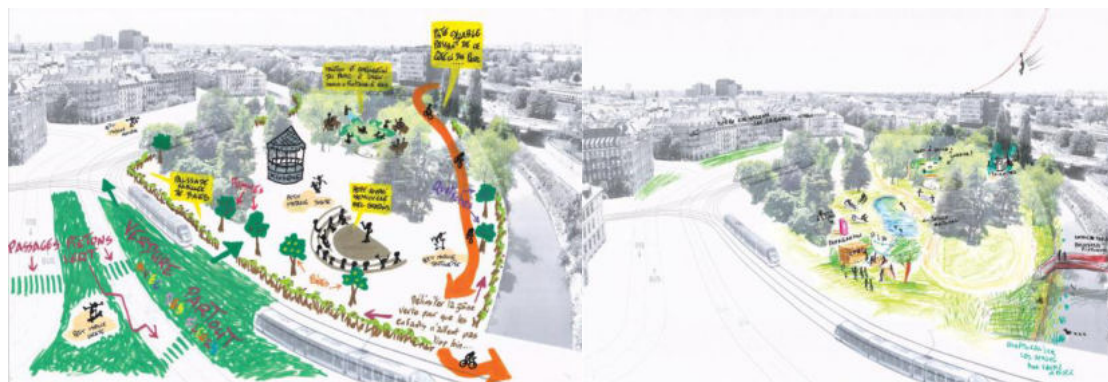
Fontaine d'eau potable / toilettes publiques

Aire d'ébats pour chien amélioré

Petits modules de skates, tyrolienne

Transats, boîte à livres

Sécurisation du parc le long des rails / piste cyclable le long de l'eau / passages piétons pour traverser les voies bus et PC / accès au parc par une passerelle par-dessus le canal / valorisation des façades



Ce qui est présent sur les dessins mais ne nous paraît pas adapté au parc, côté station de tram

- Un bassin naturel : le précédent a été déconstruit en 2022, notamment en raison de son caractère dégradé et sa fonction « nid de moustiques »
- Une tyrolienne de grande hauteur (à redimensionner et à repositionner éventuellement)
- la piste cyclable le long de l'eau dans le parc

Ce qui est présent sur les dessins et nous paraît adapté au parc, côté station de tram

- une forte proportion de végétalisation de l'espace
- le maintien de l'aire d'ébats pour chien
- du mobilier de skate là où le sol n'est pas déminéralisé
- des toilettes publiques
- une fontaine d'eau potable
- un kiosque à musique ou un petit amphi avec gradins
- un Biergarten
- des traversées sécurisées, des clôtures basses

Ce qu'on peut en retirer pour le futur scénario d'aménagement dès 2026, côté station de tram

Échelle : parc de proximité

Public visé en priorité : habitant.es et public des écoles du secteur (y compris de l'enseignement supérieur)

Ambiance : parc urbain

Usages : lieu de récréation et de rencontre

Lieu de référence dans Strasbourg : parc du Heyritz, parc de la Bergerie

L'ambiance plus détaillée : Un parc attractif au quotidien

La future partie du parc entre la station de tram et le cours d'eau, très apaisée et plus accessible que le square actuel, restera l'espace le plus fréquenté par les habitants du quartier au quotidien. Ils y retrouveront les équipements présents aujourd'hui car ils répondent à de véritables besoins de proximité (aires de jeux, aire d'ébats, agrès sportifs) et fonctionnent très bien. Quelques tables permettront de s'installer confortablement pour pique-niquer, jouer ou télé-travailler. Des pelouses pourront être investies pour s'allonger dans l'herbe, jouer au badminton ou pratiquer des sports doux.

Des équipements complémentaires seront néanmoins les bienvenus pour enrichir l'offre existante, notamment en direction des adolescents pour que tous les publics du quartier puissent véritablement s'y rencontrer et se divertir en toute convivialité. Un petit amphi avec gradins permettrait en outre aux écoles qui le souhaitent de tester l'école du dehors et aux amateurs de pratiquer leur art en plein air : danses, théâtre, chant, instruments acoustiques, etc.

Mots-clés issus des dessins de mai 2023 (partie vers Schiltigheim)

- parcours de santé / promenade paisible à travers les jardins familiaux / parcours artistique
- mur d'escalade / buttes pour jouer à l'aventurier / parcours pour apprendre le vélo
- toboggan géant
- deux ou trois étangs, des mirabelliers
- tables de pique-nique à l'ombre
- mur d'expression street art
- passerelle à grenouilles vers le parc côté Strasbourg
- plateforme du tram végétalisée, continuité des espaces verts entre Schiltigheim et Strasbourg



Ce qui est présent sur les dessins mais ne nous paraît pas adapté au parc, vers Schiltigheim

- toboggan géant
- mur d'expression street art

Ce qui est présent sur les dessins et nous paraît adapté au parc, vers Schiltigheim

- parcours de santé / promenade paisible à travers les jardins familiaux / parcours artistique
- mur d'escalade / buttes pour jouer à l'aventurier / parcours pour apprendre le vélo

- deux ou trois étangs, des mirabelliers
- tables de pique-nique à l'ombre
- passerelle à grenouilles vers le parc côté Strasbourg
- plateforme du tram végétalisée, continuité des espaces verts entre Schiltigheim et Strasbourg

Ce qu'on peut en retirer pour le futur scénario d'aménagement dès 2026, vers Schiltigheim

Échelle : parc intercommunal

Public visé en priorité : tout public

Ambiance : parc naturel urbain

Usages : promenade, activité physique et sportive pour se reconnecter à la nature

Lieu de référence dans Strasbourg :

L'ambiance plus détaillée : Un parc naturel qui privilégie la biodiversité et les activités connectées à la nature

L'aménagement de ce parc répond en premier lieu aux exigences de préservation et de reconquête de la biodiversité ainsi qu'au besoin d'un îlot de fraîcheur à proximité des deux communes intensément peuplées. L'activité humaine qui s'y développe vise à se (re)connecter à la nature de façon pédagogique, ludique ou physiquement active. De ce fait, les équipements que l'on y trouvera sont de nature extrêmement sobre et écologique : parcours de santé et de biodiversité, sentier pied nus, nichoirs et hôtels à insectes, etc.

Dans cet espace, les enfants pourront jouer avec les éléments naturels : grimper aux arbres, se rouler dans l'herbe, courir dans les espaces vallonnés, apprendre à faire du vélo sur les sentiers, ramasser des feuilles ou encore construire des bateaux avec de simples écorces... Les familles pourront observer le ciel, la flore et la faune, pour les écoles à proximité ce lieu deviendra une destination pour les sorties pédagogiques sur le thème du respect de la nature.

L'aménagement paysager s'appuiera sur les études menées par l'agence TER et pourra s'inspirer des différents cordons boisés d'ores et déjà identifiés ainsi que de la mise en valeur des berges.

**Développement du réseau de tramway entre Strasbourg,
Schiltigheim et Bischheim**

Les enseignements de la concertation

6 Les enseignements de la concertation

6.1 Enseignements tirés de la première phase de concertation :

La première phase de concertation a porté sur les diverses composantes du projet (présentation et comparaison des variantes de tracé et d'insertion par leurs caractéristiques techniques et fonctionnelles, ouvrages, potentiels de desserte, opportunités d'aménagements urbains, intermodalités, coûts prévisionnels...). Elle s'est déroulée dans un climat général constructif. L'Eurométropole de Strasbourg retient comme principaux éléments exprimés lors de la concertation :

- une adhésion générale en faveur du projet de transport structurant qui viendra désenclaver le Nord de l'Eurométropole et relier au réseau de transport public structurant un bassin de vie en fort développement. Cette adhésion s'est traduite au travers d'une forte mobilisation de la population, des acteurs et élus du territoire pendant la concertation. Néanmoins, 15% des expressions s'opposent à la solution d'un tramway pour répondre aux objectifs de développement du réseau de transport ;
- des avis contrastés concernant les aménagements urbains, notamment le choix du site d'implantation du terminus et d'un éventuel P+R au nord. Le souhait des riverains d'être associés aux réflexions à travers des échanges continus avec l'Eurométropole de Strasbourg et une information régulière sur les études qui seront menées ;
- le souhait que le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim participe à l'embellissement, à la valorisation et à la requalification urbaine du territoire, ainsi qu'à l'apaisement de la circulation ;
- un mode tramway soutenu et apprécié pour son confort et sa qualité de service, malgré quelques remarques portant sur l'intérêt de réaliser un tram-train ou un bus à haut niveau de service ;
- des demandes d'optimisation du réseau de transport en commun actuel et sa réorganisation prochaine ;
- des inquiétudes sur les nuisances en phase travaux et lors de la mise en service du tramway ;
- des inquiétudes sur les conditions de circulation et de stationnement, durant les travaux et à terme ;
- un accueil positif des différentes actions mises en œuvre pour la concertation sur le projet de développement du réseau de tramway et des demandes de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire et d'informer la population sur l'avancée du projet.

Ces contributions et observations formulées lors de cette première phase de concertation ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de se positionner sur :

- le choix du tracé du projet pour sa partie Centre, à savoir la variante C1, avec 1,8 km d'infrastructure tramway nouvelle, empruntant depuis la place de la gare – où sera créée une deuxième station tramway en surface – successivement le boulevard Wilson, la rue de Wissembourg, la place de Haguenau, l'avenue des Vosges où le tracé rejoint l'infrastructure existante. Finalement, quatre nouvelles stations tramway seront créées. Cette variante répond aux objectifs métropolitains généraux du projet, elle permet également de désensibiliser les liaisons Gare-Wacken, Gare-Université et centre-ville – communes Nord des perturbations

régulières (prévues ou imprévisibles) qui ont lieu au niveau de l'ellipse insulaire strasbourgeoise. Son tracé permet de requalifier les larges emprises des grands boulevards et de l'avenue des Vosges avec une insertion en site propre intégral. Cette variante offre également les meilleures possibilités de valorisation de l'important patrimoine de la Neustadt. Elle suscite enfin un grand potentiel de transformations urbaines dans l'ambition d'élargir le centre-ville au-delà de l'ellipse insulaire vers les boulevards Nord et Est et l'étendre aux secteurs de la Neustadt. Son schéma d'exploitation pourrait être simple et direct et en évitant les nœuds du réseau tramway déjà proches de la saturation. Elle permet la transformation des espaces aujourd'hui dédiés majoritairement à l'automobile. Par ailleurs son itinéraire ne dégradera pas le paysage/patrimoine des quais, en nuisant à leur tranquillité, et ne risque pas de créer un doublon avec les lignes de tramway déjà existantes dans l'ellipse insulaire.

- le choix du tracé du projet pour sa partie Nord, à savoir la variante N1, avec environ 3 km d'infrastructure tramway nouvelle, dont le tracé remontera vers le Nord depuis la place de Haguenau par la route de Bischwiller, puis tournera à l'Ouest par la nouvelle rue Hélène Schweitzer, avant de rejoindre la route du Général de Gaulle et la route de Brumath en direction du Nord. Finalement, cinq nouvelles stations tramway seront créées (en fonction de l'emplacement exact du terminus). Cette variante répond aux objectifs métropolitains de desserte directe et rapide des communes de Schiltigheim et Bischheim tout en conservant la possibilité d'un prolongement ultérieur vers les communes plus au nord. Par ailleurs, située à l'Ouest des bans communaux de Schiltigheim et de Bischheim, elle satisfait le besoin d'équité territoriale en s'éloignant de la ligne B du tramway préexistante sur les territoires de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim. Son insertion sur la partie Sud de la route du Général de Gaulle est susceptible de libérer le plus d'espaces publics en vue d'améliorer in fine la ville marchable et cyclable et donc de favoriser les reports modaux en faveur des transports en commun et des modes actifs. Cette variante offre par ailleurs un grand potentiel de transformations urbaines, permettant de requalifier les espaces publics de l'Ouest de Schiltigheim et offrant des perspectives d'élargissement du centre-ville. La position du terminus et d'un éventuel P+R devront être réétudiées de manière à prendre en compte les aspirations et inquiétudes exprimées par les riverains du secteur « Marc Seguin » et notamment de supprimer au maximum l'impact éventuel sur les habitations.
- le programme des études ultérieures d'avant-projet qui ont été menées à compter du novembre 2022.

6.2 Enseignements tirés de la deuxième phase

Cette nouvelle étape de concertation a été l'occasion d'approfondir certaines thématiques identifiées du projet notamment sur la hiérarchisation du réseau viaire. Les contributions des habitants discutées à l'occasion des réunions / ateliers / permanences organisés entre le 29 mars et le 6 juillet ont pu être synthétisées de la façon suivante :

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
Positionnement et fonctionnement du futur terminus Nord du projet	➤ Foncier : éviter tout impact sur des propriétés d'habitation bâties	➤ Station du terminus déplacée au Sud de l'avenue de Périgueux et permettant la livraison des commerces

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Foncier : suppression des places de stationnement privées au droit du futur terminus ➤ Prendre en compte la vie des commerces ➤ Sur les parkings de proximité : éviter qu'ils ne se transforment en parking relais ➤ Lien entre le terminus et le P+R de la ligne G 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager un parking rue Poincaré afin de compenser la perte de stationnement privé ➤ Travail sur la tarification du stationnement dans le secteur du terminus ➤ Abandon du P+R au terminus ➤ Avoir un rabattement efficace en bus entre le P+R existant à l'espace européen de l'entreprise et le terminus et aménager un pôle multimodal lisible au droit du terminus
<p>Aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité de Schiltigheim</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser les déplacements pour tous les modes, notamment pour les piétons et les cyclistes – prolongement de la piste cyclable au-delà de la zone piétonne ➤ Plan de circulation limitant la place de la voiture ➤ Garantir l'efficacité de la ligne L3 ➤ Garder la zone piétonne accessible pour la vie du quotidien : livraisons, parking privé, PMR, ... ➤ Suppression du stationnement sur la zone piétonne ➤ Accès à la déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au niveau du quartier, mais également à l'échelle des communes Nord : travail sur l'équilibre du plan de circulation, en contrôlant les reports de trafic et fiabilisant le parcours de la ligne L3 (renommée C3) ➤ Piétonisation de la partie Sud de la route de Bischwiller permettant d'assurer l'équilibre du plan de circulation et d'éviter les reports de trafic sur cet axe ➤ Piste cyclable bidirectionnelle prolongée entre la rue Saint-Charles et la rue des Vosges ➤ Définition des principes d'accès de la zone piétonne avec la Ville de Schiltigheim, en s'appuyant sur le retour d'expérience de la Ville de Strasbourg ➤ Plusieurs parkings existent aux alentours du projet, des rues perpendiculaires offrent du stationnement à proximité immédiate également. ➤ L'aménagement de la route de Bischwiller pourrait nécessiter une modification de la hiérarchisation du réseau viaire dans l'OAP déplacement du PLUi de l'EMS et la modification d'emplacements réservés et la modification d'emplacements

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
		réservés (une mise en compatibilité du PLUi est donc prévue à ce titre notamment)
Aménagement de la place de Haguenau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vie de quartier : faciliter l'accès au parc existant, apaiser l'environnement autour du parc ➤ Améliorer les conditions de circulation des cyclistes autour de la place 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parc existant s'étendant vers les bâtiments existants ➤ Redistribution des espaces autour de la place afin d'accueillir le tramway et les modes actifs (voies automobiles concentrées à l'Ouest de la place) ➤ Amélioration des continuités cyclables et de l'itinéraire Vélostras 1 ➤ L'aménagement de la place de Haguenau pourrait nécessiter une modification de la hiérarchisation du réseau viaire dans l'OAP déplacement du PLUi et la modification d'emplacements réservés (une mise en compatibilité est donc prévue à ce titre notamment)
Aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de circulation limitant la place de la voiture ➤ Positionnement de la station tramway ➤ Éviter les conflits piétons / cycles ➤ Stationnement dans le quartier ➤ Vie du quotidien : livraison, déménagement, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au niveau du quartier, mais également à l'échelle de la Ville de Strasbourg : travail sur l'équilibre du plan de circulation, en contrôlant les reports de trafic ➤ Une station centrale au niveau de la rue Oberlin afin d'assurer une couverture spatiale satisfaisante ➤ Profil en travers de l'avenue permettant de dédier aux modes actifs l'espace entre les arbres et les façades, tout en délimitant bien les espaces entre cyclistes et piétons ➤ Reconfiguration de l'offre de stationnement dans le secteur : nouveau parking sur la rue Kablé ➤ Aménagements de bandes servant le long de l'avenue pour permettre les livraisons, et le stationnement de très courte durée. Les rues perpendiculaires disposeront

	Enjeux exprimés par les habitants	Réponses apportées dans le programme du projet
		<p>également de places de livraison et de places PMR à proximité de l'avenue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'aménagement de l'avenue des Vosges pourrait nécessiter une modification de la hiérarchisation du réseau viaire dans l'OAP déplacement du PLUi (une mise en compatibilité est donc prévue à ce titre notamment)
Aménagement du secteur de la place de la Gare	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la dépose-minute de la gare ➤ Plan de circulation limitant la place de la voiture et accès riverains ➤ Position des taxis ➤ Constat d'un problème sur le stationnement vélos sécurisé ➤ Accès dépose minute à maintenir pour les hôtels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorganisation de la dépose-minute dans les parkings Wodli et Sainte-Aurélie ➤ L'accès des riverains se fera depuis le boulevard de Nancy avec l'élargissement du secteur apaisé ➤ Dépose et reprise des taxis positionnées devant la verrière de la gare ➤ Création d'un parking vélos sous la place de la gare au profit de la dépose-minute ➤ Maintien de la desserte des hôtels par une borne SIRAC

Annexe 2

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des options essentielles du projet au stade de l'avant-projet, engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, engagement de la procédure visant à demander la mise en œuvre des enquêtes publiques et dispositions diverses permettant la poursuite du projet »

Présentation des études de conception de niveau

« Avant-Projet »

Annexe 2

Présentation des études de conception de niveau « Avant-Projet »

SOMMAIRE

<u>1. Présentation générale du dossier d'avant-projet</u>	<u>3</u>
<u>2. Le tracé du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.....</u>	<u>3</u>
2.1 Objectifs fonctionnels	3
2.2 Caractéristiques techniques et financières et solution d'ensemble retenue	3
<u>3. Descriptif des options essentielles du tracé.....</u>	<u>9</u>
3.1. Aspect techniques (dimensionnement)	9
3.2. Boulevard de Metz.....	10
3.3. Place de la Gare	11
3.4. Boulevard Wilson	11
3.5. Rue de Wissembourg	13
3.6. Place de Haguenau.....	14
3.7. Avenue des Vosges.....	16
3.8. Route de Bischwiller Sud	17
3.9. Rue Hélène Schweitzer.....	18
3.10. Route du Général De Gaulle, section Sud	19
3.11. Route du Général De Gaulle, section Nord	20
3.12. Route de Brumath_ Zone du terminus	22
<u>4. La Route de Bischwiller.....</u>	<u>23</u>
4.1. La situation actuelle	23
4.2. Les objectifs de l'aménagement	23
4.3. Descriptif des aménagements	23
<u>5. Les connexions à la M35.....</u>	<u>27</u>
5.1. Échangeur de Hœnheim.....	27
5.2. Nouvel accès Avenue de la 2e Division blindée	28
5.3. Recomposition de la Place de Haguenau.....	29
<u>6. Le parking Église Rouge/ Kablé</u>	<u>34</u>
<u>7. Les mobilités</u>	<u>35</u>
7.1. Le projet de «Tramway vers le Nord» dans la politique de déplacements de l'Eurométropole.....	35
7.2. Les paramètres transports collectifs du projet tramway et du réseau bus associé	40
7.3. Organisation des circulations automobiles	51
7.4. Les plans de circulation détaillés – secteur Nord	60
7.5. Fonctionnement des carrefours établi au stade des études d'avant-projet – secteur Nord	66
7.6. Les plans de circulation détaillés – secteur centre.....	71
7.7. Fonctionnement des carrefours établi au stade des études d'avant-projet – Secteur centre	74
7.8. Les vélos	78
7.9. Les piétons.....	80
7.10. Le stationnement.....	83

Sont présentées ci-après les options essentielles du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, dit « Tramway vers le Nord », telles qu'elles ressortent des études de conception de niveau « Avant-Projet » et des enseignements tirés de la concertation avec le public, à savoir :

- les caractéristiques d'insertion sur les artères empruntées par le tramway et la description des aménagements pour les opérations connexes ;
- les paramètres fonctionnels du réseau tramway tel qu'il pourra être exploité à l'horizon 2027 ;
- le projet de restructuration du réseau de bus associé au tramway à l'horizon 2027 ;
- le projet de réorganisation du plan des circulations (automobiles, modes actifs), sur chacun des secteurs desservis par le projet tramway ;
- Le bilan du stationnement.

1. Présentation générale du dossier d'avant-projet

Les études d'avant-projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim ont été réalisées en 2023 par le groupement de maîtrise d'œuvre GETAS, sous la maîtrise d'ouvrage du service Aménagements Tramway et en collaboration avec les services de la CTS, les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et les services techniques des communes de Schiltigheim et de Bischheim.

Le présent rapport constitue une synthèse des diverses études thématiques qui sont exposées dans les différents rapports constituant l'ensemble du dossier « Avant-Projet ».

2. Le tracé du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim

2.1 Objectifs fonctionnels

Les objectifs fonctionnels assignés aux études d'avant-projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sont les suivants :

- desservir Schiltigheim et Bischheim en tramway tout en réorganisant les lignes de bus qui desservent les communes Nord ;
- améliorer l'accessibilité du quartier d'affaires strasbourgeois et des Institutions Européennes, en créant une nouvelle liaison directe en tramway entre la gare de Strasbourg et le quartier du Wacken;
- renforcer à Strasbourg la liaison Gare-Université, en proposant une nouvelle ligne de tramway rapide et directe qui ne charge pas inutilement le réseau dans l'hypercentre ;
- accompagner le développement du Réseau Express Métropolitain entre les gares SNCF de l'Eurométropole en assurant le confort des voyageurs tout en facilitant les flux de circulation ;
- accompagner les transformations urbaines et les projets de renouvellement urbain, en requalifiant les espaces publics, en donnant plus de place à la nature et en participant à la mise en valeur du patrimoine.

2.2 Caractéristiques techniques et financières et solution d'ensemble retenue

Les premières options de cette extension du réseau de tramway ont été retenues par le Conseil de l'Eurométropole du 17 décembre 2021 après une première phase de concertation organisée entre 15 juin et 30 septembre 2021.

En 2023 ont été conduites les études d'avant-projet, visant à décrire plus précisément le projet, notamment dans son insertion et son fonctionnement.

Les options essentielles du projet consistent à réaliser une extension du réseau de tramway de 5 km depuis la gare vers République en passant par la place de Haguenau via le boulevard Wilson et la rue de Wissembourg, et depuis cette place vers le Nord de l'agglomération strasbourgeoise sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim en empruntant successivement la route de Bischwiller, la rue Hélène Schweitzer, la route du général de Gaulle et la route de Brumath

Les options essentielles du projet comportent, outre l'infrastructure du tramway, également les opérations connexes suivantes, décrites dans la suite de ce document:

- Les connexions à la M35
- La reconfiguration de la place de Haguenau
- Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge
- Le parking Église Rouge/ Kablé
- Le Parking vélo sous la place de la Gare

Plus particulièrement les options essentielles retenues au stade de l'avant-projet sont décrites selon les différentes branches du projet :

Au cœur du système : le parc de Haguenau

A la convergence de 3 branches évoquées ci-après, la transformation en profondeur de la place de Haguenau est engagée pour créer un nouveau parc de 16 ha au cœur de la ceinture verte. Il s'étend en direction de Schiltigheim, avec la piétonisation de la route de Bischwiller, vers le sud de la place et vers les axes réaménagés par le tramway du côté de Strasbourg.

Le grand viaduc ainsi que les bretelles d'autoroute situées à l'Est de la place sont supprimés et la reconfiguration des différents accès à la M35 et à la M2350 rendent possible cette extension du parc vers le Nord. Les ponts Est de la place accueillent ainsi le tramway et les cheminements des piétons et des cyclistes pour accéder à Schiltigheim sans franchir une route. Les voiries du côté Sud de la place sont également transformées, permettant d'implanter la station tramway qui accueillera les lignes C, E et H et de travailler le parc jusqu'aux pieds des immeubles.

Une branche Sud-Ouest : la gare centrale de Strasbourg, le boulevard Wilson et la rue de Wissembourg

La gare centrale de Strasbourg est un équipement d'intérêt régional et européen aujourd'hui en développement avec l'arrivée du Réseau Express Métropolitain Européen. Le maintien et l'amélioration de ce pôle d'échange sont essentiels pour le quotidien des 60 000 voyageurs qui la fréquentent chaque jour. Or, de nombreuses congestions automobiles sont constatées avec le système actuel de dépose-minute. Par ailleurs, 90 % des usagers de la gare s'y rendent autrement qu'en voiture. Les dysfonctionnements déjà constatés aujourd'hui nécessitent de revoir en profondeur le système actuel, en anticipant les besoins futurs. Cela se traduit par la redistribution du système de dépose-minute, avec le déplacement des fonctions de dépose-minute actuellement dans le parking « gare courte durée », à

proximité dans les deux parkings Ste Aurélie et Wodli, situés à l'entrée du plateau de la gare et disposant chacun d'un accès direct vers les quais SNCF.

En complément, la place de la gare se verra agrandie et apaisée :

- La place de la gare devient une destination et ne sera plus un lieu de passage : le trafic de transit est supprimé devant la gare, il reste accessible uniquement pour les bus, les taxis, les vélos, les riverains, les hôtels et les livraisons ainsi que la dépose-minute des PMR en surface ;
- Un deuxième terminus tram est aménagé en surface côté sud de la place, entre le boulevard de Metz et la petite rue de la Course. Ce terminus est dédié à la ligne E qui relie la place de la gare au Campus d'Illkirch, alors que le terminus actuel de la ligne C est dédié à la nouvelle ligne tramway H en direction de la Robertsau ;
- De grandes continuités piétonnes et cyclistes confortables sont créées côté est du boulevard Wilson et de la place de la gare. Elles facilitent le lien vers la gare depuis les Halles et les stations de tramway périphériques.
- Un nouveau parking vélo d'une capacité d'environ 2400 places viendra compléter l'offre de stationnement vélo souterraine actuelle, portant l'ensemble du stationnement sous-terrain à environ 3000 places. Il vient remplacer le parking dépose-minute voiture « Gare courte durée » actuel. Il permet de libérer la place de la gare des arceaux vélo qui l'encombre. Il porte la capacité de stationnement vélo sécurisé à la hauteur des besoins des cyclistes, qu'ils soient résidents du quartier ou usagers du train. Pour ce faire, les adaptations de types mises en sécurité ainsi que des travaux et les équipements permettant d'accueillir les cyclistes dans de bonnes conditions sont réalisées dans le cadre du projet.

Depuis la gare, le tramway est aménagé du côté Est du boulevard Wilson et de la rue de Wissembourg. Les deux alignements d'arbres sont complétés pour créer une continuité sur le boulevard Wilson. Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée entre les arbres entre la place de Haguenau et la nouvelle station de tramway Wilson située entre la rue Wodli et la petite rue des Magasins. Elle se poursuit du côté Est du boulevard Wilson en direction de la place de la Gare.

Une branche Sud-Est : l'Avenue des Vosges

Le projet transforme en profondeur l'avenue des Vosges pour améliorer le cadre de vie et valoriser le riche patrimoine de la Neustadt :

Les arbres d'alignement existants sont préservés et valorisés, l'espace devient perméable pour adapter l'avenue face au dérèglement climatique ;

De part et d'autre de la plateforme tramway sont aménagés de généreux espaces déminéralisés pour la vie de quartier : déposes minutes, livraisons, Places PMR, stationnement vélo.

Les rives entre les arbres et les façades des bâtiments sont redonnées aux piétons et aux cyclistes, qui occupent 40 % de l'espace public. Une attention très forte sera portée à la bonne séparation des flux piétons / cyclistes ;

Les circulations automobiles et le tramway partagent le même espace au centre de l'avenue. Le plan de circulation est modifié en profondeur pour limiter le trafic à la desserte riveraine ; il n'est plus possible de traverser l'avenue en voiture de bout en bout.

Le projet prévoit l'implantation d'une station de tramway à l'Ouest de la rue Oberlin ;

Une branche Nord-Ouest : la route du Général de Gaulle et la route de Brumath

Le tramway sera aménagé sur 3 kilomètres le long de la route du Général de Gaulle et de la route de Brumath en site propre, majoritairement en voie double. Il s'accompagne de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle tout au long du tracé. Cela permettra de desservir tout l'Ouest de Schiltigheim, avec notamment le quartier des Écrivains et plusieurs équipements importants.

Pour ce faire, la route du Général de Gaulle est mise à sens unique descendant : le plan de circulation automobile s'appuie sur la M35 afin de garantir les accès aux communes Nord, grâce à la création de 2 nouvelles bretelles : bretelle de sortie de la M35 au niveau de l'avenue de la 2e Division Blindée à Schiltigheim et bretelle d'accès à la M35 – Sud à l'échangeur de Hœnheim.

Cette branche Nord-Ouest comprend depuis la rue Hélène Schweitzer, puis sur la route du Général de Gaulle et la route de Brumath l'implantation de 5 stations : une première station à l'entrée de Schiltigheim desservant la route de Bischwiller et le quartier Fischer, une deuxième au droit de l'école Prévert, une troisième au Nord du carrefour avec la rue de la Paix et la rue de Sélestat, une quatrième desservant le quartier des Écrivains et le centre commercial et une cinquième correspondant au terminus Nord au Sud de l'avenue de Périgueux ;

L'itinéraire prévisionnel emprunté par le tramway ainsi que les caractéristiques d'insertion urbaine de la plate-forme tram et de réaménagement des espaces publics sont présentés dans la suite du document.

En outre, le tramway circulera pour partie en site propre intégral, et pour partie en site banalisé (tramway et automobile circulant sur la même plateforme sur l'avenue des Vosges). Tous les franchissements de la plateforme tram par des voies de circulation seront sécurisés par feux.

L'exploitation du réseau tramway ainsi constitué à l'horizon fin 2027 nécessitera la mise en ligne de 11 rames supplémentaires.

Par ailleurs, en accompagnement de l'arrivée du tramway, une nouvelle hiérarchisation du réseau viaire dans le périmètre élargi du projet est prévue ; cela se traduit concrètement par la mise en place d'un plan de circulation plus favorable aux mobilités alternatives à l'automobile, les axes réaménagés prenant le statut soit de voie de distribution, voire de voie de desserte, et par l'utilisation plus affirmée des axes M35 et M2350 comme voies structurantes d'agglomération.

De même, sont définies les connexions avec le réseau urbain d'autobus restructuré et les effets induits sur la circulation automobile par l'implantation du tramway. Les caractéristiques d'insertion urbaine du tramway et des arrêts du réseau d'autobus associé, ainsi que les éléments définissant les fonctionnalités circulatoires (automobiles, vélos, piétons) sont représentés sur les plans d'avant-projet.

Les études d'avant-projet intègrent également les modalités d'aménagement des différentes opérations connexes :

Le réaménagement de la route de Bischwiller à Schiltigheim, correspondant à la branche Nord-Est du projet global

La partie Sud de la route de Bischwiller est piétonnisée entre la station de tramway « Fischer » et la rue Saint-Charles. Cet aménagement permet d'accorder une place significative aux modes actifs, de végétaliser ce linéaire aujourd'hui entièrement dédié à la voiture individuelle et d'étendre de manière importante la centralité de Schiltigheim. De plus, une piste cyclable bidirectionnelle est également aménagée en prolongement sur la route de Bischwiller entre la rue Saint-Charles et la rue des Vosges.

La création de deux nouvelles bretelles sur la M35 : sortie de la M35 vers l'avenue de la 2ème Division Blindée à Schiltigheim et entrée sur la M35 en direction du Sud au niveau de l'échangeur de Hœnheim

Ces deux nouvelles bretelles accompagnent la mise en place du plan de circulation global en accompagnement du développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim et s'inscrivent dans une vision de requalification de la M35 à moyen terme. Ces améliorations des connexions M35 répondent notamment aux objectifs suivants :

- Pour l'avenue de la 2ème Division Blindée : de soulager la circulation automobile sur la route du Général de Gaulle, en permettant un contournement de la commune pour une partie des flux via la M35 et en reconstituant le flux Sud / Nord rendu impossible par l'aménagement du tramway sur la route du Général de Gaulle. Cet aménagement permettra également d'améliorer l'accessibilité aux équipements communaux et métropolitains situés dans ce secteur tels que la Briqueterie, le centre nautique de Schiltigheim, le stade Romans.
- Pour l'échangeur d'Hœnheim (dit n°49.1) : de rejoindre la M35 plus en amont vers le Sud, en délestant ainsi les carrefours les plus chargés du secteur pour les communes de Bischheim, de Niederhausbergen, de Hœnheim et de Souffelweyersheim.

La réalisation d'un parking public de proximité sur la rue Jacques Kablé à Strasbourg, parking dit de l'« Eglise rouge/Kablé »

Il est prévu de construire un parking d'une jauge estimée à 290 places de stationnement au stade de l'avant-projet afin de compenser une partie de la perte de stationnement dans les secteurs de la place de Haguenau et de l'avenue des Vosges et afin d'accompagner la politique de stationnement sur voirie de la Ville de Strasbourg ainsi que ses ambitions en matière d'espaces verts.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle, au niveau des études de conception « Avant-Projet », est estimé à 268.025 M€ HT (valeur juillet 2023). Ce montant comprend 183.7 M €HT de coûts « travaux », 5M€HT provisionnés pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et 44 M€ HT pour l'acquisition du matériel roulant.

Les emprises du projet sont les suivantes :



FIGURE 1 : DELIMITATION DES EMPRISES DU PROJET AU STADE DE L'AVANT-PROJET

3. Descriptif des options essentielles du tracé

3.1. Aspect techniques (dimensionnement)

Les différentes règles retenues pour le dimensionnement des aménagements projetés sont issues du règlement de voirie de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que du retour d'expérience de l'exploitation des lignes de tramway existantes. Elles ont été appliquées en retenant les dispositifs les plus sécuritaires pour tous les types de déplacements concernés par le projet.

La largeur retenue en section courante pour l'implantation de la plate-forme/tram double est de 5.42 m entre Gabarit Dynamique (GD), soit 5.72 m en Gabarit Limite Obstacle (GLO). Ceci correspond à un entraxe de 2.90 m entre les voies tramway. Le rayon de giration minimum est de 25 m, mesuré à l'axe de la voie intérieure.

Les quais de station ont une largeur de 3,50 m au minimum. Ils mesurent 45 m de long, avec, à chaque extrémité, des rampes de 6 m de long pour 5% de pente. La longueur totale d'une station, rampe comprise, est donc de 57 m.

La pente maximum pour l'insertion d'une station ou d'une zone de manœuvre est de 2%, dans un espace plan ; elle est de 8% en section courante.

Les éventuels alignements d'arbres plantés le long de la plate-forme sont disposés avec une distance minimum de 1,80 m entre l'axe du tronc et le GLO.

Les largeurs minimales des voies de circulation sont de 3 m. La largeur des îlots directionnels est au minimum de 1,25 m.

Le stationnement longitudinal est prévu dans une bande de 2 m de largeur, en bordure des trottoirs.

Les pistes cyclables sont dessinées à minima à 3 m de bande roulable pour les bidirectionnelles et à minima 1.5 m de bande roulable hors obstacles pour les unidirectionnelles (hors lame d'air). Les pistes cyclables les plus structurantes sont aménagées avec une largeur de 4m pour les pistes cyclables bidirectionnelles et 2,20 pour les pistes cyclables unidirectionnelles, dès que les emprises le permettent.

Les trottoirs sont aménagés avec une largeur minimale ponctuelle de 1,5 m sur les sections libres de tous obstacles, et une largeur minimale générale de 2m.

Lorsque la traversée de la plate-forme n'est pas protégée par feux, des refuges piétons de 2 m entre la chaussée et la plate-forme seront réalisés pour garantir une bonne sécurité des piétons et des cyclistes aux traversées de carrefours.

Lorsque les piétons ont à franchir plus de 3 voies de circulation, ces séparateurs sont également mis en place.

Les prescriptions du cahier des charges « accessibilité/bus » de l'Eurométropole de Strasbourg sont appliquées systématiquement, notamment en matière de dimensionnement des chaussées empruntées par les autobus (soit 6,50 m de largeur minimum en section droite) et d'équipement des arrêts de bus aux normes « accessibilité ». Le dimensionnement des cheminements piétons, que ce soit sur les quais de stations ou sur les trottoirs d'accès aux stations sera défini en conformité avec les textes d'application de la loi « HANDICAP » du 11 février 2005 et « AD'AP » du 5 août 2015 (qui sont répertoriés dans le Dossier de Définition de Sécurité, notamment l'arrêté du 15-01-2007 portant application du Décret n° 2006-1658 du 21-12-2006)

Dans la mesure du possible, la ligne aérienne est ancrée aux façades, afin de limiter au maximum les émergences sur le domaine public, étant précisé que les ancrages façades sont exclus sur les monuments historiques.

De même, sur certaines voies, lorsque c'est possible, l'éclairage sera réalisé à l'aide de console en applique sur les façades.

3.2. Boulevard de Metz

L'aménagement sur le boulevard de Metz reprend le profil qui a été réalisé sur le boulevard de Nancy, anticipant un éventuel raccordement. Le boulevard de Metz accueille l'infrastructure d'arrière gare du tramway.

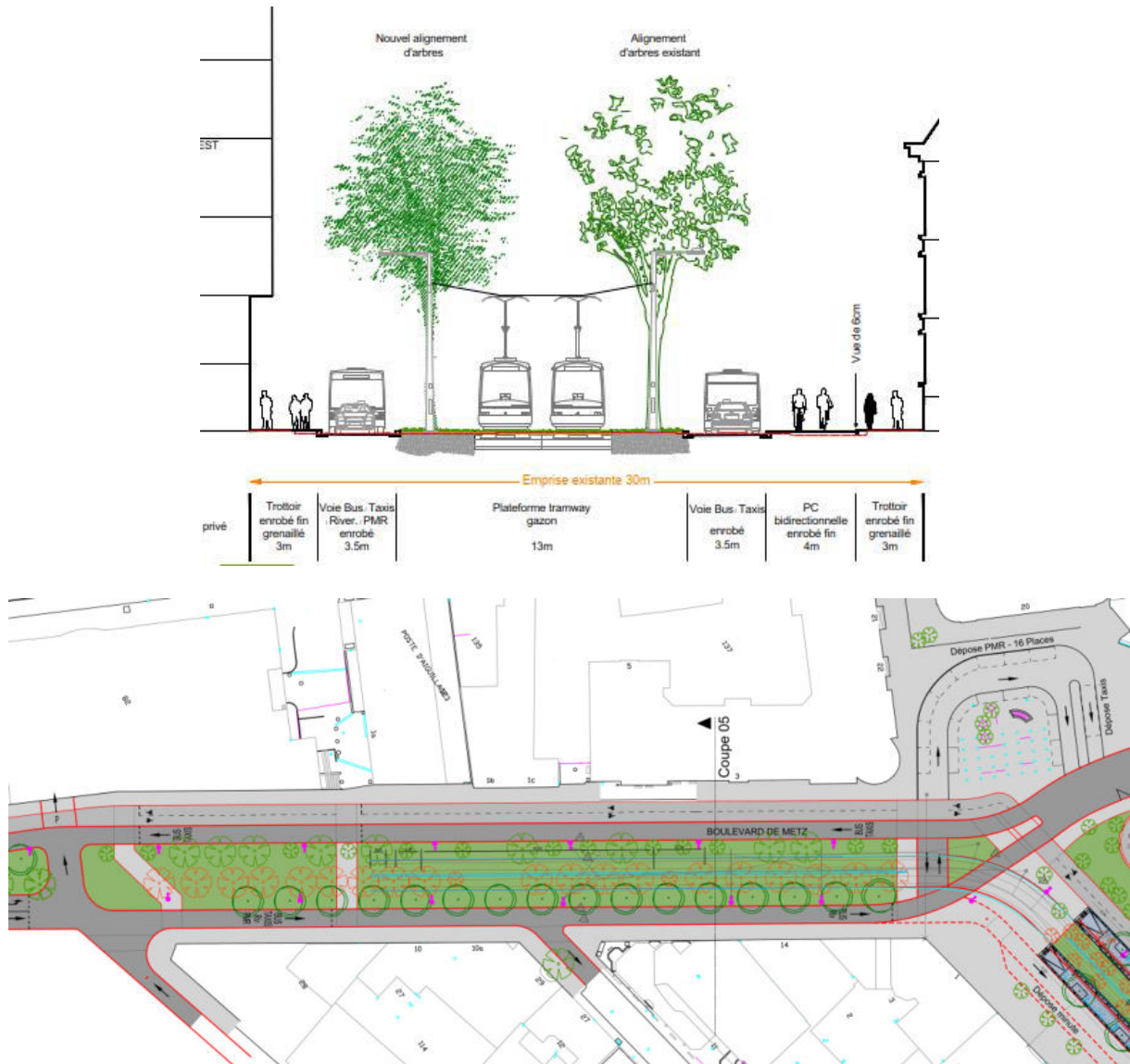


FIGURE 2 : COUPE ET VUE EN PLAN DU BOULEVARD DE METZ

La plateforme tramway (assurant le retournement des rames) est aménagée en site propre central entre deux alignements d'arbres. L'alignement d'arbres côté Est sera remplacé car incompatible avec l'insertion du terminus. La plateforme tramway est végétalisée.

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée côté Ouest, permettant notamment de desservir le parking Sainte-Aurélie et de se connecter à la piste existante boulevard de Nancy. Deux voies de circulation générale sont positionnées de part et d'autre de la plateforme tramway et accueillent une circulation motorisée de type desserte ainsi que le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) G.

3.3. Place de la Gare

La forme paysagère actuelle de la place de la gare est conservée. La plateforme tram vient s'insérer en lieu et place de l'actuelle chaussée, contournant la place par l'Est. Elle est végétalisée.

La contre-allée passant devant les hôtels est conservée pour le passage des véhicules hors transports en commun. Celle-ci sera intégrée à un périmètre sous contrôle d'accès géré.

La circulation sur la voirie située devant la verrière sera réservée à la ligne de BHNS G, aux taxis et aux personnes à mobilité réduites (PMR).

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée le long de la plateforme tram, côté intérieur de la place, permettant de liaisonner les pistes du boulevard de Nancy et du boulevard Wilson et de desservir le futur parking vélo sous-terrain.

Une deuxième station de tramway de terminus Gare est implantée au Sud de la place, juste après le débouché du boulevard de Metz.

Le concept paysager actuel de la place de la gare est conservé en s'élargissant vers les façades côté Est.



FIGURE 3 : VUE EN PLAN DE LA PLACE DE LA GARE

3.4. Boulevard Wilson

La circulation sera mise à double sens sur la chaussée Ouest. Sur cette voirie circuleront le BHNS ligne G, ainsi que les taxis, les riverains dont les usagers du parking Wodli. La plateforme tram existante est conservée.

La partie Est du boulevard Wilson (la section sur laquelle circule déjà le tramway) fera l'objet de modifications d'affectation des circulations. Alors qu'aujourd'hui, on retrouve deux chaussées à deux voies de part et d'autre de la plateforme tram, le côté Est du boulevard sera entièrement dédié aux modes actifs, avec l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et un agrandissement substantiel du trottoir. Les accès automobiles de type garages pour les riverains et desserte des Hôtels ainsi que les livraisons resteront possibles par la borne située à l'entrée de la place de la Gare (accès régulé par badge et sur le principe de l'aire piétonne).

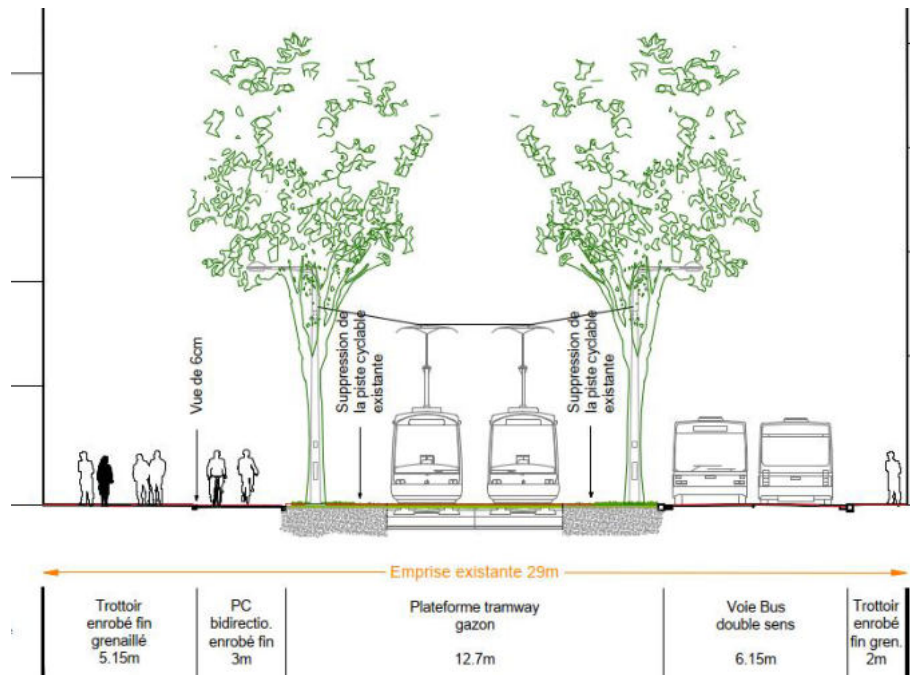


FIGURE 4 : VUE EN COUPE ET EN PLAN BLD WILSON (SECTION SUD)

Une fois passé le faubourg de Saverne, le profil de chaussée est entièrement repris de façade à façade, avec insertion de la plateforme tram double en site latéral Est.

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée entre deux nouveaux alignements d'arbres plantés au centre du boulevard.

Des places de stationnement sont intégrées entre les arbres, côté Ouest.

La circulation sera mise à double sens sur la chaussée Ouest.

Sur ce tronçon est implantée la station de tram Wilson, en correspondance avec la station du BHNS de la ligne G, au droit du parking P3 des Halles.

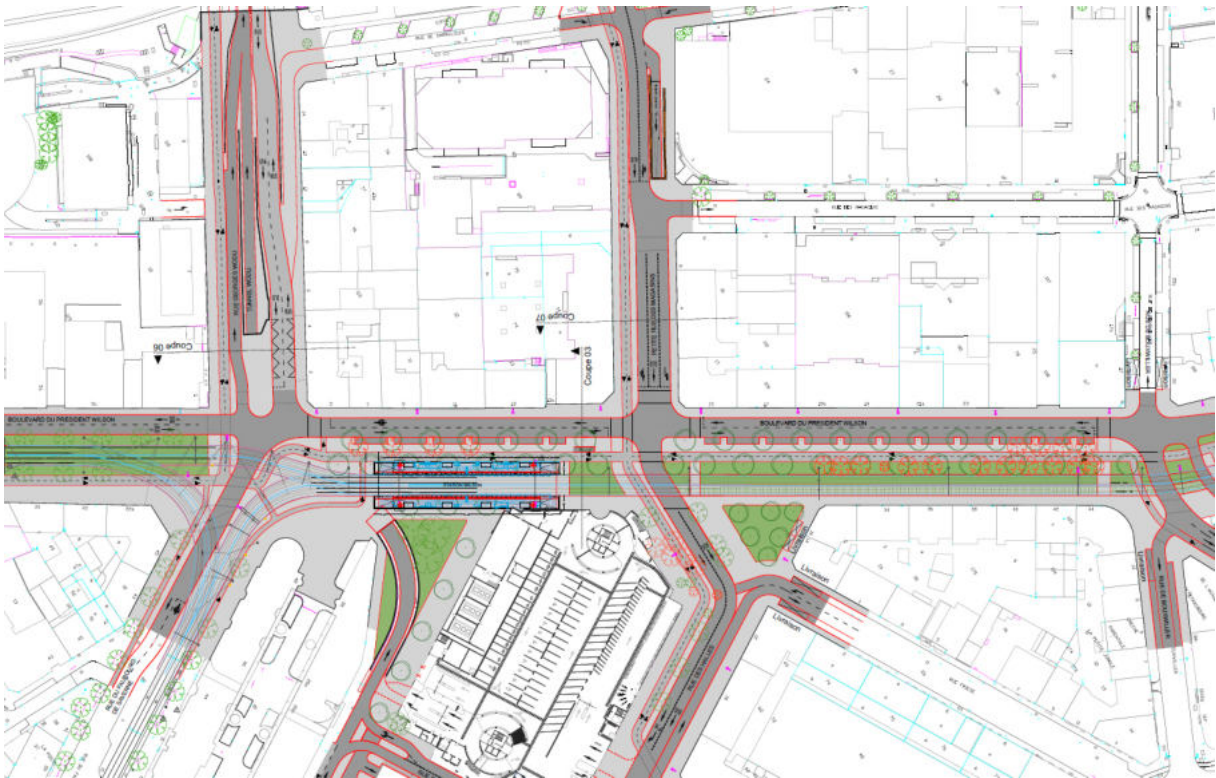
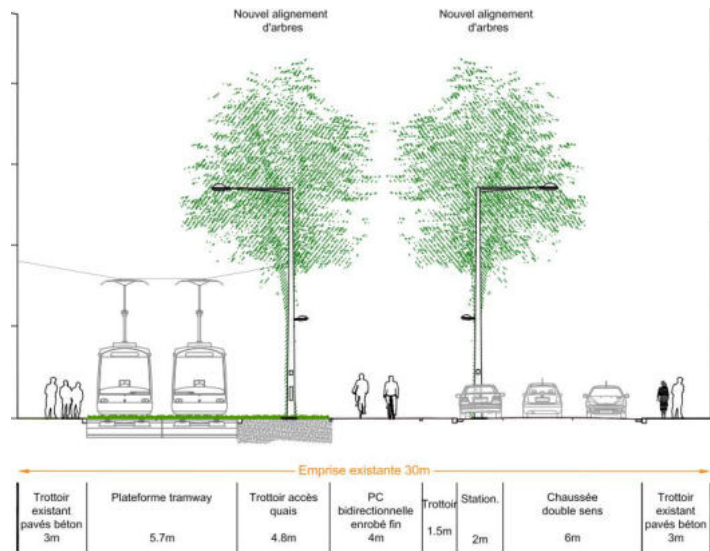


FIGURE 5 : COUPE ET PLAN BLD WILSON _ SECTION ENTRE LA RUE DU FAUBOURG DE SAVERNE ET LA RUE DE BOUXWILLER

3.5. Rue de Wissembourg

Afin de préserver les deux alignements d'arbres majestueux présents sur cette voie, l'insertion du tram (plateforme double) est réalisée en site propre latéral côté Est, en prolongement du profil du boulevard Wilson.

Le stationnement présent sur le terre-plein central est supprimé, au profit de l'aménagement de la continuité de la piste cyclable en provenance des boulevards.

La chaussée, située côté Ouest, est à sens unique depuis la place de Haguenau vers le bld Wilson. Les trottoirs existants sont conservés. Les places de stationnement aménagées le long du trottoir sont conservées.

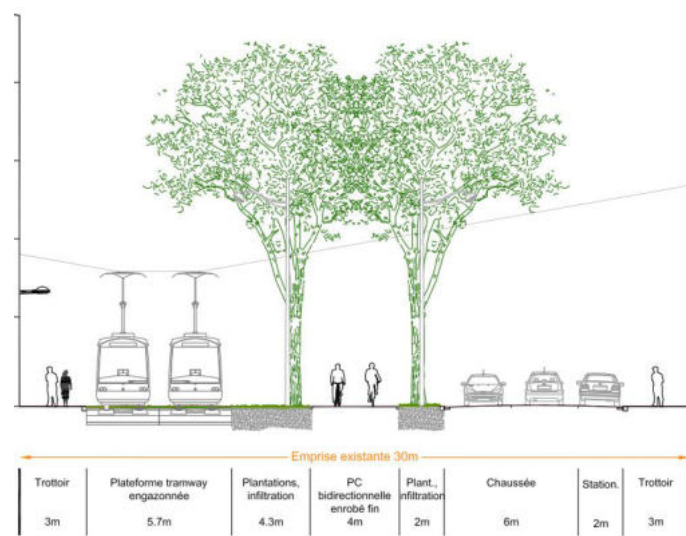


FIGURE 6 : COUPE ET PLAN RUE DE WISSEMBOURG

3.6. Place de Haguenau

La place de Haguenau profite d'un profond remaniement. Le parc à l'intérieur de la place est conservé.

Les contre-allées actuelles situées le long immeubles tout autour de la place ainsi que le stationnement sont remplacé par des aires piétonnes et cyclables largement végétalisées. La circulation des véhicules motorisés est concentrée sur la partie Ouest de la place, en dehors d'une voie bus reliant la rue de Haguenau à la rue Jacques Kablé.

Une piste cyclable bidirectionnelle parcourt toute la périphérie de la place de Haguenau. Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle longe également le canal en périphérie du parc pour faciliter les liaisons Est-Ouest.

Une nouvelle station tramway est implantée au sud de la place, à l'emplacement de la voirie actuelle, après laquelle la plateforme tram se scinde en direction du Nord (Schiltigheim) et du centre (avenue des Vosges).

Cette station accueillera 3 lignes de tramway : C, E et H, et sera le lieu de correspondance avec les lignes de bus C3 et C2 qui auront leurs arrêts sur la rue de Haguenau et les lignes de bus 16, 73 et 75 qui auront leurs arrêts sur la rue Bischwiller.

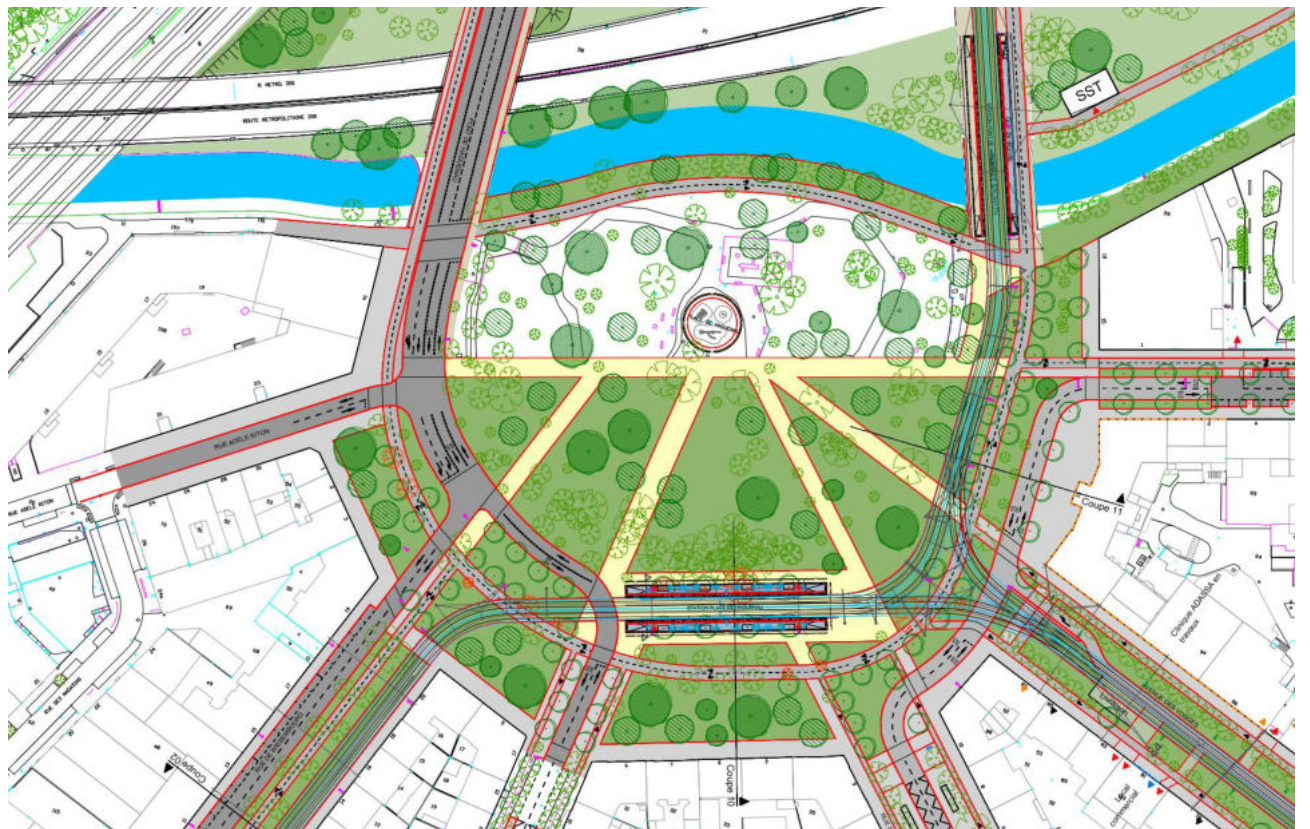
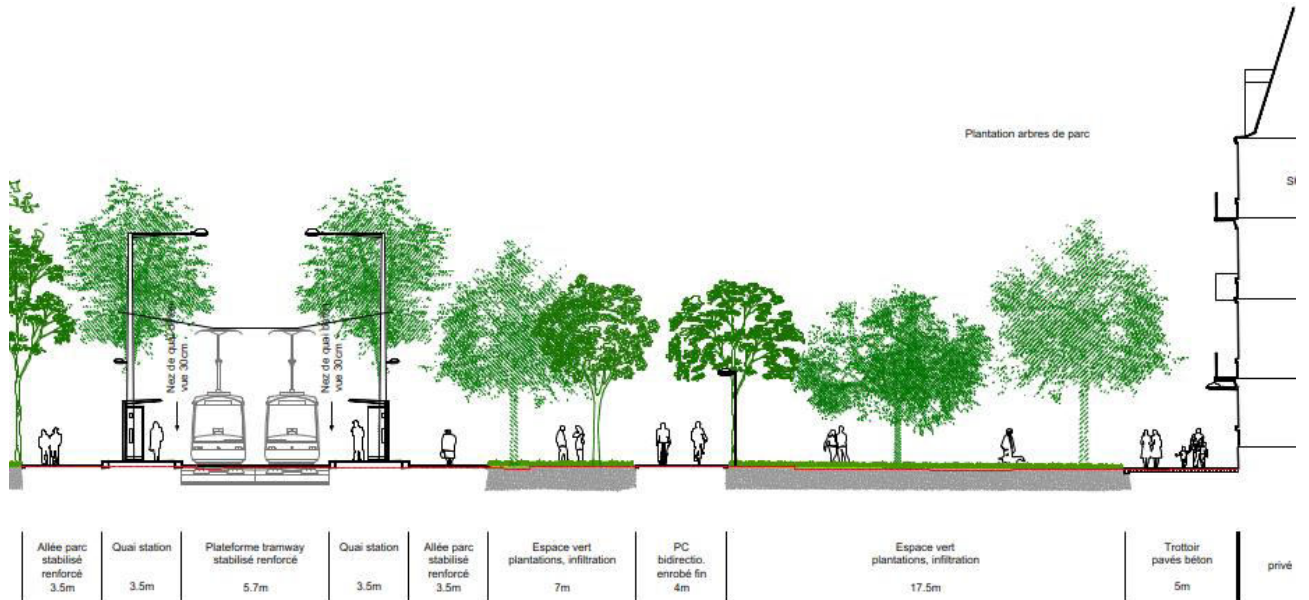


FIGURE 7 : COUPE ET VUE EN PLAN DE LA PLACE DE HAGUENAU AU STADE DE L'AVANT-PROJET

3.7. Avenue des Vosges

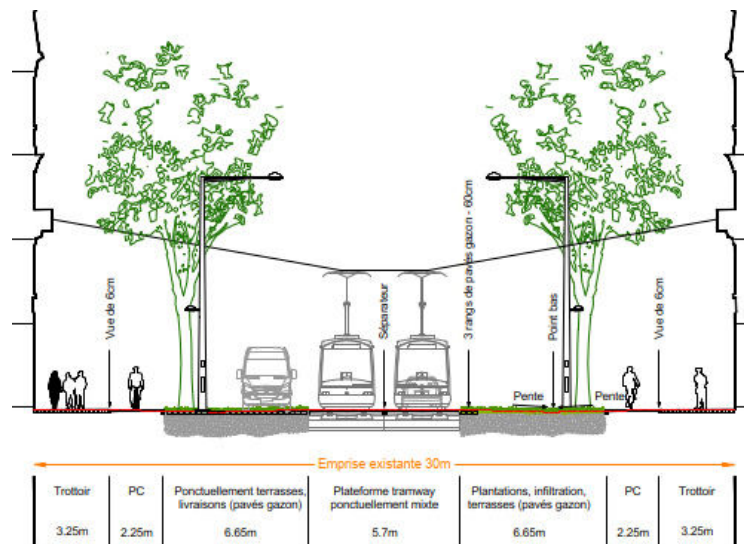
L'avenue des Vosges est complètement repensée, pour supprimer sa fonction de transit et en faire une voie de desserte locale. Les alignements d'arbres existants sont conservés.

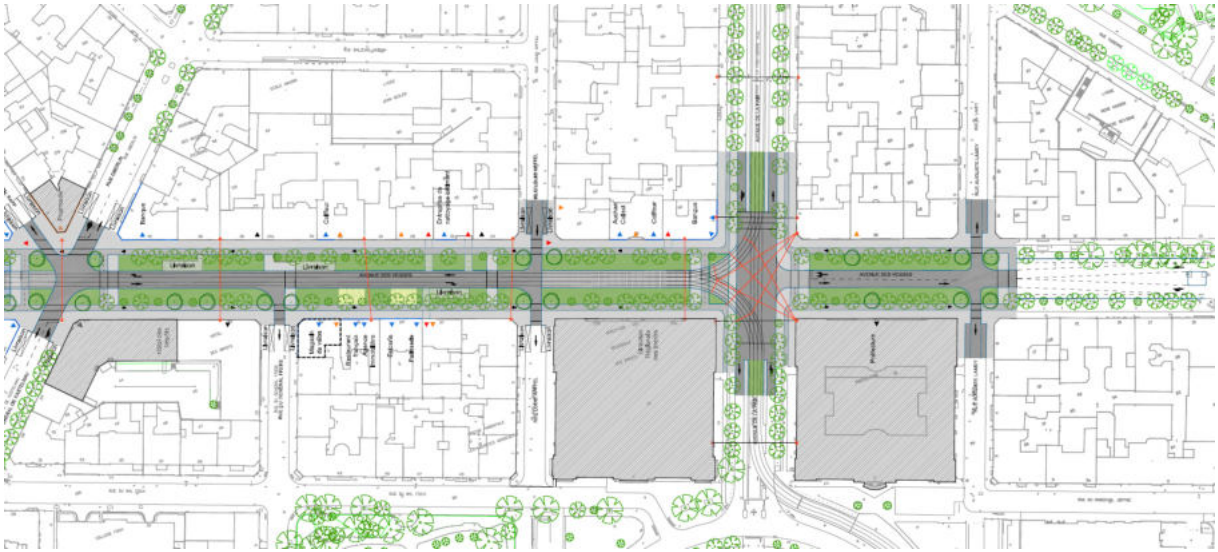
La plateforme tram double vient s'insérer au centre de la voie selon un fonctionnement en site banal : les riverains et le tramway partagent le même espace. De ce fait, la desserte automobile de l'avenue sera maintenue. Deux sections ne seront pas circulées : entre la rue Paul Muller Simonis et la rue Oberlin (section accueillant la station), et entre la rue Louis Apfel et l'avenue de la Paix ; des dispositions seront prises pour assurer l'accès aux bâtiments concernés.

Le stationnement existant entre les arbres est supprimé. L'espace disponible entre la plateforme tram et les alignements d'arbres est végétalisé, avec un revêtement carrossable pour accueillir toutes les fonctions indispensables au bon fonctionnement du quartier (livraison, terrasses, collecte des poubelles, etc).

Deux pistes cyclables unidirectionnelles sont insérées entre les arbres existants et les trottoirs. Les trottoirs seront élargis à 3,25 mètres et une attention forte sera apportée à la prévention des conflits piétons/cycles.

La station tram « Vosges » sera aménagée à l'Ouest de la rue Oberlin et accueillera les lignes H et E.





COUPE ET VUES EN PLAN DE L'AVENUE DES VOSGES

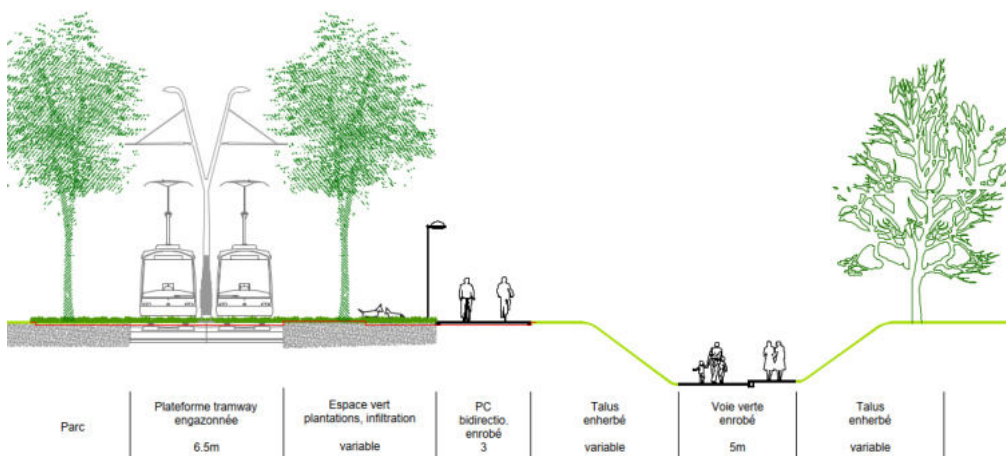
3.8. Route de Bischwiller Sud

La route de Bischwiller, entre la place de Haguenau et le cimetière Sainte Hélène, ainsi que les différentes bretelles d'accès aux autoroutes sont déconstruites, remplacées par la plateforme tram en site propre intégral et végétalisée.

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée le long de la plateforme tram. L'ancienne piste cyclable est convertie en voie verte.

Cet aménagement se prolonge le long du cimetière, jusqu'à la station Fischer, implantée au droit du garage Citroën, juste au Sud de la rue Hélène Schweitzer.

Un travail de nivellement du terrain suite à la démolition des bretelles routières et de végétalisation est prévu. Un merlon végétal viendra séparer la partie routière côté Ouest du parc agrandi.



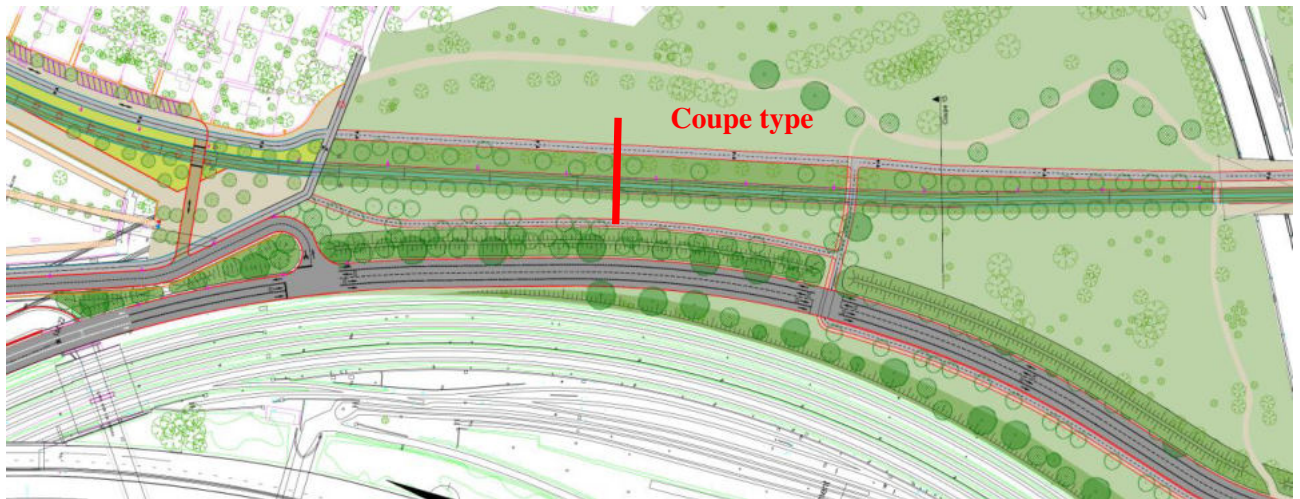
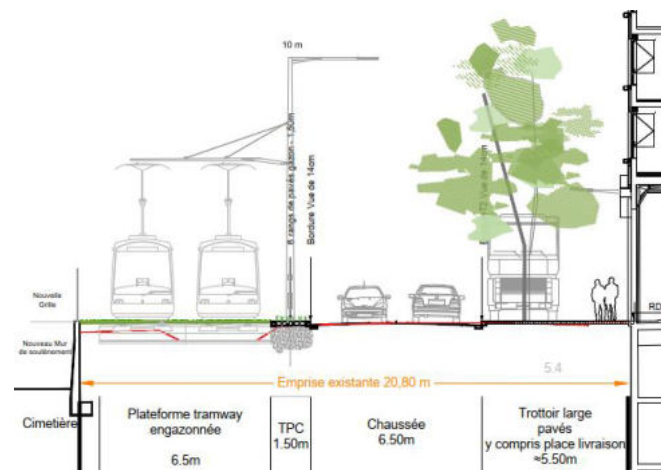


FIGURE 8 : COUPE ET VUE EN PLAN DE LA ROUTE DE BISCHWILLER SUD

3.9. Rue Hélène Schweitzer

Sur la rue Hélène Schweitzer, la plateforme tram en site propre intégral est insérée en latéral côté Sud, le long du mur du cimetière. Des arbres sont implantés sur le trottoir Nord existant. La chaussée existante n'est pas modifiée.



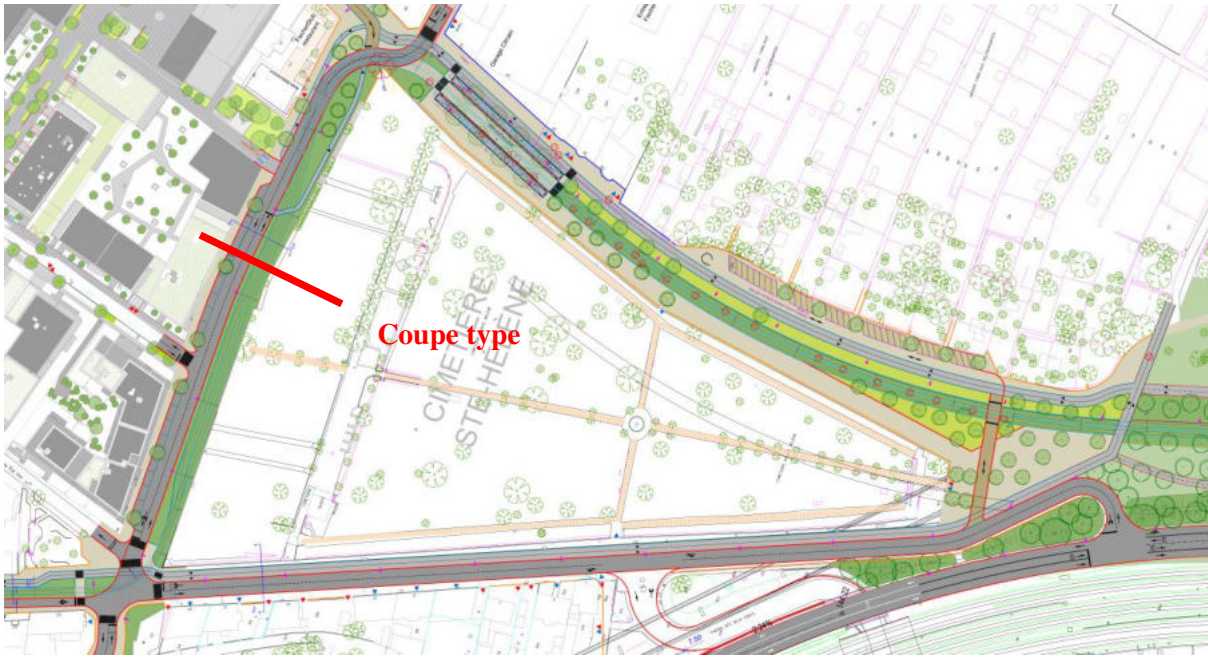
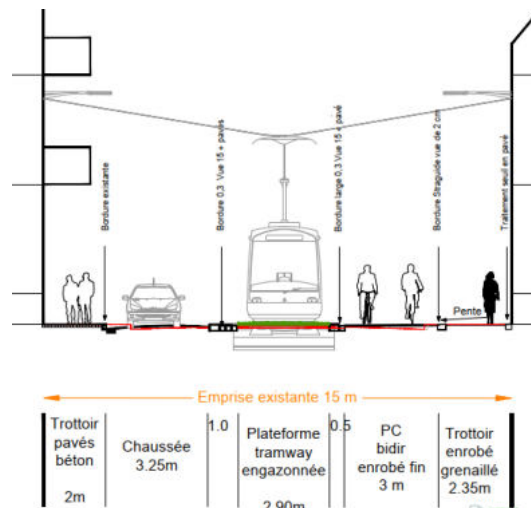


FIGURE 9 : COUPE ET VUE EN PLAN DE LA RUE HÉLÈNE SCHWEITZER

3.10. Route du Général De Gaulle, section Sud

Sur la section sud de la route du Général De Gaulle, section dont l’emprise disponible entre façades est la plus contrainte, la plateforme tram est implantée en voie unique, bordée du côté Ouest par une chaussée unidirectionnelle dans le sens Nord → Sud côté Ouest, et du côté Est par une piste cyclable bidirectionnelle côté Est.

La plateforme se dédouble au niveau de la station Prévert, située au droit du parking Prévert. La voie unique se prolonge ensuite jusqu’à la rampe Sud du Pont Saint-Charles, franchissant les voies SNCF.



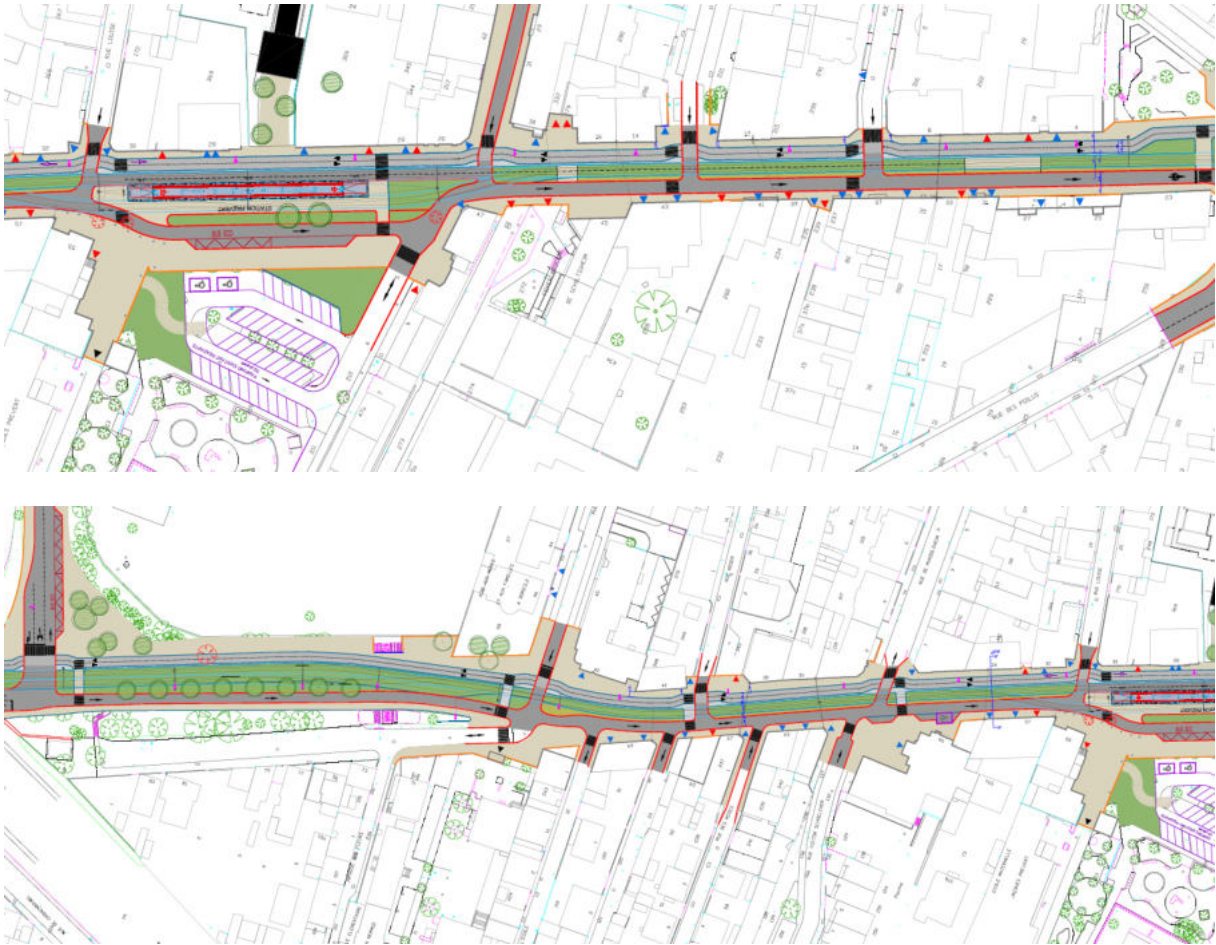
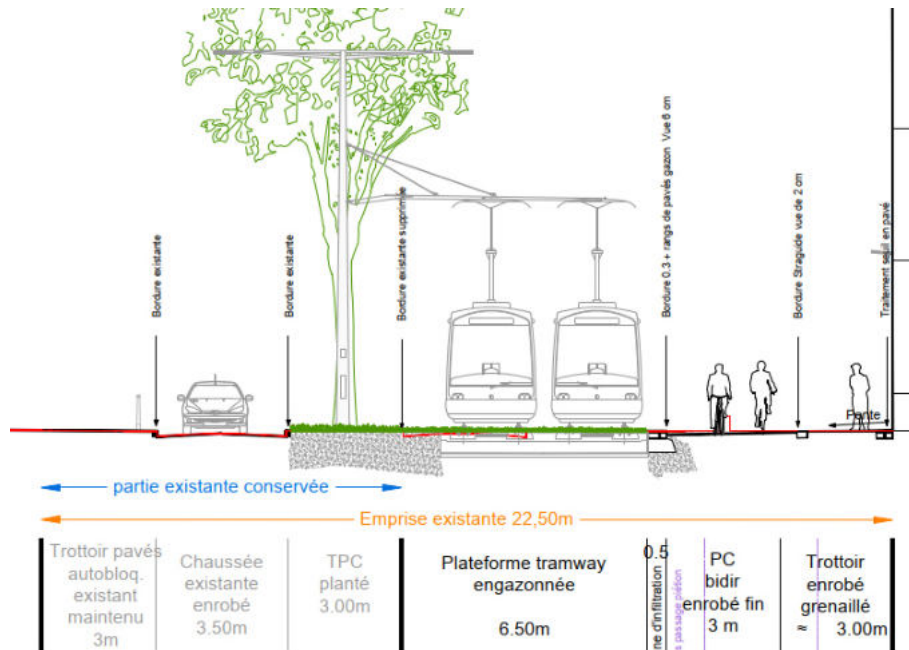


FIGURE 10 : COUPE ET VUES EN PLAN DE LA ROUTE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, SECTION SUD ENTRE LA RUE HÉLÈNE SCHWEITZER ET LA RUE SAINT-CHARLES

3.11. Route du Général De Gaulle, section Nord

Au Nord de l’ouvrage Saint-Charles est implantée la station Trois Épis. Cette station s’implante plus précisément au Nord du carrefour avec la rue de Sélestat et la rue de la Paix.

Le profil de l’aménagement est sensiblement le même que sur la partie Sud, mais avec cette fois-ci selon un site propre tramway intégral. Lorsque la largeur d’emprise le permet, un alignement d’arbres est planté entre la plateforme tram et la chaussée, ou du côté des modes actifs. Du stationnement longitudinal est également aménagé par endroit du côté Ouest, dès que les emprises le permettent.



L'alignement d'arbres existant devant le cimetière est conservé.

Devant le centre commercial Leclerc sera implantée la station Centre Commercial - Écrivains, qui sera un lieu de correspondance avec la ligne de bus C5 dont les arrêts sont positionnés sur la rue d'Erstein.

Le projet s'articule bien avec l'opération de renouvellement du quartier politique de la ville des Écrivains, en intégrant l'évolution des allées de desserte et la traversée de la magistrale piétonne Est-Ouest.



FIGURE 11 : COUPE ET VUE EN PLAN DE LA ROUTE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, SECTION NORD ENTRE LA RUE SAINT-CHARLES ET LA RUE CLEMENCEAU

3.12. Route de Brumath_ Zone du terminus

Une fois la station devant le centre commercial passée, la plateforme tram en site propre intégral est insérée toujours en site latéral Est, le long du quartier des Écrivains. Un alignement d'arbres est planté entre la plateforme du tram et la piste cyclable bidirectionnelle. La station de terminus de la ligne se trouvera sur la route de Brumath, au Sud du carrefour avec l'avenue de Périgueux et la rue de Niederhausbergen. Ce terminus constituera un pôle d'échange et de correspondance important avec les lignes de bus 60, 70, 16 et 26 dont les arrêts seront aménagés sur la rue de Niederhausbergen.



FIGURE 12 : VUE EN PLAN DE LA ROUTE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, SECTEUR TERMINUS NORD

4. La Route de Bischwiller

4.1. La situation actuelle

La route de Bischwiller fait partie du réseau routier principal de la commune de Schiltigheim sur un axe Nord – Sud. En effet, cette route radiale traverse le cœur urbain de la commune de Schiltigheim, mais également des communes de Bischheim, Hœnheim, Souffelweyersheim et Reichstett. Elle permet de rejoindre l’A35 au Nord via la RM37 et l’A4 à l’Ouest via l’échangeur de Reichstett ou de Hœnheim.

Cet axe supporte aujourd’hui un trafic important, de l’ordre de 11 000 à 15 000 véh/j sur sa partie Sud (source : diagnostic du Plan Local de Déplacements – secteur Nord), mais assure également une fonction de desserte locale. À ce jour, des difficultés de circulation existent en heures de pointe, à la limite de capacité de l’axe. Le réaménagement de cet axe est donc souhaité concomitamment au développement du réseau du tramway sur la route du Général de Gaulle, d’une part pour éviter le report de la circulation automobile de cet axe sur la route de Bischwiller, et d’autre part pour favoriser le report vers des modes alternatifs à la voiture particulière et ainsi entraîner une diminution de la demande automobile actuelle.

En parallèle, le manque d’aménagements cyclables sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim est régulièrement pointé du doigt par les habitants et les usagers du vélo. Ces lacunes s’observent notamment sur les principaux axes de circulation (route de Bischwiller, rue Saint-Charles, route du Général de Gaulle, ...). De fait, la cohabitation entre cyclistes et automobilistes demeure, dans les conditions actuelles de la voirie et de la circulation, trop dangereuse pour inciter l’usage du vélo sur ces communes. La commune de Schiltigheim souhaite par ailleurs poursuivre le développement de sa centralité historique en s’appuyant sur le réaménagement de la route de Bischwiller.

4.2. Les objectifs de l’aménagement

La volonté principale de ce projet de requalification est d’accompagner la transformation des mobilités et l’amélioration des déplacements à l’échelle du nord de l’Eurométropole de Strasbourg, dans le contexte d’arrivée du tramway Nord sur la route du Général de Gaulle à Schiltigheim et à Bischheim.

Les objectifs fixés pour cette opération sont les suivants :

- Développer les modes alternatifs à la voiture particulière : une répartition plus équilibrée de l’espace public ;
- Créer une véritable liaison cyclable Nord – Sud pour les modes actifs (vélos, piétons) afin de sécuriser leurs déplacements et proposer un meilleur maillage de territoire contribuant à leur usage ;
- Renforcer l’accès aux différents équipements publics (gare, hôtel de Ville, médiathèque...) pour les modes actifs;

4.3. Descriptif des aménagements

Tronçon entre l’îlot Fischer et la Mairie de Schiltigheim

Cette portion très routière de la route de Bischwiller est requalifiée en profondeur. Alors qu’avant travaux, une part de plus de 70% de l’espace public est dédiée à la voiture (chaussée et stationnement), la voie est finalement piétonnisée sous le statut réglementaire d’une zone 30 sous contrôle d’accès. L’espace central permettra la circulation des cyclistes et celle des services nécessaires au bon fonctionnement de la ville (desserte automobile riveraine, accès livraison, accès secours, etc).

Le contrôle d'accès sera mis en place à l'entrée de la route côté Sud. Seuls les possesseurs de badges pourront alors accéder à ce tronçon de la route 24h/24 et 7j/7, dans le sens Sud-Nord, et d'en sortir au Nord de ce tronçon. Les bornes d'accès d'entrée et de sortie seront abaissées le matin, soit un fonctionnement similaire aux aires piétonnes du centre-ville de Strasbourg.

Dans la mesure du possible, les rues adjacentes seront mises en impasse sur la route de Bischwiller pour les faire sortir du système de gestion par contrôle d'accès.

La rue est fortement plantée et il est recherché sa déminéralisation.

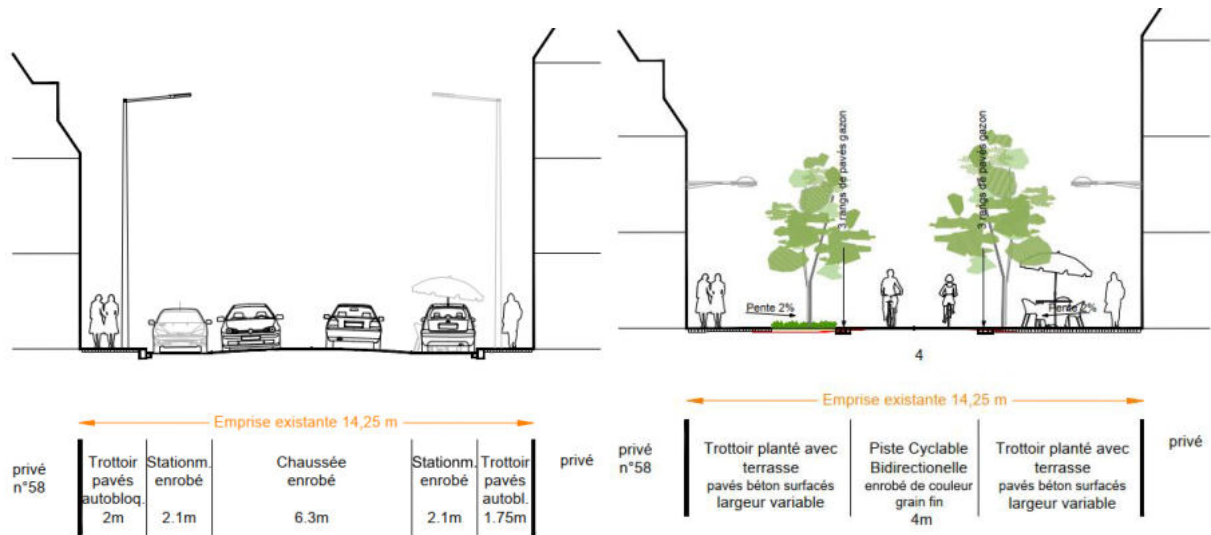


FIGURE 13 : ROUTE DE BISCHWILLER _ TRONÇON ENTRE L'ÎLOT FISCHER ET LA MAIRIE _ COUPE ÉTAT EXISTANT ET PROJETÉ





FIGURE 14 : VUE EN PLAN ROUTE DE BISCHWILLER – SECTION ENTRE LA RUE HÉLENE SCHWEITZER ET LA RUE SAINT CHARLES

Tronçon entre la Mairie et la rue des Vosges : un aménagement tactique pour installer une piste cyclable bidirectionnelle à la place du stationnement

Dans le but d’assurer une continuité cyclable de qualité et sécurisée, le tronçon au-delà de la Mairie est réaménagé de manière tactique, avec des interventions plus ponctuelles (pas de reprise de façade à façade) jusqu’à la rue des Vosges.

Le stationnement longitudinal situé à l’Est ou à l’Ouest de la chaussée est supprimé, pour permettre la réalisation d’une piste cyclable bidirectionnelle d’une largeur de 3m côté Ouest de la voie.

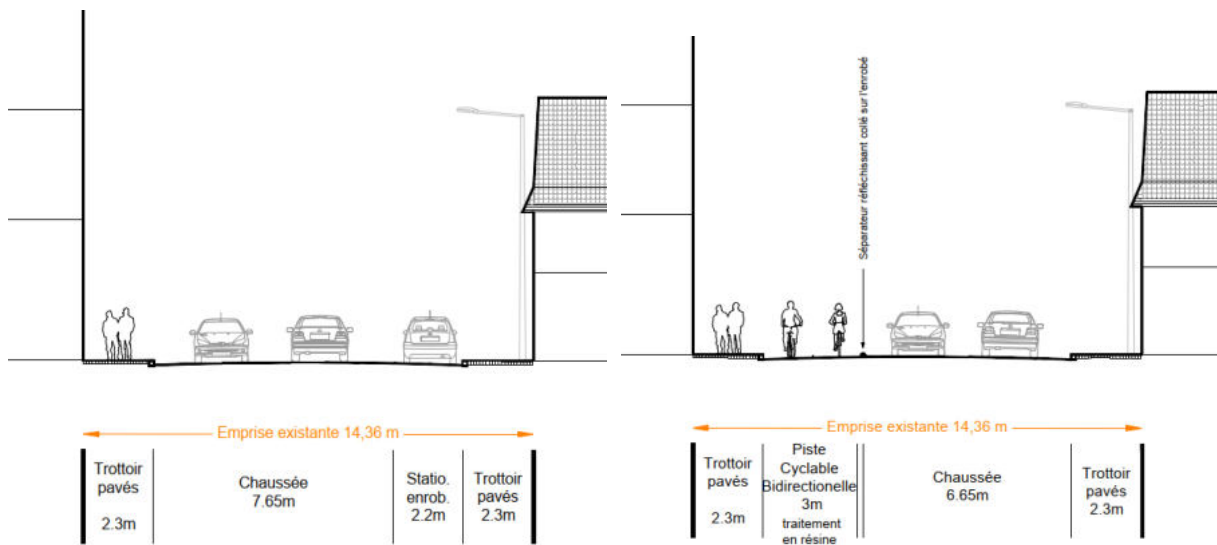


FIGURE 15 : ROUTE DE BISCHWILLER _ TRONÇON ENTRE LA MAIRIE ET LA RUE DES VOSGES _ COUPES ÉTAT EXISTANT ET PROJETÉ

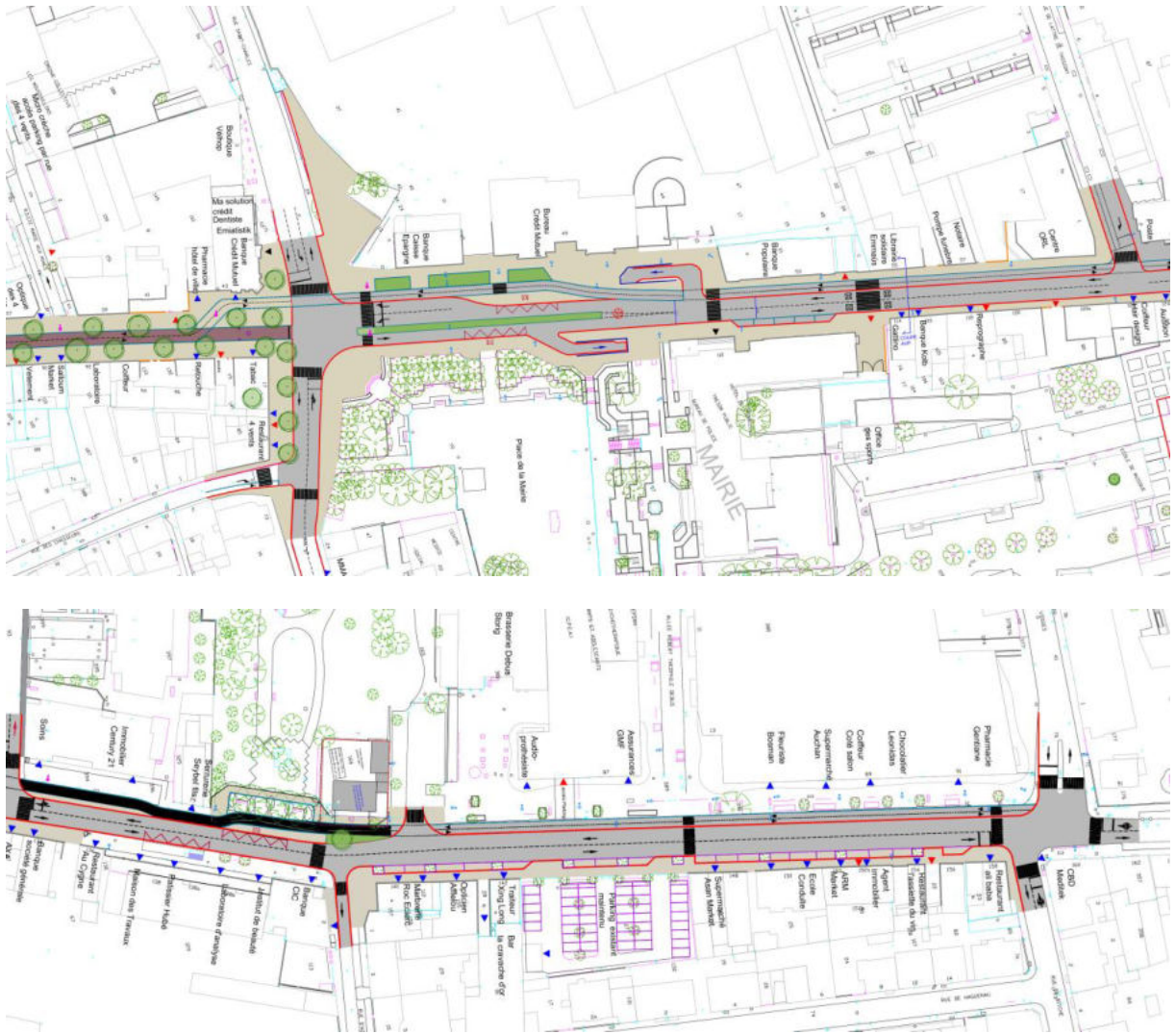


FIGURE 16 : VUES EN PLAN DE LA ROUTE DE BISCHWILLER – SECTION ENTRE LA RUE SAINT CHARLES ET LA RUE DES VOSGES

5. Les connexions à la M35

L'aménagement des six ouvrages cités ci-après est directement lié à la recomposition circulatoire proposée dans le cadre du projet. Leur rôle dans le système circulatoire est expliqué dans la partie 7.3 « Organisation des circulations automobiles ».

Les connexions M35 sont :

- L'aménagement d'une bretelle au niveau de l'échangeur de Hœnheim (dit n°49.1) pour rejoindre la M35 plus en amont en direction du Sud. Ceci permet de délester les carrefours les plus chargés du secteur pour les communes de Niederhausbergen, de Hœnheim et de Souffelweyersheim. Le délestage important de la route de Brumath et des mouvements empruntant actuellement la rue Burger permet d'aménager le pôle d'échange bus/Tram dans la zone de terminus.
- L'aménagement d'une bretelle d'entrée à Schiltigheim « Nord » depuis la M35 au niveau de l'avenue de la 2ème Division Blindée. Il s'agit de rendre possible la mise en sens unique de la route du Général de Gaulle en réalisant le sens inverse via la M35. Cet aménagement permet également d'améliorer l'accessibilité aux équipements communaux et métropolitains situés dans ce secteur tels que la Briqueterie, le centre nautique de Schiltigheim, le stade Romans, et la future école des Arts en Vert.

Par ailleurs, la Place de Haguenau est recomposée en profondeur, impliquant la réorganisation des accès vers les axes de type autoroutiers, avec les aménagements suivants :

- L'aménagement d'une bretelle entre la M2350 et la M35 à proximité de l'échangeur de Cronembourg afin de reprendre les accès autoroutiers entre la M35 et la M2350.
- L'aménagement d'un carrefour à feux entre la rue de l'Eglise Rouge et la M2350 pour restituer depuis la ville un accès à la M2350 en direction du sud.
- La modification de la bretelle de sortie M35 Place des Halles : la création d'un tourne-à-gauche permet de restituer le mouvement d'accès vers le quartier Cronembourg et le secteur du Marché Gare.
- L'aménagement d'une bretelle place de Haguenau pour restituer le mouvement d'accès à la M35 vers le Nord depuis la Place de Haguenau.

5.1. Échangeur de Hœnheim

Les hypothèses de conception suivantes sont retenues au stade de l'avant-projet:

- Réalisation avec dérogation au VSA 90-110 pour situation exceptionnelle, par la mise en place d'une voie d'entrecroisements tangents entre l'échangeur 49.1 (bretelle d'entrée vers M35 Sud) et l'échangeur 50 (bretelle de sortie vers M885)
- Par la création de la voie d'entrecroisements, la M35 a une section courante globalement à 4 voies avec conservation de la voie à mobilité partagée (dit VR2+) ;

- Conservation du giratoire existant et accès vers gare de triage de Hausbergen sur M184, raccordement de la nouvelle bretelle sur voiries existantes au niveau du carrefour en té ;
- Nécessité d'effectuer des acquisitions foncières ;
- Conservation des accès de service aux jardins familiaux existants directement sur bretelles (mais avec des contraintes plus strictes qu'actuellement). L'accès de service courant à privilégier sera celui de la gare de triage : sauf raison impérative de service, il serait préférable de supprimer définitivement ces connexions aux bretelles.



FIGURE 17 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE HŒNHEIM

5.2. Nouvel accès Avenue de la 2e Division blindée

Suite à l'étude de différentes variantes de cet aménagement, les hypothèses de conception suivantes ont été retenues au stade de l'avant-projet :

- Réalisation d'une solution conforme VSA 90 avec rayon de 32 m ;
- Suppression de l'accès au parking arrière du stade (intégré au projet) et du parking par la ville (hors projet) ;
- Suppression de l'accès pompier au Sud du stade, un accès secours devra être réalisé à l'Est
- Maintien en place du bâtiment sanitaires de la piste d'apprentissage du vélo ;
- Accès riverains et d'entretien aux parcs par circulation sur trottoir avec retournement au droit du square ;
- Reprise de l'avenue de la Deuxième Division Blindée jusqu'au carrefour avec la rue Turenne (carrefour réaménagé dans le cadre du projet Espex) ;
- Reprise du merlon existant.

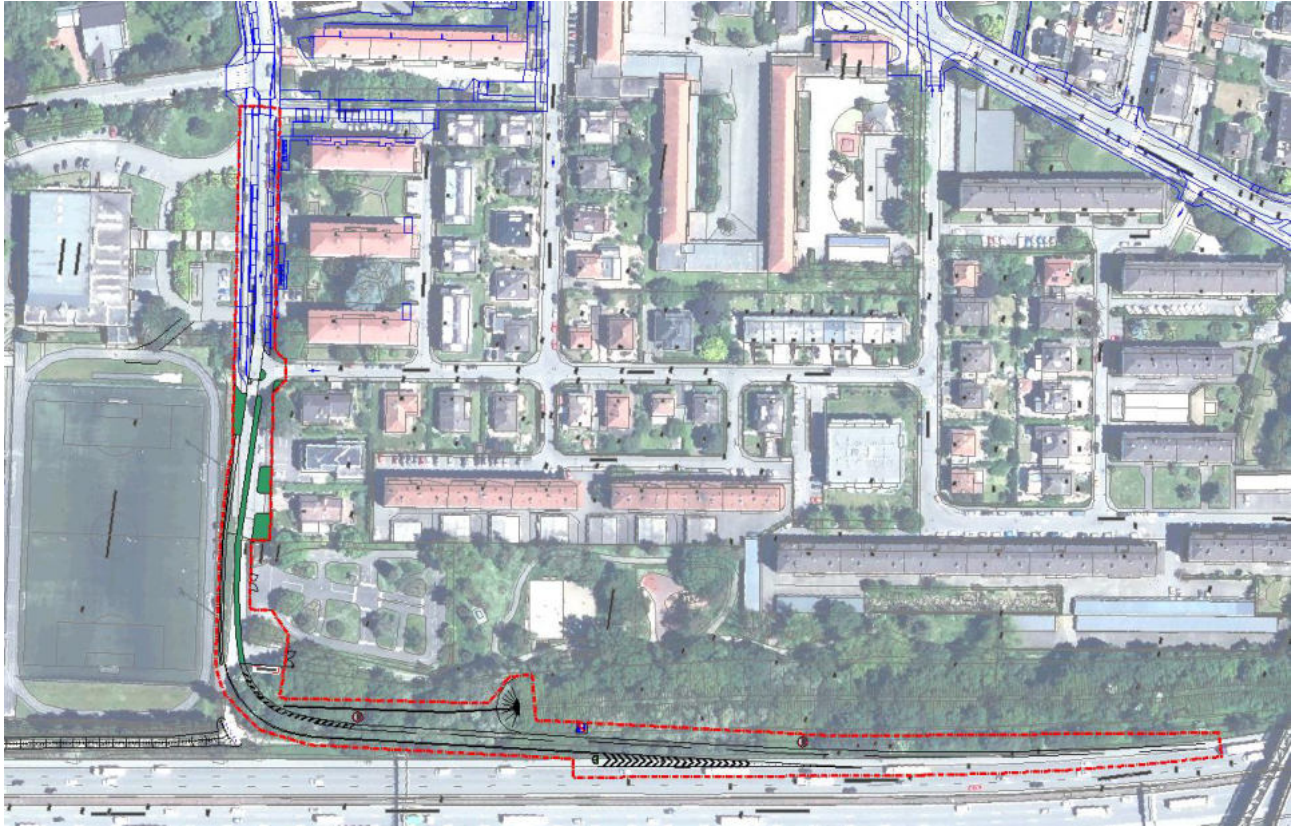


FIGURE 18 : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL ACCÈS 2IÈME DIVISION BLINDÉE

5.3. Recomposition de la Place de Haguenau

L'objectif de l'opération est un réaménagement de la place de Haguenau et de la Porte de Schiltigheim dans le but de transformer ce secteur en espace public largement paysager, lisible et confortable dans lequel les modes actifs trouveront une place prépondérante. Cette reconnexion passe par la reprise des accès autoroutiers qui cisailent les liaisons piétonnes et cyclistes et par la transformation de la M2350 en avenue urbaine, plantée et traversable.

L'existant se caractérise par :

- Un réseau routier constitué par une autoroute M35 Nord-Sud sinuant de part et d'autre de la voie ferrée et une M2350 en antenne. Le tout est greffé sur un réseau urbain à proximité et même sous la M2350.
- Des transports en commun qui se concentrent sur la place de Haguenau.
- Des itinéraires pour modes actifs sont présents mais sans possibilité de perméabilités transversales à moins de 500 m de la concentration des échanges Est et Ouest.

Évolution de la hiérarchisation du réseau routier dans le secteur de l'échangeur de Cronembourg et de la Place de Haguenau

Par la transformation du secteur, le projet propose :

- De poursuivre la requalification de la M2350 boulevard urbain, repoussant ainsi les limites d'agglomération aux abords de la M35 devenue seule autoroute ou voie express du secteur.

- Tous les échangeurs routiers à l'Est de la place de Haguenau sont supprimés (y compris le viaduc rejoignant la M35 en créant une troisième voie), et des échanges se feront à niveau avec la M2350 (en particulier avec la rue de l'Église rouge).
- Pour compenser la suppression des mouvements côté Est, les échanges sont remodelés autour de la M35. Avec le déplacement des panneaux d'agglomération, la vitesse réglementaire est baissée à 50 km/h sur les voiries modifiées avec une géométrie de voirie urbaine.
- Le schéma de circulation de la place de circulation est revu dans une configuration moins routière. Il n'est plus possible d'en faire le tour. Il n'y a plus de sens unique, et moins de voies routières dans un seul sens tandis qu'il y a plus de place pour les transports en commun et les itinéraires pour les modes actifs.

La suppression du viaduc est compensée par les aménagements suivants :

- La création d'une bretelle entre la M2350 et la M35 en direction du Nord ;
- La modification de la bretelle « Place des Halles » pour rétablir un accès vers Cronembourg et le marché Gare.
- La mise en double sens du côté Ouest de la place de Haguenau et la création d'une bretelle d'accès à la M35 en direction du Nord le long du faisceau ferroviaire
- La création d'un carrefour à feux entre la rue de l'Église Rouge et la M2350 permettant d'accéder depuis Strasbourg à la M2350 en direction du Sud.

Les réflexions sur le réaménagement du site dans son ensemble conduisent à étendre la limite d'agglomération strasbourgeoise vers l'Ouest et déclassé entièrement la M2350, les raccords à la M35 deviennent compatibles à des dérogations sur la géométrie en raison du contexte d'agglomération en amont et d'une baisse de la vitesse.

Bretelle entre la M2350 et la M35 en direction du Nord

Suite à l'analyse de plusieurs variantes, la solution retenue au stade de l'avant-projet rassemble les hypothèses de conception suivantes :

- Création d'une voie à 30 km/h sur un axe limité à 50 km/h
- Rayons de 25 m, puis de 50 m et de 65 m qui permettent de passer de 30 à de 50 km/h.
- Insertion sur une future entrée sur M35 : la géométrie est adaptée pour 50 km/h
- Pente maximale de 5,5 %.
- Déclassement des voiries dans le domaine urbain (en agglomération) entre le giratoire de Cronembourg et le carrefour de l'Église Rouge, ce qui offre un environnement permettant d'assouplir les exigences géométriques et est compatible avec une circulation des bus urbains sur la M2350.

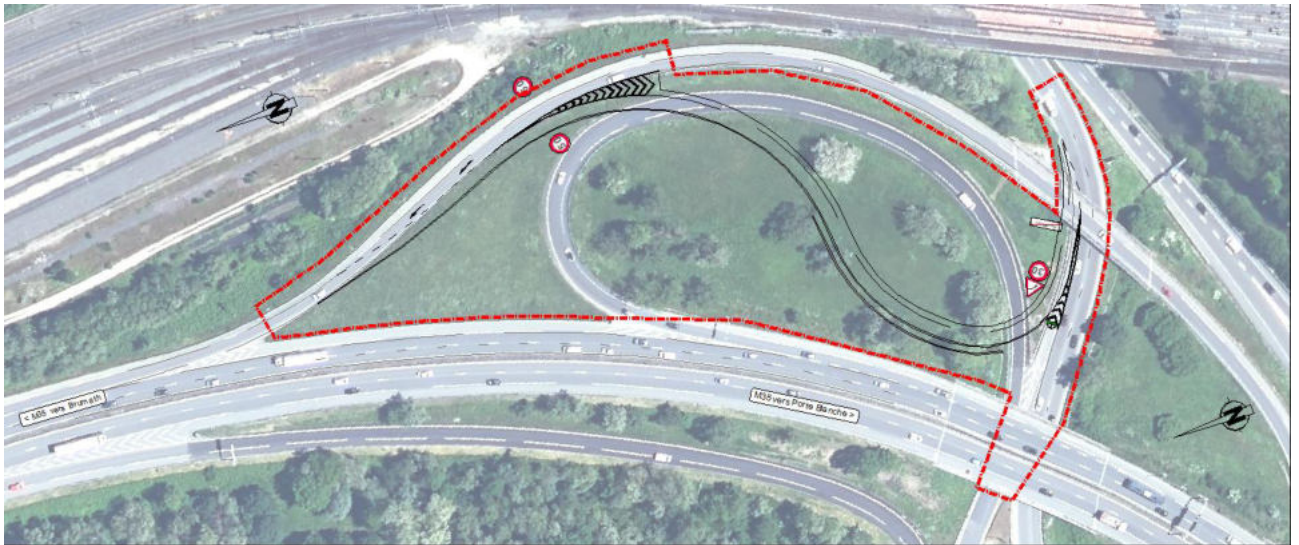


FIGURE 19 : PLAN D'AMÉNAGEMENT - BRETELLE M2350-M35

Modification de la bretelle entre la M35 et la Rue Wodli (bretelle « Place des Halles »)

La sortie Halles est modifiée pour permettre de rétablir un mouvement supprimé par ailleurs (suppression de la bretelle Cronenbourg depuis le Sud de la M35) : sortie M35 depuis le Sud vers la rue Wodli côté Ouest. Le futur projet TSPO sur la M35 doit également être pris en compte qui va rejoindre un itinéraire sur la rue Wodli vers l'Est.

Actuellement à une voie à la connexion de la rue, la bretelle aura à terme 3 voies à son extrémité : une en tourne-à-droite pour la voie bus, deux voies pour autres usagers (tout droit vers le terre-plein de la rue, et en tourne-à-droite). Seule la nouvelle voie de TAG sera créée par le projet Tram, la voie dédiée BUS sera créée dans le cadre du projet TSPO.

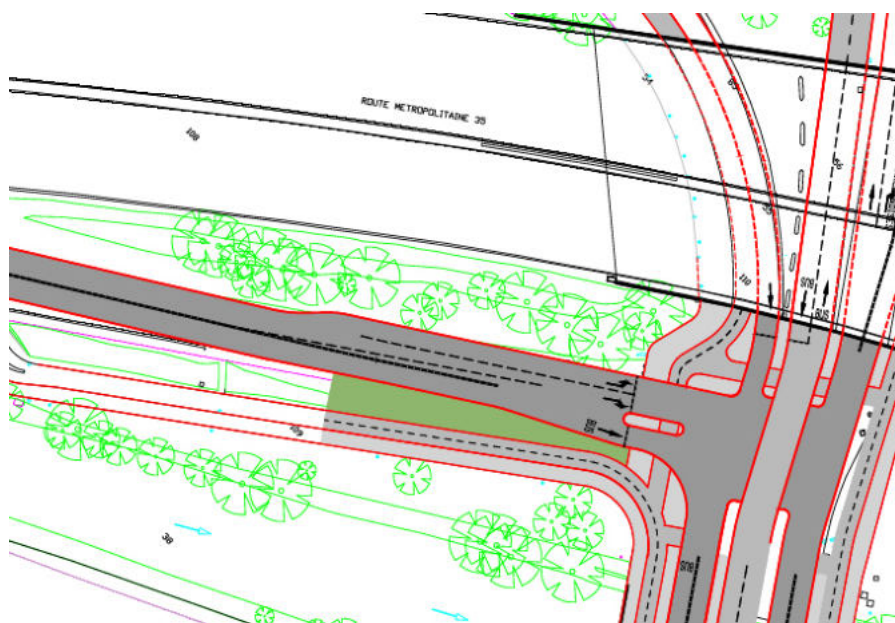


FIGURE 20 : VUE EN PLAN SORTIE M35 « LES HALLES »

Connexion entre la M263 et la M35

Connexion M263 vers M35 (place de Haguenau vers M35 Nord)

La bretelle M263-M35 est nécessaire en compensation des mouvements supprimés par ailleurs et de la déconstruction du viaduc entre la place de Haguenau et la M35. Elle permet,

- De rétablir, depuis la Place de Haguenau, à la M35 en direction du Nord
- Depuis le Sud de Schiltigheim, un accès à la M35 en direction du Nord, mouvement auparavant possible en faisant le tour de la Place de Haguenau.

Elle démarre en adjonction sur la M263 vers la M35. La M263 est à sens unique vers la place de Haguenau de la M35 au départ de cette dite bretelle. La nouvelle voie se prolonge en rampe (en soutènement) et rejoint en affectation la M35 sur le point de raccordement du viaduc déconstruit.

Connexion M35 vers M263

Il s'agit de restituer le mouvement de sortie de la M35 vers la place de Haguenau du côté Ouest de la place de Haguenau.

Les aménagements prévoient sur l'emprise de la sortie actuelle, une sortie avec une voie dédiée à la circulation générale et une voie réservée aux transports en commun (voie bus VRTC). La montée sur la M35 est prévue avec une voie sur ce même ouvrage, accessible depuis Schiltigheim et depuis Strasbourg.

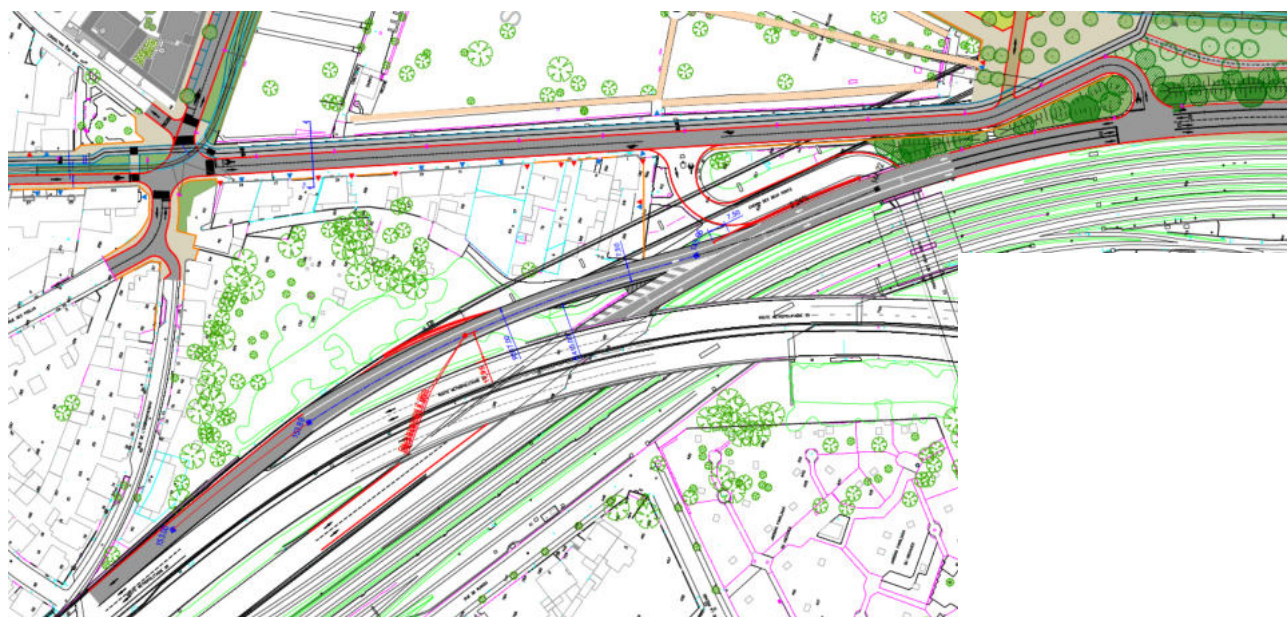


FIGURE 21 : VUE EN PLAN DES CONNEXIONS PLACE DE HAGUENAU VERS M35 NORD

Carrefour sur l'Église Rouge

La réalisation du carrefour sur l'Église rouge accompagne la requalification progressive de la M2350. Plusieurs scénarios de variantes ont été envisagés en fonction du tirant d'air et du profil en long. La variante retenue au stade de l'avant-projet respectera les hypothèses suivantes, sous réserve de consultation du gestionnaire de canal :

- Carrefour à feux ;
- Tirant d'air minimal de l'ouvrage de 0,5 m par rapport au niveau NPHE (ici de 137,40 m NGF) pour laisser passer les crues et éviter l'accumulation d'embâcles potentiels, soit niveau intrados de l'ouvrage à 137,90 m NGF minimum ;
- Prise en compte des itinéraires pour les modes doux.
- Les voiries entrèrent dans le domaine urbain, de ce fait la conception ne s'appuiera pas sur un guide ou un référentiel routier;

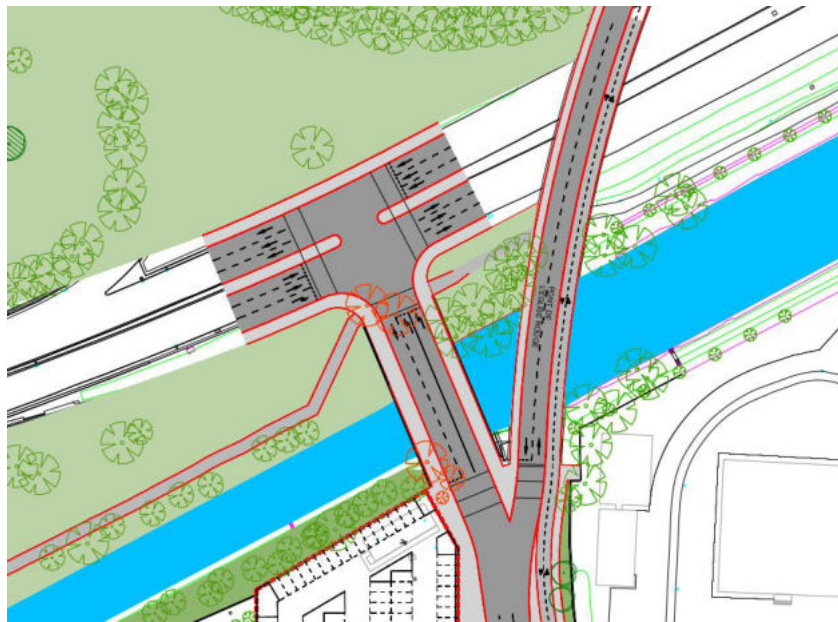


FIGURE 22 : VUE EN PLAN DU NOUVEAU CARREFOUR AVEC LA M2350

6. Le parking Église Rouge/ Kablé

Dans l'état actuel des réflexions études de conception (niveau « Avant-Projet ») pour le parking dit « Église Rouge/ Kablé », il est prévu de construire l'ouvrage selon les hypothèses suivantes :

- Construction modulaire avec une jauge estimée au stade de l'avant-projet à 290 places.
- Dimension des places : 2,50m x 5,00m
- 2% de places PMR (largeur 3,30m)
- Profiter du réaménagement du carrefour avec la rue Jacques Kablé pour agrandir la parcelle existante

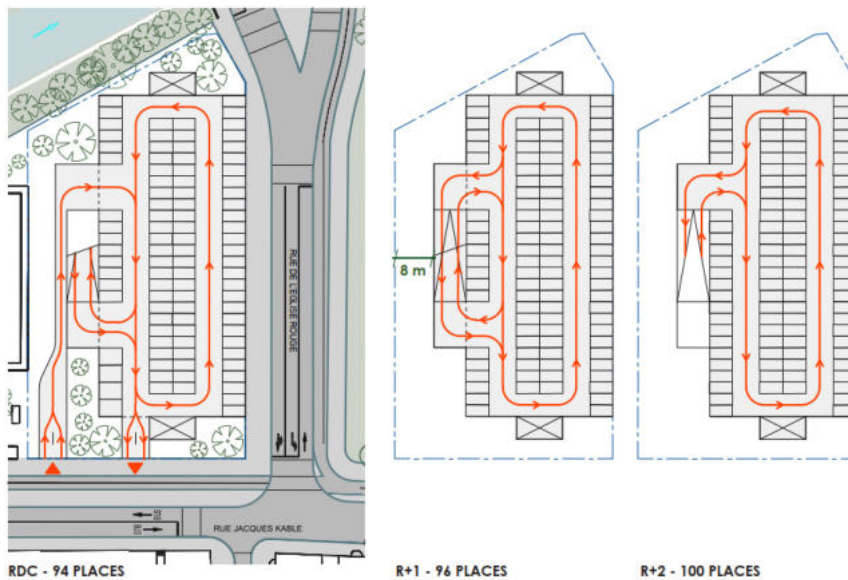


FIGURE 23 : VUES 3D ET EN PLAN DU FUTUR PARKING AU STADE DE L'AVANT-PROJET

7. Les mobilités

Le rapport d'étude mobilités du dossier d'avant-projet décrit en détail les transformations des circulations automobiles, bus, vélos et piétons prévues dans le cadre du projet. Il décrit également l'impact du projet tramway sur les conditions de circulation dans les secteurs concernés. Ce rapport s'appuie sur les données caractérisant la situation actuelle des déplacements telles qu'elles ont été analysées dans le diagnostic urbanisme, transports et circulation élaboré préalablement, ainsi que sur les nombreux comptages réalisés à l'occasion de ces études.

Ce rapport définit :

- le concept multimodal de déplacements proposé et la hiérarchie future du réseau routier à l'échelle du périmètre étudié. Le nouveau plan de circulation multimodal établi dans le cadre du projet permettra :
 - un apaisement global de la circulation avec une forte réduction du trafic de transit local et une limitation forte des reports de trafic,
 - le maintien de l'accessibilité à la M35 et à la M2350
 - la conservation de l'accessibilité des riverains,
 - une forte incitation au report modal vers le tram et les modes actifs,
 - un redéploiement du réseau bus en complémentarité avec le réseau du tramway,
 - le développement et la sécurisation des déplacements des cyclistes et piétons,
 - le développement de la vie de quartier et des centralités,
 - le développement de la végétation,
- le plan de circulation projeté sur l'ensemble de la zone d'influence du tramway ;
- le bilan du stationnement automobile et des éléments de politique de gestion du stationnement ;
- les modalités de fonctionnement des carrefours à feux, intégrant la priorité de passage du tramway.

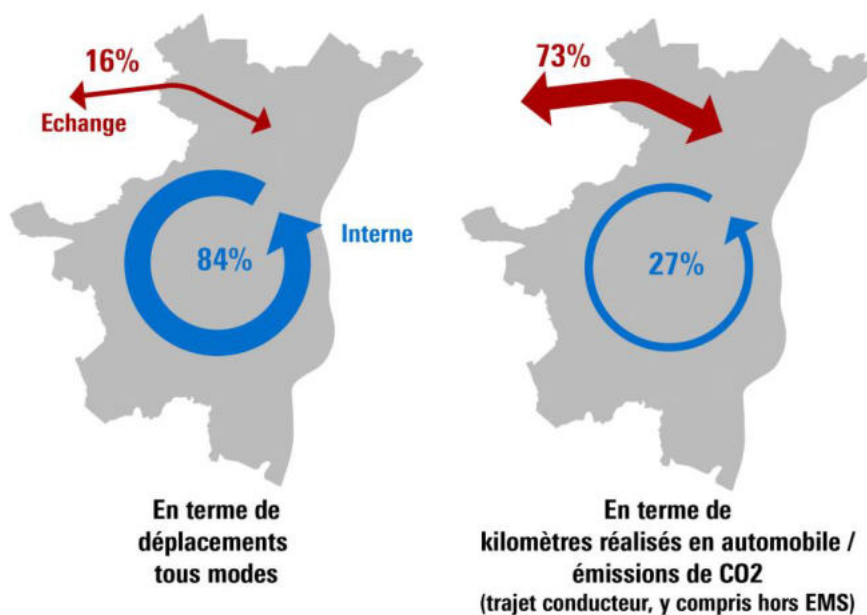
7.1. Le projet de «Tramway vers le Nord» dans la politique de déplacements de l'Eurométropole

L'accessibilité multimodale à la métropole

Le projet tramway nord est un projet systémique, mais aussi un projet « interscalaire » dans la mesure où, de par son tracé et ses effets sur le trafic automobile vers le cœur métropolitain, il impacte les pratiques de mobilités futures à une échelle beaucoup plus étendue que ne l'ont fait les derniers projets d'extension du réseau tramway.

Il a en effet la particularité de réduire les capacités automobiles vers le cœur métropolitain, en interceptant les sorties du réseau routier hyperstructurant (place de Haguenau, Petite rue des Magasins), qui concernent des déplacements de moyenne et de longue distance. Ainsi, d'après le modèle de trafic de l'EMS, environ 50% des flux automobiles qui entrent sur la Place de Haguenau depuis la M35 nord parcourent des distances supérieures à 15 km, provenant donc du bassin de vie éloigné de Strasbourg.

Les flux quotidiens d'échanges entre le territoire administratif de l'EMS et son bassin de vie réel sont minoritaires par rapport à l'ensemble du trafic lié à l'Eurométropole (moins de 16% du nombre total des déplacements générés par l'EMS), mais ils contribuent fortement à son bilan carbone : plus long, plus motorisés en véhicule individuel, on estime qu'il représente près de ¾ du kilométrage total généré par l'EMS.



Source : Enquête ménage allégée 2019

Il est donc parfaitement légitime, dans une politique de mobilité durable, de prioriser les actions qui permettent de réduire leur impact. Le projet tramway nord fait partie de ces actions, sans pour autant constituer, **à lui seul**, une solution de substitution à la demande de trafic moyenne distance. Les alternatives aux déplacements automobiles d'échange entre l'EMS et son bassin de vie relèvent du domaine de pertinence :

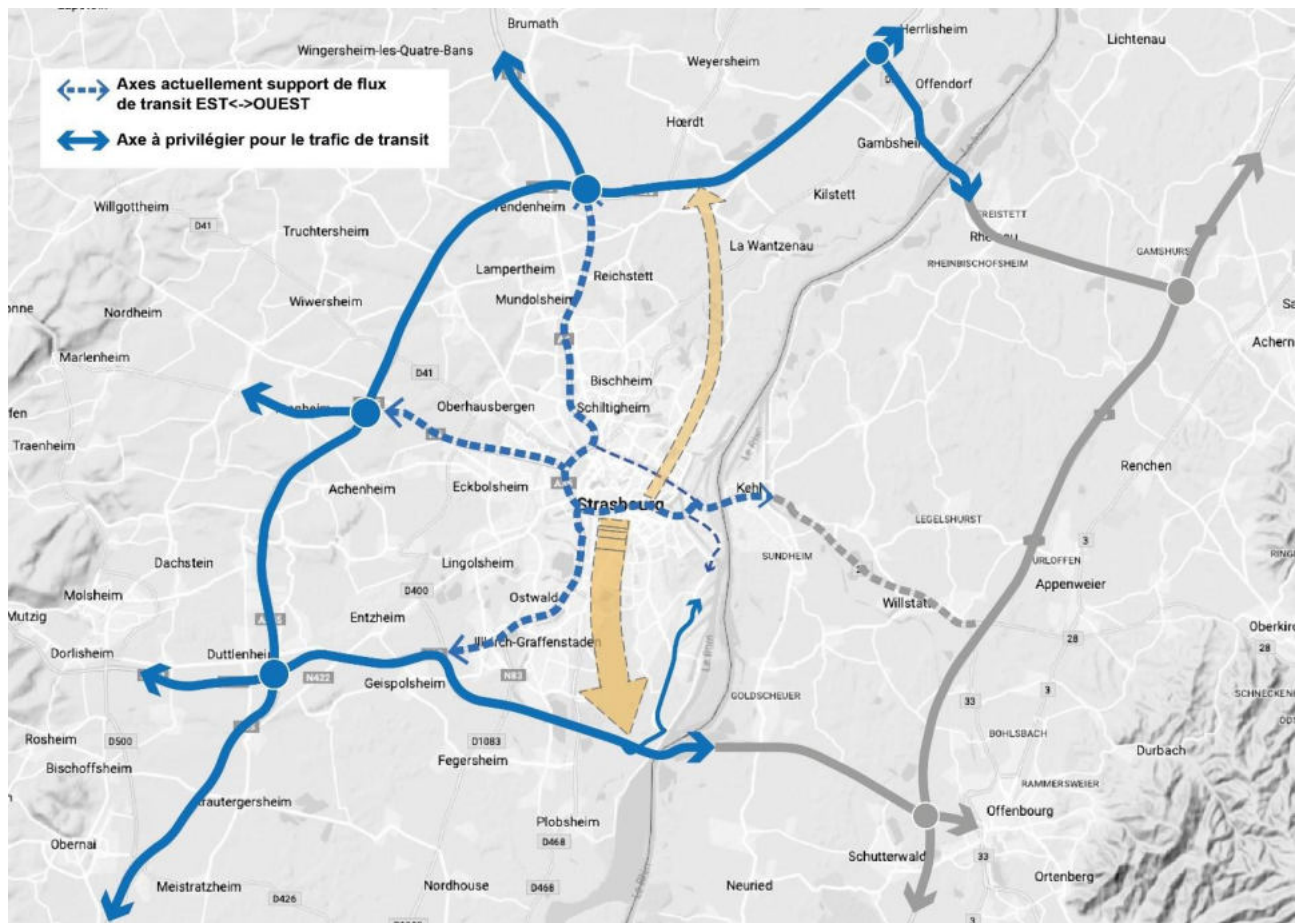
- du covoiturage ;
- de l'intermodalité voiture + transports collectifs urbains (P+R) ;
- des transports collectifs interurbains, seuls ou en combinaison intermodale pour le rabattement depuis et vers les gares.

Sur ce dernier point, l'EMS et la Région Grand Est travaillent de concert au développement du Réseau Express Métropolitain (REME), qui comprend un volet ferroviaire et un volet routier (cars interurbains Fluo Grand Est).

D'une certaine façon, le projet tramway nord est donc un élément qui contribuera à la modification des pratiques de mobilité à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie, et ces nouvelles pratiques solliciteront (notamment) l'offre interurbaine en cours de développement. Mais in fine, le projet est aussi une condition de réussite de cette évolution des pratiques modales : un réseau de transports urbains robuste et capacitaire est indispensable pour diffuser les flux des usagers des transports interurbains vers les grands générateurs de trafic de la métropole.

La dimension interscalaire du projet tramway tient aussi à ses impacts en matière de redistribution des flux automobiles à l'échelle élargie. Le déclassement de l'Avenue des Vosges dans la hiérarchie du réseau viaire métropolitain soulève légitimement la question des risques de reports de trafic vers d'autres axes.

Globalement, les tests de modélisation tendent à montrer le potentiel de captage des flux de transit par le « grand ring » composé du COS à l'ouest, de la rocade sud et de l'autoroute allemande d'autre part. C'est une alternative d'itinéraire possible pour les flux de transit de l'agglomération Strasbourg-Kehl



Les quatre branches du projet «Tramway vers le Nord»

On peut qualifier le projet «Tramway vers le Nord» de projet « systémique » : c'est bien entendu un projet de création d'une infrastructure de transport, mais c'est aussi un projet de transformation urbaine profonde, à l'échelle du nord du cœur d'agglomération, entre Bischheim et le centre de Strasbourg. Au-delà de l'infrastructure tramway à proprement parler, c'est le support d'une réorganisation en profondeur des mobilités sur les quatre branches qui le composent :

- La branche nord-ouest (route du Général de Gaulle / route de Brumath), est une voie de faubourg qui sera profondément transformée dans ses usages (mise à sens unique du trafic routier sur la quasi-totalité du tracé, insertion du tram et d'aménagements cyclables). Pour ce faire, la M35, infrastructure à caractère autoroutier destinée à évoluer progressivement en boulevard urbain multimodal, sera mise à contribution, et assumera le sens de circulation supprimé sur la route du Général de Gaulle, ce qui contribuera à son évolution vers une voie à fonction plus locale ;
- La branche nord-est (route de Bischwiller), ne fait pas partie du projet tram à proprement parler, mais sa transformation est inéluctable si l'on ne veut pas qu'elle devienne le réceptacle d'une partie des flux automobiles impactés par l'insertion du tramway sur l'axe nord-ouest. Le parti d'aménagement retenu, avec la piétonnisation de sa partie sud, est le choix le plus ambitieux possible en matière d'apaisement. Elle permettra de relier le centre de Schiltigheim (seconde ville du Bas-Rhin) à l'hypercentre de la métropole, avec un itinéraire confortable, attractif et sécurisé pour les modes actifs. Elle permettra de donner à cette voie de faubourg une qualité

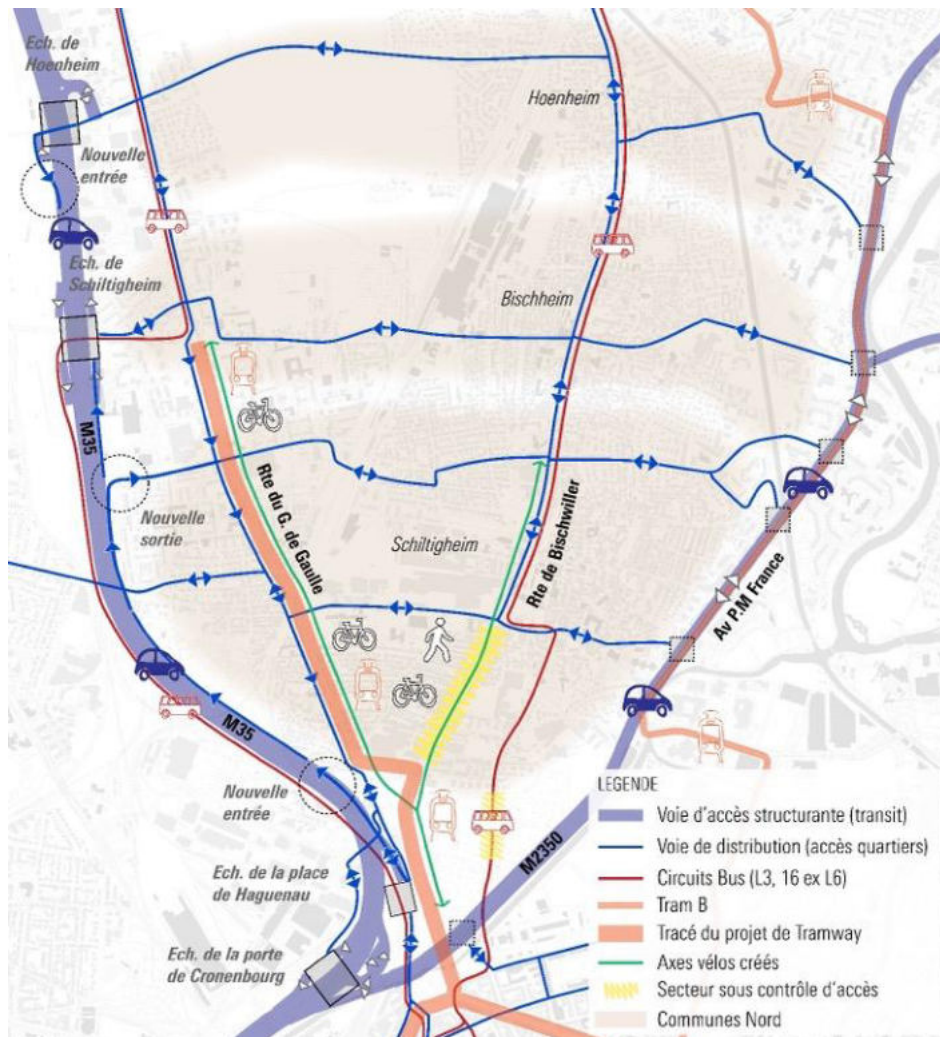
d'espace public et de paysage habituellement réservée aux seules rues des hypercentres commerçants des grandes villes ;

- La branche sud-est, l'Avenue des Vosges, joue aujourd'hui une fonction de distribution du trafic automobile à l'échelle du quartier de la Neustadt. L'insertion du tramway sur cet axe inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO conduit à mettre en valeur ses qualités architecturales et paysagères, en diminuant drastiquement le trafic automobile, réservé à la seule desserte locale, et en offrant des cheminements de qualité pour les piétons et les cyclistes. Cette transformation en profondeur s'accompagne nécessairement d'une réorganisation des accès et du plan de circulation de l'ensemble du quartier traversé ;
- La branche sud-ouest, qui emprunte le boulevard Wilson entre la place de Haguenau et la gare centrale, vient intercepter les flux automobiles entre l'autoroute d'une part, le centre commerçant (Les Halles, le parking Kléber), la gare et le quartier gare d'autre part. L'insertion du tramway, des aménagements cyclables et piétons, et les contraintes fonctionnelles induites sur les carrefours à feux impliquent une réorganisation profonde des accès automobiles vers le cœur de ville.
- Enfin, au cœur du système et à la convergence de ces quatre branches, la place de Haguenau est la clé de voûte du projet urbain, paysager et de mobilité. La transformation de l'échangeur routier et la démolition du long viaduc d'accès à la M35 nord permet l'ouverture d'un grand parc métropolitain entre Strasbourg et Schiltigheim. Elle implique un travail fin de re-concentration des infrastructures routières sur la place, et de reconstitution des fonctionnalités routières en jouant sur de nouvelles connexions entre la ville et l'autoroute à une échelle dézoomée (nouvelle connexion à niveau avec la M2350, création d'une nouvelle bretelle côté Cronembourg, reprise / complétion des sorties M35 aux Halles et à Schiltigheim.

Les principes de réorganisation multimodale des flux dans le secteur Nord du projet

Actuellement dans le secteur nord, les principaux flux de circulation (tous modes confondus) se distribuent sur quatre axes nord – sud, qui convergent « en entonnoir » vers le secteur de la place de Haguenau avec :

- à l'ouest, la M35, infrastructure routière hyperstructurante ;
- à l'est, l'axe Mendès France – M2350, boulevard multimodal dans sa partie nord et infrastructure routière du réseau primaire dans sa partie sud ;
- entre les deux, les deux voies de faubourg de la route du Général de Gaulle et de la route de Bischwiller qui cumulent des fonctions de voies de distribution intercommunales pour le trafic automobile et supportent des lignes de bus structurantes, le tout sur des largeurs contraintes (avec des gabarits de l'ordre de 15 mètres entre façade sur les secteurs les plus contraints).



Dans ce système, l'insertion du tramway sur l'axe route du Général de Gaulle – route de Brumath, implique un nouveau partage de l'espace-rue sur les deux axes centraux de « l'entonnoir ». Sur chacun d'eux, l'espace affecté à la voiture, en circulation et en stationnement, doit être réduit au bénéfice des modes alternatifs : tramway et modes actifs sur la branche Général de Gaulle – Brumath, modes actifs et bus sur la branche Bischwiller (avec un tronçon sud réservé aux modes actifs et aux seuls ayants-droits pour le trafic motorisé). De voies de circulation « intercommunales » pour le trafic automobile, ces deux axes deviennent des voies de distribution locale et « inter-quartiers ».

La M35 et la M2350 conserveront le statut de voies structurantes et absorberont une partie des flux actuellement supportés par les voies plus urbaines.

7.2. Les paramètres transports collectifs du projet tramway et du réseau bus associé

Paramètres d'exploitation commerciale de l'extension tramway

À l'horizon fin 2027, à la mise en service de l'infrastructure nouvelle entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, le projet prévoit son exploitation à fréquence de 7-8 minutes en journée, identique à l'ensemble du réseau de tramway de l'agglomération strasbourgeoise.

Onze rames supplémentaires seront nécessaires pour assurer ce niveau de service.

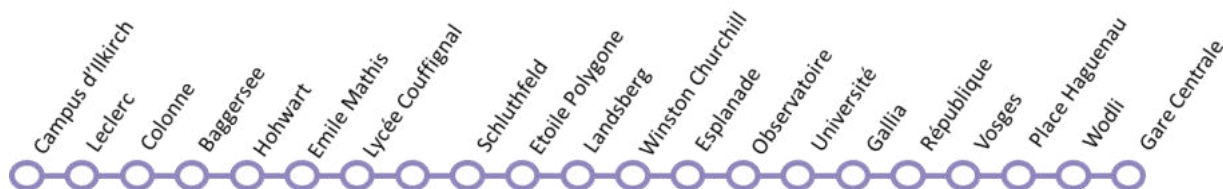
À l'horizon du projet, le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim entrainera une modification du réseau touchant 3 lignes :

- La ligne C, qui sera prolongée vers le Terminus Nord (Marc Seguin) à Bischheim, et desservira 7 nouvelles stations au-delà de Faubourg de Saverne.



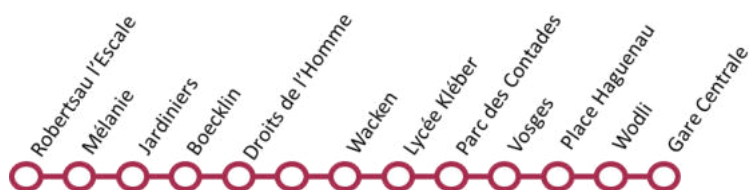
SYNOPTIQUE DE LA LIGNE C, HORIZON PROJET 2027

- La ligne E, qui sera raccourcie avec un terminus à Gare Centrale au lieu de Robertsau L'Escale, en empruntant un nouveau tracé par l'avenue des Vosges,



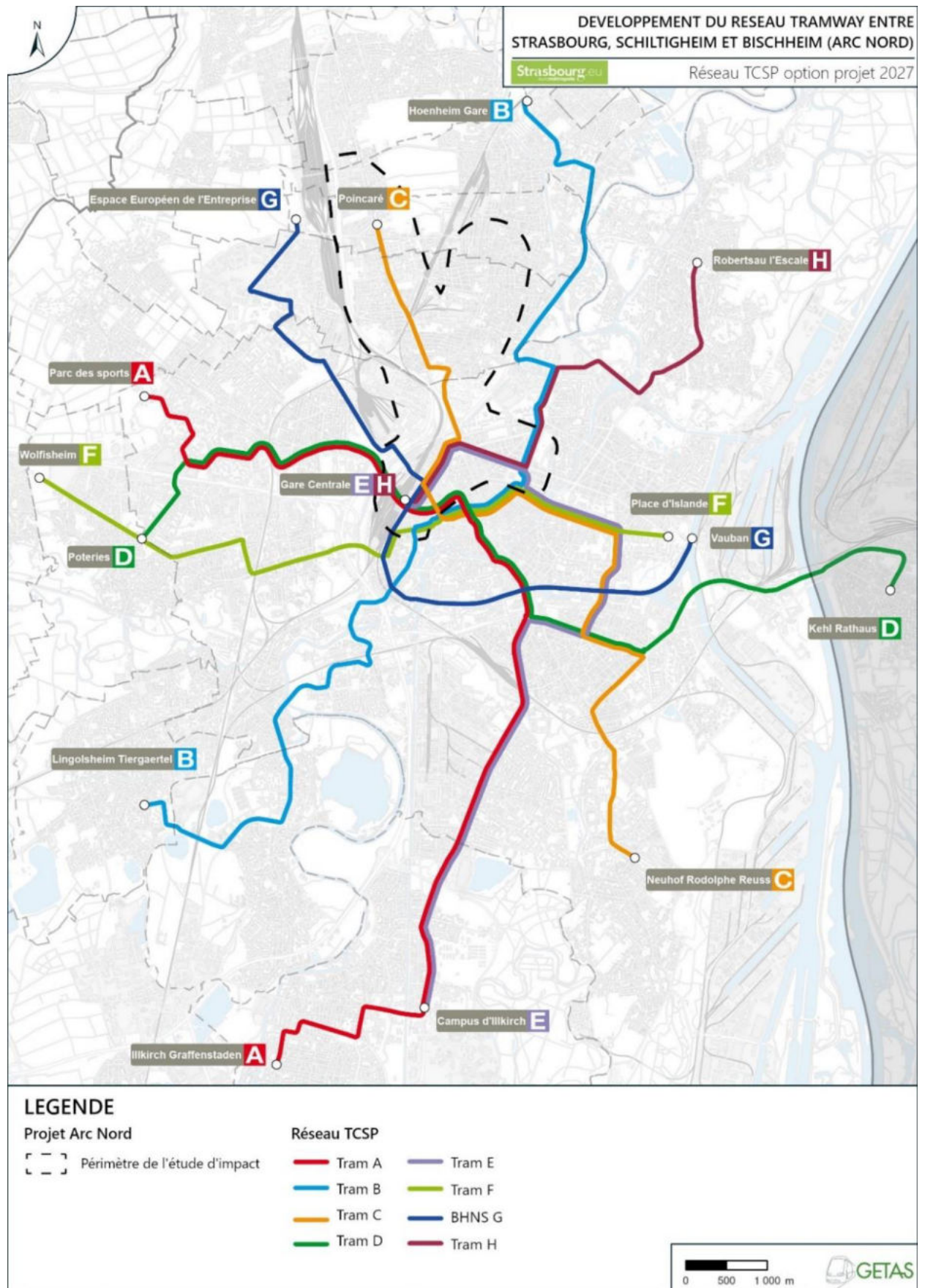
SYNOPTIQUE DE LA LIGNE E, HORIZON PROJET 2027

- La ligne H, ligne de BHNS aujourd'hui qui passera en mode tramway et sera prolongée jusqu'à Robertsau L'Escale en empruntant, comme la ligne E, l'infrastructure nouvelle sur l'avenue des Vosges.



SYNOPTIQUE DE LA LIGNE H, HORIZON PROJET 2027

La carte suivante montre le réseau TCSP restructuré à l'horizon 2027, intégrant le projet :



RÉSEAU TCSP EN 2027 (OPTION PROJET)

Évaluation des effets sur les transports et les déplacements

En 2027, le potentiel de desserte à 500 mètres des nouvelles stations à l'horizon 2027 est de 42400 habitants et 22050 emplois. Les modélisations de fréquentation future du réseau de transport font apparaître une évolution de + 46 000 voyages/jour sur le réseau de transport urbain par rapport à la situation de référence 2027 sans projet tramway (+ 10%), dont + 40000 voyages/jour sur le réseau tramway. Par rapport à la situation actuelle, ce sont + 95000 voyages/ jour en transports urbains supplémentaires.

Les modélisations au stade de l'avant-projet prévoient les temps de parcours suivants :

- 13 minutes entre le nouveau terminus Nord de la ligne C et la station Faubourg de Saverne, contre 15 minutes avec la ligne L6 actuelle (jusqu'au 12 novembre 2023);
- Moins de 9 minutes entre la station Gare centrale et la station République pour la ligne E, contre 10 minutes avec la ligne C actuelle ;
- Moins de 8 minutes entre la station Gare centrale et la station Parc du Contades pour la ligne H, contre 13 minutes actuellement par le bus H ou 16 minutes en tramway.
- 15 minutes entre la station Gare Centrale et la station Robertsau Escalé, contre 27 minutes minimum avec le réseau de TCSP actuel (la combinaison actuelle bus H + tram E étant la plus rapide).

La restructuration du réseau bus

La conception du nouveau réseau bus est réalisée en cohérence avec les actions menées ces dernières années. Elle doit également renforcer l'intermodalité autour du tramway, organiser les lignes de bus pour offrir une véritable alternative à la voiture particulière et participer à la réalisation des objectifs du Plan Climat. Cette organisation vise aussi à envisager une desserte plus homogène par un maillage régulier de lignes de transport en commun sur le territoire concerné par le projet.

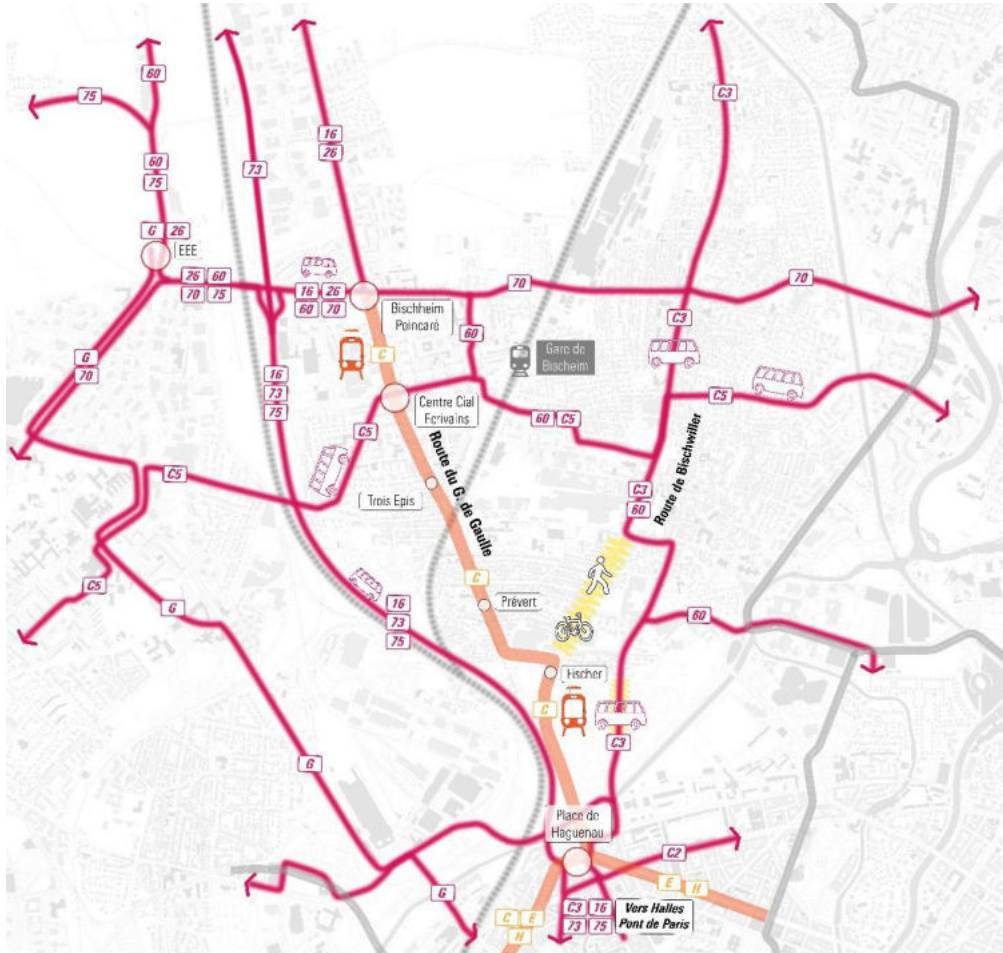
La mise en service des principes d'exploitations du réseau tramway à l'horizon du projet implique la restructuration d'un certain nombre de lignes de bus existantes.

Secteur Nord

Dans le secteur nord, les principes de réorganisation du réseau bus pris en hypothèse dans le cadre de l'AVP sont les suivants :

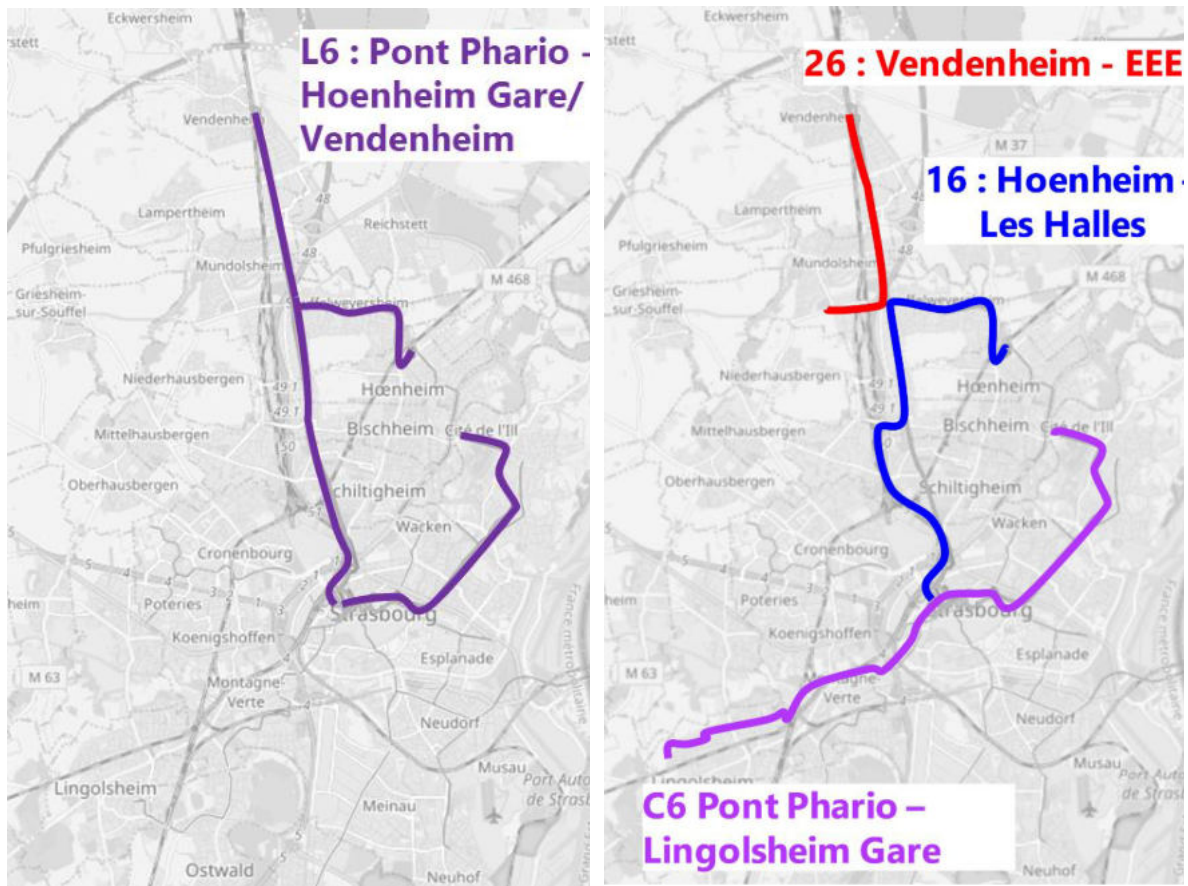
- en amont du tracé tramway, remplacement de l'actuelle ligne 6 par les lignes 16 et 26, en correspondance avec le terminus nord, et disposant respectivement d'un terminus aux Halles, via la M35, et d'un terminus à l'Espace Européen de l'Entreprise (correspondance avec la ligne G) ;
- maintien des lignes transversales Est-Ouest 60 et 70, en correspondance avec le tramway à son terminus Nord ;
- amélioration de l'actuelle ligne 50 en ligne C5, avec correspondance tramway à la station Ecrivains ;
- maintien de la ligne L3 (renommée C3) sur son tracé actuel entre son terminus nord et la Mairie de Schiltigheim. Dans le cadre de la piétonnisation de la Route de Bischwiller, modification de son tracé via la rue de la patrie et la rue de l'Eglise rouge (fermée à la circulation banalisée, sauf accès déchèterie), jusqu'à la Place de Haguenau (correspondance avec les lignes C, E, H).

Depuis la Place de Haguenau, la ligne C3 rejoindra son terminus aux Halles. Par rapport au tracé actuel, ce tracé alternatif est de distance équivalente et compte tenu des modifications proposées dans le cadre du plan de circulation avec la fermeture à la circulation de la rue de l’Eglise rouge au-delà de la déchetterie, et une diminution de trafic de l’ordre de 30% sur la route de Bischwiller sur la section située au droit de la Mairie, ce tracé permet d’envisager des temps de parcours maîtrisés, avec une meilleure régularité que le tracé actuel (avec un gain de temps estimé à 3 minutes sur le trajet compris entre l’arrêt Mairie de Schiltigheim et le terminus aux Halles).



Détail des restructurations

- La ligne L6 qui, en situation actuelle, parcourt un trajet en forme de « U » entre Pont Phario et les gares d’Hœnheim et Vendenheim, emprunte l’axe du tramway sur la route du Général de Gaulle. À l’horizon 2027, celle-ci sera divisée en 3 lignes :
 - Dans la partie Nord du tracé, la ligne 26 entre Vendenheim et l’Espace Européen de l’Entreprise,
 - Dans sa partie centrale, la ligne 16 viendra relier Hœnheim et Les Halles via la M35,
 - La branche vers Pont Phario est diamétralisée et devient la ligne C6 qui permet de rejoindre la gare de Lingolsheim.



RESTRUCTURATION DE LA LIGNE L6, SITUATION ACTUELLE (À GAUCHE) ET OPTION DE PROJET 2027 (À DROITE)

- La ligne L3, qui voit son itinéraire légèrement dévié par la rue de l’Eglise Rouge jusqu’à la place de Haguenau afin d’éviter la partie piétonnisée de la route de Bischwiller.

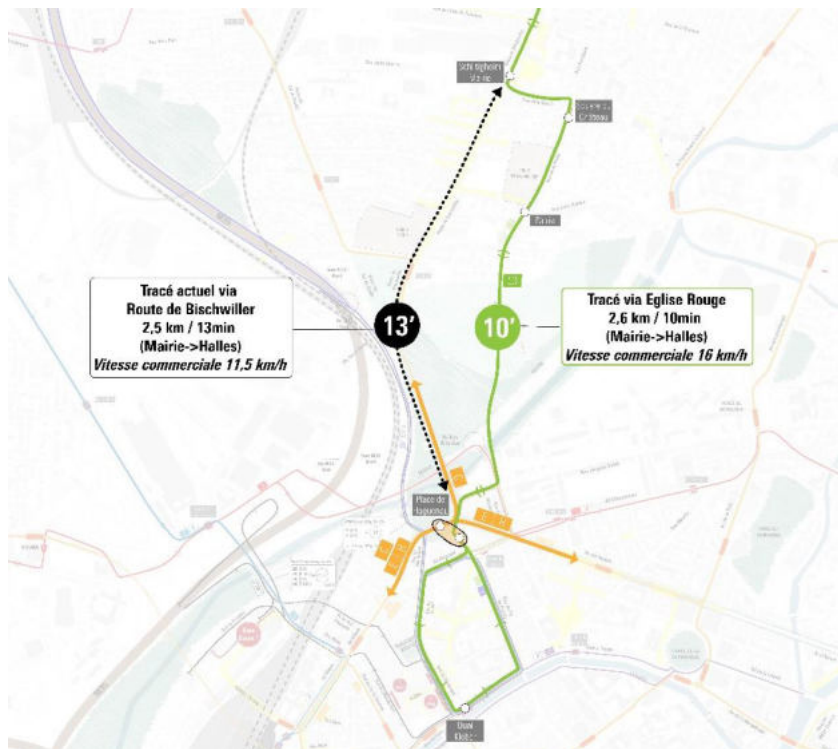
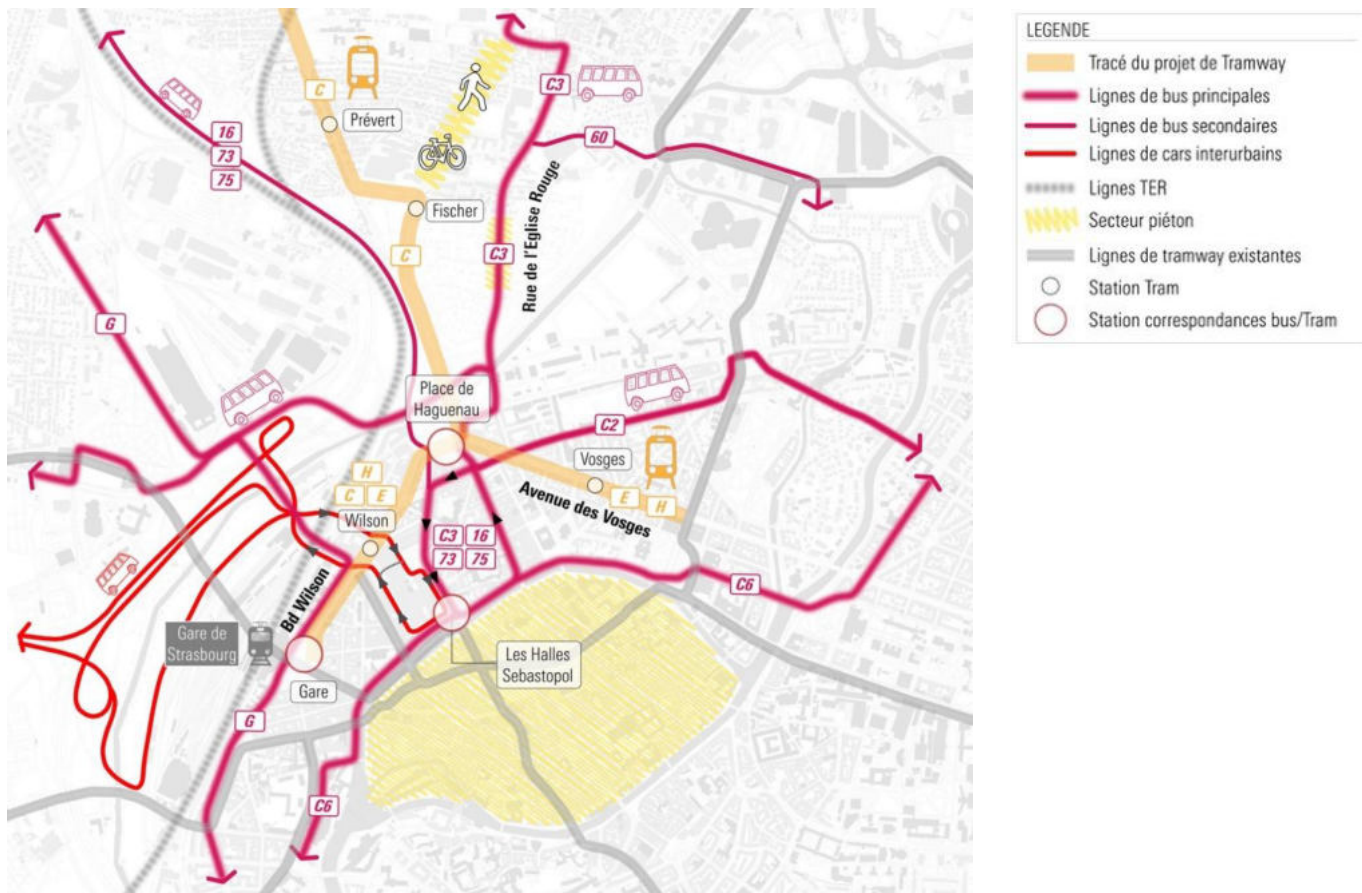


FIGURE 24 : RESTRUCTURATION DE LA LIGNE L3/C3 SUR LA PARTIE SUD DE SON PARCOURS DANS LE CADRE DU PROJET

Secteur centre



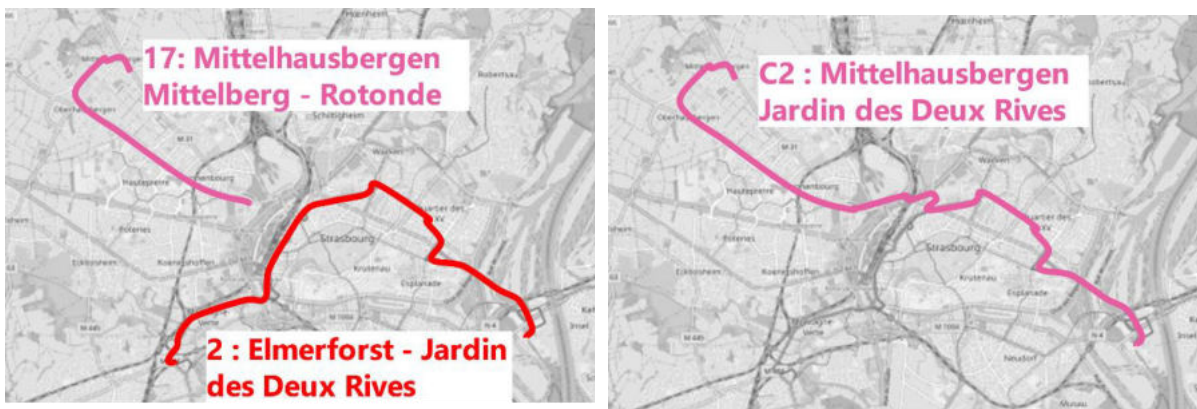
Dans le secteur centre, le projet de réorganisation du réseau de transports collectifs repose sur :

- le schéma d'exploitation associé aux nouvelles infrastructures tramway, qui permet d'offrir un itinéraire alternatif au passage par Homme de Fer pour les lignes E (Gare - Campus d'Illkirch via l'Esplanade et le quartier des facultés) et H (Gare – Roberstau), et d'accueillir la nouvelle branche de la ligne C sur le boulevard Wilson entre les Halles et la Place de Haguenau ;
- la réorganisation du réseau bus avec un passage de la ligne 6 dans les deux sens envisagé sur les quais extérieurs de la Grande Ile ;
- la réorganisation du réseau bus à l'horizon du projet tramway nord, qui prévoit :
 - l'arrivée en terminus aux Halles de la ligne 3 et de la future ligne 16 (ligne express via M35 à partir de l'échangeur de Bischheim), via une boucle qui emprunte la rue du Travail, la rue de Sébastopol, le quai Kléber (terminus), et permet de repartir vers la Place de Haguenau via le Faubourg de Pierre ;
 - l'arrivée en terminus aux Halles des lignes 73 et 75, via le même tracé que la ligne 16 ;
 - la « diamétralisation » de la ligne 2, raccordée à l'actuelle ligne 17 pour former une ligne tangentielle qui emprunte le boulevard Clémenceau, se connecte au tramway Place de Haguenau via la rue de Bischwiller, puis emprunte le nouveau carrefour créé avec la M2350 en contrebas du pont de l'Eglise Rouge pour rejoindre Cronembourg. L'évaluation des variantes de tracé à l'aide du modèle de trafic stratégique de l'EMS a montré la pertinence du principe de raccordement des lignes 2 et 17 ;
 - la réorganisation des lignes Fluo 67, qui sera mise en œuvre dans le cadre du projet de réaménagement du secteur Halles – Sébastopol, avec un « pôle d'échanges » linéaire le

long de la rue de Sébastopol. Cette réorganisation implique un mode d'exploitation beaucoup plus proche de celui des lignes urbaines (avec des temps de régulation réduits), et la création d'aménagements de couloirs dédiés pour sécuriser les temps de trajets.

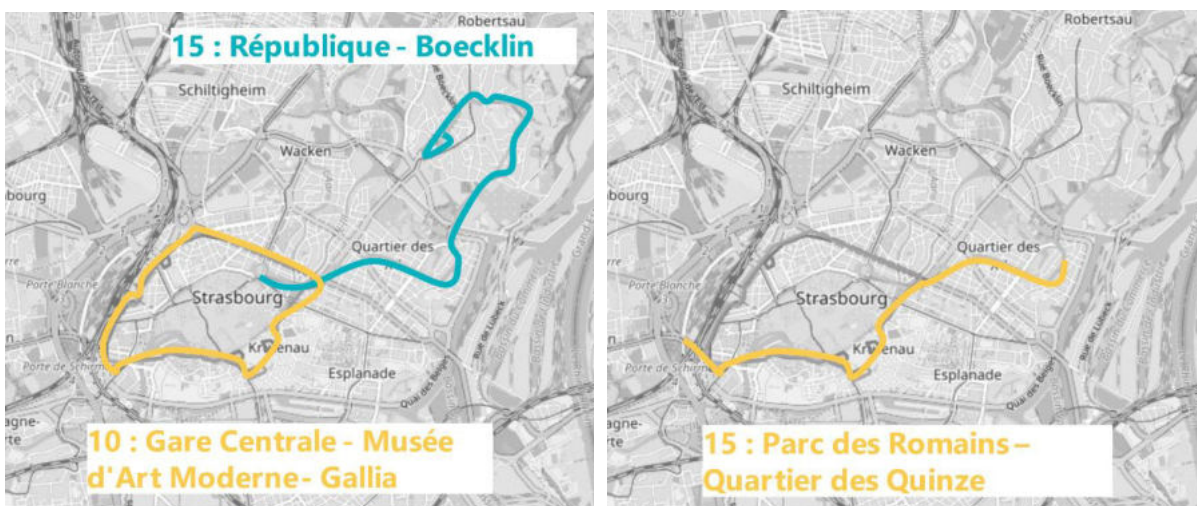
Détail des restructurations bus

- Les **lignes 2 et 17** actuelles vont être fusionnées pour former une ligne tangentielle dite C2 qui empruntera le boulevard Clémenceau, se connecte au tramway Place de Haguenau via la rue de Bischwiller, puis emprunte le nouveau carrefour créé avec la M2350 en contrebas du pont de l'Eglise Rouge pour rejoindre Cronenbourg. La branche de la L2 actuelle allant de la gare centrale à Elmerforst sera remplacée par un tronçon du BHNS G, prolongé vers le Sud Est.



RESTRUCTURATION DES LIGNES 2 ET 17, SITUATION ACTUELLE (À GAUCHE) ET OPTION DE PROJET 2027 (À DROITE)

- Les **lignes 10 et 15** actuelles vont être fusionnées pour devenir une ligne 15 unique. Aujourd'hui peu lisible par les usagers, la ligne 10 parcourt une boucle autour du quartier des halles, dont une partie passe par l'avenue des Vosges qui sera emprunté par le tramway en 2027. Ainsi, la nouvelle ligne 15 empruntera la partie Sud de la boucle depuis le Parc des Romains, jusqu'au Quartier des Quinze, desservi par la ligne actuelle.



RESTRUCTURATION DES LIGNES 10 ET 15, SITUATION ACTUELLE (À GAUCHE) ET OPTION DE PROJET 2027 (À DROITE)

- o La **ligne C1** qui relie aujourd'hui Lingolsheim Alouettes à Lamproie sera prolongée vers le Nord Est jusqu'à Boecklin.



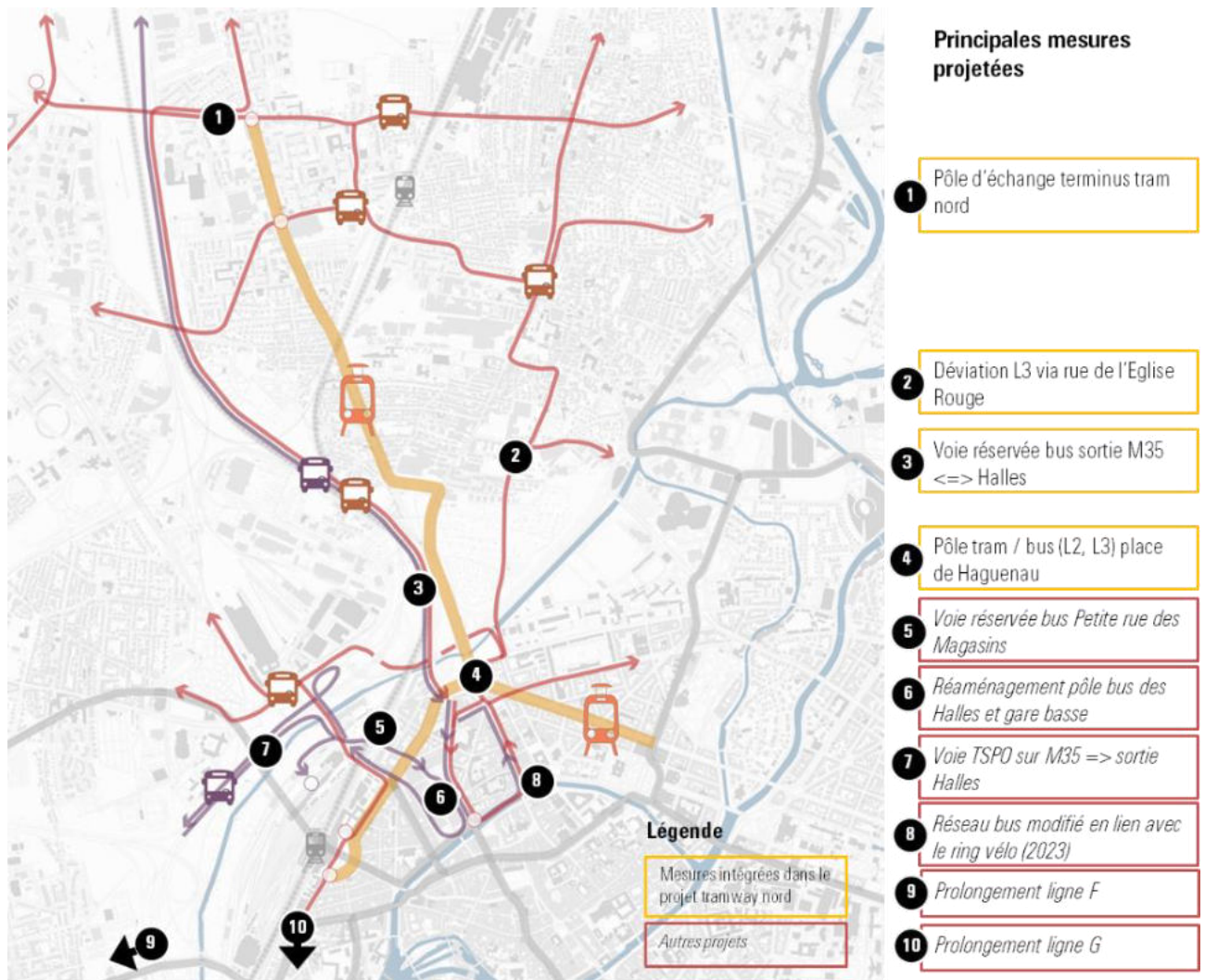
RESTRUCTURATION DE LA LIGNE C1, SITUATION ACTUELLE (À GAUCHE) ET OPTION DE PROJET 2027 (À DROITE)

Le plan ci-dessous présente le projet de restructuration du réseau transports collectifs pris en compte dans les études de mobilité de l'AVP du projet tramway. Les fréquences des lignes en période de pointe indiquées sur les étiquettes sont celles qui sont intégrées dans la modélisation multimodale.



FIGURE 25 : PLAN DE RESTRUCTURATION DES BUS URBAINS À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET – SECTEUR CENTRE

Les pôles d'échanges et de correspondance



Les principaux points de correspondance tram / bus se situeront :

- au terminus nord à Bischheim, point de contact entre le tram C et les lignes bus en provenance du nord 16 et 26, ainsi qu'avec les lignes transversales 60 et 70 ;
- à la station Ecrivains à Schiltigheim, point de correspondance entre le tram C et la ligne C5 (actuelle ligne 50) ;
- place de Haguenau, pôle d'échanges entre les trois lignes de tramway C, E, H et les lignes C3 (actuelle ligne 3) et C2, future ligne tangentielle entre les communes de l'ouest et le quartier allemand ainsi que l'Esplanade ;
- à la station Wodli, avec une correspondance entre les trois lignes tramway et la ligne G ;
- place de la gare, correspondance avec la ligne G, la gare centrale et les lignes A/D.

Cette réorganisation de l'offre de service s'accompagnera de la mise en place de dispositifs destinés à améliorer et sécuriser les temps de parcours des bus, dans le cadre de l'opération tramway et du plan de circulation associé, ainsi que dans le cadre d'autres interventions de réaménagement de voirie.

Zoom sur le terminus nord

Les études préliminaires du tramway nord avaient envisagé la création d'un parking-relais au terminus nord, dans le secteur de la rue Burger. Le bilan de la concertation préalable de Mars 2022 a mis en évidence les difficultés d'insertion de cet ouvrage dans un tissu urbain contraint, avec un fort impact sur les bâtiments existants, et a conclu à la nécessité de réexaminer l'opportunité de ce P+R. Les études d'AVP proposent d'abandonner la création de ce P+R, considérant :

- que le P+R de l'Espace Européen de l'Entreprise, situé en vis-à-vis du terminus nord à l'ouest de la M35, offre une solution d'intermodalité voiture + transports urbains pertinente pour les flux automobiles en provenance du nord, et à destination du centre-ville (grâce à la BHNS G et à son prolongement), ainsi que pour l'accès à Bischheim et Schiltigheim Est, grâce aux lignes 60 et 70 ;
- que le P+R existant est actuellement sous-utilisé (159 places libres sur 170 en moyenne en semaine, à tout moment de la journée selon les données de fréquentation 2022 de la CTS, hors mois de décembre – Source Observatoire du stationnement 2022, ADEUS) ;
- qu'il subsiste également des réserves de capacité importantes dans les autres P+R, qui permettent de compléter les solutions d'intermodalité pour l'accès au centre métropolitain (P+R Rives de l'Aar, Parc des Romains, voire Rotonde).

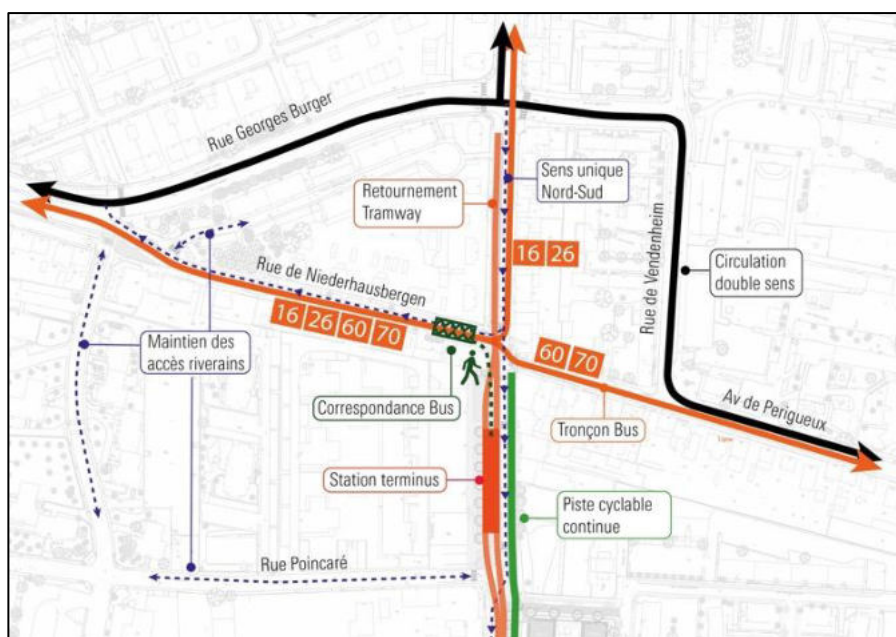


FIGURE 26 : ZOOM ORGANISATION DU TERMINUS «TRAMWAY VERS LE NORD»

Le terminus nord sera cependant un véritable pôle d'échanges, avec la correspondance aménagée entre quatre lignes de bus avec un arrêt rue de Niederhausbergen et la station tramway implantée immédiatement au sud de celle-ci.

7.3. Organisation des circulations automobiles

Une nouvelle hiérarchie pour la distribution des flux automobiles

En milieu urbain, l'insertion d'un projet de transport en commun en site propre de surface implique toujours une réaffectation de l'espace-rue, avec des arbitrages entre les fonctions circulatoires, le paysage et les usages de l'espace public, se traduisant sauf rare exception par :

- une réduction physique de l'espace alloué à la circulation automobile ;
- et / ou une réduction des capacités d'écoulement du trafic automobile liée au fonctionnement des carrefours, qui doivent permettre de prioriser les transports publics (et d'améliorer la sécurité des modes actifs).

Le projet «Tramway vers le Nord» n'échappe pas à la règle, et son impact sur la réduction de capacité du système routier sera d'autant plus sensible que :

- les gabarits des voiries du secteur nord sont très réduits ;
- le secteur centre est éminemment contraint, tant au regard de la complexité des carrefours à mettre en place (tronc commun du tracé gare – place de Haguenau), qu'au regard des enjeux de qualité urbaine et paysagère (PSMV, UNESCO).

Le plan de circulation automobile est donc une couche stratégique du système de mobilité associé au projet, qui doit concilier cette baisse de capacité avec :

- le maintien de l'accessibilité automobile pour l'ensemble des riverains (a minima accès aux garages) des axes empruntés ;
- un minimum de lisibilité d'accès aux quartiers dans l'environnement élargi du projet ;
- la maîtrise des risques de reports de trafic vers les rues et des zones sensibles aux nuisances dans l'environnement élargi.

Pour ce faire, le plan de circulation automobile reposera sur :

- une nouvelle hiérarchisation du réseau viaire, qui sollicitera davantage le réseau hyperstructurant (M35, M2350) dans une fonction urbaine ;
- la création de boucles de circulation pour l'accès aux différents quartiers desservis par le projet, et la limitation des possibilités de transits inter-quartiers / intercommunaux dans ces secteurs.

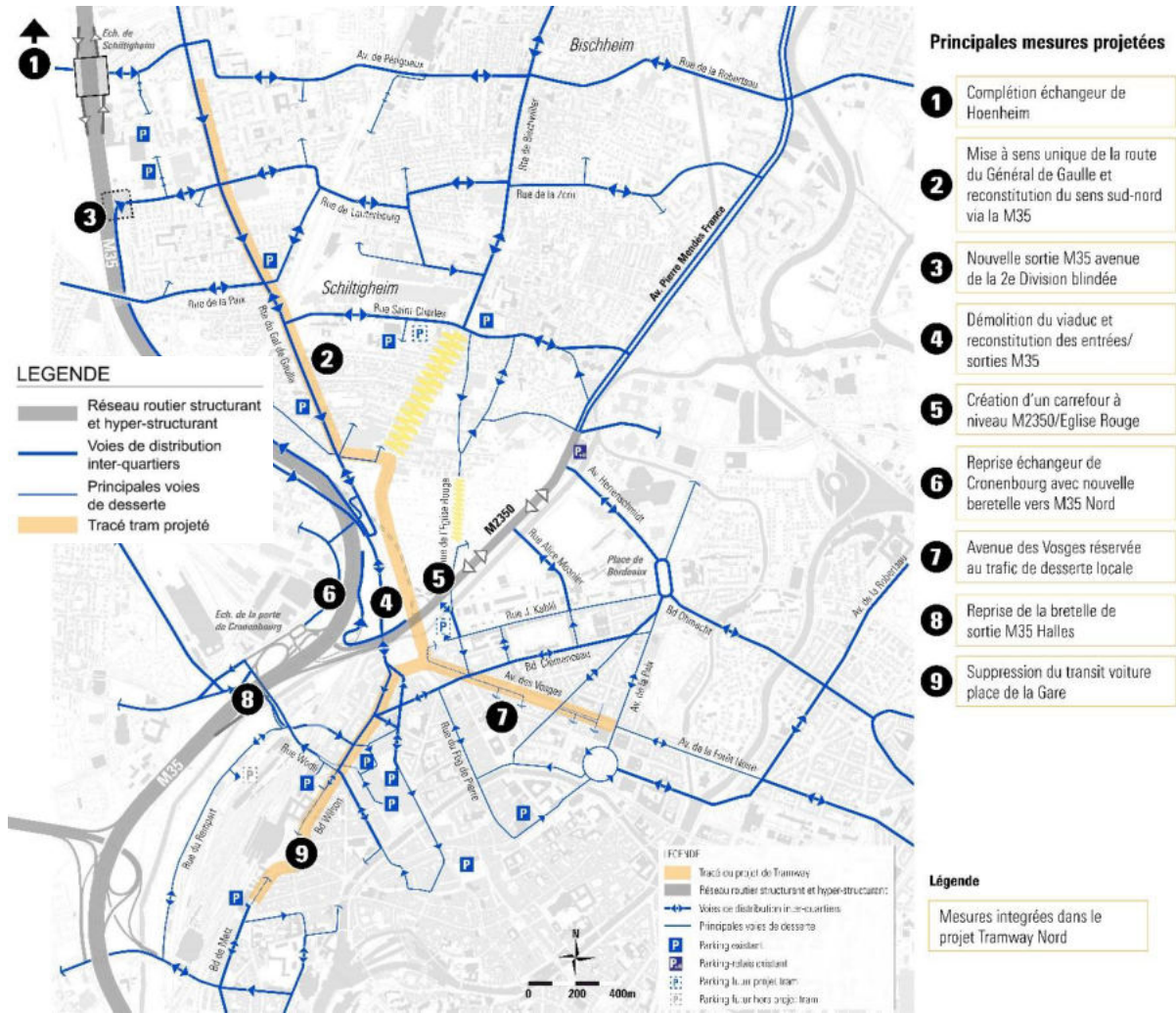


FIGURE 27 : NOUVELLE HIÉRARCHISATION DU RÉSEAU VIAIRE À L'HORIZON DU PROJET

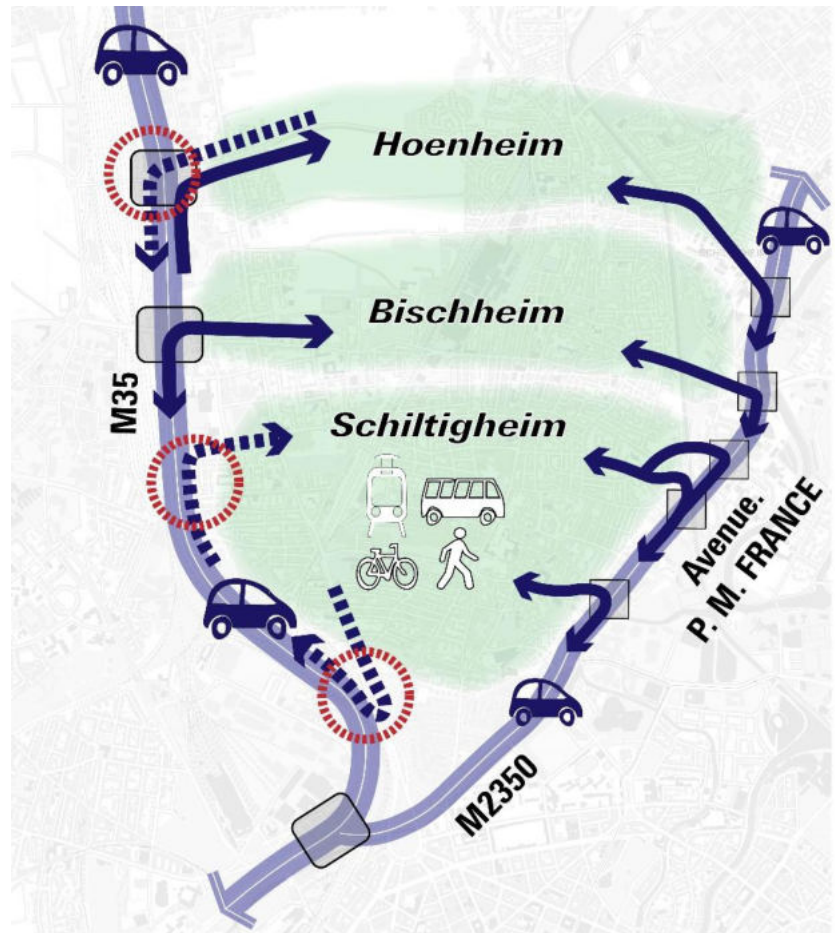
Les principes de circulation liés au projet dans le secteur Nord

Le plan de circulation associé au tramway sur l'axe Général de Gaulle – Brumath repose sur la mise à sens unique de cette voie dans le sens nord-sud, entre la rue Burger à Bischheim et la rue des Malteries à Schiltigheim, à l'exception du tronçon compris entre la rue Saint Charles et la rue de la Paix à Schiltigheim.

Ce principe permet de réduire la largeur de chaussée, au bénéfice de l'insertion du tramway et d'un aménagement cyclable bidirectionnel sur toute la longueur de l'itinéraire.

La mise à sens unique est rendue possible grâce à l'utilisation de la M35, qui assumera le sens de circulation supprimé (sud-nord), en formant une boucle de circulation pour la desserte du secteur.

Ce dispositif implique d'améliorer la connectivité entre le tissu urbain et la M35.



Trois nouvelles connexions avec la M35 sont prévues dans le cadre du projet tramway :

- au nord, au niveau de l'échangeur de Hoenheim, où une nouvelle entrée permettra d'accéder à la M35 en direction du sud sans devoir rejoindre l'échangeur de Bischheim, ce qui soulagera la route de Brumath en amont du périmètre de projet.
- au niveau de la rue de la deuxième division blindée à Schiltigheim, où une nouvelle sortie permettra de rejoindre directement la ville en venant du sud ;
- à hauteur de la place de Haguenau : dans le cadre de la reconfiguration de l'échangeur, un accès vers M35 nord sera possible depuis la route du Général De Gaulle dans la partie nord de la place (près du chemin des deux ponts), ce qui simplifiera le trajet d'accès vers cette direction (actuellement, il faut faire le tour complet de la place) ;

La réalisation de ces nouvelles connexions permet de mieux répartir les flux entre les différents échangeurs et d'optimiser l'usage de la M35 afin qu'elle accueille une partie du trafic urbain qui passe actuellement dans les axes de faubourg.

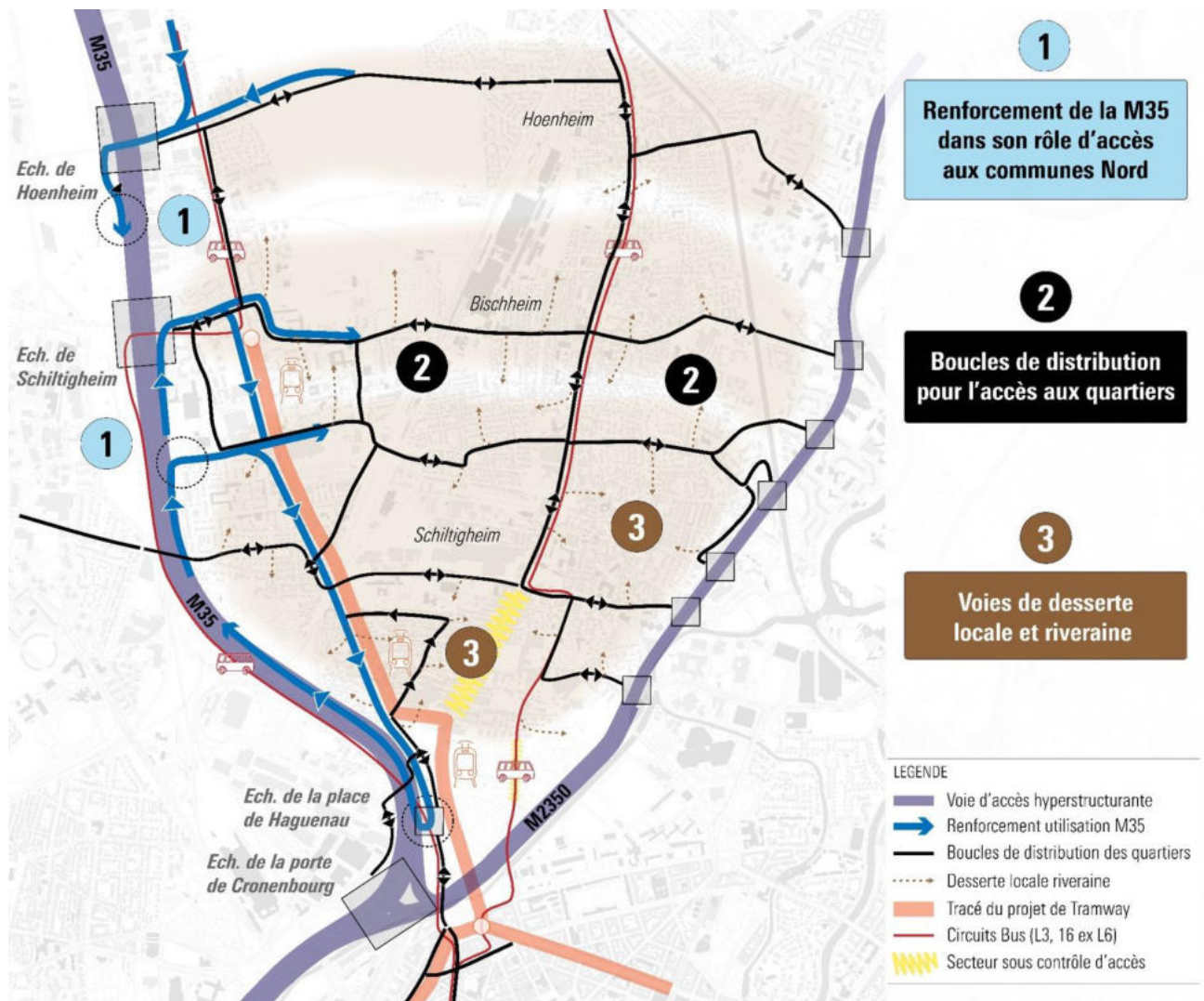


FIGURE 28 SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE, SECTEUR NORD

En complément de ce travail sur les connexions M35, le plan de circulation automobile s'appuie sur :

- des voies de distribution interquartiers (cf. n° 2 sur le schéma ci-contre), qui permettent de maintenir des itinéraires d'accès automobiles lisibles entre les différents quartiers, notamment pour les relations est-ouest ;
- le réseau fin des voies de desserte riveraine, qui permet de desservir finement l'ensemble du tissu urbain (n° 3).

La piétonnisation de la partie sud de la route de Bischwiller s'inscrit dans ce schéma d'ensemble. La rue de l'Église Rouge, qui joue actuellement le rôle « d'itinéraire malin » en heures de pointe sera réservée aux bus et aux modes actifs dans sa section située au-delà de la déchetterie. Depuis Schiltigheim, l'accès à la déchetterie se fera via la rue Pasteur, la rue Herrenschmidt, la rue Fritz Kieffer et la rue Jacques Kablé. Cela répond au double objectif de sécurisation des temps de parcours pour la ligne C3 d'une part, et d'évitement des itinéraires de transit entre Strasbourg et Schiltigheim via des rues qui ne sont pas adaptées à cette fonction (rue de la Patrie, rue des Chasseurs, etc.).

Les principes de circulation automobile dans le secteur du centre élargi de Strasbourg

L'insertion du projet «Tramway vers le Nord» conduit à une évolution de la hiérarchie du réseau viaire dans le quadrant nord-est du centre-ville élargi. Cela concerne en premier lieu les axes empruntés par le tramway :

- le Boulevard Wilson, qui conserve une fonction de voie interquartiers entre les Halles et le quartier de la Neustadt, mais qui ne sera plus un axe de transit entre la rue Wodli et le Boulevard de Metz, la circulation sur la place de la gare étant réservée aux riverains et aux modes de circulation alternatifs ;
- l'Avenue des Vosges, qui sera réservée à la desserte riveraine entre la Place de Haguenau et l'Avenue de la Paix ;
- le pont est de la Place de Haguenau, qui sera réservé au tram et aux modes actifs.

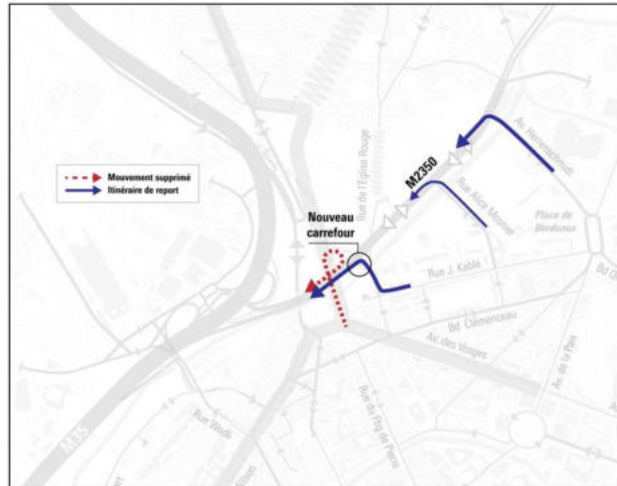
En complément, l'accessibilité aux différents quartiers du centre élargi sera assurée par des voies de distribution permettant de rejoindre le réseau routier structurant et hyperstructurant :

- par une boucle de circulation formée par la Petite rue des Magasins et la rue Wodli dans le secteur gare – Halles ;
- par la reconstitution des deux sens de circulation sur le pont ouest de la place de Haguenau, pour rétablir les échanges avec la M35 nord et Schiltigheim ;
- par la création d'un nouveau carrefour au droit du pont de l'Église rouge, à l'est de de la Place de Haguenau.

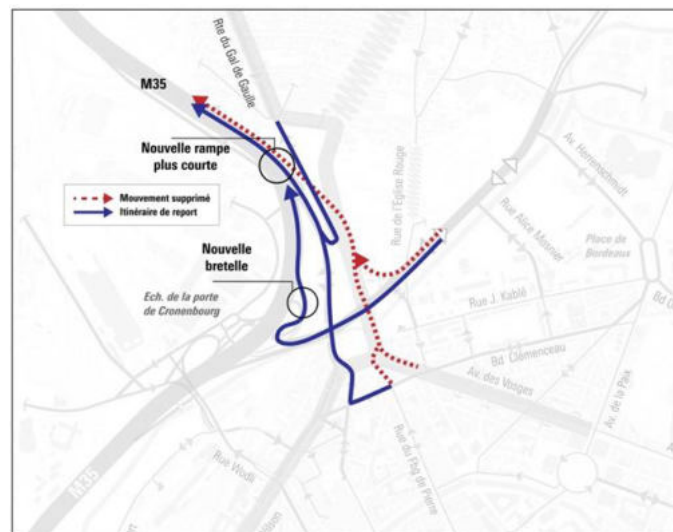
La reconfiguration de la place de Haguenau

L'échangeur de la Place de Haguenau est à la convergence des trois branches du tracé tramway et du débouché de la route de Bischwiller. C'est un nœud stratégique pour l'ensemble du système de mobilité associé au projet. Le parti d'aménagement retenu pour l'insertion du tramway et pour traduire l'ambition de transformation de l'échangeur en véritable parc urbain consiste à concentrer les flux de circulations automobiles sur le pont situé à l'Ouest de la place (le long du faisceau ferroviaire), tandis que le pont à l'Est est réservé au tramway et aux modes actifs. La transformation de l'échangeur en parc urbain implique la suppression des infrastructures routières qui se connectent aujourd'hui à la partie est de l'échangeur, mais leur fonctionnalité est reconstituée par un nouveau maillage viaire, qui implique une reconfiguration des accès à une échelle élargie. Ainsi :

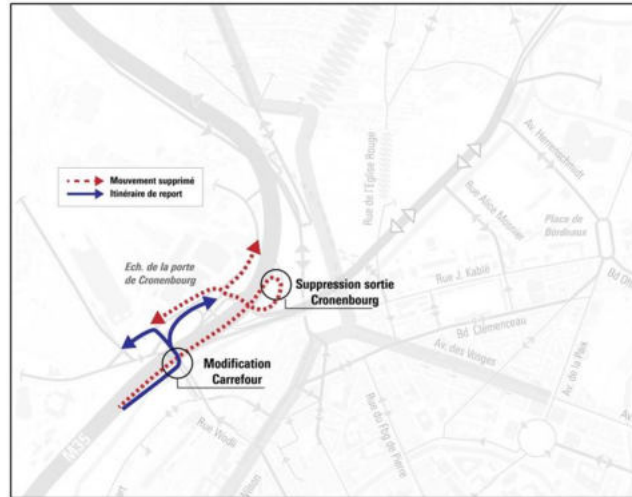
- la bretelle d'entrée sur la N 2350 depuis le pont est (qui permet de rejoindre la M35 en direction du sud), sera reconstituée grâce à un nouveau carrefour à feux, implanté en contrebas du pont de l'Église rouge. Ce carrefour, similaire à celui qui a été réalisé au niveau de la rue Alice Mosnier, s'inscrit dans la logique de transformation progressive des infrastructures à caractère autoroutiers en voies structurantes urbaines et multimodales (schéma ci-dessous) ;



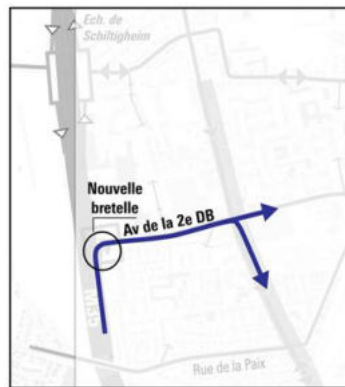
- la bretelle d'accès à Schiltigheim et à la M35 Nord ainsi que le viaduc de connexion à la M35 nord seront remplacés par (schéma ci-dessous) :
 - une nouvelle rampe d'accès, beaucoup plus courte que le viaduc actuel, accessible depuis Strasbourg via le pont ouest et depuis Schiltigheim via la route du Général de Gaulle ;
 - une nouvelle bretelle permettant de rejoindre la M35 nord, située entre l'échangeur de Cronenbourg et le faisceau ferroviaire.



- l'insertion de cette nouvelle bretelle côté Cronenbourg implique la suppression de l'actuelle sortie n°1, qui permet d'accéder à Cronenbourg et au Marché gare depuis la M35 sud. Cette fonction devra donc être reconstituée, via l'ouverture d'un mouvement de tourne-à-gauche au niveau de la sortie M35 des Halles (schéma ci-dessous).



- Par ailleurs, une partie des flux qui empruntent actuellement la sortie Cronenbourg vers Schiltigheim (via le chemin des deux ponts) pourra emprunter la nouvelle sortie depuis M35 sud créée au niveau de l'avenue de la 2ème Division Blindée à Schiltigheim (schéma ci-dessous).



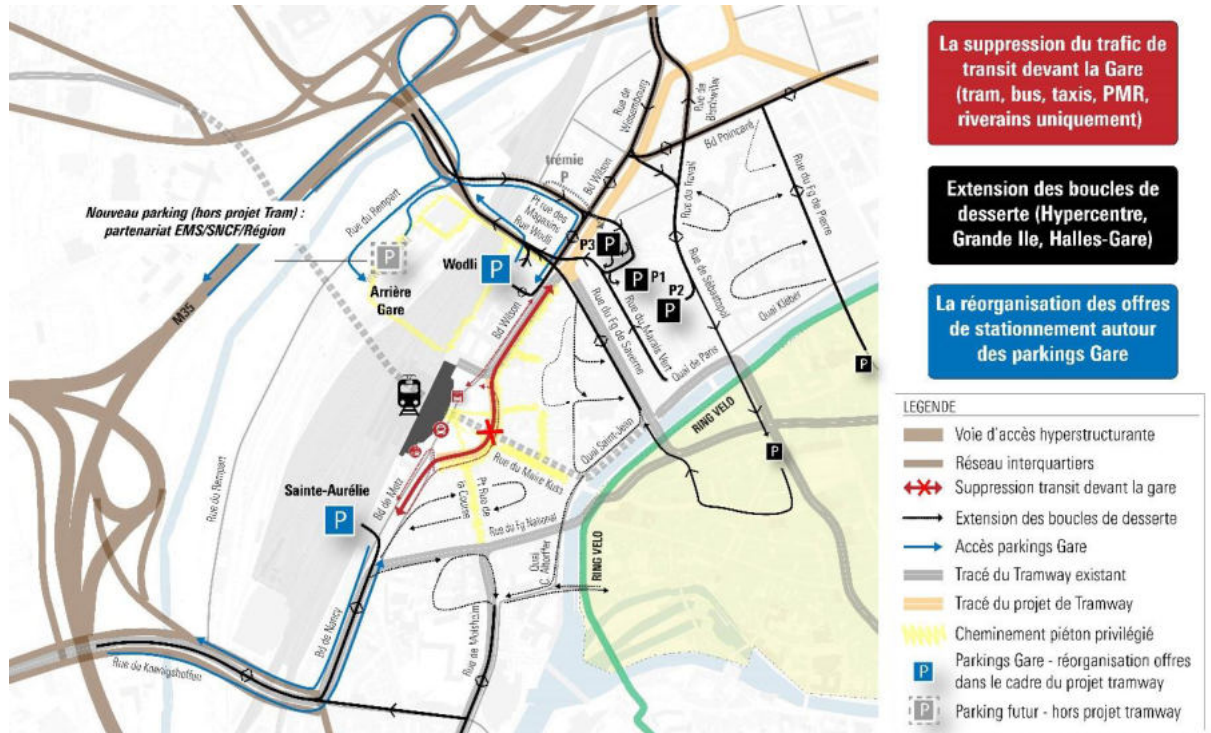


FIGURE 29 : PRINCIPES D'ACCÈS AUTOMOBILE, SECTEUR GARE-HALLES, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

Principes d'accès automobile, secteur gare – Halles

Dans le secteur gare-halles, le projet «Tramway vers le Nord» s'interface avec le projet de réaménagement des Halles et le projet partenarial d'ouverture de la gare à 360°. In fine, les principes d'accès automobile à l'horizon du projet tramway s'appuient sur :

- La suppression du trafic traversant la place de la gare (transit correspondant au périmètre entre la rue Wodli et la Porte Blanche). La circulation sur la place de la gare sera réservée aux riverains et aux fonctions de mobilité liées à la gare (bus, taxis, PMR) ;
- Le déplacement de la dépose-minute voiture, actuellement située sous le parvis de la gare, vers les parkings Wodli et Sainte Aurélie, qui disposent chacun d'un accès direct vers les quais SNCF.

L'accès à la gare sera par ailleurs complété, dans un projet déconnecté du projet tramway (partenariat entre l'Eurométropole, la Région Grand Est et la SNCF), par la création d'un nouveau parking à l'arrière de la gare, accessible directement depuis la sortie M35 « Place des Halles ».

- L'extension au quartier du système de boucles de circulation qui prévaut dans l'hypercentre depuis la première ligne de tramway, qui permet la desserte mais empêche les possibilités de transit. Ainsi :
 - le sud du quartier gare sera accessible depuis la Porte Blanche;
 - le nord du quartier gare sera accessible via le Faubourg de Saverne ;

- le secteur des Halles sera accessible depuis la sortie Halles (accès P3 et P1), via une boucle entrant par la Petite rue des Magasins et sortant par la rue Wodli, et depuis la Place de Haguenau via la rue de Bischwiller, la rue du Travail et la rue de Sébastopol.

- L'optimisation du système d'échange entre la sortie M35 des Halles et le quartier, prévue dans le cadre du projet de hub multimodal de Strasbourg, avec :

- la réutilisation partielle du « tunnel des Halles », actuellement fermé, pour faciliter l'accès aux parkings P3 et P1 en évitant le carrefour tramway sur le Boulevard Wilson et compte tenu des réductions de capacités induites par un nouveau couloir de bus sur la Petite rue des Magasins;

- la mise à sens unique de la rue Wodli, qui permet d'optimiser le fonctionnement du carrefour tramway faubourg de Saverne et d'aménager une continuité cyclable.

Principes d'accès automobile, secteur Vosges – Neustadt

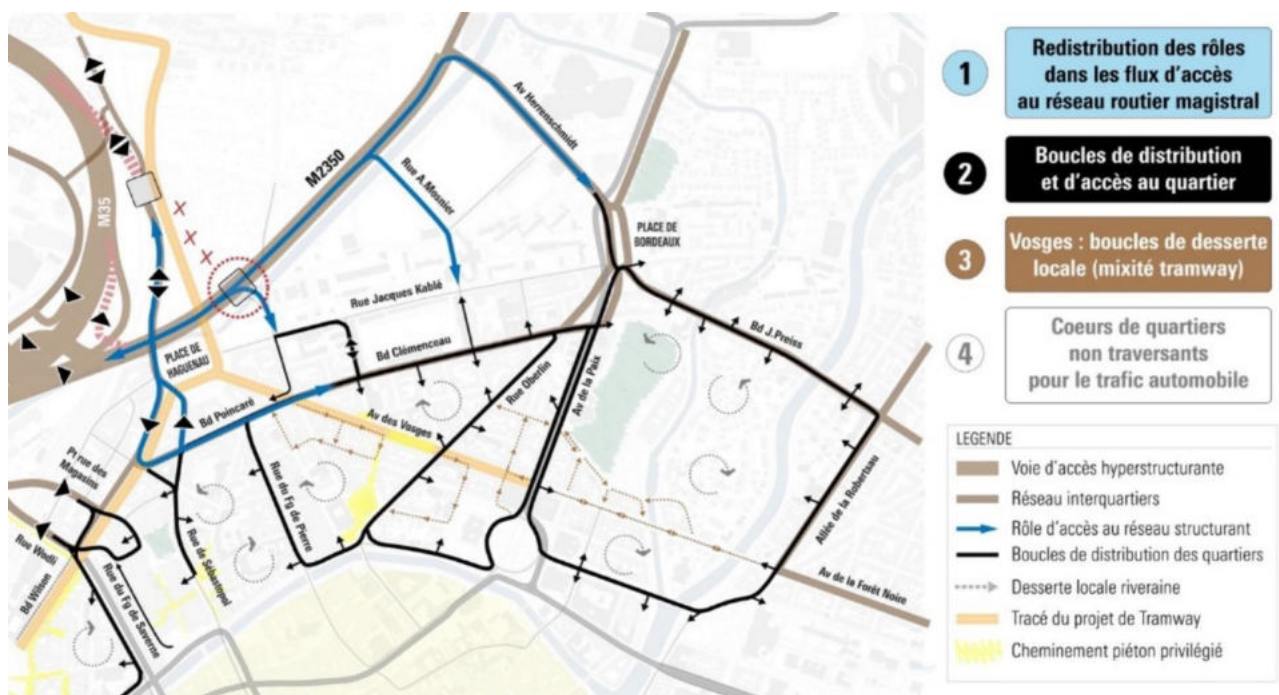


FIGURE 30 : PRINCIPES D'ACCÈS AUTOMOBILE, SECTEUR VOSGES – NEUSTADT, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

Dans le secteur Vosges-Neustadt, les principes d'accès automobile s'appuient sur :

- l'utilisation de la M2350, qui se substitue pour partie à l'Avenue des Vosges dans son rôle de collecte des flux d'échange entre le réseau routier magistral (M35) et le quartier. Cette fonction sera assurée via les points de connexion existants (carrefours avec l'avenue Herrenscheidt, la rue Alice Mosnier) et via le nouveau carrefour créé en contrebas du Pont de l'Église rouge qui permettra les mouvements d'entrée depuis la M2350 sud et la sortie du quartier ;
- l'utilisation du maillage des voies de distribution existantes (Boulevard Clémenceau, Avenue de la Paix, Rue Oberlin, etc.) pour maintenir une desserte lisible vers les différents secteurs du quartier ;
- à l'intérieur des « macro-îlots » délimités par ces voies de distribution, des rues de desserte fine et des mesures de circulation qui permettront d'éviter les « itinéraires malins » et les reports de trafics dans le tissu résidentiels ;

- sur l’Avenue des Vosges elle-même, la circulation des véhicules sera possible sur la plateforme tramway selon certaines sections entre la place de Haguenau et l’Avenue de la Paix. La circulation de bout en bout de l’avenue ne sera plus possible. Deux zones de l’avenue seront non circulées : la section entre la rue Simonis et la rue Oberlin, qui accueille la station tramway, et la section entre la rue Louis Apfel et l’avenue de la Paix. Ce principe de circulation permet de maintenir une desserte locale – riverains, livraisons, services publics - en mixité avec le tramway, avec une garantie de performance pour ce dernier (trafic limité qui ne perturbe pas l’exploitation tramway avec une bonne vitesse commerciale), dans un dispositif très économe en voirie qui permet de valoriser au maximum la qualité architecturale et paysagère de l’Avenue.

7.4. Les plans de circulation détaillés – secteur Nord



FIGURE 31 : LEGENDE DES PLANS DE CIRCULATION

Branche Général de Gaulle Nord – Route de Brumath

Sur cette section, les principes de circulation reposent sur :

- la mise à sens unique nord-sud de l’axe Route du Général De Gaulle – Route de Brumath, entre la rue Burger et la rue de la Paix et l’implantation d’une piste cyclable bidirectionnelle à l’est de la plateforme tramway ;
- la création d’une nouvelle sortie de la M35 en provenant du sud à hauteur de l’avenue de la 2ème division Blindée, et la complétion de l’échangeur de Hoenheim avec une nouvelle bretelle d’entrée vers M35 sud ;
- le maintien à double sens de l’axe Général de Gaulle entre les rues Saint-Charles et de la Paix (maintien d’une transversalité est-ouest interquartiers).

Dans le secteur du terminus, le plan de circulation vise à améliorer l'interconnexion tram-bus entre la rue de Niederhausbergen et la route du Général de Gaulle :

- la rue de Niederhausbergen est à double sens pour les bus, mais seulement à sens unique pour les automobiles (dans le sens est-ouest pour permettre la desserte locale en boucle, sans constituer un itinéraire de shunt pour rejoindre la route de Brumath depuis l'échangeur) ;
- le tronçon de l'Avenue de Périgueux entre la route de Brumath et la rue de Vendenheim est réservé aux bus et la continuité ouest-est entre la rue Burger et l'Avenue de Périgueux est assurée via la rue de Vendenheim, avec la mise à double sens de la rue de Mundolsheim.

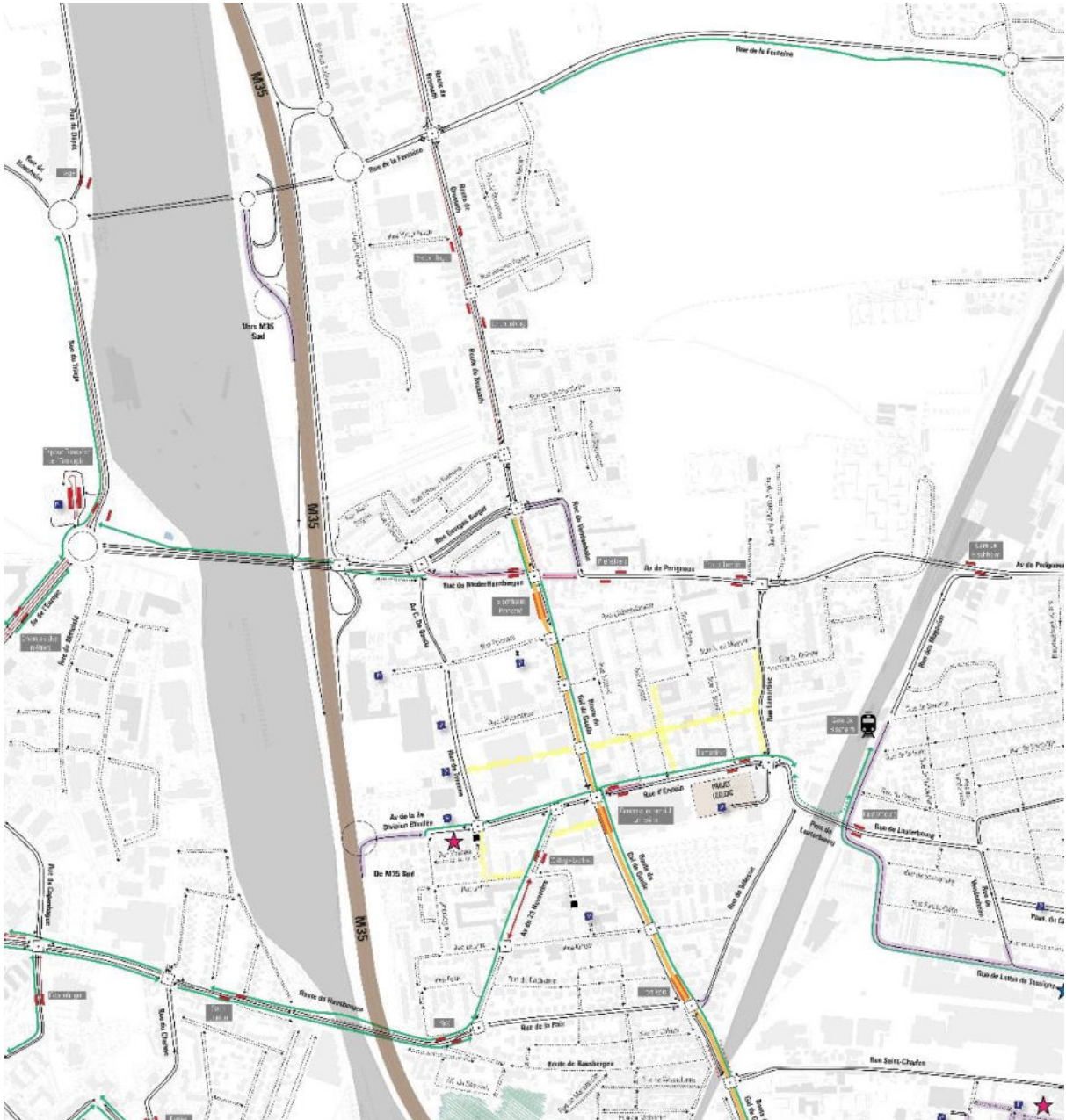


FIGURE 32 : PLAN DE CIRCULATION DÉTAILLÉ, SECTEUR ROUTE DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET TERMINUS NORD

Branche Général de Gaulle Sud – Route de Bischwiller

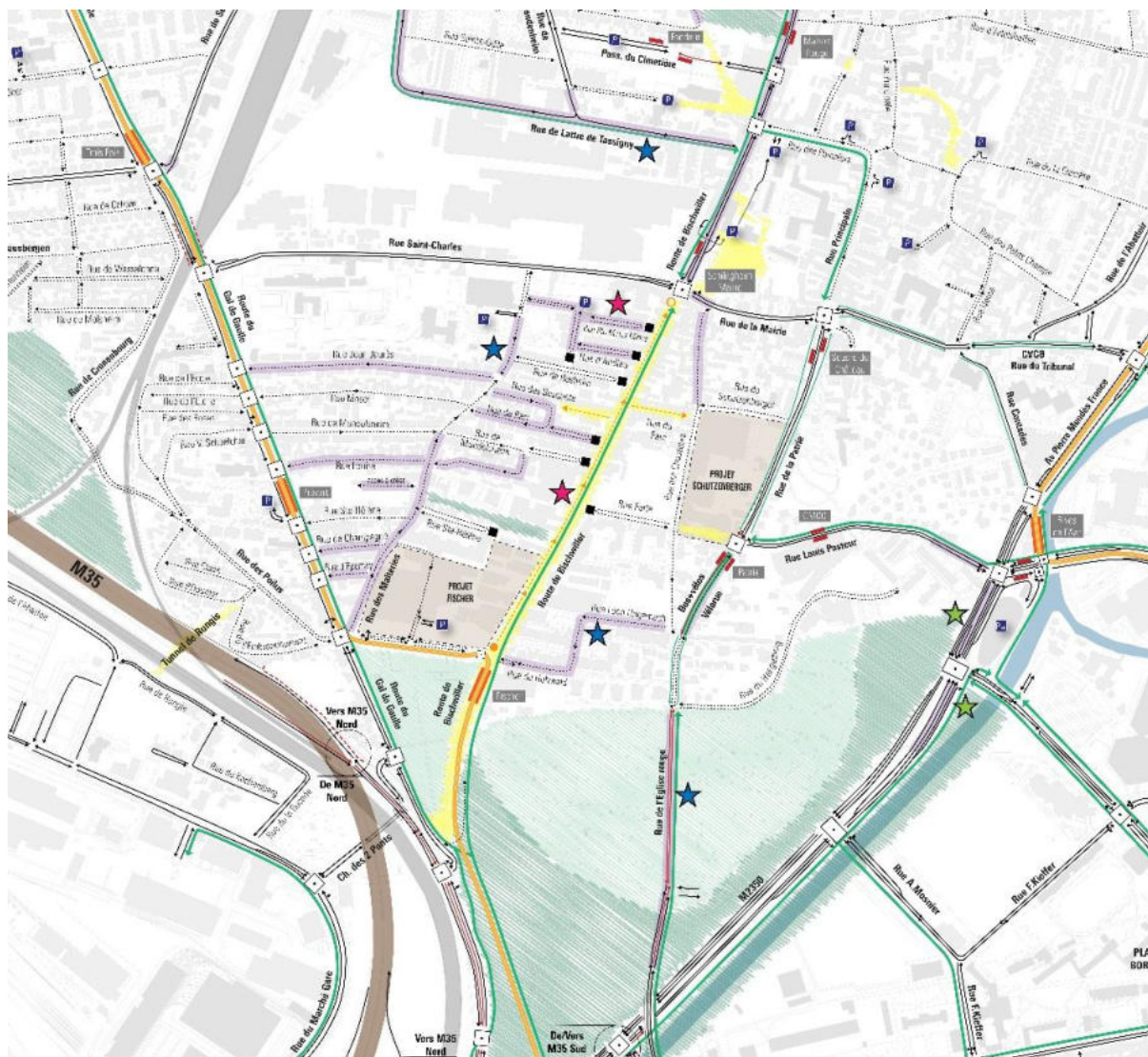


FIGURE 33 : PLAN DE CIRCULATION DÉTAILLÉ, SECTEUR SUD DE LA ROUTE DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET DE LA ROUTE DE BISCHWILLER

Sur la section étroite de l'axe Général de Gaulle, les principes de circulations comprennent :

- la mise à sens unique de la route du Général de Gaulle entre la rue Saint-Charles et la rue Hélène Schweitzer ;
- au sud, son maintien à double sens, qui permet de conserver un accès direct depuis Strasbourg pour le quartier des Malteries.

Dans le quartier des Malteries, des modifications de sens de circulation sont prévues pour :

- permettre la desserte automobile fine de l'ensemble du quartier par des boucles de circulations tout en évitant les itinéraires de « shunt » à travers le quartier entre la place de Haguenau et le nord de la route de Bischwiller ;

- limiter les mouvements de tourne-à-gauche qui croisent la plateforme tramway depuis le nord de la route du Gal de Gaulle (carrefours à feux avec majoritairement des mouvements sortants du quartier) ;

Sur la route de Bischwiller, le plan de circulation proposé s’inscrit dans la suite des études et des concertations menées en 2022 et 2023 sur l’apaisement de la route de Bischwiller, qui proposaient des mesures de circulation fortes (par exemple, sens uniques tête-bêche sauf bus, avec suppression du transit). Les modélisations réalisées dans ce cadre avaient en effet démontré la nécessité d’une intervention forte sur la route de Bischwiller, préalablement à l’aménagement de la route du Gal de Gaulle, afin d’éviter les reports d’itinéraires de la seconde vers la première. Le plan de circulation du projet «Tramway vers le Nord» comprend la piétonnisation de la section comprise entre la place de Haguenau et la rue de la Mairie. Il va donc plus loin dans la limitation du trafic motorisé que ce qui avait été envisagé alors, mais il ouvre un potentiel de réaménagement de l’axe beaucoup plus riche, et davantage en adéquation avec les demandes ressortant majoritairement de la concertation : éviter les zones à trafic partagé, amélioration du confort des piétons, sécurisation des cyclistes. Cette proposition est rendue possible par la modification de tracé de la ligne C3, qui est un préalable à sa mise en œuvre.

À noter qu’en termes d’impacts sur la réorganisation des trafics automobiles à l’échelle du secteur nord, le schéma de circulation proposé n’est pas fondamentalement différent des scénarios envisagés dans le cadre des études antérieures (pas d’effet majeur sur l’évolution des volumes de trafics sur les voies transversales est-ouest par exemple). La notion de « piétonnisation » proposée dans le projet renvoie au principe d’une circulation automobile réservée aux seuls ayants-droits, par un système de contrôle d’accès, et non pas au statut réglementaire futur de la voie, qui pourra par exemple relever du régime de la zone 30, comme actuellement la rue du Maire Kuss à Strasbourg. Sa mise en œuvre route de Bischwiller est envisagée à travers :

- un sens unique de circulation sud-nord pour les véhicules autorisés (sens qui limitera les risques de shunt le matin, si la borne d’accès est abaissée pendant une période destinée aux livraisons) ;
- un statut de zone 30 associé à un principe de Vélurie avec un espace central de 4m permettant la circulation sécurisée des vélos dans les deux sens ;
- la mise en place d’une borne d’accès, contrôlée à distance, à l’entrée sud de la rue (ouverture le matin selon des horaires restant à définir), la fermeture proposée entre 8h et 9h répond à un double enjeu : heure de pointe cyclistes + accès sécurisé à l’école Simone Veil, accès 24h/24 pour les détenteurs de badges et/ou d’autorisations ponctuelles, stationnement interdit, arrêt autorisé (livraisons, dépose-minute, PMR) ;
- la mise en impasse des rues perpendiculaires à la route de Bischwiller sur le tronçon piétonnisé, dès lors que la largeur des rues est suffisante pour permettre le demi-tour des véhicules particuliers (largeur >9m, moyennant réaménagement local pour faciliter les manœuvres) ;
- la création d’une voie de désenclavement qui rebranche les rues Sainte-Marie aux Mines / de Benfeld /d’Andlau à la rue des Malteries pour permettre leur fonctionnement hors zone sous contrôle d’accès (voie sur le foncier du parking Heineken) ;

Dans le cadre de la piétonnisation de la route de Bischwiller, une compensation de stationnement est prévue sur le terrain de l’actuel parking salariés d’Heineken. Des adaptations légères seront réalisées dans le cadre du projet (marquage au sol) permettant d’offrir environ 70 places de stationnement public avec un accès à la zone piétonne via la rue Sainte-Marie aux Mines.

- une intégration dans la zone sous contrôle d'accès des rues dont la largeur est insuffisante pour permettre l'aménagement d'un demi-tour en impasse (rue du Parc, rue des Bosquets).

Principes de gestion des accès des ayants-droits dans les zones à accès contrôlé par borne reliée au PC de circulation
Exemple de la Ville de Strasbourg

Bornes abaissées le matin (6h-11h)	<ul style="list-style-type: none"> • Livraisons • Desserte riverains
Badge d'accès 24H /24 7J/7	<ul style="list-style-type: none"> • Riverains (particuliers, professionnels) disposant d'un parking • Véhicules de police • Taxis de l'Eurométropole • PMR • Personnel médical libéral (Médecins, infirmier.e.s,...) • Ambulances • Véhicules de collecte des ordures ménagères
Détenteurs d'autorisations ponctuelles, contrôlée à distance	<ul style="list-style-type: none"> • Déménagements • Clients des hôtels (code d'accès) • Autres interventions ponctuelles (travaux, artisans, etc.)

A titre indicatif, le tableau ci-contre présente les principes de gestion des accès des ayants-droits dans les zones piétonnes de la ville de Strasbourg. Il peut servir de base à adapter le cas échéant au contexte de la Ville de Schiltigheim, étant entendu que la gestion des accès et la définition des règles applicables relève du pouvoir de police du Maire.

Des adaptations du plan de circulation sont également proposées dans les quartiers situés à l'est de la route de Bischwiller :

- inversion du sens de la rue des Chasseurs entre la rue Schutzenberger et la rue de la Mairie pour éviter un risque de transit sur cette rue étroite ;
- inversion du sens de la rue Leon Ungemach pour éviter un risque de transit à travers le quartier entre la rue Schweitzer et la rue de la Patrie ;
- mise à double sens, pour les bus (avec le sens nord-sud réservé bus et vélos), de la petite section de la rue de la Patrie comprise entre la rue Ungemach et la rue Pasteur.

Secteur Route de Bischwiller Nord

Sur la section nord de la route de Bischwiller, le trafic automobile est maintenu dans les deux sens. Une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée sur la partie ouest de la rue entre le carrefour des 4 vents et la rue des Vosges. En mesure complémentaire, la mise à sens unique tête-bêche de la rue De Lattre de Tassigny est proposée afin de simplifier le carrefour De Lattre de Tassigny / Route de Bischwiller et de créer un itinéraire cyclable confortable entre le centre-ville et la gare.



FIGURE 34 : PLAN DE CIRCULATION SECTEUR NORD DE LA ROUTE DE BISCHWILLER, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

7.5. Fonctionnement des carrefours établi au stade des études d'avant-projet – secteur Nord

Définition des charges de trafic de dimensionnement

Les trafics de dimensionnement retenus pour l'étude des fiches carrefours sont présentés ci-après. Ils ont été définis à partir des données de comptages consolidées issues des différentes sources, auxquels ont été affectées les variations de trafic en heures de pointes déterminées par la modélisation entre la situation actuelle et la situation projet tramway 2027.

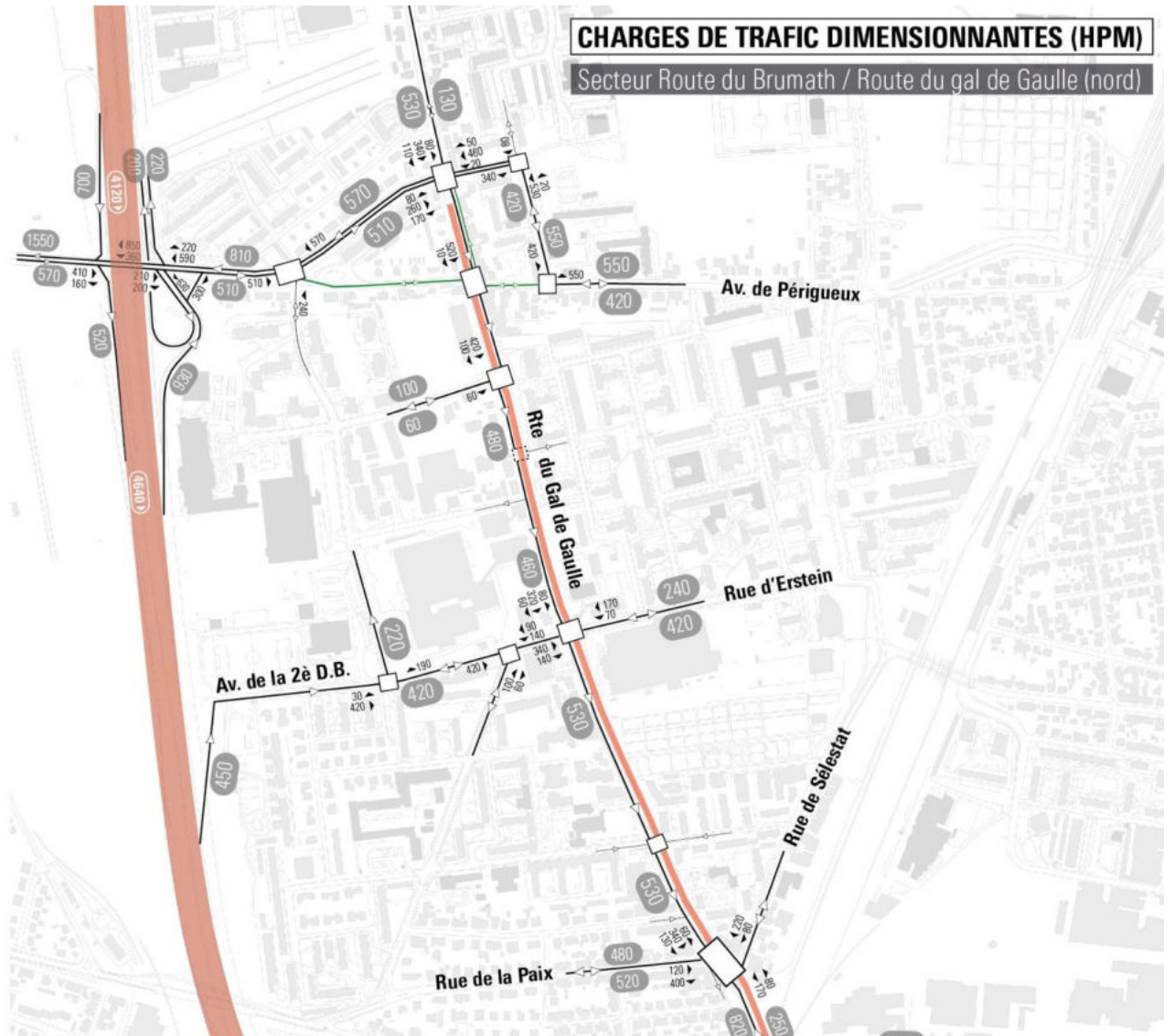


FIGURE 35 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU MATIN, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

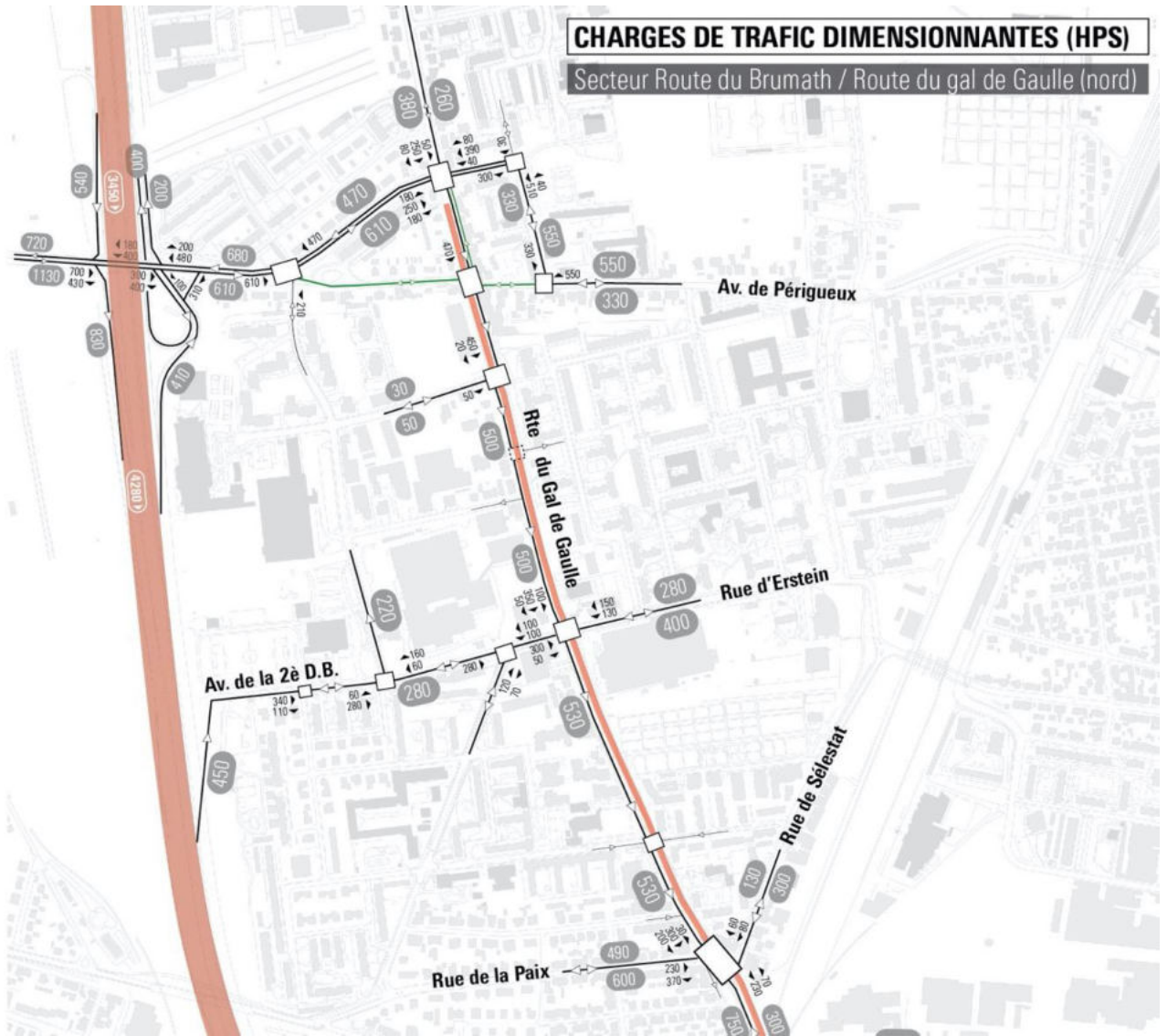


FIGURE 36 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU SOIR, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

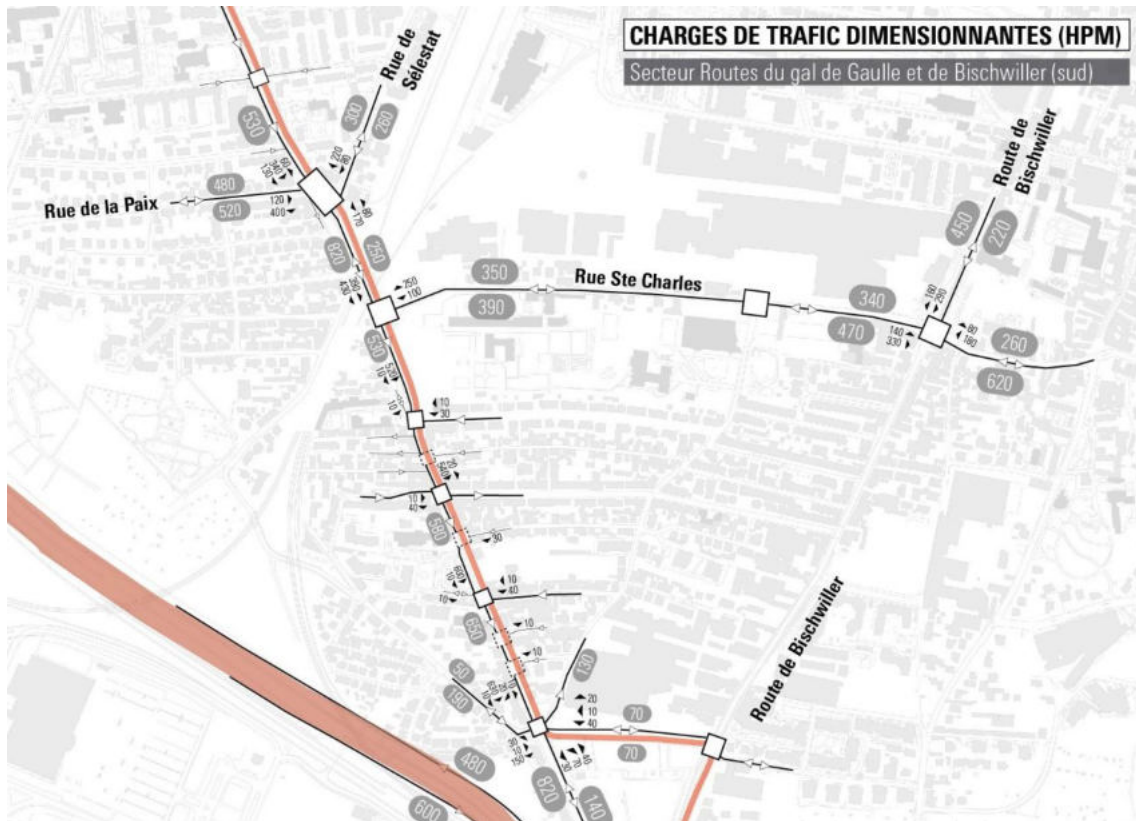


FIGURE 37 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU MATIN, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

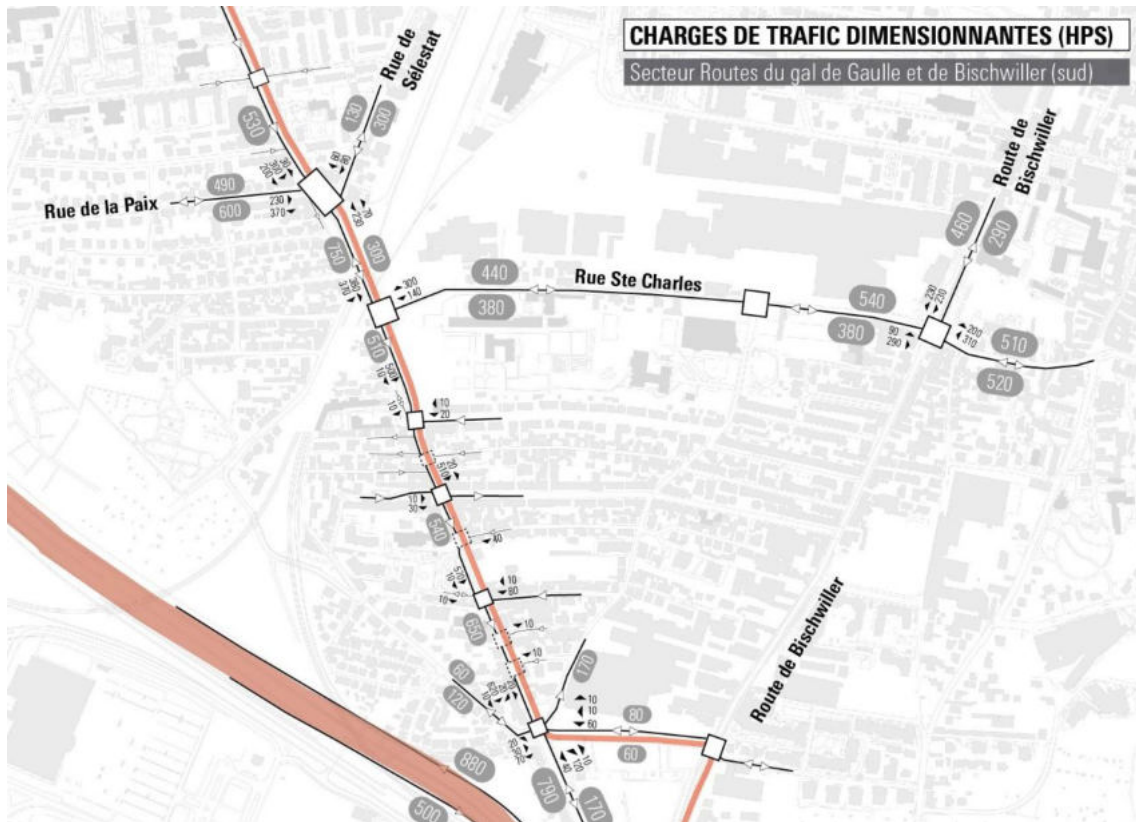


FIGURE 38 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU SOIR, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

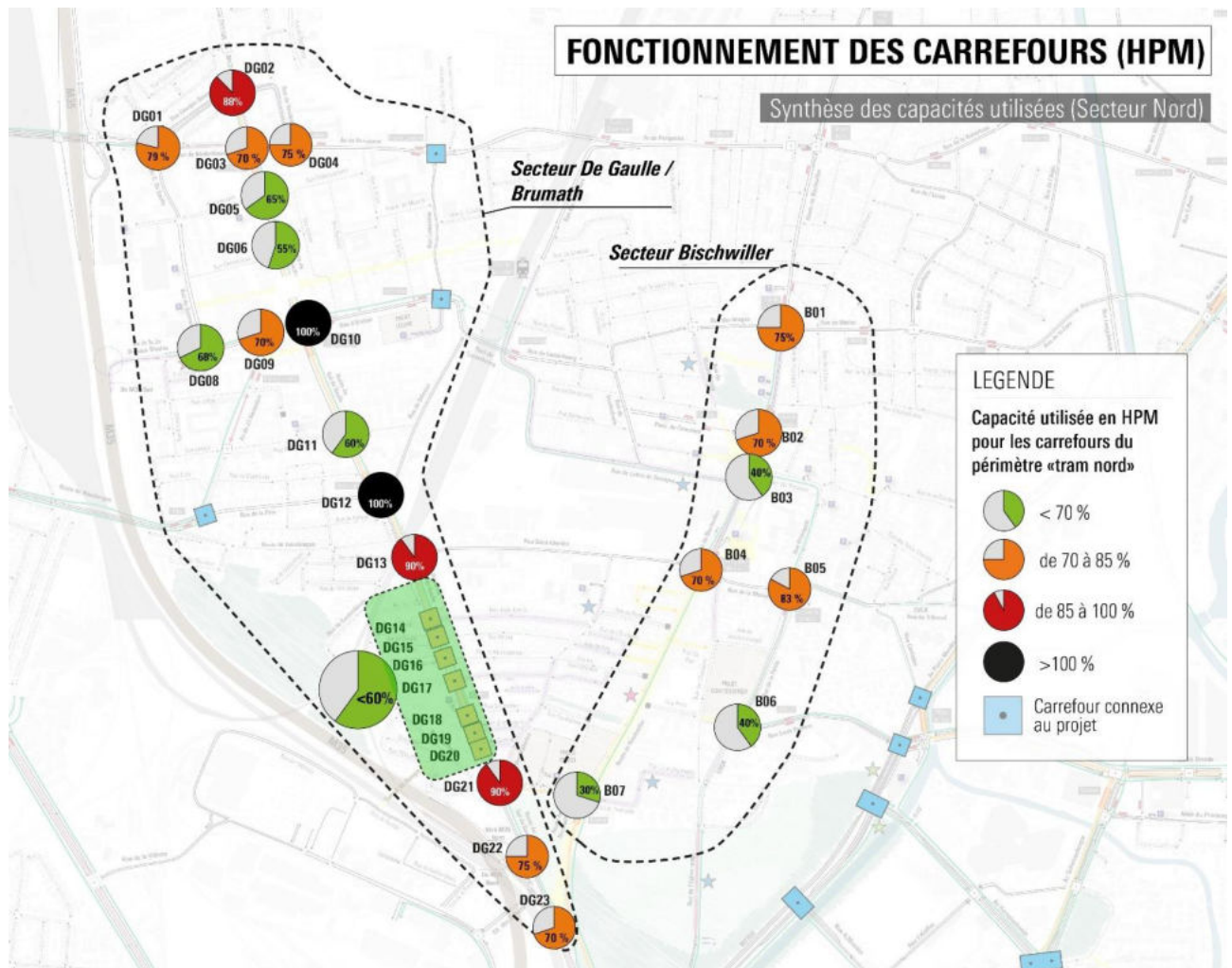
Fonctionnement des carrefours (capacités utilisées)

Principes généraux :

Les carrefours font l'objet d'une approche de capacité statique permettant d'apprécier les réserves de capacité à l'HPM et à l'HPS en situation projet 2027. Ces estimations sont établies sur la base d'une proposition de phasage intégrant les phases spécifiques prioritaires des transports en commun (tram, BHNS, bus) et les temps perdus relatifs à celles-ci.

Application à l'étude - Estimation des capacités utilisées (CU) :

Les calculs de capacité effectués en tenant compte des phases dédiées au tram montrent que la majorité des carrefours présentera un fonctionnement satisfaisant, et met en évidence les carrefours les plus contraints, en particulier : Rue d'Erstein / rue du Gal de Gaulle, rue de la Paix / rue de Sélestat / rue du Gal de Gaulle pour lesquels des optimisations pourront être travaillées dans les phases ultérieures du projet.



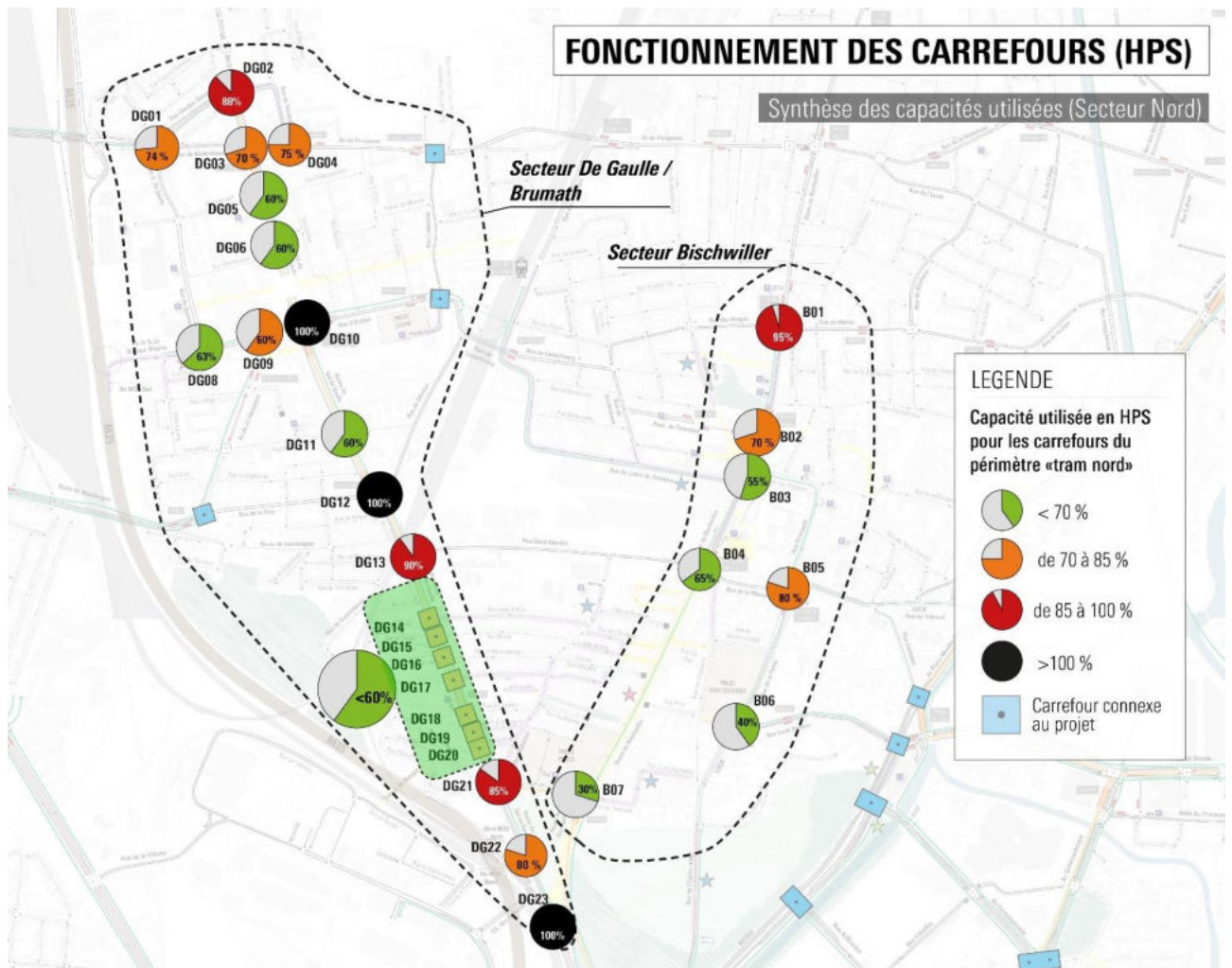


FIGURE 40 : FONCTIONNEMENT DES CARREFOURS À L'HEURE DE POINTE DU SOIR À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR NORD

7.6. Les plans de circulation détaillés – secteur centre

Secteur Gare – Halles

Le plan de circulation ci-contre intègre d'ores et déjà les modifications de plan de circulation liées aux projets qui seront mis en œuvre avant le tramway : ring vélo, projet des Halles.

Il présente :

- l'affectation des voies et des sens de circulation pour les différents modes (voitures, bus, tram, pistes cyclables), le long du tracé tramway proprement dit ;
- les modifications de circulation introduites par le projet dans son environnement élargi (surlignées en mauve) et notamment les changements de sens de circulation destinés à éviter les itinéraires de shunt à travers les quartiers, les mesures d'optimisation du trafic à une échelle élargie ;
- les modifications et ajustements intégrés suite aux ateliers et réunion de concertation qui ont eu lieu durant la phase AVP au printemps 2023 (repérées par des étoiles rouge, détail présenté dans le bilan de la concertation de juillet 2023).

Dans le quartier gare, l'extension du tracé tramway jusqu'à une nouvelle station au sud de la place et l'insertion de son arrière gare sur le boulevard de Metz introduit une couche de complexité supplémentaire dans l'organisation des circulations entre les différents modes. Elle implique une limitation des accès automobile à la place, et une gestion des accès des ayant-droits. À ce stade, il est envisagé d'étendre la zone sous accès contrôlé de la rue du Maire Kuss, en déplaçant la borne existante vers le sud de la place.



FIGURE 41 : PLAN DE CIRCULATION DANS LE SECTEUR GARE-HALLES AU STADE DE L'AVANT-PROJET

Secteur Vosges

Le plan de circulation présente :

- l'affectation des voies et des sens de circulation pour les différents modes (voitures, bus, tram, pistes cyclables), le long du tracé tramway proprement dit ;
- les modifications de circulation introduites par le projet dans son environnement élargi (surlignées en mauve) et notamment les changements de sens de circulation destinés à éviter les itinéraires de shunt à travers les quartiers (par exemple, mise à sens unique de la rue du Maréchal Foch, parallèle à l'Avenue des Vosges, même principes rue Turenne ou Bd Gambetta autour du Parc des Contades) et les mesures d'optimisation du trafic à une échelle élargie, mesures hors périmètre de l'opération tramway, comme les propositions d'optimisation du fonctionnement de la Place de Bordeaux ;

- les modifications et ajustements intégrés suite aux ateliers et réunions de concertation qui ont eu lieu durant la phase AVP au printemps 2023 (repérées par des étoiles rouge, détail présenté dans le bilan de la concertation de juillet 2023).



FIGURE 42 : PLAN DE CIRCULATION DANS LE SECTEUR VOSGES-NEUSTADT AU STADE DE L'AVANT-PROJET

Par rapport aux premières hypothèses présentées en atelier de concertation, des modifications ont été apportées sur les sens de circulation des rues situées entre la rue Jacques Kablé et le boulevard Clémenceau (rue de Niederbronn, rue de Phalsbourg, rue de Bitche). Différents scénarios ont été évalués au regard de la lisibilité des circuits d'entrée et de sortie du quartier en direction de la M2350, des impacts des modifications du plan de circulation en termes de risques de reports de trafic.

La solution retenue pour l'AVP consiste à inverser le sens de circulation de la rue de Niederbronn (entrant vers le centre) et à mettre à double sens la rue de Phalsbourg, ce qui implique la création d'un carrefour à feux à son intersection avec la rue Jacques Kablé. Ce dispositif apparaît comme le plus équilibré et le moins impactant en reports de trafics sur les rues avoisinantes.

7.7. Fonctionnement des carrefours établi au stade des études d'avant-projet – Secteur centre

Définition des charges de trafic de dimensionnement

Les trafics de dimensionnement retenus pour l'étude des fiches carrefours sont présentés ci-après. Ils ont été définis à partir des données de comptages consolidées issues des différentes sources, auxquels ont été affectées les variations de trafic en heures de pointes déterminées par la modélisation entre la situation actuelle et la situation projet tramway 2027.

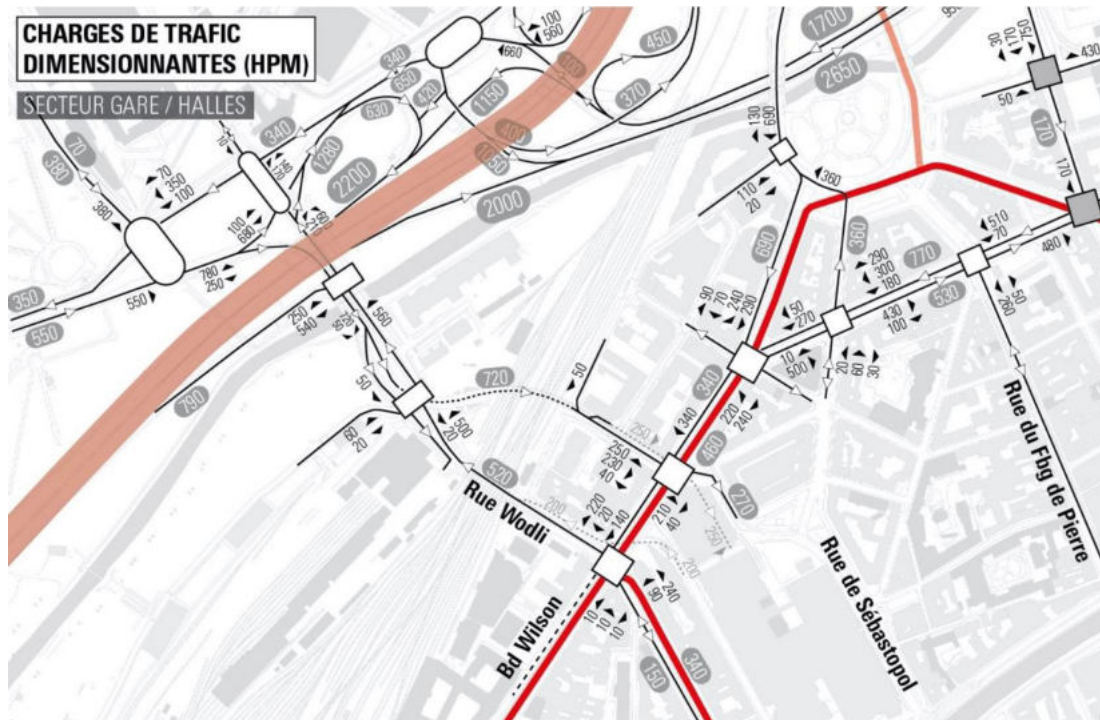


FIGURE 43 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU MATIN, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR BOULEVARD WILSON-RUE DE WISSEMBOURG

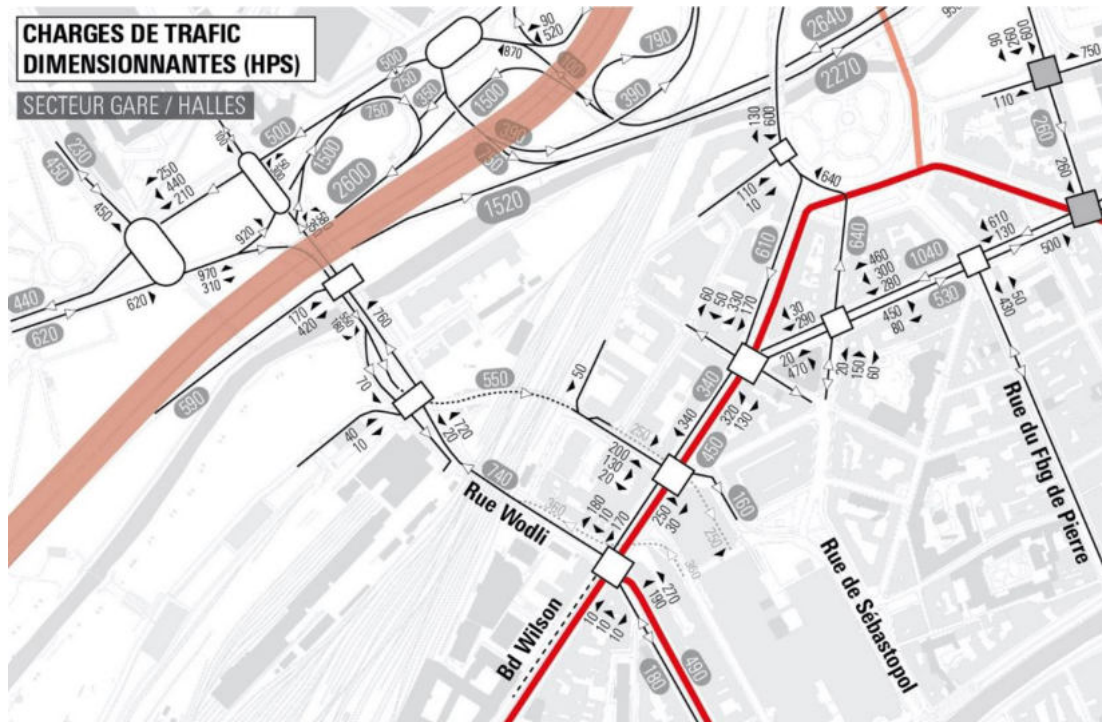


FIGURE 44 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU SOIR, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR BOULEVARD WILSON-RUE DE WISSEMBOURG

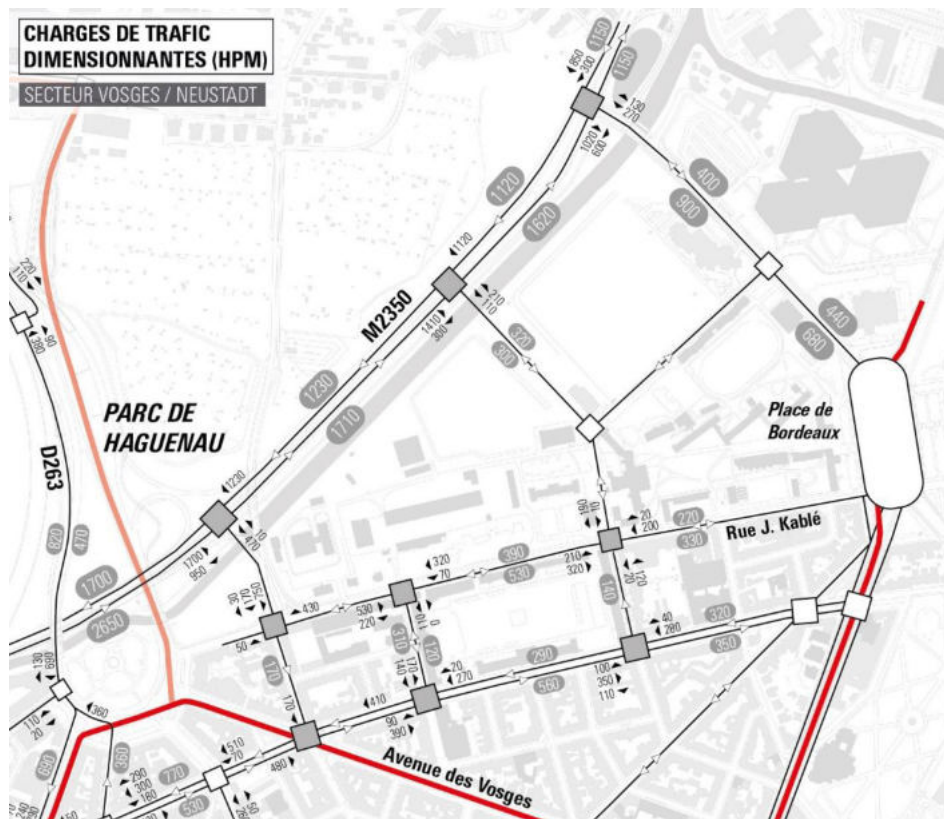


FIGURE 45 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU MATIN, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR VOSGES NEUSTADT

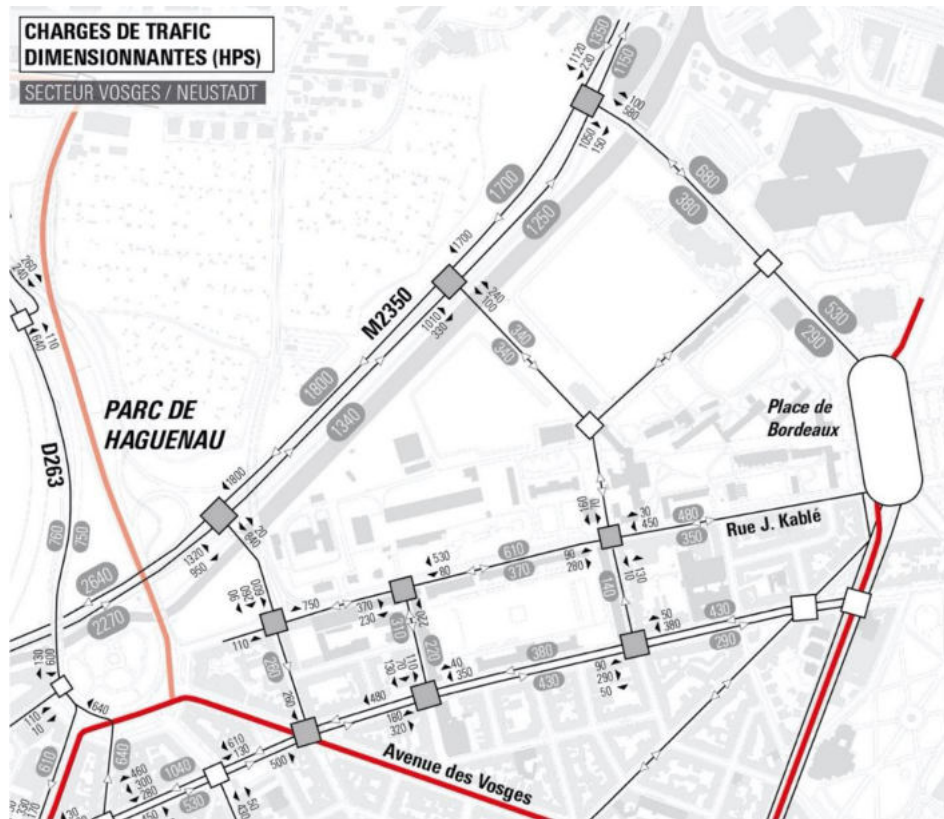


FIGURE 46 : CHARGES DE TRAFIC À L'HEURE DE POINTE DU SOIR, À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR VOSGES NEUSTADT

Fonctionnement des carrefours (capacités utilisées)

Principes généraux :

Les carrefours font l'objet d'une approche de capacité statique permettant d'apprécier les réserves de capacité à l'HPM et à l'HPS en situation projet 2027.

Ces estimations sont établies sur la base d'une proposition de phasage intégrant les phases spécifiques prioritaires des transports en commun (tram, BHNS, bus) et les temps perdus relatifs à celles-ci.

Application à l'étude - Estimation des capacités utilisées (CU) :

Les calculs de capacité effectués en tenant compte des phases dédiées au tram montrent que la majorité des carrefours présentera un fonctionnement satisfaisant, et met en évidence les carrefours les plus contraints, en particulier les carrefours situés sur le boulevard Wilson où la capacité d'écoulement est largement impactée par le passage des trois lignes de tramway.

Les mouvements dont la saturation est à prévoir sont donc notamment : la sortie de ville sur la rue du Faubourg de Saverne, l'entrée de ville Petite Rue des Magasins et rue de Wissembourg. Néanmoins les taux de capacité utilisées restant proche des 100%, cela implique des remontées de file pouvant être importantes mais pas de saturation rédhibitoire du système routier, et notamment des sorties M35.

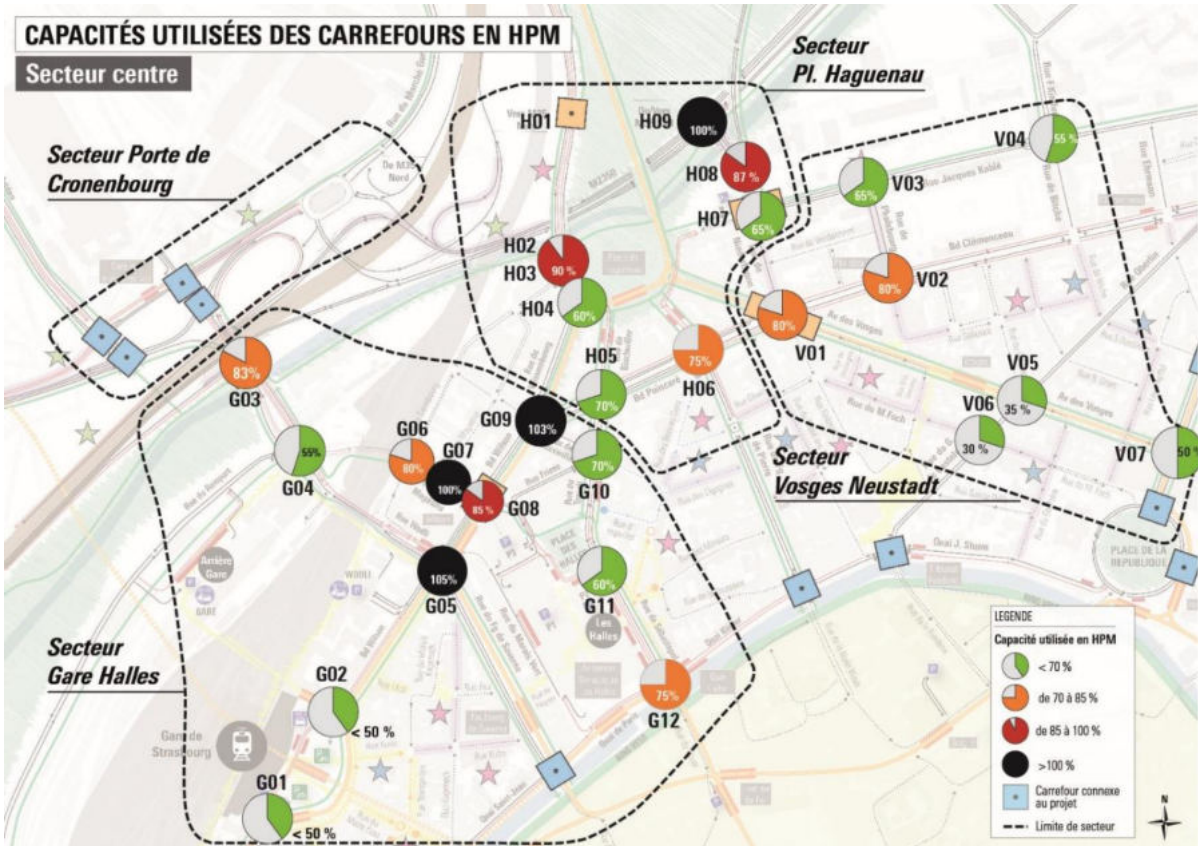


FIGURE 47 : FONCTIONNEMENT DES CARREFOURS À L'HEURE DE POINTE DU MATIN À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR CENTRE

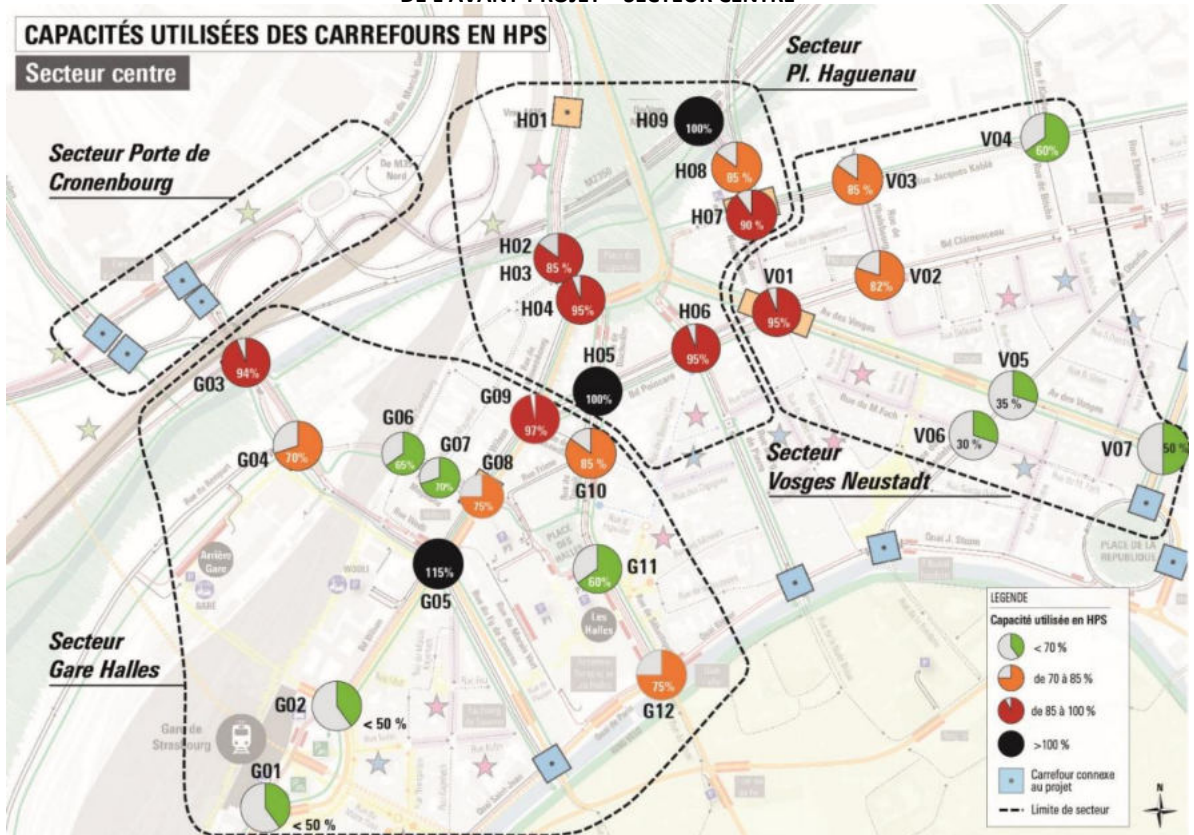


FIGURE 48 : FONCTIONNEMENT DES CARREFOURS À L'HEURE DE POINTE DU SOIR À L'HORIZON DU PROJET, AU STADE DE L'AVANT-PROJET – SECTEUR CENTRE

7.8. Les vélos

Le développement et l'amélioration du réseau des cheminements modes actifs, vélos et piétons, est une couche à part entière du système de mobilité associé au projet.

Sur les voiries empruntées par le tramway, la création d'aménagements cyclables identifiés, séparés de la chaussée et des cheminements piétons sera systématique.

Conformément aux orientations du PAMA et de la loi LOM, de nombreux aménagements cyclables ont été créés ou modifiés sur le secteur d'étude.



FIGURE 49 : AMÉNAGEMENTS CYCLABLES RÉALISÉS À L'HORIZON DU TRAMWAY – SECTEUR NORD

Dans le secteur nord, la contribution du projet tramway nord à l'amélioration et à la sécurisation des aménagements en faveur des modes actifs porte sur l'ensemble des deux branches nord :

- sur l'axe Général de Gaulle / Route de Brumath, création d'un aménagement cyclable bidirectionnel entre la place de Haguenau et la rue Georges Burger à Bischheim ;
- sur l'axe route de Bischwiller, piétonnisation de la section sud entre la Place de Haguenau et la rue de la Mairie, avec une circulation motorisée réservée aux seuls ayants-droits, qui permettra d'organiser une circulation confortable à la fois pour les cyclistes (au centre de la rue) et les piétons, avec des espaces généreux. Au nord, l'aménagement cyclable se poursuit sous la forme d'une piste cyclable bidirectionnelle jusqu'à la rue des Vosges.

D'autres aménagements, en cours d'étude et de programmation, viendront compléter le réseau cyclable structurant, notamment avec des itinéraires est-ouest.

Dans le secteur centre, l'insertion du projet tramway permettra de traiter avec des aménagements cyclables dédiés et confortables :

- la liaison Place de la Gare – Place de Haguenau via le Boulevard Wilson, avec une piste cyclable bidirectionnelle ;
- la liaison Place de Haguenau – Place de la République via l’Avenue des Vosges, avec des pistes unidirectionnelles de 2,25 m de largeur ;
- les connexions entre la Place de Haguenau et Schiltigheim, via chacun des deux franchissements de la M2350, et en particulier via le franchissement Est, réservé au tramway et aux modes actifs.
- La traversée de la place de Haguenau d’Est en Ouest est également améliorée grâce à une nouvelle piste cyclable située le long du canal de dérivation, au nord du parc existant. Une piste cyclable contourne la Place le long des immeubles et permet également la distribution des cyclistes vers les différentes branches de la place.
- En complément du projet d’aménagement lié à l’insertion de la plateforme proprement dite, le plan de circulation associé permettra d’améliorer des liaisons transversales :
- entre le Boulevard Wilson et l’Avenue des Vosges, via le Boulevard Poincaré (création d’une piste cyclable dans le sens ouest-est et couloir bus ouvert aux cyclistes dans le sens est-ouest) ;

Il s’accompagne par ailleurs d’un projet très ambitieux en matière de stationnement vélo, avec la création d’un parking vélo supplémentaire d’environ 2400 places de stationnement sécurisé sous la place de la gare, dans l’actuel parking gare courte durée, portant la capacité de stationnement vélo sous-terrain à environ 3000 places.

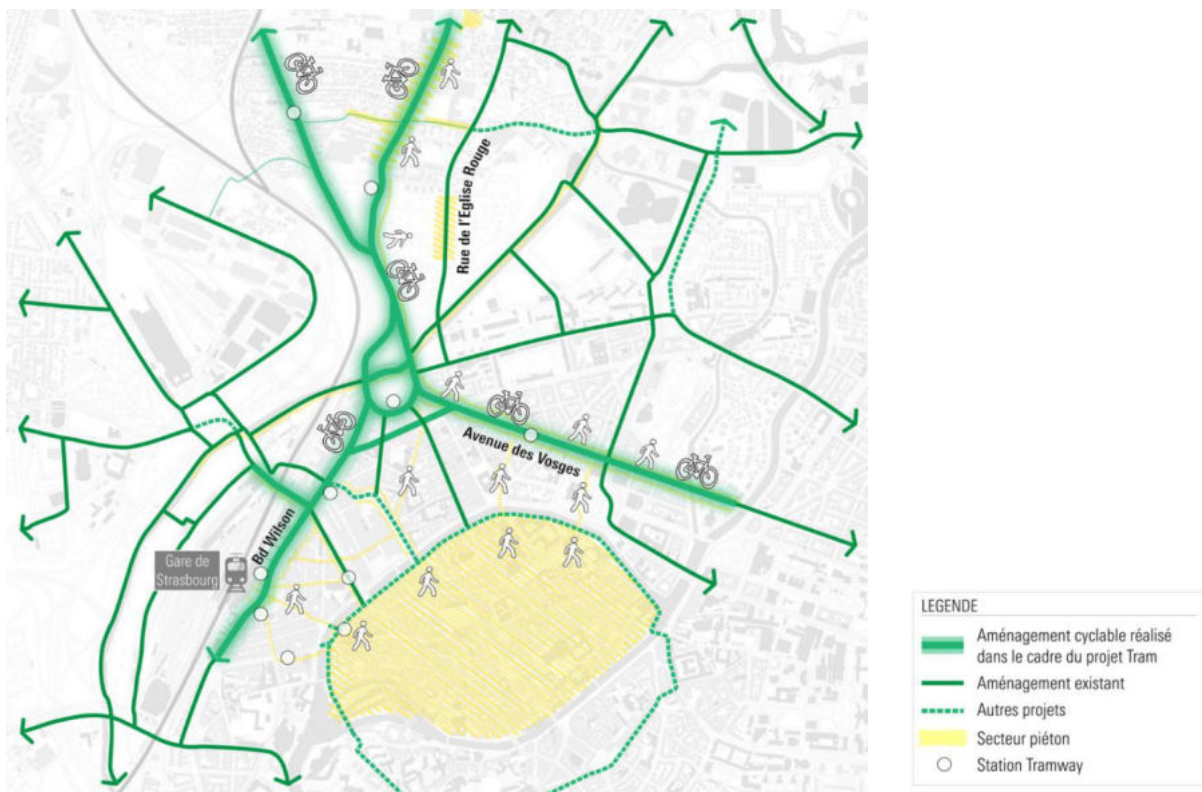


FIGURE 50 : AMÉNAGEMENTS CYCLABLES RÉALISÉS À L’HORIZON DU TRAMWAY – SECTEUR CENTRE

Ce développement du réseau permet de traiter à l’occasion du projet tramway les principaux points noirs identifiés dans les enquêtes auprès des usagers, tant sur le secteur Nord que sur le secteur Centre.



FIGURE 51 : EXTRAIT DE LA CARTE DES POINTS NOIRS ISSUE DU BAROMÈTRE DES VILLES CYCLABLES 2021

7.9. Les piétons

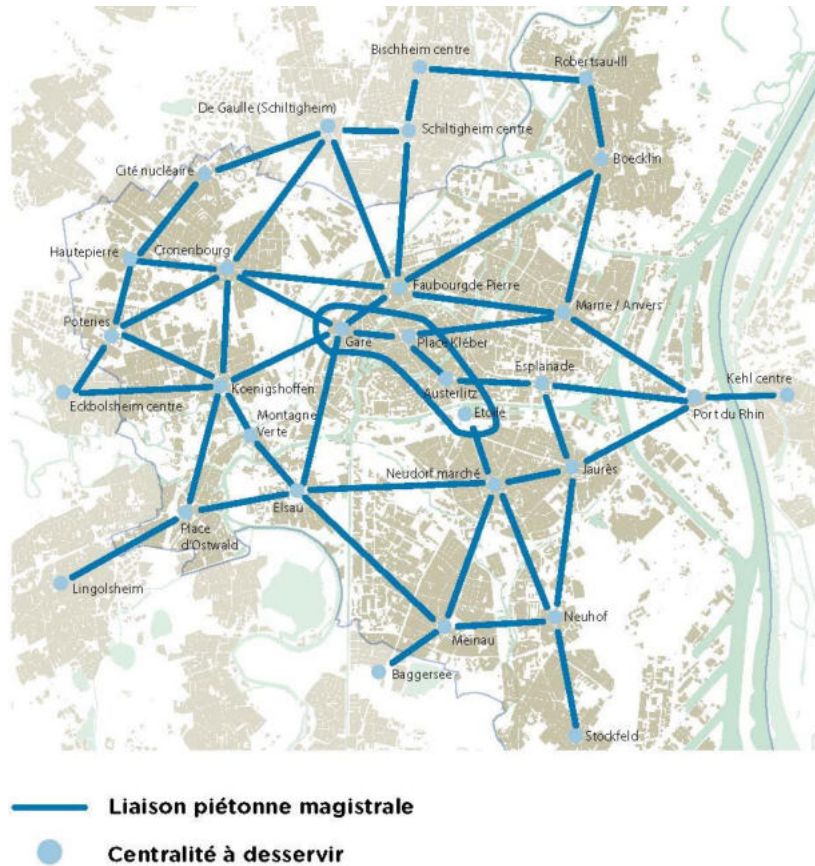
Le Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA) de Mars 2019 de l'Eurométropole fait suite aux schémas directeurs vélo et vise à promouvoir de façon concomitante la pratique du vélo et de la marche. Les deux objectifs phares de ce document sont :

- Faire progresser la part modale de la marche de 33% en 2019 à 37% en 2030 ;
- Faire progresser la part modale du vélo de 8% en 2019 à 16% en 2030 ;

Et donc concomitamment de réduire la part modale automobile de 38% en 2019 à 30% en 2030.

Le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim tient compte de ces orientations, dans la définition des aménagements cyclables et piétons. Sur le périmètre d'intervention, il s'agit donc de proposer des aménagements piétons conformes au degré d'ambition affiché dans le PAMA pour le réseau magistral pour les connexions entre Gare et Faubourg de Pierre ainsi que vers Schiltigheim Centre ou De Gaulle (Schiltigheim).

Réseau piéton magistral source : PAMA 2019



Le développement de la marche, par la réalisation d'aménagements piétons de qualité est un élément essentiel du projet puisqu'il permet :

- D'accompagner la maîtrise du trafic routier par le développement des pratiques alternatives à l'usage de l'automobile pour les déplacements de proximité (interne au quartier) ;
- De favoriser l'usage des transports collectifs (tramway en premier lieu mais également les bus) en facilitant l'accès aux stations. En effet, la carte suivante présente les secteurs situés à moins de 500 mètres à pied d'un arrêt de tram ou de BHNS et à moins de 400 mètres à pied d'un arrêt de bus, à l'horizon de mise en service de la nouvelle ligne de tramway. À ce titre, les abords de stations seront traités avec attention, pour sécuriser les accès et offrir autant que possible un dimensionnement confortable des trottoirs aux abords des quais.

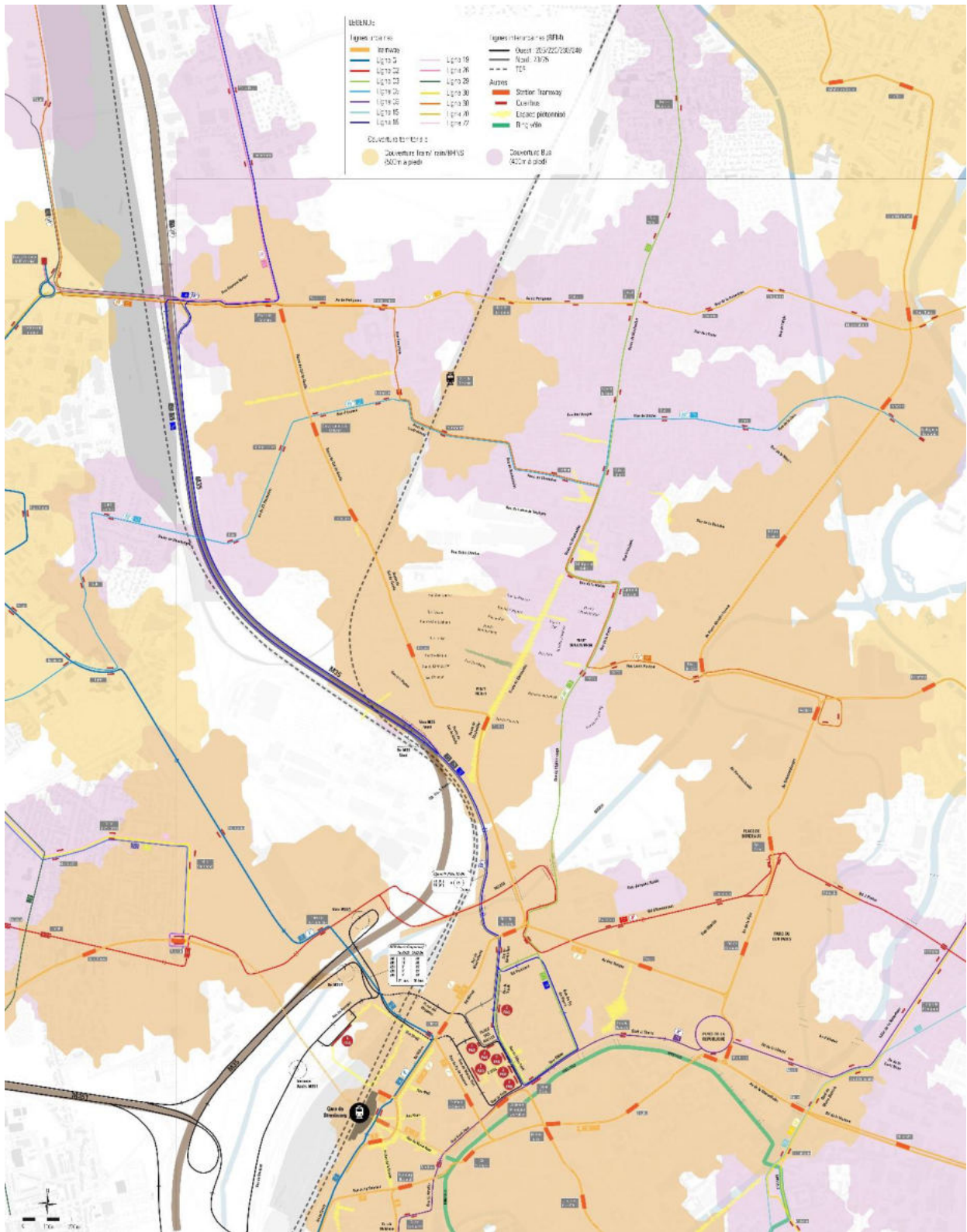


FIGURE 52 : COUVERTURE TERRITORIALE DU RÉSEAU TCSP ET BUS À L'HORIZON DU PROJET

7.10. Le stationnement

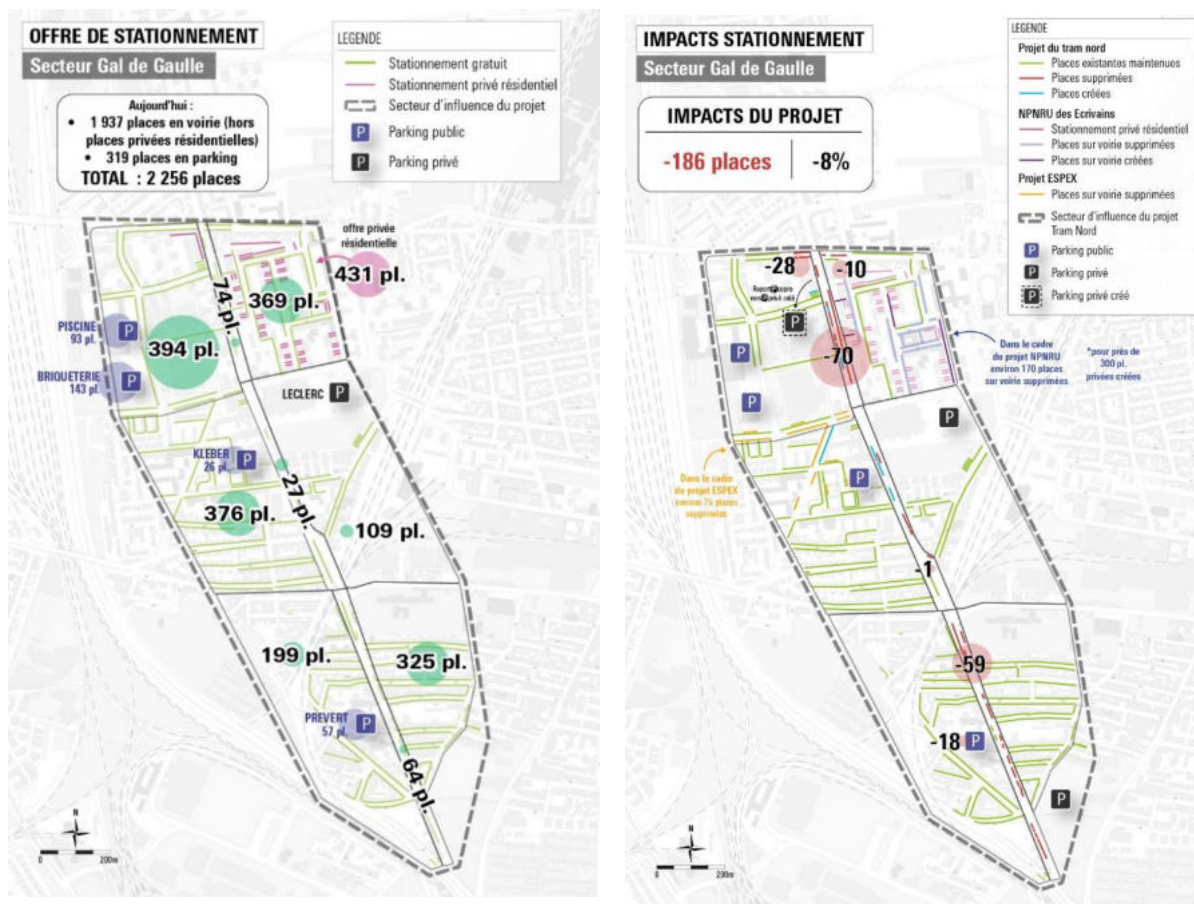
L'analyse de l'offre de stationnement actuelle a été réalisée sur les relevés d'offre et a été présentée dans le diagnostic.

Sur la branche Route du Général de Gaulle – Route de Brumath

Les cartes ci-après présentent respectivement l'offre de stationnement existante, et le bilan stationnement lié au projet.

Sur un total de 2.256 places existantes (hors parking du centre commercial Leclerc et places privées résidentielles) dans un corridor de 300 mètres de part et d'autre du tracé du tramway, l'insertion du projet Tram conduit à la suppression de 186 places, principalement situées sur l'axe tramway, et dans le secteur du terminus nord. L'insertion de la station nécessite la suppression des places situées devant les commerces, sur le bord Ouest de la route de Brumath. Il est prévu le maintien d'un parking commerces de 24 places. La reconstitution du stationnement privé supprimé pour l'insertion du terminus Nord sera reconstituée à une centaine de mètres, rue Poincaré, par la création d'un parking estimé à 46 places.

Le bilan net de la variation du nombre de place s'établit à -186 places pour le projet «Tramway vers le Nord», soit -8% par rapport à l'offre existante.



Sur la branche Route de Bischwiller :

Les cartes ci-contre présentent respectivement l'offre de stationnement existante, et le bilan stationnement lié au projet.

Sur un total de 2.200 places existantes dans un corridor d'environ 300 mètres de part et d'autre du tracé du tramway, l'insertion du projet conduit à la suppression de 93 places (delta entre 190 places supprimées et 97 places reconstituées), principalement situées sur la route de Bischwiller dans sa partie piétonnisée et aux amorces des rues mises en impasse.

Au sud de la rue Hélène Schweitzer, il est prévu de supprimer environ 30 places, et d'en maintenir l'équivalent, à destination des usagers des jardins familiaux.

Sur la partie nord de la route de Bischwiller, 14 places sont supprimées dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable.

Un parking de 68 places est réalisé à l'extrémité nord de la zone piétonnisée et sera accessible depuis la rue des Malteries.

À ce jour, le bilan stationnement du projet s'établit donc à -93 places, soit -4% de capacité de stationnement à l'échelle du périmètre autour de l'axe.

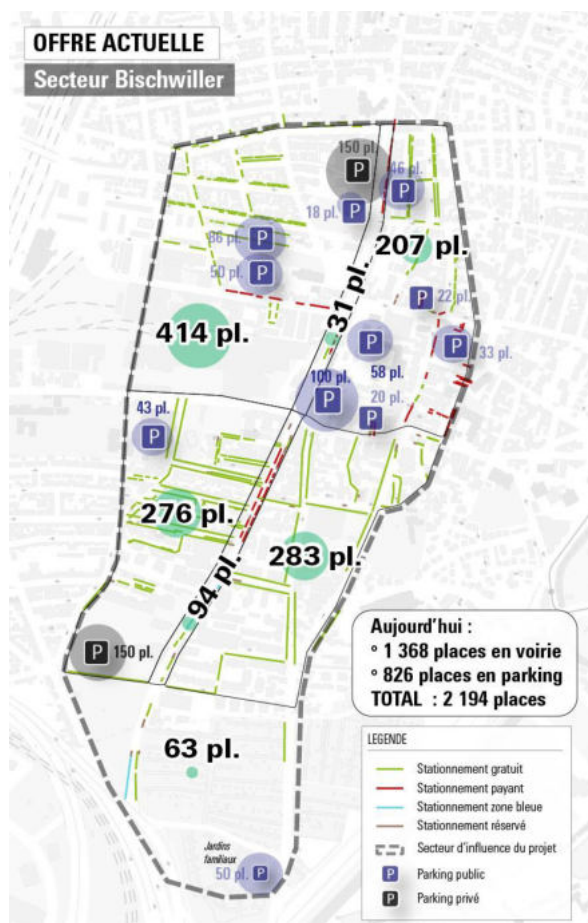


FIGURE 55 : OFFRE DE STATIONNEMENT ACTUELLE, SECTEUR NORD

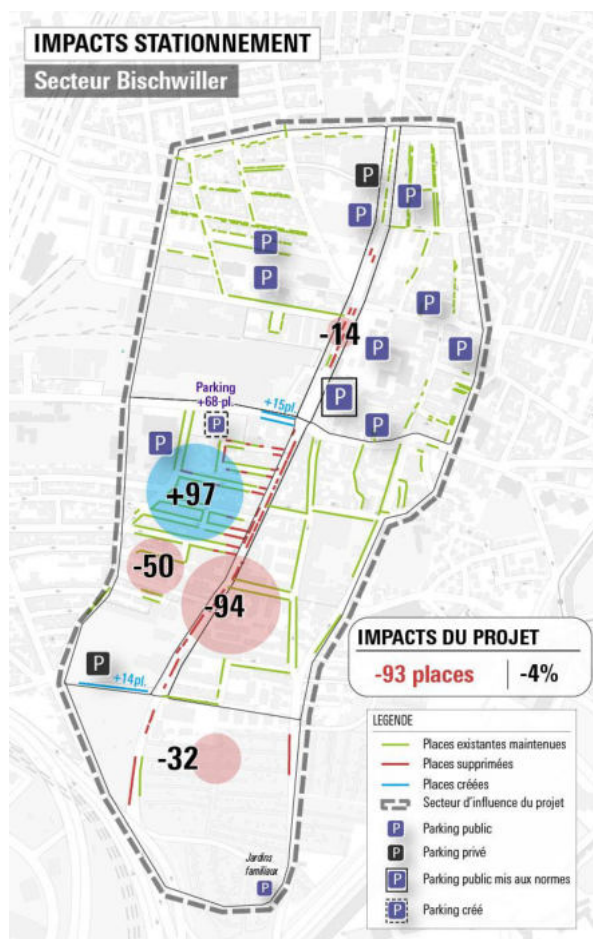


FIGURE 53 : FIGURE 54 : BILAN DU STATIONNEMENT ADANS LE SECTEUR NORD, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

Sur le secteur Centre

→ Stationnement sur voirie

À ce stade de l'étude, l'impact de l'insertion du projet tramway sur le stationnement sur voirie dans le secteur centre est estimé à **-189 places** (delta entre les 479 places supprimées et les 290 places recrées dans le parking Eglise Rouge/Kablé) dont :

- 232 places supprimées sur la section de l'Avenue des Vosges comprise entre le boulevard Clémenceau et la rue de la Paix, et 19 places supprimées entre la section Avenue de la Paix-Rue Auguste Lamey ;
- 227 places supprimées dans le secteur de la place de Haguenau et les rues qui y convergent (rues de Wissembourg, Bischwiller et Haguenau, section de l'Avenue des Vosges située entre le boulevard Clémenceau et la place, tronçon ouest de la rue Jacques Kablé) ;
- 13 places recrées Bd Poincaré ;
- 14 places supprimées dans la contre-allée de la place de la gare.

➔ Stationnement en ouvrage

L'insertion du projet sur la place de la gare conduit à supprimer les 188 places du parking courte durée. En revanche, ce dernier sera largement compensé par :

- la réservation de places dépose-minute dans les parkings Wodli (R+2) et Sainte-Aurélie (R+1), pour compenser la suppression du parking gare courte durée ;

Afin de compenser la suppression d'offre de stationnement sur voirie dans le secteur Vosges-Neustadt, un nouveau parking en ouvrage (parking Eglise Rouge/Kablé) sera construit dans le cadre du projet tramway à proximité de la place de Haguenau. Sa jauge est estimée à 290 places à ce stade.

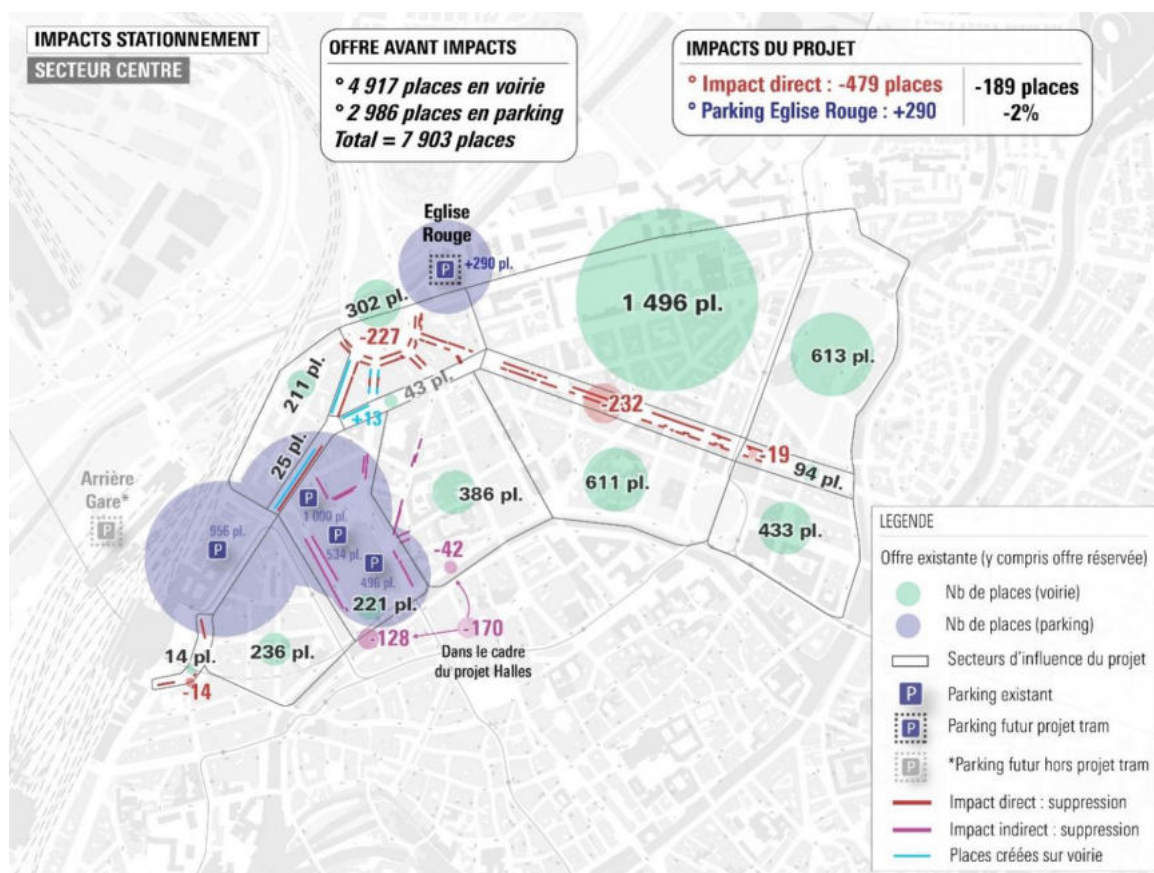


FIGURE 56 : BILAN DU STATIONNEMENT ADANS LE SECTEUR CENTRE, AU STADE DE L'AVANT-PROJET

Au global, en tenant compte des compensations prévues par le projet, l'impact du projet sur l'offre de stationnement correspond, au stade d'AVP, à une suppression de 282 places de stationnement.

Quelques points particuliers du bilan à noter :

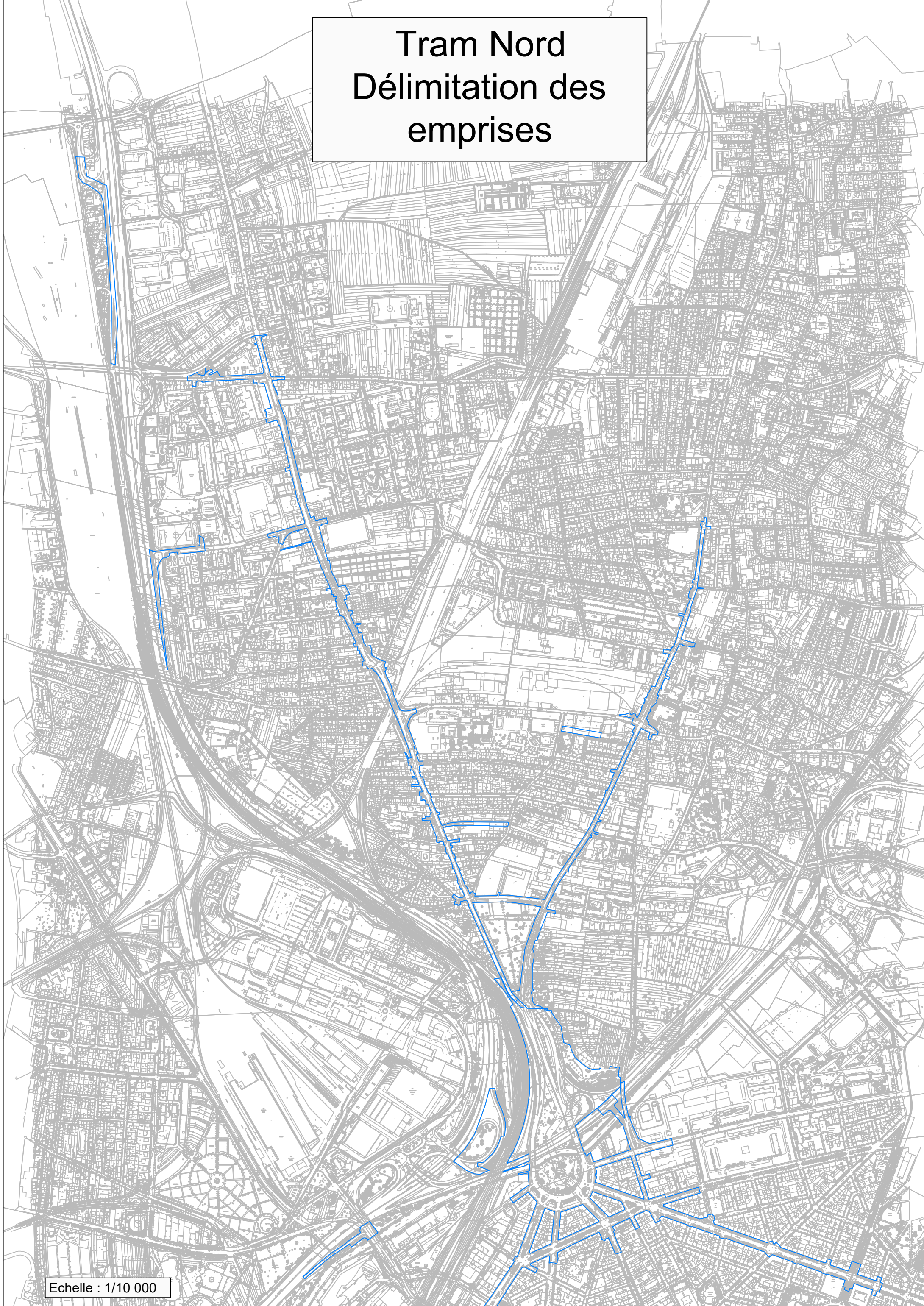
- D'une manière générale, toutes les fonctions « spéciales » (emplacements livraison, transport de fonds, taxis, PMR) ont été restituées, voire ajoutées sur certains secteurs. Si sur certains tronçons, un déficit de places PMR devait être observé, une bascule entre des places « classique » ou des places « livraisons » vers la fonction « PMR » sera envisageable.
- Sur certaines zones, une gestion en courte durée est prévue afin de garantir de la rotation et donc des places libres régulièrement pour les visiteurs des commerces, mais surtout des cabinets médicaux du secteur. En première approche, une gestion de type zone bleue ou places violettes est envisagée.
- L'emplacement précis des places de livraisons/courte durée/PMR sera analysé plus précisément durant la phase PROJET.

Annexes 3

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

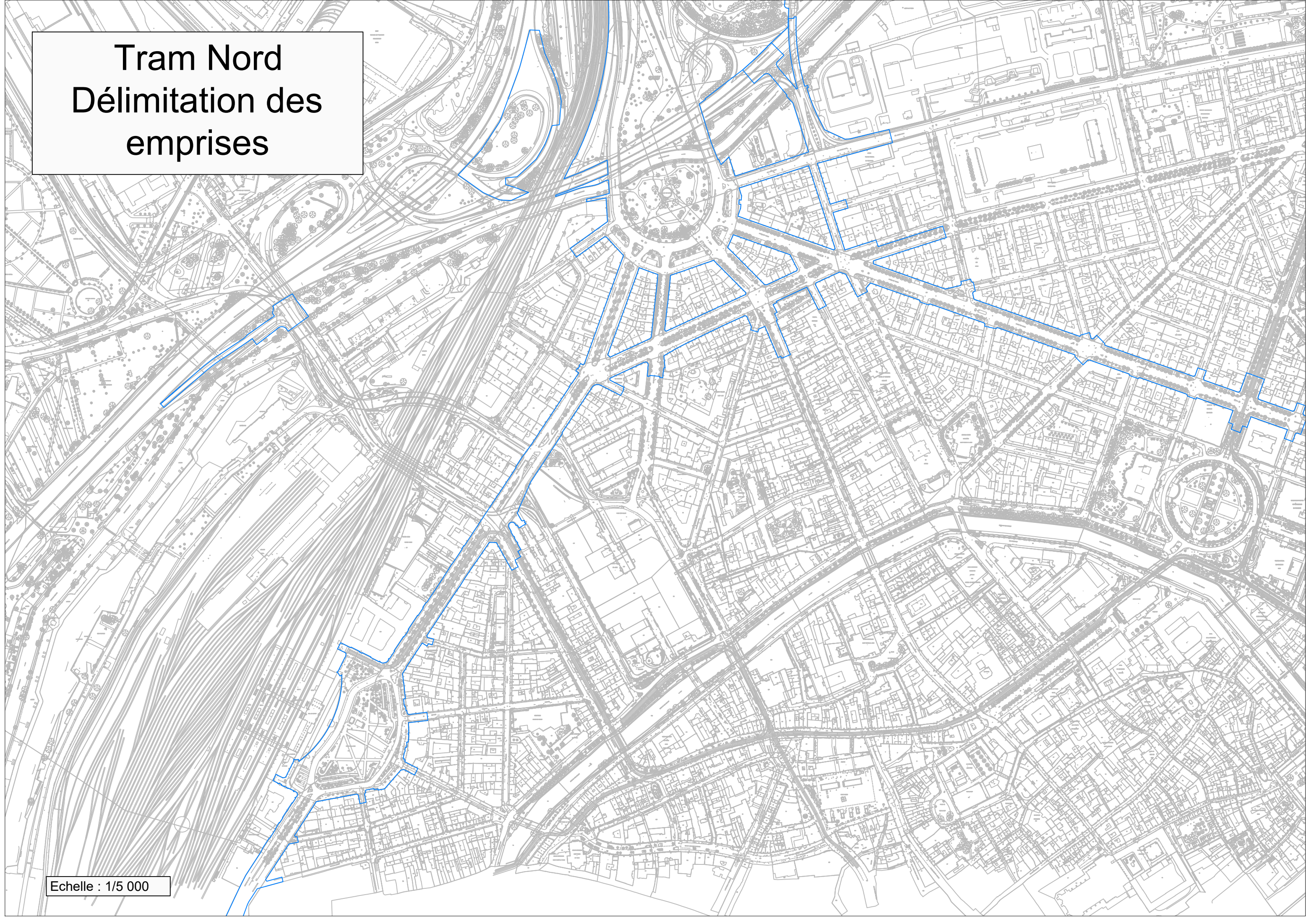
Délimitation provisoire des emprises du projet

Tram Nord Délimitation des emprises



Tram Nord Délimitation des emprises

Echelle : 1/5 000



Annexes 4.1

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg

Annexe 4.1

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville
de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg**

**Projet de développement du réseau de tramway
Entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à
l'Eurométropole de Strasbourg**

(art. L. 2422-12 du Code de la commande publique)

Entre :

La Commune de Strasbourg (ci-après désignée Ville ou Ville de Strasbourg), ayant son siège au 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex, représentée par sa Maire, Mme Jeanne BARSEGHIAN, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2023,

Et :

L'Eurométropole de Strasbourg (ci-après désignée EMS), ayant son siège au 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex, représentée par sa Présidente, Mme Pia IMBS, agissant en vertu de la délibération du conseil de l'Eurométropole en date du 20 décembre 2023,

PREAMBULE

Les travaux d'aménagement nécessaires pour la réalisation du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sur le ban communal de la Ville de Strasbourg, relèvent des maîtrises d'ouvrage de :

- la Ville de Strasbourg au titre des compétences Espaces Verts et Éclairage Public ;
- de l'Eurométropole de Strasbourg au titre des compétences Mobilité, Transports et Aménagement / Entretien des Voiries Métropolitaines.

Par délibérations en date du 11 décembre 2023 (Ville de Strasbourg) et en date du 20 décembre 2023 (Eurométropole de Strasbourg), les études d'avant-projet et le programme des travaux de cette opération ont été approuvés par les collectivités, chacune pour ce qui la concerne.

La Ville et l'EMS ont un intérêt à organiser une maîtrise d'ouvrage unique dans les objectifs suivants :

- une optimisation de la qualité des réalisations (conception et suivi par la même maîtrise d'œuvre, réalisation par les mêmes entreprises) ;
- une optimisation du coût des travaux (économies d'échelle notamment, meilleure définition des responsabilités respectives des entreprises) ;
- une optimisation du planning des travaux et une cohérence dans la réalisation des travaux (le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim n'ayant d'intérêt qu'une fois inséré dans toutes les modalités de circulations et de thématiques d'aménagement).

Pour ce faire, afin de garantir une parfaite unité fonctionnelle et technique de l'aménagement à réaliser, il est proposé de transférer la maîtrise d'ouvrage totale du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

- 1.1 Dans les conditions et limites déterminées par la présente convention, la Ville de Strasbourg transfère à l'Eurométropole de Strasbourg, qui devient ainsi maître d'ouvrage unique, la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim qui relèvent de sa seule compétence, tels que ces travaux sont définis à l'article 3.
- 1.2 La présente convention précise les conditions d'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme. Elle organise les conditions administratives, techniques et financières du transfert lors des phases études et travaux, jusqu'à la remise des ouvrages.
- 1.3 L'Eurométropole de Strasbourg, en sa qualité de maître d'ouvrage unique, est autorisée par la Ville de Strasbourg à confier, si elle le souhaite, la conception et la réalisation des travaux à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) dans le cadre de la concession ou dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclus avec cette dernière. Dans ce cas, la CTS exerce la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans les conditions définies par la convention de concession et par la convention particulière de travaux prise en son application pour le cas des travaux concessionnaires et par le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cas des travaux autres que concessionnaire (cf. schéma 1).
- 1.4 Après leur réception, les ouvrages réalisés en application de la présente convention qui relèvent de la compétence de la Ville de Strasbourg, sont remis à cette dernière dans les conditions stipulées à l'article 6.



Schéma 1 _ délimitation provisoire des emprises du projet au stade de l'avant-projet

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Avant d'opérer un transfert de maîtrise d'ouvrage, les Parties sont convenues de leurs programmes de travaux respectifs repris dans les stipulations qui suivent.

2.1 TRACE DU PROJET ET OUVRAGES A REALISER

Le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, emprunte le **corridor** suivant :

- Le boulevard de Metz entre la rue de la Course et la place de la Gare et la place de la Gare ;
- Le boulevard Président Wilson, la rue de Wissembourg et la place de Haguenau ;
- L'avenue des Vosges jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Paix ;
- La partie Sud de la route de Bischwiller entre la place de Haguenau et le cimetière Sainte Hélène ;
- La rue Hélène Schweitzer ;
- La route de Général de Gaulle et la route de Brumath jusqu'à l'intersection avec l'avenue de Périgueux à Bischheim.

Le projet comporte la réalisation de 9 nouvelles stations tramway, dénommées provisoirement :

- « Gare », au Sud de la place de la Gare ;
- « Wilson », sur le boulevard Wilson, au droit du parking P3 des Halles ;
- « Place de Haguenau », au Sud de la place ;
- « Vosges », sur l'avenue des Vosges, à l'Ouest de la rue Obérin ;
- « Fischer », sur la route de Bischwiller, à proximité de l'ancienne brasserie du même nom ;
- « Prévert », sur la route de Général de Gaulle, au droit du parking Prévert ;
- « Trois Épis », sur la route de Général de Gaulle, au Nord du carrefour avec la rue de Sélestat et la rue de la Paix ;
- « Centre commercial-Écrivains », sur la route de Général de Gaulle, au droit du centre commercial Leclerc ;
- « Bischheim-Poincaré », sur la route de Brumath, avant l'intersection avec l'avenue de Périgueux.

En outre, le projet comprend également :

- Les connexions à la M35, correspondant à l'aménagement d'une bretelle au niveau de l'échangeur de Hoenheim et à un nouvel accès vers l'avenue de la 2e division blindée à Schiltigheim ;
- La reconfiguration de la place de Haguenau
- Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge, comprenant le réaménagement complet de la route de Bischwiller sur le tronçon entre la rue Hélène Schweitzer et la rue de la Mairie, et réaménagement en tactique sur le tronçon entre la rue de la Mairie et la rue des Vosges ;
- La réalisation du parking Église Rouge, positionné au croisement des rues de l'Église Rouge et Jacques Kablé
- Le Parking vélo sous la place de la Gare, consistant en la transformation du parking dépose minute actuel en parking dédié aux vélos.

Le réaménagement des espaces publics porte sur le périmètre présenté par le schéma ci-avant « *délimitation provisoire des emprises du projet* ».

De même, sont définies les connexions avec le réseau urbain d'autobus, le réseau de tramway et les effets induits sur la circulation automobile de l'implantation du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Les caractéristiques d'insertion urbaine des voies du tramway prolongé et

des arrêts du réseau d'autobus associés, ainsi que les éléments définissant les fonctionnalités circulatoires (automobiles, vélos, piétons) sont représentés avec précision sur les plans d'avant-projet.

Les aménagements projetés au titre de ce projet sont conformes aux normes en vigueur en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse des stations du tramway prolongé ou des aménagements de voirie et d'arrêts bus réalisés en conformité avec le schéma directeur d'accessibilité des transports et avec les textes réglementaires d'application des lois « HANDICAP » du 11 février 2005 et « AD'AP » du 5 août 2015.

En outre, le tramway circule en fonction des contraintes d'emprises et/ou de trafic en site propre intégral ou en site banalisé. Tous les franchissements des sites propres et banalisés par des voies de circulation sont sécurisés par feux.

2.2 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE GLOBALE AU STADE AVANT-PROJET

A l'issue des études d'avant-projet, l'enveloppe financière globale du projet s'établit à 268 025 000 M€HT (valeur juillet 2023). Elle intègre la réalisation des voies de prolongement du tramway, y compris les déviations de réseaux, les acquisitions foncières, les libérations d'emprises, ainsi que les prestations intellectuelles (frais de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assurance, etc.) pour un montant de 40 303 000 M€ HT et l'achat de 11 nouvelles rames de tramway pour un montant de 44 000 000 M€ HT.

Le coût prévisionnel des seuls « travaux » s'élève à **183 722 000 euros HT**, valeur juillet 2023 au stade avant-projet.

Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

		Coût total	Quote-part Eurométropole de Strasbourg	Quote-part CTS	Quote-part Ville de Strasbourg	Quote-part commune de Schiltigheim	Quote-part commune de Bischheim
Date de valeur: juillet 2023		(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)
A	GO00 : prestations intellectuelles	19 062 000	4 223 000	14 839 000			
	- dont études de maîtrise d'œuvre A VP	4 223 000	4 223 000				
	- dont ingénierie sur infrastructure et équipements et missions de contrôle	14 839 000		14 839 000			
B	GO01 : déviations de réseaux	22 503 000	20 297 000		1 583 000	563 000	60 000
	- dont archéologie	4 000 000	4 000 000				
	- dont eau potable	10 321 000	10 321 000				
	- dont assainissement	5 162 000	5 162 000				
	- dont protection des arbres	791 000	791 000				
	- dont éclairage public	2 229 000	23 000		1 583 000	563 000	60 000
C	GO02 : ouvrages d'art	19 830 000	17 930 000		1 900 000		
D	GO03 : aménagements de surface	67 322 000	58 648 000	5 141 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont voiries	52 209 000	51 902 000	307 000			
	- dont espaces verts	4 778 000	541 000	704 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont gestion des barrières et frais divers	10 335 000	6 205 000	4 130 000			
E	GO04 : stations	3 322 000		3 322 000			
F	GO05 : locaux techniques	28 410 000	5 599 000	22 811 000			
	GO07 : ligne aérienne de contact						
	GO08 : énergie						
	GO09 : systèmes d'exploitation						
	- dont signalisation dynamique aux carrefours	5 599 000	5 599 000				
G	GO06 : voie et plateforme tram	34 802 000		34 802 000			
H	GO10 : équipement de maintenance embarqué tram	1 761 000		1 761 000			
I	GO12 : opérations complémentaires	5 772 000	5 772 000				
J	Matériel roulant	44 000 000		44 000 000			
K	Acquisitions foncières	5 082 000	5 082 000				
L	Maîtrise d'ouvrage	7 115 000		7 115 000			
M	Provisions pour sondages et reconnaissances, mesures compensatoires	508 000	508 000				
N	Provision pour préjudices économiques	8 131 000	8 131 000				
O	Communication, concertation	405 000	405 000				
B à I	TOTAL TRAVAUX	183 722 000	108 246 000	67 837 000	6 931 000	633 000	75 000
A à O	TOTAL GENERAL	268 025 000	126 595 000	133 791 000	6 931 000	633 000	75 000

ARTICLE 3 : REPARTITION DU FINANCEMENT ET DES OUVRAGES ENTRE L'EUROMETROPOLE ET LA VILLE DE STRASBOURG

3.1 LES DEVIATIONS DE RESEAUX : GO1

Définition des catégories de réseaux :

- **Les réseaux appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg sont les suivants :**

<i>Nom du Réseau</i>	<i>Concessionnaire du Réseau</i>
EAU POTABLE	EMS
ASSAINISSEMENT	EMS
SIGNALISATION	EMS

Les coûts réels de ces déviations de réseaux sont supportés en totalité par l'EMS, T.V.A. comprise.

- **Les réseaux dont l'Eurométropole de Strasbourg n'est pas propriétaire sont les suivants :**

<i>Nom du Réseau</i>	<i>Concessionnaire du Réseau</i>
ECLAIRAGE PUBLIC	VILLE DE STRASBOURG

Le montant prévisionnel des travaux pour l'éclairage public au stade avant-projet s'élève à **1 583 000 euros HT** (valeur juillet 2023).

Les coûts réels de ces travaux sont supportés en totalité par la Ville de Strasbourg, T.V.A. comprise.

3.2 LE GROUPE D'OUVRAGE VOIRIES : GO3

3.2.1 Sur la remise des biens

Resteront affectés à la CTS dans la mesure où il s'agit de biens concessifs :

- la plate-forme tramway et ses éventuels espaces verts ;
- les stations.

Resteront affectés à l'EMS :

- les travaux de signalisation définitive ;
- les fournitures et travaux de voirie ;
- les aménagements riverains éventuels.

Seront remis à la Ville de Strasbourg :

- Les travaux d'éclairage public ;
- Les espaces verts (gazon, plantations) à l'exception des espaces verts éventuellement inclus dans la plate-forme sont remis à la Ville de Strasbourg selon les modalités prévues au présent contrat.

3.2.2. Sur le financement des biens

Les travaux situés entièrement hors plate-forme sont clairement identifiés. Leur coût est supporté :

- Par l'Eurométropole de Strasbourg pour :
 - les travaux de libération d'emprise ;

- les aménagements riverains.
- Par la Ville de Strasbourg pour les travaux d'espaces verts (hors plateforme).

Par ailleurs, certains travaux liés aux travaux de voirie sont répartis au prorata entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Compagnie des Transports Strasbourgeois :

- Gestion des barrières de chantier ;
- Signalisation de chantier ;
- Bases vies.

Le coût prévisionnel du G03 s'élève à **67 322 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet, décomposés comme suit :

- Travaux de voirie : **52 209 000 euros HT** ;
- Travaux d'espaces verts : **4 778 000 euros HT** ;
- Gestion des barrières et frais divers : **10 335 000 euros HT**.

En conclusion, le coût total prévisionnel du G 03 se répartit de la façon suivante :

- à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - Voiries : **51 902 000 euros HT** ;
 - Espaces verts (arbres d'alignements) : **541 000 euros HT** ;
 - Gestion des barrières et frais divers : **6 205 000 euros HT**.
- à la charge de la CTS :
 - Voiries (revêtements de plateforme) : **307 000 euros HT** ;
 - Espaces verts (plateforme) : **704 000 euros HT** ;
 - Gestion des barrières et frais divers : **4 130 000 euros HT**.
- à la charge de la Ville de Strasbourg pour la partie espaces verts (hors plateforme) : **3 448 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet ;

Le coût total prévisionnel des biens du G03 à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à **58 648 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet.

Le coût prévisionnel inclus des travaux relevant de la compétence « Espaces Verts » exercée par la Ville de Strasbourg s'élève à **3 448 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet.

3.3 MODALITES DE PAIEMENT DES OUVRAGES REALISES PAR LA CTS POUR LE COMPTE DE L'EMS ET DE LA VILLE DE STRASBOURG

L'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg ne conservent la charge financière définitive que des prestations et des travaux relevant de leur compétence. L'Eurométropole fait l'avance et liquide la totalité des dépenses de l'opération dans son ensemble et sollicite auprès de la Ville le remboursement de la fraction incombant à cette dernière.

La Ville de Strasbourg rembourse à l'Eurométropole de Strasbourg les sommes réellement acquittées par cette dernière pour la réalisation des travaux et les prestations qui relèvent de la compétence de la Ville, dans la limite des montants prévisionnels prévus à la présente convention, soit :

- **1 583 000 euros HT** valeur juillet 2023 au stade avant-projet pour les ouvrages réalisés au titre de la compétence « Éclairage Public » exercée par la Ville de Strasbourg ;
- **3 448 000 euros HT** valeur juillet 2023 au stade avant-projet pour les ouvrages réalisés au titre de la compétence « Espaces Verts » exercée par la Ville de Strasbourg.

Ces montants seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

Les sommes peuvent être ajustées au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées.

Toute prestation supplémentaire ou imprévue doit être soumise à l'acceptation de la Ville de Strasbourg avant demande de paiement complémentaire.

La Ville de Strasbourg mandate le paiement à l'EMS les sommes précitées au plus tard dans les 60 jours qui suivent la remise des ouvrages, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses exposées accompagné des factures acquittées.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE

L'EMS assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération par transfert de la Ville de Strasbourg.

Pour la réalisation du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, qui comporte non seulement la réalisation d'une extension du réseau de tramway mais également un certain nombre d'opérations connexes sortant des travaux concessifs, il est proposé de confier à la Compagnie des Transports Strasbourgeois, la réalisation de l'ensemble des aménagements via :

- Une pleine et entière maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du corridor du tramway et des aménagements périphériques proches, au titre de la concession ;
- Un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations connexes suivantes :
 - Les connexions à la M35
 - La reconfiguration de la place de Haguenau
 - Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge
 - Le parking Église Rouge
 - Le Parking vélo sous la place de la Gare

L'EMS confiera ainsi la réalisation de l'opération à la CTS via :

- une convention particulière de travaux pour la réalisation des aménagements concessifs ;
- une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, pour ce qui est de la réalisation des opérations connexes précitées.

Les missions de maîtrise d'ouvrage unique peuvent donc être réparties entre l'EMS et la CTS de la manière suivante.

4.1 ELABORATION ET PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'EMS centralise les besoins des maîtres d'ouvrages.

Selon les modalités définies au contrat de concession, le concessionnaire doit :

- assurer la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage est étudié et réalisé ;
- respecter et mettre en œuvre l'ensemble des procédures administratives ad hoc s'appliquant au présent programme, notamment les procédures d'urbanisme, de concertation environnementale, etc. ;
- effectuer la passation de l'ensemble des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment la désignation des entrepreneurs en charge de la réalisation de l'opération, conformément au Code de la commande publique ;

- organiser et préparer les procédures d'attribution, ainsi que mettre en place les organes nécessaires (CAO...) dans le respect des règles de la commande publique ;
- conclure et notifier l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.

Selon les modalités définies dans la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS, la Collectivité donne mandat au mandataire pour exercer, en son nom et pour son compte, les attributions suivantes :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- Le suivi de l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre déjà conclu avec le mandant pour les phases post-AVP ;
- L'approbation des études de projet (PRO) du maître d'œuvre après accord du mandant ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux et des marchés de prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation des opérations, ainsi que le suivi de leur exécution ;
- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles ;
- La réception de l'ouvrage.

Les missions de la CTS ne comprennent pas la communication avec les riverains durant les travaux, la gestion des plaintes et réclamations éventuelles des riverains.

4.2 EXECUTION DES ETUDES ET TRAVAUX

Selon les modalités définies au contrat de concession, le concessionnaire doit :

- s'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises ;
- agréer les sous-traitants et, le cas échéant, procéder à leur paiement ;
- assurer la direction des travaux, leur suivi technique et administratif, et procéder à l'ensemble des actes d'exécution (avenants, ordres de service, résiliations..) ;
- veiller à garantir l'accès aux bâtiments pendant la période des travaux ;
- assurer la réception, éventuellement partielle, des ouvrages et le suivi des levées des réserves ;
- procéder à la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception ;
- pour les ouvrages non remis, assurer, si nécessaire, la mise en œuvre des garanties ;
- engager toute action en justice et défendre dans le cadre de toute action intentée à l'occasion de la réalisation de l'opération ;
- d'une manière générale, assurer la gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;
- s'assurer que la conception et la réalisation des ouvrages respectent les chartes d'aménagement de la Ville de Strasbourg ;
- prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de l'opération.

Selon les modalités définies au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, le mandataire doit :

- s'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises ;
- agréer les sous-traitants et, le cas échéant, procéder à leur paiement ;
- assurer la direction des travaux, leur suivi technique et administratif, et procéder à l'ensemble des actes d'exécution (avenants, ordres de service, résiliations..) ;
- veiller à garantir l'accès aux bâtiments pendant la période des travaux ;
- proposer au mandant une décision quant à la réception, éventuellement partielle, des ouvrages et le suivi des levées des réserves ;
- procéder à la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception ;
- pour les ouvrages non remis, assurer, si nécessaire, la mise en œuvre des garanties ;

- engager toute action en justice et défendre dans le cadre de toute action intentée à l'occasion de la réalisation de l'opération ;
- d'une manière générale, assurer la gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;
- s'assurer que la conception et la réalisation des ouvrages respectent les chartes d'aménagement de la Ville de Strasbourg ;
- prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de l'opération.

L'EMS s'engage quant à elle à :

- procéder à la remise aux autres partenaires de leurs ouvrages respectifs et des dossiers des ouvrages exécutés selon les modalités prévues au présent contrat ;
- prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de l'opération.

Les coûts annoncés étant étudiés au stade avant-projet, ils seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la CTS ou par mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

ARTICLE 5 : MODALITES DE RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux est préparée et prononcée par la CTS dans le cas des travaux concessifs (selon l'article 20 de la convention de concession).

La réception des travaux est préparée par la CTS et prononcée par l'EMS dans le cas des travaux réalisés sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage confié à la CTS (selon l'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage).

5.1 OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION

L'article 20 de la convention de concession conclue entre l'EMS et la CTS stipule :

« Il [le Concessionnaire] invite l'Autorité concédante [l'EMS] à participer aux opérations préalables à la réception par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit parvenir à l'Autorité concédante vingt jours francs au moins avant la date desdites opérations. Cette lettre est accompagnée d'un dossier décrivant les ouvrages.

[...]

L'ensemble des procès-verbaux des opérations préalables à la réception est adressé à l'Autorité concédante avant toute décision de réception »

L'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu entre l'EMS et la CTS stipule :

« Après achèvement des travaux, et pour chaque opération concernée, l'ensemble des entreprises ayant contribué à la réalisation de l'ouvrage, le maître d'œuvre et le mandant [l'EMS] seront convoqués par le mandataire pour assister aux opérations préalables à la réception des ouvrages. Le déroulement de ses opérations devra permettre de garantir le respect du contradictoire au bénéfice de chacune des parties prenantes.

Le mandataire soumet au mandant sa proposition de décision qui s'engage à faire part de son avis dans un délai compatible avec celui de 30 jours fixé à l'article 41-3 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux. L'interlocuteur référent du mandant est le service aménagements tramway de l'Eurométropole de Strasbourg. »

Dans le cadre de ses missions définies à l'article 20 du contrat de concession et l'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage et ci-dessus rappelées, l'EMS veille à engager toute action nécessaire à la sauvegarde des intérêts de la Ville de Strasbourg.

L'EMS informe cette dernière au minimum 15 jours avant la date à laquelle sont effectuées les opérations préalables à la réception relatives aux biens devant être remis à la Ville de Strasbourg afin que cette dernière puisse, si elle le souhaite, y assister. La Ville de Strasbourg ne peut toutefois, dans ce cadre, formuler d'observations à destination des participants à la réception, mais seulement formuler des remarques à l'attention du représentant de l'EMS, lequel a l'obligation de les mentionner aux participants à la réception s'il s'agit de réserves.

L'EMS transmet avant déroulement des opérations préalables à la réception des biens remis à la Ville de Strasbourg, l'ensemble des plans, notices techniques, etc. à celle-ci pour lui permettre de préparer cette réunion.

Une copie du procès-verbal de constat de la tenue des opérations préalables à la réception des biens en cause est adressée à la Ville de Strasbourg, dans le délai de 10 jours à compter de la tenue de ces opérations.

5.2 DECISION DE RECEPTION ET RESERVES

L'article 20 de la convention de concession conclue entre l'EMS et la CTS stipule :

« A l'occasion des opérations de réception, l'Autorité concédante [l'EMS] est en droit de demander toutes explications utiles et de formuler ses observations en demandant, le cas échéant, qu'elles soient consignées au procès-verbal dès lors que ces observations sont liées à une non-conformité contractuelle. »

« Lorsque les ouvrages présentent des non-façons ou malfaçons, des défauts ou des non-conformités, constatées contradictoirement à l'occasion de leur réception, des essais précédant leur mise en service ou lors de leur mise en service, l'Autorité concédante [l'EMS] notifie au Concessionnaire l'obligation d'exécuter les travaux nécessaires pour y remédier, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le concessionnaire réalise ces travaux dans un délai fixé d'un commun accord avec l'Autorité concédante, qui conserve le droit de réclamer la réfection ou la mise en conformité des ouvrages s'il [elle] estime que les défauts signalés au Concessionnaire subsistent en totalité ou en partie. »

L'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu entre l'EMS et la CTS stipule :

« Le mandataire ne pourra notifier aux entreprises sa décision relative à la réception de l'ouvrage qu'une fois l'accord exprès du mandant recueilli.

En cas de réserves formulées lors de la réception, le mandataire invite le mandant aux opérations préalables à la levée de celles-ci. »

Dans ce cadre, une fois les opérations préalables à la réception terminées, l'EMS transmet à la Ville de Strasbourg une copie de la décision de réception – avec ou sans réserves – des ouvrages devant lui être remis. Cette transmission intervient dans un délai de 10 jours à compter de la transmission du procès-verbal de cette décision par le concessionnaire/mandataire.

Dans l'hypothèse où la réception a fait l'objet de réserves, l'EMS informe la Ville de Strasbourg de la teneur des réserves concernant les biens devant lui être remis. L'EMS informe par ailleurs la Ville de la tenue des opérations de levée des réserves portant sur ces biens afin que celle-ci puisse, si elle le souhaite, y participer. La Ville de Strasbourg ne peut toutefois, dans ce cadre, formuler aucune observation auprès des autres participants à l'opération de réception. Elle peut seulement formuler des remarques à l'attention du représentant de l'EMS.

Une copie du procès-verbal de constat de levée des réserves est adressée à la Ville de Strasbourg dans un délai de 10 jours à compter de sa date d'établissement par l'EMS ou de sa date de transmission à l'EMS par le concessionnaire/mandataire.

À l'issue des opérations de réception et de levée des réserves relatives aux biens devant être remis à la Ville de Strasbourg, l'EMS adresse à la Ville une copie de l'ensemble des documents administratifs et techniques afférents à la passation et à l'exécution des différents marchés relatifs aux biens remis à la Ville conclus par le concessionnaire/mandataire et par elle-même pour la réalisation de l'opération. L'EMS transmet ces documents à la Ville de Strasbourg au plus tard dans un délai de 40 jours à compter de leur transmission par le concessionnaire/mandataire.

S'agissant des plantations relevant des travaux financés par l'Eurométropole de Strasbourg (arbres d'alignement) ou par la Ville de Strasbourg, la date de réception est automatiquement décalée au printemps de l'année suivant les plantations pour tenir compte de la période de confortement.

5.3 MODALITES DE RECEPTION PARTIELLE

La CTS en tant que concessionnaire ou L'EMS en tant que mandant, sur proposition de son mandataire, peuvent effectuer une réception partielle d'au moins un secteur considéré, et délimité. Cette réception partielle est alors effectuée selon la combinaison des formalités prévues par la présente convention (article 5.2), par la convention de concession (article 20 notamment) et par le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage (article 13 notamment).

La réception partielle d'un ouvrage permet la remise de celui-ci au gestionnaire du ou des ouvrages dans les conditions prévues par l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES OUVRAGES

Les ouvrages réalisés en application de la présente convention qui relèvent des compétences de la Ville de Strasbourg sont remis à cette dernière :

- Soit à la date de notification à la Ville du procès-verbal de réception des travaux sans réserve ou de décision de levée des réserves signé par l'EMS en application de l'article 5 lorsque l'EMS réalise directement les travaux ;
- Soit à la date de signature par l'EMS du procès-verbal de remise des ouvrages, établi par le concessionnaire/mandataire de l'EMS, lorsque les travaux sont réalisés par ce dernier ; dans ce cas, l'EMS, en qualité de maître d'ouvrage unique, signe les procès-verbaux de remise des biens réalisés pour elle-même et pour la Ville de Strasbourg qui lui transfère cette compétence par la présente convention.

L'EMS s'emploie à ce que les travaux nécessaires à la levée des réserves soient réalisés préalablement dans les meilleurs délais ;

Lors de la remise des ouvrages, sont transmis à l'EMS et à la Ville de Strasbourg le DOE (dossier des ouvrages exécutés) ainsi que le dossier de rétrocession complet.

En cas de réception partielle, la même procédure s'impose pour les parties d'ouvrages réceptionnées.

ARTICLE 7 : FORMALITES ENTRE LES CO-CONTRACTANTS

7.1 TRANSMISSION D'INFORMATIONS ET CONCERTATION

L'EMS informe la Ville de Strasbourg de l'évolution de l'opération de travaux. A la demande de la Ville, l'EMS transmet les comptes rendus des réunions et le planning des opérations et travaux.

La Ville de Strasbourg s'engage à désigner un ou plusieurs représentants pour suivre le projet, lesquels sont amenés à centraliser les correspondances échangées avec l'EMS, mais également à assister aux réunions, si nécessaire.

La Ville de Strasbourg peut solliciter l'EMS pour accéder au chantier, en vue de s'assurer du respect des stipulations de la présente convention et du bon déroulement des opérations.

Elle ne peut adresser d'éventuelles observations qu'aux représentants de l'EMS. Tout rejet de ces observations doit être motivé par l'EMS.

7.2 VALIDATION PREALABLE OU AVIS

L'EMS transmet à la Ville de Strasbourg, notamment pour validation et visas les plans et documents suivants lorsqu'ils portent sur les ouvrages remis à la Ville :

- le dossier de rétrocession complet ;
- les EXE (plans d'exécution) transmis par la CTS, avant démarrage des travaux de ces ouvrages ;
- tous les choix de matériaux.

La validation intervient dans un délai de 25 jours à compter de la réception des documents par la Ville de Strasbourg. Au-delà de ce délai, la Ville est réputée avoir validé le document concerné.

L'EMS transmet les DOE aux services gestionnaires de la Ville de Strasbourg sur les ouvrages qu'elle aura en gestion dans un délai de 20 jours après la remise des biens par la CTS.

ARTICLE 8 : TERME DE LA CONVENTION

8.1 TERME NORMAL

La présente convention prend fin à la date de remise des ouvrages stipulée à l'article 6.

8.2 RESILIATION AMIABLE

Les parties peuvent convenir d'un commun accord de mettre fin à la présente convention.

8.3 RESILIATION UNILATERALE DE LA VILLE DE STRASBOURG

En cas de faute grave imputable à l'EMS, la Ville de Strasbourg peut résilier unilatéralement la présente convention, sous réserve de respecter un préavis de trois mois. Cette résiliation est notifiée à l'Eurométropole de Strasbourg par courrier recommandé avec accusé de réception.

La Ville de Strasbourg règle, au prorata de son taux de répartition financier, les dépenses préalablement engagées par le maître d'ouvrage unique.

8.4 RESILIATION UNILATERALE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

Les parties peuvent résilier unilatéralement ladite convention, sur le fondement d'un motif d'intérêt général, sous réserve du respect d'un préavis de six mois. La résiliation est notifiée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général de la Ville de Strasbourg, cette faculté est subordonnée au règlement financier des dépenses déjà effectuées, par application de son taux de

répartition financier, ainsi que de l'indemnisation des éventuels préjudices subis par l'Eurométropole de Strasbourg, dans la limite de 3% du budget prévisionnel global.

L'EMS, en sa qualité de personne publique, peut également résilier unilatéralement la présente convention sur le fondement d'un motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, l'EMS indemnise la Ville de Strasbourg des éventuels préjudices subis, dans la limite de 3% du budget prévisionnel global.

ARTICLE 9 : EXERCICE DES RECOURS A L'ENCONTRE DES INTERVENANTS

9.1 DE LA PHASE POST AVANT-PROJET À LA REMISE DES OUVRAGES

L'EMS, en qualité de maître d'ouvrage unique, est seule compétente pour entreprendre toute action précontentieuse ou contentieuse, sur un fondement contractuel ou délictuel, à l'encontre des participants à l'opération de travaux.

Si l'EMS confie la réalisation de l'opération à la CTS par le biais de la convention de concession et/ou du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclus entre elles, seul le concessionnaire/mandataire est compétent pour initier toute action précontentieuse ou contentieuse, sur un fondement contractuel ou délictuel, à l'encontre des participants à l'opération de travaux.

9.2 À COMPTER DE LA REMISE DES OUVRAGES

La Ville est seule compétente pour entreprendre toute action précontentieuse ou contentieuse fondée sur les garanties légales des constructeurs.

En qualité de maître d'ouvrage unique, et à la demande de la Ville, l'EMS peut initier ces actions pour l'ensemble des biens remis à la Ville de Strasbourg et à elle-même. Une convention fixe alors les modalités de ce mandat.

ARTICLE 10 : LITIGES ENTRE PARTIES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention font l'objet d'une procédure de négociation amiable avant toute procédure contentieuse. Il peut également être fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

En cas d'échec de la conciliation, le Tribunal administratif de Strasbourg est la juridiction compétente pour tous les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux

Fait le,

<p>Pour la Ville de Strasbourg La Maire,</p> <p>Jeanne BARSEGHIAN</p>	<p>Pour l'Eurométropole de Strasbourg La Présidente,</p> <p>Pia IMBS</p>
--	---

PROJET

Annexes 4.2

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Schiltigheim à l'Eurométropole de Strasbourg

Annexe 4.2

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la
Commune de Schiltigheim à l'Eurométropole de
Strasbourg**

**Projet développement du réseau de tramway
Entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à
l'Eurométropole de Strasbourg**

(art. L. 2422-12 du Code de la commande publique)

Entre :

La Commune de Schiltigheim (ci-après désignée Commune ou Comme de Schiltigheim), ayant son siège au 110 Route de Bischwiller, 67300 Schiltigheim, représentée par sa Maire, Mme Danielle DAMBACH, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2023,

Et :

L'Eurométropole de Strasbourg (ci-après désignée EMS), ayant son siège au 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex, représentée par sa Présidente, Mme Pia IMBS, agissant en vertu de la délibération du conseil de l'Eurométropole en date du 20 décembre 2023,

PREAMBULE

Les travaux d'aménagement nécessaires pour la réalisation du projet développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sur le ban communal de la Commune de Schiltigheim, relèvent des maîtrises d'ouvrage de :

- la Commune de Schiltigheim au titre des compétences Espaces Verts et Éclairage Public ;
- de l'Eurométropole de Strasbourg au titre des compétences Mobilité, Transports et Aménagement / Entretien des Voiries Métropolitaines.

Par délibération en date du 20 décembre 2023, les études d'avant-projet et le programme des travaux de cette opération ont été approuvés par l'Eurométropole de Strasbourg.

La Commune et l'EMS ont un intérêt à organiser une maîtrise d'ouvrage unique dans les objectifs suivants :

- une optimisation de la qualité des réalisations (conception et suivi par la même maîtrise d'œuvre, réalisation par les mêmes entreprises) ;
- une optimisation du coût des travaux (économies d'échelle notamment, meilleure définition des responsabilités respectives des entreprises) ;
- une optimisation du planning des travaux et une cohérence dans la réalisation des travaux (le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim n'ayant d'intérêt qu'une fois inséré dans toutes les modalités de circulations et de thématiques d'aménagement).

Pour ce faire, afin de garantir une parfaite unité fonctionnelle et technique de l'aménagement à réaliser, il est proposé de transférer la maîtrise d'ouvrage totale du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

- 1.1 Dans les conditions et limites déterminées par la présente convention, la Commune de Schiltigheim transfère à l'Eurométropole de Strasbourg, qui devient ainsi maître d'ouvrage unique, la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim qui relèvent de sa seule compétence, tels que ces travaux sont définis à l'article 3.
- 1.2 La présente convention précise les conditions d'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme. Elle organise les conditions administratives, techniques et financières du transfert lors des phases études et travaux, jusqu'à la remise des ouvrages.
- 1.3 L'Eurométropole de Strasbourg, en sa qualité de maître d'ouvrage unique, est autorisée par la Commune de Schiltigheim à confier, si elle le souhaite, la conception et la réalisation des travaux à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) dans le cadre de la concession ou dans le cadre du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclus avec cette dernière. Dans ce cas, la CTS exerce la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans les conditions définies par la convention de concession et par la convention particulière de travaux prise en son application pour le cas des travaux concessionnaires et par le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cas des travaux autres que concessionnaire (cf. schéma 1).
- 1.4 Après leur réception, les ouvrages réalisés en application de la présente convention qui relèvent de la compétence de la Commune de Schiltigheim, sont remis à cette dernière dans les conditions stipulées à l'article 6.



Schéma 1 _ délimitation provisoire des emprises du projet au stade de l'avant-projet

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Avant d'opérer un transfert de maîtrise d'ouvrage, les Parties sont convenues de leurs programmes de travaux respectifs repris dans les stipulations qui suivent.

2.1 TRACE DU PROJET ET OUVRAGES A REALISER

Le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, emprunte le **corridor** suivant :

- Le boulevard de Metz entre la rue de la Course et la place de la Gare et la place de la Gare ;
- Le boulevard Président Wilson, la rue de Wissembourg et la place de Haguenau ;
- L'avenue des Vosges jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Paix ;
- La partie Sud de la route de Bischwiller entre la place de Haguenau et le cimetière Sainte Hélène ;
- La rue Hélène Schweitzer ;
- La route de Général de Gaulle et la route de Brumath jusqu'à l'intersection avec l'avenue de Périgueux à Bischheim.

Le projet comporte la réalisation de 9 nouvelles stations tramway, dénommées provisoirement :

- « Gare », au Sud de la place de la Gare ;
- « Wilson », sur le boulevard Wilson, au droit du parking P3 des Halles ;
- « Place de Haguenau », au Sud de la place ;
- « Vosges », sur l'avenue des Vosges, à l'Ouest de la rue Oberlin ;
- « Fischer », sur la route de Bischwiller, à proximité de l'ancienne brasserie du même nom ;
- « Prévert », sur la route de Général de Gaulle, au droit du parking Prévert ;
- « Trois Épis », sur la route de Général de Gaulle, au Nord du carrefour avec la rue de Sélestat et la rue de la Paix ;
- « Centre commercial-Écrivains », sur la route de Général de Gaulle, au droit du centre commercial Leclerc ;
- « Bischheim-Poincaré », sur la route de Brumath, avant l'intersection avec l'avenue de Périgueux.

En outre, le projet comprend également :

- Les connexions à la M35, correspondant à l'aménagement d'une bretelle au niveau de l'échangeur de Hœnheim et à un nouvel accès vers l'avenue de la 2e division blindée à Schiltigheim ;
- La reconfiguration de la place de Haguenau
- Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge, comprenant le réaménagement complet de la route de Bischwiller sur le tronçon entre la rue Hélène Schweitzer et la rue de la Mairie, et réaménagement en tactique sur le tronçon entre la rue de la Mairie et la rue des Vosges ;
- La réalisation du parking Église Rouge, positionné au croisement des rues de l'Église Rouge et Jacques Kablé
- Le Parking vélo sous la place de la Gare, consistant en la transformation du parking dépose minute actuel en parking dédié aux vélos.

Le réaménagement des espaces publics porte sur le périmètre présenté par le schéma ci-avant « *délimitation provisoire des emprises du projet* ».

De même, sont définies les connexions avec le réseau urbain d'autobus, le réseau de tramway et les effets induits sur la circulation automobile de l'implantation du réseau de tramway entre Strasbourg,

Schiltigheim et Bischheim. Les caractéristiques d'insertion urbaine des voies du tramway prolongé et des arrêts du réseau d'autobus associés, ainsi que les éléments définissant les fonctionnalités circulatoires (automobiles, vélos, piétons) sont représentés avec précision sur les plans d'avant-projet.

Les aménagements projetés au titre de ce projet sont conformes aux normes en vigueur en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse des stations du tramway prolongé ou des aménagements de voirie et d'arrêts bus réalisés en conformité avec le schéma directeur d'accessibilité des transports et avec les textes réglementaires d'application des lois « HANDICAP » du 11 février 2005 et « AD'AP » du 5 août 2015.

En outre, le tramway circule en fonction des contraintes d'emprises et/ou de trafic en site propre intégral ou en site banalisé. Tous les franchissements des sites propres et banalisés par des voies de circulation sont sécurisés par feux.

2.3 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE GLOBALE AU STADE AVANT-PROJET

A l'issue des études d'avant-projet, l'enveloppe financière globale du projet s'établit à 268 025 000 M€HT (valeur juillet 2023). Elle intègre la réalisation des voies de prolongement du tramway, y compris les déviations de réseaux, les acquisitions foncières, les libérations d'emprises, ainsi que les prestations intellectuelles (frais de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assurance, etc.) pour un montant de 40 303 000 M€ HT et l'achat de 11 nouvelles rames de tramway pour un montant de 44 000 000 M€ HT.

Le coût prévisionnel des seuls « travaux » s'élève à **183 722 000 euros HT**, valeur juillet 2023 au stade avant-projet.

Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

		Coût total	Quote-part Eurométropole de Strasbourg	Quote-part CTS	Quote-part Ville de Strasbourg	Quote-part commune de Schiltigheim	Quote-part commune de Bischheim
	Date de valeur: juillet 2023	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)
A	GO00 : prestations intellectuelles	19 062 000	4 223 000	14 839 000			
	- dont études de maîtrise d'œuvre AVP	4 223 000	4 223 000				
	- dont ingénierie sur infrastructure et équipements et missions de contrôle	14 839 000		14 839 000			
B	GO01 : déviations de réseaux	22 503 000	20 297 000		1 583 000	563 000	60 000
	- dont archéologie	4 000 000	4 000 000				
	- dont eau potable	10 321 000	10 321 000				
	- dont assainissement	5 162 000	5 162 000				
	- dont protection des arbres	791 000	791 000				
	- dont éclairage public	2 229 000	23 000		1 583 000	563 000	60 000
C	GO02 : ouvrages d'art	19 830 000	17 930 000		1 900 000		
D	GO03 : aménagements de surface	67 322 000	58 648 000	5 141 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont voiries	52 209 000	51 902 000	307 000			
	- dont espaces verts	4 778 000	541 000	704 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont gestion des barrières et frais divers	10 335 000	6 205 000	4 130 000			
E	GO04 : stations	3 322 000		3 322 000			
F	GO05 : locaux techniques	28 410 000	5 599 000	22 811 000			
	GO07 : ligne aérienne de contact						
	GO08 : énergie						
	GO09 : systèmes d'exploitation						
	- dont signalisation dynamique aux carrefours	5 599 000	5 599 000				
G	GO06 : voie et plateforme tram	34 802 000		34 802 000			
H	GO10 : équipement de maintenance embarqué tram	1 761 000		1 761 000			
I	GO12 : opérations complémentaires	5 772 000	5 772 000				
J	Matériel roulant	44 000 000		44 000 000			
K	Acquisitions foncières	5 082 000	5 082 000				
L	Maîtrise d'ouvrage	7 115 000		7 115 000			
M	Provisions pour sondages et reconnaissances, mesures compensatoires	508 000	508 000				
N	Provision pour préjudices économiques	8 131 000	8 131 000				
O	Communication, concertation	405 000	405 000				
B à I	TOTAL TRAVAUX	183 722 000	108 246 000	67 837 000	6 931 000	633 000	75 000
A à O	TOTAL GENERAL	268 025 000	126 595 000	133 791 000	6 931 000	633 000	75 000

ARTICLE 3 : REPARTITION DU FINANCEMENT ET DES OUVRAGES ENTRE L'EUROMETROPOLE ET LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

3.1 LES DEVIATIONS DE RESEAUX : GO1

Définition des catégories de réseaux :

- **Les réseaux appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg sont les suivants :**

<i>Nom du Réseau</i>	<i>Concessionnaire du Réseau</i>
EAU POTABLE	EMS
ASSAINISSEMENT	EMS
SIGNALISATION	EMS

Les coûts réels de ces déviations de réseaux sont supportés en totalité par l'EMS, T.V.A. comprise.

- **Les réseaux dont l'Eurométropole de Strasbourg n'est pas propriétaire sont les suivants :**

<i>Nom du Réseau</i>	<i>Concessionnaire du Réseau</i>
ECLAIRAGE PUBLIC	COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

Le montant prévisionnel des travaux pour l'éclairage public au stade avant-projet s'élève à **563 000 euros HT** (valeur juillet 2023).

Les coûts réels de ces travaux sont supportés en totalité par la Commune de Schiltigheim, T.V.A. comprise.

3.2 LE GROUPE D'OUVRAGE VOIRIES : GO3

3.2.1 Sur la remise des biens

Resteront affectés à la CTS dans la mesure où il s'agit de biens concessifs :

- la plate-forme tramway et ses éventuels espaces verts ;
- les stations.

Resteront affectés à l'EMS :

- les travaux de signalisation définitive ;
- les fournitures et travaux de voirie ;
- les aménagements riverains éventuels.

Seront remis à la Commune de Schiltigheim :

- Les travaux d'éclairage public ;
- Les espaces verts (gazon, plantations) à l'exception des espaces verts éventuellement inclus dans la plate-forme sont remis à la Commune de Schiltigheim selon les modalités prévues au présent contrat.

3.2.2. Sur le financement des biens

Les travaux situés entièrement hors plate-forme sont clairement identifiés. Leur coût est supporté :

- Par l'Eurométropole de Strasbourg pour :
 - les travaux de libération d'emprise ;

- les aménagements riverains.
- Par la Commune de Schiltigheim pour les travaux d'espaces verts (hors plateforme).

Par ailleurs, certains travaux liés aux travaux de voirie sont répartis au prorata entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Compagnie des Transports Strasbourgeois :

- Gestion des barrières de chantier ;
- Signalisation de chantier ;
- Bases vies.

Le coût prévisionnel du G03 s'élève à **67 322 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet, décomposés comme suit :

- Travaux de voirie : **52 209 000 euros HT** ;
- Travaux d'espaces verts : **4 778 000 euros HT** ;
- Gestion des barrières et frais divers : **10 335 000 euros HT**.

En conclusion, le coût total prévisionnel du G 03 se répartit de la façon suivante :

- à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - Voiries : **51 902 000 euros HT** ;
 - Espaces verts (arbres d'alignements) : **541 000 euros HT** ;
 - Gestion des barrières et frais divers : **6 205 000 euros HT**.
- à la charge de la CTS :
 - Voiries (revêtements de plateforme) : **307 000 euros HT** ;
 - Espaces verts (plateforme) : **704 000 euros HT** ;
 - Gestion des barrières et frais divers : **4 130 000 euros HT**.
- à la charge de la Commune de Schiltigheim pour la partie espaces verts (hors plateforme) : **70 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet ;

Le coût total prévisionnel des biens du G03 à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à **58 648 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet.

Le coût prévisionnel inclus des travaux relevant de la compétence « Espaces Verts » exercée par la Commune de Schiltigheim s'élève à **70 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet.

3.3 MODALITES DE PAIEMENT DES OUVRAGES REALISES PAR LA CTS POUR LE COMPTE DE L'EMS ET DE LA COMMUNE D'SCHILTIGHEIM

L'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de Schiltigheim ne conservent la charge financière définitive que des prestations et des travaux relevant de leur compétence. L'Eurométropole fait l'avance et liquide la totalité des dépenses de l'opération dans son ensemble et sollicite auprès de la Commune le remboursement de la fraction incombant à cette dernière.

La Commune de Schiltigheim rembourse à l'Eurométropole de Strasbourg les sommes réellement acquittées par cette dernière pour la réalisation des travaux et les prestations qui relèvent de la compétence de la Ville, dans la limite des montants prévisionnels prévus à la présente convention, soit :

- **563 000 euros HT** valeur juillet 2023 au stade avant-projet pour les ouvrages réalisés au titre de la compétence « Éclairage Public » exercée par la Commune de Schiltigheim ;
- **70 000 euros HT** valeur juillet 2023 au stade avant-projet pour les ouvrages réalisés au titre de la compétence « Espaces Verts » exercée par la Commune de Schiltigheim.

Ces montants seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

Les sommes peuvent être ajustées au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées.

Toute prestation supplémentaire ou imprévue doit être soumise à l'acceptation de la Commune de Schiltigheim avant demande de paiement complémentaire.

La Commune de Schiltigheim mandate le paiement à l'EMS les sommes précitées au plus tard dans les 60 jours qui suivent la remise des ouvrages, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses exposées accompagné des factures acquittées.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE

L'EMS assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération par transfert de la Commune de Schiltigheim.

Pour la réalisation du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, qui comporte non seulement la réalisation d'une extension du réseau de tramway mais également un certain nombre d'opérations connexes sortant des travaux concessifs, il est proposé de confier à la Compagnie des Transports Strasbourgeois, la réalisation de l'ensemble des aménagements via :

- Une pleine et entière maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du corridor du tramway et des aménagements périphériques proches, au titre de la concession ;
- Un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations connexes suivantes :
 - Les connexions à la M35
 - La reconfiguration de la place de Haguenau
 - Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge
 - Le parking Église Rouge
 - Le Parking vélo sous la place de la Gare

L'EMS confiera ainsi la réalisation de l'opération à la CTS via :

- une convention particulière de travaux pour la réalisation des aménagements concessifs ;
- une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, pour ce qui est de la réalisation des opérations connexes précitées.

Les missions de maîtrise d'ouvrage unique peuvent donc être réparties entre l'EMS et la CTS de la manière suivante.

4.1 ELABORATION ET PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'EMS centralise les besoins des maîtres d'ouvrages.

Selon les modalités définies au contrat de concession, le concessionnaire doit :

- assurer la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage est étudié et réalisé ;
- respecter et mettre en œuvre l'ensemble des procédures administratives ad hoc s'appliquant au présent programme, notamment les procédures d'urbanisme, de concertation environnementale, etc. ;
- effectuer la passation de l'ensemble des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment la désignation des entrepreneurs en charge de la réalisation de l'opération, conformément au Code de la commande publique ;
- organiser et préparer les procédures d'attribution, ainsi que mettre en place les organes nécessaires (CAO...) dans le respect des règles de la commande publique ;

- conclure et notifier l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.

Selon les modalités définies au contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS, la Collectivité donne mandat au mandataire pour exercer, en son nom et pour son compte, les attributions suivantes :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- Le suivi de l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre déjà conclu avec le mandant pour les phases post-AVP ;
- L'approbation des études de projet (PRO) du maître d'œuvre après accord du mandant ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux et des marchés de prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation des opérations, ainsi que le suivi de leur exécution ;
- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles ;
- La réception de l'ouvrage.

Les missions de la CTS ne comprennent pas la communication avec les riverains durant les travaux, la gestion des plaintes et réclamations éventuelles des riverains.

4.2 EXECUTION DES ETUDES ET TRAVAUX

Selon les modalités définies au contrat de concession, le concessionnaire doit :

- s'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises ;
- agréer les sous-traitants et, le cas échéant, procéder à leur paiement ;
- assurer la direction des travaux, leur suivi technique et administratif, et procéder à l'ensemble des actes d'exécution (avenants, ordres de service, résiliations..) ;
- veiller à garantir l'accès aux bâtiments pendant la période des travaux ;
- assurer la réception, éventuellement partielle, des ouvrages et le suivi des levées des réserves ;
- procéder à la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception ;
- pour les ouvrages non remis, assurer, si nécessaire, la mise en œuvre des garanties ;
- engager toute action en justice et défendre dans le cadre de toute action intentée à l'occasion de la réalisation de l'opération ;
- d'une manière générale, assurer la gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;
- prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de l'opération.

Selon les modalités définies au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, le mandataire doit :

- s'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises ;
- agréer les sous-traitants et, le cas échéant, procéder à leur paiement ;
- assurer la direction des travaux, leur suivi technique et administratif, et procéder à l'ensemble des actes d'exécution (avenants, ordres de service, résiliations..) ;
- veiller à garantir l'accès aux bâtiments pendant la période des travaux ;
- proposer au mandant une décision quant à la réception, éventuellement partielle, des ouvrages et le suivi des levées des réserves ;
- procéder à la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception ;
- pour les ouvrages non remis, assurer, si nécessaire, la mise en œuvre des garanties ;
- engager toute action en justice et défendre dans le cadre de toute action intentée à l'occasion de la réalisation de l'opération ;
- d'une manière générale, assurer la gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;

- s'assurer que la conception et la réalisation des ouvrages respectent les chartes d'aménagement de la Ville de Strasbourg ;
- prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de l'opération.

L'EMS s'engage quant à elle à :

- procéder à la remise aux autres partenaires de leurs ouvrages respectifs et des dossiers des ouvrages exécutés selon les modalités prévues au présent contrat ;
- prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de l'opération.

Les coûts annoncés étant étudiés au stade avant-projet, ils seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage ou le mandat de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

ARTICLE 5 : MODALITES DE RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux est préparée et prononcée par la CTS dans le cas des travaux concessifs (selon l'article 20 de la convention de concession).

La réception des travaux est préparée par la CTS et prononcée par l'EMS dans le cas des travaux réalisés sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage confié à la CTS (selon l'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage).

5.1 OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION

L'article 20 de la convention de concession conclue entre l'EMS et la CTS stipule :

« Il [le Concessionnaire] invite l'Autorité concédante [l'EMS] à participer aux opérations préalables à la réception par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit parvenir à l'Autorité concédante vingt jours francs au moins avant la date desdites opérations. Cette lettre est accompagnée d'un dossier décrivant les ouvrages.

[...]

L'ensemble des procès-verbaux des opérations préalables à la réception est adressé à l'Autorité concédante avant toute décision de réception »

L'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu entre l'EMS et la CTS stipule :

« Après achèvement des travaux, et pour chaque opération concernée, l'ensemble des entreprises ayant contribué à la réalisation de l'ouvrage, le maître d'œuvre et le mandant [l'EMS] seront convoqués par le mandataire pour assister aux opérations préalables à la réception des ouvrages. Le déroulement de ses opérations devra permettre de garantir le respect du contradictoire au bénéfice de chacune des parties prenantes.

Le mandataire soumet au mandant sa proposition de décision qui s'engage à faire part de son avis dans un délai compatible avec celui de 30 jours fixé à l'article 41-3 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux. L'interlocuteur référent du mandant est le service aménagements tramway de l'Eurométropole de Strasbourg. »

Dans le cadre de ses missions définies à l'article 20 du contrat de concession et l'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage et ci-dessus rappelées, l'EMS veille à engager toute action nécessaire à la sauvegarde des intérêts de la Commune de Schiltigheim.

L'EMS informe cette dernière au minimum 15 jours avant la date à laquelle sont effectuées les opérations préalables à la réception relatives aux biens devant être remis à la Commune de Schiltigheim afin que cette dernière puisse, si elle le souhaite, y assister. La Commune de Schiltigheim ne peut toutefois, dans ce cadre, formuler d'observations à destination des participants à la réception, mais

seulement formuler des remarques à l'attention du représentant de l'EMS, lequel a l'obligation de les mentionner aux participants à la réception s'il s'agit de réserves.

L'EMS transmet avant déroulement des opérations préalables à la réception des biens remis à la Commune de Schiltigheim, l'ensemble des plans, notices techniques, etc. à celle-ci pour lui permettre de préparer cette réunion.

Une copie du procès-verbal de constat de la tenue des opérations préalables à la réception des biens en cause est adressée à la Commune de Schiltigheim, dans le délai de 10 jours à compter de la tenue de ces opérations.

5.2 DECISION DE RECEPTION ET RESERVES

L'article 20 de la convention de concession conclue entre l'EMS et la CTS stipule :

« A l'occasion des opérations de réception, l'Autorité concédante [l'EMS] est en droit de demander toutes explications utiles et de formuler ses observations en demandant, le cas échéant, qu'elles soient consignées au procès-verbal dès lors que ces observations sont liées à une non-conformité contractuelle. »

« Lorsque les ouvrages présentent des non-façons ou malfaçons, des défauts ou des non-conformités, constatées contradictoirement à l'occasion de leur réception, des essais précédant leur mise en service ou lors de leur mise en service, l'Autorité concédante [l'EMS] notifie au Concessionnaire l'obligation d'exécuter les travaux nécessaires pour y remédier, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le concessionnaire réalise ces travaux dans un délai fixé d'un commun accord avec l'Autorité concédante, qui conserve le droit de réclamer la réfection ou la mise en conformité des ouvrages s'il [elle] estime que les défauts signalés au Concessionnaire subsistent en totalité ou en partie. »

L'article 13 du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu entre l'EMS et la CTS stipule :

« Le mandataire ne pourra notifier aux entreprises sa décision relative à la réception de l'ouvrage qu'une fois l'accord exprès du mandant recueilli.

En cas de réserves formulées lors de la réception, le mandataire invite le mandant aux opérations préalables à la levée de celles-ci. »

Dans ce cadre, une fois les opérations préalables à la réception terminées, l'EMS transmet à la Commune de Schiltigheim une copie de la décision de réception – avec ou sans réserves – des ouvrages devant lui être remis. Cette transmission intervient dans un délai de 10 jours à compter de la transmission du procès-verbal de cette décision par le concessionnaire/ mandataire.

Dans l'hypothèse où la réception a fait l'objet de réserves, l'EMS informe la Commune de Schiltigheim de la teneur des réserves concernant les biens devant lui être remis. L'EMS informe par ailleurs la Commune de la tenue des opérations de levée des réserves portant sur ces biens afin que celle-ci puisse, si elle le souhaite, y participer. La Commune de Schiltigheim ne peut toutefois, dans ce cadre, formuler aucune observation auprès des autres participants à l'opération de réception. Elle peut seulement formuler des remarques à l'attention du représentant de l'EMS.

Une copie du procès-verbal de constat de levée des réserves est adressée à la Commune de Schiltigheim dans un délai de 10 jours à compter de sa date d'établissement par l'EMS ou de sa date de transmission à l'EMS par le concessionnaire/ mandataire.

À l'issue des opérations de réception et de levée des réserves relatives aux biens devant être remis à la Commune de Schiltigheim, l'EMS adresse à la Commune une copie de l'ensemble des documents administratifs et techniques afférents à la passation et à l'exécution des différents marchés relatifs aux biens remis à la Commune conclus par le concessionnaire/mandataire et par elle-même pour la

réalisation de l'opération. L'EMS transmet ces documents à la Commune de Schiltigheim au plus tard dans un délai de 40 jours à compter de leur transmission par le concessionnaire/mandataire.

S'agissant des plantations relevant des travaux financés par l'Eurométropole de Strasbourg (arbres d'alignement) ou par la Commune de Schiltigheim, la date de réception est automatiquement décalée au printemps de l'année suivant les plantations pour tenir compte de la période de confortement.

5.3 MODALITES DE RECEPTION PARTIELLE

La CTS en tant que concessionnaire ou L'EMS en tant que mandant, sur proposition de son mandataire, peuvent effectuer une réception partielle d'au moins un secteur considéré, et délimité.

Cette réception partielle est alors effectuée selon la combinaison des formalités prévues par la présente convention (article 5.2) et par la convention de concession (article 20 notamment) et par le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage (article 13 notamment).

La réception partielle d'un ouvrage permet la remise de celui-ci au gestionnaire du ou des ouvrages dans les conditions prévues par l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES OUVRAGES

Les ouvrages réalisés en application de la présente convention qui relèvent des compétences de la Commune de Schiltigheim sont remis à cette dernière :

- Soit à la date de notification à la Commune du procès-verbal de réception des travaux sans réserve ou de décision de levée des réserves signé par l'EMS en application de l'article 5 lorsque l'EMS réalise directement les travaux ;
- Soit à la date de signature par l'EMS du procès-verbal de remise des ouvrages, établi par le concessionnaire/mandataire de l'EMS, lorsque les travaux sont réalisés par ce dernier ; dans ce cas, l'EMS, en qualité de maître d'ouvrage unique, signe les procès-verbaux de remise des biens réalisés pour elle-même et pour la Commune de Schiltigheim qui lui transfère cette compétence par la présente convention.

L'EMS s'emploie à ce que les travaux nécessaires à la levée des réserves soient réalisés préalablement dans les meilleurs délais ;

Lors de la remise des ouvrages, sont transmis à l'EMS et à la Commune de Schiltigheim le DOE (dossier des ouvrages exécutés) ainsi que le dossier de rétrocession complet.

En cas de réception partielle, la même procédure s'impose pour les parties d'ouvrages réceptionnées.

ARTICLE 7 : FORMALITES ENTRE LES CO-CONTRACTANTS

7.1 TRANSMISSION D'INFORMATIONS ET CONCERTATION

L'EMS informe la Commune de Schiltigheim de l'évolution de l'opération de travaux. A la demande de la Commune, l'EMS transmet les comptes rendus des réunions et le planning des opérations et travaux.

La Commune de Schiltigheim s'engage à désigner un ou plusieurs représentants pour suivre le projet, lesquels sont amenés à centraliser les correspondances échangées avec l'EMS, mais également à assister aux réunions, si nécessaire.

La Commune de Schiltigheim peut solliciter l'EMS pour accéder au chantier, en vue de s'assurer du respect des stipulations de la présente convention et du bon déroulement des opérations.

Elle ne peut adresser d'éventuelles observations qu'aux représentants de l'EMS. Tout rejet de ces observations doit être motivé par l'EMS.

7.2 VALIDATION PREALABLE OU AVIS

L'EMS transmet à la Commune de Schiltigheim, notamment pour validation et visas les plans et documents suivants lorsqu'ils portent sur les ouvrages remis à la Commune :

- le dossier de rétrocession complet ;
- les EXE (plans d'exécution) transmis par la CTS, avant démarrage des travaux de ces ouvrages ;
- tous les choix de matériaux.

La validation intervient dans un délai de 25 jours à compter de la réception des documents par la Commune de Schiltigheim. Au-delà de ce délai, la Commune est réputée avoir validé le document concerné.

L'EMS transmet les DOE aux services gestionnaires de la Commune de Schiltigheim sur les ouvrages qu'elle aura en gestion dans un délai de 20 jours après la remise des biens par la CTS.

ARTICLE 8 : TERME DE LA CONVENTION

8.1 TERME NORMAL

La présente convention prend fin à la date de remise des ouvrages stipulée à l'article 6.

8.2 RESILIATION AMIABLE

Les parties peuvent convenir d'un commun accord de mettre fin à la présente convention.

8.3 RESILIATION UNILATERALE DE LA COMMUNE D'SCHILTIGHEIM

En cas de faute grave imputable à l'EMS, la Commune de Schiltigheim peut résilier unilatéralement la présente convention, sous réserve de respecter un préavis de trois mois. Cette résiliation est notifiée à l'Eurométropole de Strasbourg par courrier recommandé avec accusé de réception.

La Commune de Schiltigheim règle, au prorata de son taux de répartition financier, les dépenses préalablement engagées par le maître d'ouvrage unique.

8.4 RESILIATION UNILATERALE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

Les parties peuvent résilier unilatéralement ladite convention, sur le fondement d'un motif d'intérêt général, sous réserve du respect d'un préavis de six mois. La résiliation est notifiée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général de la Commune de Schiltigheim, cette faculté est subordonnée au règlement financier des dépenses déjà effectuées, par application de son taux de répartition financier, ainsi que de l'indemnisation des éventuels préjudices subis par l'Eurométropole de Strasbourg, dans la limite de 3% du budget prévisionnel global.

L'EMS, en sa qualité de personne publique, peut également résilier unilatéralement la présente convention sur le fondement d'un motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, l'EMS indemnise la Commune de Schiltigheim des éventuels préjudices subis, dans la limite de 3% du budget prévisionnel global.

ARTICLE 9 : EXERCICE DES RECOURS A L'ENCONTRE DES INTERVENANTS

9.1 DE LA PHASE POST AVANT-PROJET À LA REMISE DES OUVRAGES

L'EMS, en qualité de maître d'ouvrage unique, est seule compétente pour entreprendre toute action précontentieuse ou contentieuse, sur un fondement contractuel ou délictuel, à l'encontre des participants à l'opération de travaux.

Si l'EMS confie la réalisation de l'opération à la CTS par le biais de la convention de concession et du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclus entre elles, seul le concessionnaire/mandataire est compétent pour initier toute action précontentieuse ou contentieuse, sur un fondement contractuel ou délictuel, à l'encontre des participants à l'opération de travaux.

9.2 À COMPTER DE LA REMISE DES OUVRAGES

La Commune est seule compétente pour entreprendre toute action précontentieuse ou contentieuse fondée sur les garanties légales des constructeurs.

En qualité de maître d'ouvrage unique, et à la demande de la Commune, l'EMS peut initier ces actions pour l'ensemble des biens remis à la Commune de Schiltigheim et à elle-même. Une convention fixe alors les modalités de ce mandat.

ARTICLE 10 : LITIGES ENTRE PARTIES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention font l'objet d'une procédure de négociation amiable avant toute procédure contentieuse. Il peut également être fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

En cas d'échec de la conciliation, le Tribunal administratif de Strasbourg est la juridiction compétente pour tous les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux

Fait le,

<p>Pour la Commune de Schiltigheim La Maire,</p> <p>Danielle DAMBACH</p>	<p>Pour l'Eurométropole de Strasbourg La Présidente,</p> <p>Pia IMBS</p>
--	--

Annexes 4.3

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg

Annexe 4.3

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la
Commune de Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg**

**Projet de développement du réseau de tramway entre
Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim
Entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à
l'Eurométropole de Strasbourg**

(art. L. 2422-12 du Code de la commande publique)

Entre :

La Commune de Bischheim (ci-après désignée Commune ou Comme de Bischheim), ayant son siège au 37 Route de Bischwiller, 67800 Bischheim, représentée par son Maire, Jean-Louis HOERLE, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2023,

Et :

L'Eurométropole de Strasbourg (ci-après désignée EMS), ayant son siège au 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex, représentée par sa Présidente, Mme Pia IMBS, agissant en vertu de la délibération du conseil de l'Eurométropole en date du 20 décembre 2023,

PREAMBULE

Les travaux d'aménagement nécessaires pour la réalisation du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim sur le ban communal de la Commune de Bischheim, relèvent des maîtrises d'ouvrage de :

- la Commune de Bischheim au titre des compétences Espaces Verts et Éclairage Public ;
- de l'Eurométropole de Strasbourg au titre des compétences Mobilité, Transports et Aménagement / Entretien des Voiries Métropolitaines.

Par délibération en date du 20 décembre 2023, les études d'avant-projet et le programme des travaux de cette opération ont été approuvés par l'Eurométropole de Strasbourg.

La Commune et l'EMS ont un intérêt à organiser une maîtrise d'ouvrage unique dans les objectifs suivants :

- une optimisation de la qualité des réalisations (conception et suivi par la même maîtrise d'œuvre, réalisation par les mêmes entreprises) ;
- une optimisation du coût des travaux (économies d'échelle notamment, meilleure définition des responsabilités respectives des entreprises) ;
- une optimisation du planning des travaux et une cohérence dans la réalisation des travaux (le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim n'ayant d'intérêt qu'une fois inséré dans toutes les modalités de circulations et de thématiques d'aménagement).

Pour ce faire, afin de garantir une parfaite unité fonctionnelle et technique de l'aménagement à réaliser, il est proposé de transférer la maîtrise d'ouvrage totale du projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim à l'Eurométropole de Strasbourg.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

- 1.1 Dans les conditions et limites déterminées par la présente convention, la Commune de Bischheim transfère à l'Eurométropole de Strasbourg, qui devient ainsi maître d'ouvrage unique, la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim qui relèvent de sa seule compétence, tels que ces travaux sont définis à l'article 3.
- 1.2 La présente convention précise les conditions d'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme. Elle organise les conditions administratives, techniques et financières du transfert lors des phases études et travaux, jusqu'à la remise des ouvrages.
- 1.3 L'Eurométropole de Strasbourg, en sa qualité de maître d'ouvrage unique, est autorisée par la Commune de Bischheim à confier, si elle le souhaite, la conception et la réalisation des travaux à la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) dans le cadre de la concession conclue avec cette dernière. Dans ce cas, la CTS exerce la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans les conditions définies par la convention de concession et par la convention particulière de travaux prise en son application.
- 1.4 Après leur réception, les ouvrages réalisés en application de la présente convention qui relèvent de la compétence de la Commune de Bischheim, sont remis à cette dernière dans les conditions stipulées à l'article 6.



Schéma 1 _ délimitation provisoire des emprises du projet au stade de l'avant-projet

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Avant d'opérer un transfert de maîtrise d'ouvrage, les Parties sont convenues de leurs programmes de travaux respectifs repris dans les stipulations qui suivent.

2.1 TRACE DU PROJET ET OUVRAGES A REALISER

Le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, emprunte le **corridor** suivant :

- Le boulevard de Metz entre la rue de la Course et la place de la Gare et la place de la Gare ;
- Le boulevard Président Wilson, la rue de Wissembourg et la place de Haguenau ;
- L'avenue des Vosges jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Paix ;
- La partie Sud de la route de Bischwiller entre la place de Haguenau et le cimetière Sainte Hélène ;
- La rue Hélène Schweitzer ;
- La route de Général de Gaulle et la route de Brumath jusqu'à l'intersection avec l'avenue de Périgueux à Bischheim.

Le projet comporte la réalisation de 9 nouvelles stations tramway, dénommées provisoirement :

- « Gare », au Sud de la place de la Gare ;
- « Wilson », sur le boulevard Wilson, au droit du parking P3 des Halles ;
- « Place de Haguenau », au Sud de la place ;
- « Vosges », sur l'avenue des Vosges, à l'Ouest de la rue Obérin ;
- « Fischer », sur la route de Bischwiller, à proximité de l'ancienne brasserie du même nom ;
- « Prévert », sur la route de Général de Gaulle, au droit du parking Prévert ;
- « Trois Épis », sur la route de Général de Gaulle, au Nord du carrefour avec la rue de Sélestat et la rue de la Paix ;
- « Centre commercial-Écrivains », sur la route de Général de Gaulle, au droit du centre commercial Leclerc ;
- « Bischheim-Poincaré », sur la route de Brumath, avant l'intersection avec l'avenue de Périgueux.

En outre, le projet comprend également :

- Les connexions à la M35, correspondant à l'aménagement d'une bretelle au niveau de l'échangeur de Hoenheim et à un nouvel accès vers l'avenue de la 2e division blindée à Schiltigheim ;
- La reconfiguration de la place de Haguenau
- Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie / rue de l'Église Rouge, comprenant le réaménagement complet de la route de Bischwiller sur le tronçon entre la rue Hélène Schweitzer et la rue de la Mairie, et réaménagement en tactique sur le tronçon entre la rue de la Mairie et la rue des Vosges ;
- La réalisation du parking Église Rouge, positionné au croisement des rues de l'Église Rouge et Jacques Kablé
- Le Parking vélo sous la place de la Gare, consistant en la transformation du parking déposé minute actuel en parking dédié aux vélos.

Le réaménagement des espaces publics porte sur le périmètre présenté par le schéma ci-avant « *délimitation provisoire des emprises du projet* ».

De même, sont définies les connexions avec le réseau urbain d'autobus, le réseau de tramway et les effets induits sur la circulation automobile de l'implantation du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Les caractéristiques d'insertion urbaine des voies du tramway prolongé et

des arrêts du réseau d'autobus associés, ainsi que les éléments définissant les fonctionnalités circulatoires (automobiles, vélos, piétons) sont représentés avec précision sur les plans d'avant-projet.

Les aménagements projetés au titre de ce projet sont conformes aux normes en vigueur en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse des stations du tramway prolongé ou des aménagements de voirie et d'arrêts bus réalisés en conformité avec le schéma directeur d'accessibilité des transports et avec les textes réglementaires d'application des lois « HANDICAP » du 11 février 2005 et « AD'AP » du 5 août 2015.

En outre, le tramway circule en fonction des contraintes d'emprises et/ou de trafic en site propre intégral ou en site banalisé. Tous les franchissements des sites propres et banalisés par des voies de circulation sont sécurisés par feux.

2.2 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE GLOBALE AU STADE AVANT-PROJET

A l'issue des études d'avant-projet, l'enveloppe financière globale du projet s'établit à 268 025 000 M€HT (valeur juillet 2023). Elle intègre la réalisation des voies de prolongement du tramway, y compris les déviations de réseaux, les acquisitions foncières, les libérations d'emprises, ainsi que les prestations intellectuelles (frais de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assurance, etc.) pour un montant de 40 303 000 M€ HT et l'achat de 11 nouvelles rames de tramway pour un montant de 44 000 000 M€ HT.

Le coût prévisionnel des seuls « travaux » s'élève à **183 722 000 euros HT**, valeur juillet 2023 au stade avant-projet.

Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

		Coût total	Quote-part Eurométropole de Strasbourg	Quote-part CTS	Quote-part Ville de Strasbourg	Quote-part commune de Schiltigheim	Quote-part commune de Bischheim
	Date de valeur: juillet 2023	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)
A	GO00 : prestations intellectuelles	19 062 000	4 223 000	14 839 000			
	- dont études de maîtrise d'œuvre AVP	4 223 000	4 223 000				
	- dont ingénierie sur infrastructure et équipements et missions de contrôle	14 839 000		14 839 000			
B	GO01 : déviations de réseaux	22 503 000	20 297 000		1 583 000	563 000	60 000
	- dont archéologie	4 000 000	4 000 000				
	- dont eau potable	10 321 000	10 321 000				
	- dont assainissement	5 162 000	5 162 000				
	- dont protection des arbres	791 000	791 000				
	- dont éclairage public	2 229 000	23 000		1 583 000	563 000	60 000
C	GO02 : ouvrages d'art	19 830 000	17 930 000		1 900 000		
D	GO03 : aménagements de surface	67 322 000	58 648 000	5 141 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont voiries	52 209 000	51 902 000	307 000			
	- dont espaces verts	4 778 000	541 000	704 000	3 448 000	70 000	15 000
	- dont gestion des barrières et frais divers	10 335 000	6 205 000	4 130 000			
E	GO04 : stations	3 322 000		3 322 000			
F	GO05 : locaux techniques	28 410 000	5 599 000	22 811 000			
	GO07 : ligne aérienne de contact						
	GO08 : énergie						
	GO09 : systèmes d'exploitation						
	- dont signalisation dynamique aux carrefours	5 599 000	5 599 000				
G	GO06 : voie et plateforme tram	34 802 000		34 802 000			
H	GO10 : équipement de maintenance embarqué tram	1 761 000		1 761 000			
I	GO12 : opérations complémentaires	5 772 000	5 772 000				
J	Matériel roulant	44 000 000		44 000 000			
K	Acquisitions foncières	5 082 000	5 082 000				
L	Maîtrise d'ouvrage	7 115 000		7 115 000			
M	Provisions pour sondages et reconnaissances, mesures compensatoires	508 000	508 000				
N	Provision pour préjudices économiques	8 131 000	8 131 000				
O	Communication, concertation	405 000	405 000				
B à I	TOTAL TRAVAUX	183 722 000	108 246 000	67 837 000	6 931 000	633 000	75 000
A à O	TOTAL GENERAL	268 025 000	126 595 000	133 791 000	6 931 000	633 000	75 000

ARTICLE 3 : REPARTITION DU FINANCEMENT ET DES OUVRAGES ENTRE L'EUROMETROPOLE ET LA COMMUNE DE BISCHHEIM

3.1 LES DEVIATIONS DE RESEAUX : GO1

Définition des catégories de réseaux :

- **Les réseaux appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg sont les suivants :**

<i>Nom du Réseau</i>	<i>Concessionnaire du Réseau</i>
EAU POTABLE	EMS
ASSAINISSEMENT	EMS
SIGNALISATION	EMS

Les coûts réels de ces déviations de réseaux sont supportés en totalité par l'EMS, T.V.A. comprise.

- **Les réseaux dont l'Eurométropole de Strasbourg n'est pas propriétaire sont les suivants :**

<i>Nom du Réseau</i>	<i>Concessionnaire du Réseau</i>
ECLAIRAGE PUBLIC	COMMUNE DE BISCHHEIM

Le montant prévisionnel des travaux pour l'éclairage public au stade avant-projet s'élève à **60 000 euros HT** (valeur juillet 2023).

Les coûts réels de ces travaux sont supportés en totalité par la Commune de Bischheim, T.V.A. comprise.

3.2 LE GROUPE D'OUVRAGE VOIRIES : GO3

3.2.1 Sur la remise des biens

Resteront affectés à la CTS dans la mesure où il s'agit de biens concessifs :

- la plate-forme tramway et ses éventuels espaces verts ;
- les stations.

Resteront affectés à l'EMS :

- les travaux de signalisation définitive ;
- les fournitures et travaux de voirie ;
- les aménagements riverains éventuels.

Seront remis à la Commune de Bischheim :

- Les travaux d'éclairage public ;
- Les espaces verts (gazon, plantations) à l'exception des espaces verts éventuellement inclus dans la plate-forme sont remis à la Commune de Bischheim selon les modalités prévues au présent contrat.

3.2.2. Sur le financement des biens

Les travaux situés entièrement hors plate-forme sont clairement identifiés. Leur coût est supporté :

- Par l'Eurométropole de Strasbourg pour :
 - les travaux de libération d'emprise ;
 - les aménagements riverains.

- Par la Commune de Bischheim pour les travaux d'espaces verts (hors plateforme).

Par ailleurs, certains travaux liés aux travaux de voirie sont répartis au prorata entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Compagnie des Transports Strasbourgeois :

- Gestion des barrières de chantier ;
- Signalisation de chantier ;
- Bases vies.

Le coût prévisionnel du G03 s'élève à **67 322 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet, décomposés comme suit :

- Travaux de voirie : **52 209 000 euros HT** ;
- Travaux d'espaces verts : **4 778 000 euros HT** ;
- Gestion des barrières et frais divers : **10 335 000 euros HT**.

En conclusion, le coût total prévisionnel du G 03 se répartit de la façon suivante :

- à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - Voiries : **51 902 000 euros HT** ;
 - Espaces verts (arbres d'alignements) : **541 000 euros HT** ;
 - Gestion des barrières et frais divers : **6 205 000 euros HT**.
- à la charge de la CTS :
 - Voiries (revêtements de plateforme) : **307 000 euros HT** ;
 - Espaces verts (plateforme) : **704 000 euros HT** ;
 - Gestion des barrières et frais divers : **4 130 000 euros HT**.
- à la charge de la Commune de Bischheim pour la partie espaces verts (hors plateforme) : **15 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet ;

Le coût total prévisionnel des biens du G03 à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à **58 648 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet.

Le coût prévisionnel inclus des travaux relevant de la compétence « Espaces Verts » exercée par la Commune de Bischheim s'élève à **15 000 euros HT** (valeur juillet 2023) au stade avant-projet.

3.3 MODALITES DE PAIEMENT DES OUVRAGES REALISES PAR LA CTS POUR LE COMPTE DE L'EMS ET DE LA COMMUNE DE BISCHHEIM

L'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de Bischheim ne conservent la charge financière définitive que des prestations et des travaux relevant de leur compétence. L'Eurométropole fait l'avance et liquide la totalité des dépenses de l'opération dans son ensemble et sollicite auprès de la Commune le remboursement de la fraction incombant à cette dernière.

La Commune de Bischheim rembourse à l'Eurométropole de Strasbourg les sommes réellement acquittées par cette dernière pour la réalisation des travaux et les prestations qui relèvent de la compétence de la Ville, dans la limite des montants prévisionnels prévus à la présente convention, soit :

- **60 000 euros HT** valeur juillet 2023 au stade avant-projet pour les ouvrages réalisés au titre de la compétence « Éclairage Public » exercée par la Commune de Bischheim ;
- **15 000 euros HT** valeur juillet 2023 au stade avant-projet pour les ouvrages réalisés au titre de la compétence « Espaces Verts » exercée par la Commune de Bischheim.

Ces montants seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

Les sommes peuvent être ajustées au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées.

Toute prestation supplémentaire ou imprévue doit être soumise à l'acceptation de la Commune de Bischheim avant demande de paiement complémentaire.

La Commune de Bischheim mandate le paiement à l'EMS les sommes précitées au plus tard dans les 60 jours qui suivent la remise des ouvrages, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses exposées accompagné des factures acquittées.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU MAITRE D'OUVRAGE UNIQUE

L'EMS assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération par transfert de la Commune de Bischheim.

La CTS, à qui l'EMS peut confier la réalisation de l'opération en vertu de la convention de concession et de la convention particulière de travaux prise en son application, exerce dans ce cas la maîtrise d'ouvrage pour la totalité des travaux correspondant.

Les missions de maîtrise d'ouvrage unique peuvent donc être réparties entre l'EMS et la CTS de la manière suivante.

4.1 ELABORATION ET PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'EMS centralise les besoins des maîtres d'ouvrages.

Selon les modalités définies au contrat de concession, le concessionnaire doit :

- assurer la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage est étudié et réalisé ;
- respecter et mettre en œuvre l'ensemble des procédures administratives ad hoc s'appliquant au présent programme, notamment les procédures d'urbanisme, de concertation environnementale, etc. ;
- effectuer la passation de l'ensemble des marchés publics nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment la désignation des entrepreneurs en charge de la réalisation de l'opération, conformément au Code de la commande publique ;
- organiser et préparer les procédures d'attribution, ainsi que mettre en place les organes nécessaires (CAO...) dans le respect des règles de la commande publique ;
- conclure et notifier l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.

4.2 EXECUTION DES ETUDES ET TRAVAUX

Selon les modalités définies au contrat de concession, le concessionnaire doit :

- s'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises ;
- agréer les sous-traitants et, le cas échéant, procéder à leur paiement ;
- assurer la direction des travaux, leur suivi technique et administratif, et procéder à l'ensemble des actes d'exécution (avenants, ordres de service, résiliations..) ;
- veiller à garantir l'accès aux bâtiments pendant la période des travaux ;
- assurer la réception, éventuellement partielle, des ouvrages et le suivi des levées des réserves ;
- procéder à la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception ;
- pour les ouvrages non remis, assurer, si nécessaire, la mise en œuvre des garanties ;
- engager toute action en justice et défendre dans le cadre de toute action intentée à l'occasion de la réalisation de l'opération ;
- d'une manière générale, assurer la gestion administrative, financière et comptable de l'opération ;
- prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de l'opération.

L'EMS s'engage quant à elle à :

- procéder à la remise aux autres partenaires de leurs ouvrages respectifs et des dossiers des ouvrages exécutés selon les modalités prévues au présent contrat ;
- prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de l'opération.

Les coûts annoncés étant étudiés au stade avant-projet, ils seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage ou le mandat de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

ARTICLE 5 : MODALITES DE RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux est préparée et prononcée par l'EMS, ou si l'EMS fait le choix de confier l'opération à la CTS, son concessionnaire, par ce dernier.

Dans cette hypothèse, la répartition des missions entre l'EMS et son concessionnaire est prévue par l'article 20 de la convention de concession, et détaillée comme suit.

5.1 OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION

L'article 20 de la convention de concession conclue entre l'EMS et la CTS stipule :

« Il [le Concessionnaire] invite l'Autorité concédante [l'EMS] à participer aux opérations préalables à la réception par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit parvenir à l'Autorité concédante vingt jours francs au moins avant la date desdites opérations. Cette lettre est accompagnée d'un dossier décrivant les ouvrages.

[...]

L'ensemble des procès-verbaux des opérations préalables à la réception est adressé à l'Autorité concédante avant toute décision de réception »

Dans le cadre de ses missions définies à l'article 20 du contrat de concession et ci-dessus rappelées, l'EMS veille à engager toute action nécessaire à la sauvegarde des intérêts de la Commune de Bischheim.

L'EMS informe cette dernière au minimum 15 jours avant la date à laquelle sont effectuées les opérations préalables à la réception relatives aux biens devant être remis à la Commune de Bischheim afin que cette dernière puisse, si elle le souhaite, y assister. La Commune de Bischheim ne peut toutefois, dans ce cadre, formuler d'observations à destination des participants à la réception, mais seulement formuler des remarques à l'attention du représentant de l'EMS, lequel a l'obligation de les mentionner aux participants à la réception s'il s'agit de réserves.

L'EMS transmet avant déroulement des opérations préalables à la réception des biens remis à la Commune de Bischheim, l'ensemble des plans, notices techniques, etc. à celle-ci pour lui permettre de préparer cette réunion.

Une copie du procès-verbal de constat de la tenue des opérations préalables à la réception des biens en cause est adressée à la Commune de Bischheim, dans le délai de 10 jours à compter de la tenue de ces opérations.

5.2 DECISION DE RECEPTION ET RESERVES

L'article 20 de la convention de concession conclue entre l'EMS et la CTS stipule :

« A l'occasion des opérations de réception, l'Autorité concédante [l'EMS] est en droit de demander toutes explications utiles et de formuler ses observations en demandant, le cas échéant,

qu'elles soient consignées au procès-verbal dès lors que ces observations sont liées à une non-conformité contractuelle. »

« Lorsque les ouvrages présentent des non-façons ou malfaçons, des défauts ou des non-conformités, constatées contradictoirement à l'occasion de leur réception, des essais précédant leur mise en service ou lors de leur mise en service, l'Autorité concédante [l'EMS] notifie au Concessionnaire l'obligation d'exécuter les travaux nécessaires pour y remédier, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le concessionnaire réalise ces travaux dans un délai fixé d'un commun accord avec l'Autorité concédante, qui conserve le droit de réclamer la réfection ou la mise en conformité des ouvrages s'il [elle] estime que les défauts signalés au Concessionnaire subsistent en totalité ou en partie. »

Dans ce cadre, une fois les opérations préalables à la réception terminées, l'EMS transmet à la Commune de Bischheim une copie de la décision de réception – avec ou sans réserves – des ouvrages devant lui être remis. Cette transmission intervient dans un délai de 10 jours à compter de la transmission du procès-verbal de cette décision par le concessionnaire.

Dans l'hypothèse où la réception a fait l'objet de réserves, l'EMS informe la Commune de Bischheim de la teneur des réserves concernant les biens devant lui être remis. L'EMS informe par ailleurs la Commune de la tenue des opérations de levée des réserves portant sur ces biens afin que celle-ci puisse, si elle le souhaite, y participer. La Commune de Bischheim ne peut toutefois, dans ce cadre, formuler aucune observation auprès des autres participants à l'opération de réception. Elle peut seulement formuler des remarques à l'attention du représentant de l'EMS.

Une copie du procès-verbal de constat de levée des réserves est adressée à la Commune de Bischheim dans un délai de 10 jours à compter de sa date d'établissement par l'EMS ou de sa date de transmission à l'EMS par le concessionnaire.

À l'issue des opérations de réception et de levée des réserves relatives aux biens devant être remis à la Commune de Bischheim, l'EMS adresse à la Commune une copie de l'ensemble des documents administratifs et techniques afférents à la passation et à l'exécution des différents marchés relatifs aux biens remis à la Commune conclus par le concessionnaire et par elle-même pour la réalisation de l'opération. L'EMS transmet ces documents à la Commune de Bischheim au plus tard dans un délai de 40 jours à compter de leur transmission par le concessionnaire.

S'agissant des plantations relevant des travaux financés par l'Eurométropole de Strasbourg (arbres d'alignement) ou par la Commune de Bischheim, la date de réception est automatiquement décalée au printemps de l'année suivant les plantations pour tenir compte de la période de confortement.

5.3 MODALITES DE RECEPTION PARTIELLE

L'EMS comme son concessionnaire peuvent effectuer une réception partielle d'au moins un secteur considéré, et délimité.

Cette réception partielle est alors effectuée selon la combinaison des formalités prévues par la présente convention (article 5.2) et par la convention de concession (article 20 notamment).

La réception partielle d'un ouvrage permet la remise de celui-ci au gestionnaire du ou des ouvrages dans les conditions prévues par l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES OUVRAGES

Les ouvrages réalisés en application de la présente convention qui relèvent des compétences de la Commune de Bischheim sont remis à cette dernière :

- Soit à la date de notification à la Commune du procès-verbal de réception des travaux sans réserve ou de décision de levée des réserves signé par l'EMS en application de l'article 5 lorsque l'EMS réalise directement les travaux ;
- Soit à la date de signature par l'EMS du procès-verbal de remise des ouvrages, établi par le concessionnaire de l'EMS, lorsque les travaux sont réalisés par ce dernier ; dans ce cas, l'EMS, en qualité de maître d'ouvrage unique, signe les procès-verbaux de remise des biens réalisés pour elle-même et pour la Commune de Bischheim qui lui transfère cette compétence par la présente convention.

L'EMS s'emploie à ce que les travaux nécessaires à la levée des réserves soient réalisés préalablement dans les meilleurs délais ;

Lors de la remise des ouvrages, sont transmis à l'EMS et à la Commune de Bischheim le DOE (dossier des ouvrages exécutés) ainsi que le dossier de rétrocession complet.

En cas de réception partielle, la même procédure s'impose pour les parties d'ouvrages réceptionnées.

ARTICLE 7 : FORMALITES ENTRE LES CO-CONTRACTANTS

7.1 TRANSMISSION D'INFORMATIONS ET CONCERTATION

L'EMS informe la Commune de Bischheim de l'évolution de l'opération de travaux. A la demande de la Commune, l'EMS transmet les comptes rendus des réunions et le planning des opérations et travaux.

La Commune de Bischheim s'engage à désigner un ou plusieurs représentants pour suivre le projet, lesquels sont amenés à centraliser les correspondances échangées avec l'EMS, mais également à assister aux réunions, si nécessaire.

La Commune de Bischheim peut solliciter l'EMS pour accéder au chantier, en vue de s'assurer du respect des stipulations de la présente convention et du bon déroulement des opérations.

Elle ne peut adresser d'éventuelles observations qu'aux représentants de l'EMS. Tout rejet de ces observations doit être motivé par l'EMS.

7.2 VALIDATION PREALABLE OU AVIS

L'EMS transmet à la Commune de Bischheim, notamment pour validation et visas les plans et documents suivants lorsqu'ils portent sur les ouvrages remis à la Commune :

- le dossier de rétrocession complet ;
- les EXE (plans d'exécution) transmis par la CTS, avant démarrage des travaux de ces ouvrages ;
- tous les choix de matériaux.

La validation intervient dans un délai de 25 jours à compter de la réception des documents par la Commune de Bischheim. Au-delà de ce délai, la Commune est réputée avoir validé le document concerné.

L'EMS transmet les DOE aux services gestionnaires de la Commune de Bischheim sur les ouvrages qu'elle aura en gestion dans un délai de 20 jours après la remise des biens par la CTS.

ARTICLE 8 : TERME DE LA CONVENTION

8.1 TERME NORMAL

La présente convention prend fin à la date de remise des ouvrages stipulée à l'article 6.

8.2 RESILIATION AMIABLE

Les parties peuvent convenir d'un commun accord de mettre fin à la présente convention.

8.3 RESILIATION UNILATERALE DE LA COMMUNE DE BISCHHEIM

En cas de faute grave imputable à l'EMS, la Commune de Bischheim peut résilier unilatéralement la présente convention, sous réserve de respecter un préavis de trois mois. Cette résiliation est notifiée à l'Eurométropole de Strasbourg par courrier recommandé avec accusé de réception.

La Commune de Bischheim règle, au prorata de son taux de répartition financier, les dépenses préalablement engagées par le maître d'ouvrage unique.

8.4 RESILIATION UNILATERALE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

Les parties peuvent résilier unilatéralement ladite convention, sur le fondement d'un motif d'intérêt général, sous réserve du respect d'un préavis de six mois. La résiliation est notifiée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général de la Commune de Bischheim, cette faculté est subordonnée au règlement financier des dépenses déjà effectuées, par application de son taux de répartition financier, ainsi que de l'indemnisation des éventuels préjudices subis par l'Eurométropole de Strasbourg, dans la limite de 3% du budget prévisionnel global.

L'EMS, en sa qualité de personne publique, peut également résilier unilatéralement la présente convention sur le fondement d'un motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, l'EMS indemnise la Commune de Bischheim des éventuels préjudices subis, dans la limite de 3% du budget prévisionnel global.

ARTICLE 9 : EXERCICE DES RECOURS A L'ENCONTRE DES INTERVENANTS

9.1 DE LA PHASE POST AVANT-PROJET À LA REMISE DES OUVRAGES

L'EMS, en qualité de maître d'ouvrage unique, est seule compétente pour entreprendre toute action précontentieuse ou contentieuse, sur un fondement contractuel ou délictuel, à l'encontre des participants à l'opération de travaux.

Si l'EMS confie la réalisation de l'opération à la CTS par le biais de la convention de concession conclue entre elles, seul le concessionnaire est compétent pour initier toute action précontentieuse ou contentieuse, sur un fondement contractuel ou délictuel, à l'encontre des participants à l'opération de travaux.

9.2 À COMPTER DE LA REMISE DES OUVRAGES

La Commune est seule compétente pour entreprendre toute action précontentieuse ou contentieuse fondée sur les garanties légales des constructeurs.

En qualité de maître d'ouvrage unique, et à la demande de la Commune, l'EMS peut initier ces actions pour l'ensemble des biens remis à la Commune de Bischheim et à elle-même. Une convention fixe alors les modalités de ce mandat.

ARTICLE 10 : LITIGES ENTRE PARTIES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention font l'objet d'une procédure de négociation amiable avant toute procédure contentieuse. Il peut également être fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

En cas d'échec de la conciliation, le Tribunal administratif de Strasbourg est la juridiction compétente pour tous les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux

Fait le,

<p>Pour la Commune de Bischheim Le Maire,</p> <p>Jean-Louis HOERLE</p>	<p>Pour l'Eurométropole de Strasbourg La Présidente,</p> <p>Pia IMBS</p>
--	--

Annexe 5

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

Projet de convention particulière de travaux

CONVENTION PARTICULIERE DE TRAVAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRAMWAY ENTRE STRASBOURG, SCHILTIGHEIM ET BISCHHEIM

Entre :

L'EUROMETROLE DE STRASBOURG, Autorité Organisatrice de la Mobilité sise au 1 Parc de l'Etoile à 67076 STRASBOURG Cedex, représentée par sa Présidente, Pia IMBS, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole prise en date du 20/12/2023.

Ci-après dénommée l' « EMS »

Et :

La COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS, Société Publique Locale, au capital de 5 millions d'euros, dont le siège social est sis au 14 rue de la Gare aux Marchandises, CS 15002, 67035 STRASBOURG CEDEX

Représentée par Monsieur Emmanuel AUNEAU, Directeur Général, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration de la CTS en date du 17/02/2021.

Ci-après dénommée la « CTS »

PREAMBULE

L'Eurométropole de Strasbourg, Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) en application de l'article L. 1231-1 et suivants du Code des Transports, exerce de plein droit la compétence d'organisation des mobilités dans son ressort territorial.

Par délibération en date du 19 décembre 2018, elle a acté la décision de transformer la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS), société d'économie mixte locale, en société publique locale au sens des dispositions de l'article L. 1531-1 du Code général des Collectivités territoriales.

L'Eurométropole de Strasbourg a décidé, à l'échéance du précédent Traité de concession relatif à la réalisation des infrastructures de transports en commun et à l'exploitation du réseau urbain et non urbain de transports en commun de l'Eurométropole de Strasbourg, qui avait été conclu le 27 décembre 1990 avec la CTS, de confier la gestion d'un système de transport à la CTS par une délibération en date du 19 décembre 2018.

Le Contrat de concession en vigueur a été attribué directement à la CTS par l'Eurométropole (Autorité concédante) conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement (UE) n°1370/2007 du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route modifié par le règlement (UE) 2016/2338 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016. Il a pris effet le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de dix ans.

Le Contrat de concession a pour objet de confier au Concessionnaire, dans le ressort territorial de l'Autorité concédante, l'exploitation d'un service public de transport de voyageurs. À ce titre le Concessionnaire assure l'exploitation du réseau de transport urbain de tramway dont une ligne en direction de la ville de Kehl, et du réseau de bus urbains comprenant des lignes à haut niveau de service.

Le Concessionnaire assure également l'ensemble des aménagements de premier investissement, de maintenance, de rénovation et de renouvellement relatifs aux infrastructures et équipements ainsi que

l'acquisition et la maintenance des matériels roulants, nécessaires à l'accomplissement des missions d'exploitation qui lui sont confiées.

Selon l'article 19 du contrat de concession concernant les travaux neufs, le Concessionnaire assure la pleine et entière maîtrise d'ouvrage des travaux neufs. L'Autorité concédante reconnaît au Concessionnaire le droit exclusif de réaliser l'infrastructure et d'acquérir les matériels roulants pour ce qui concerne les lignes de tramway et de bus à haut niveau de service.

Les travaux neufs programmés lors de la signature du Contrat de concession ont été définis dans le programme des travaux à réaliser qui constitue le volet 2 du Plan Pluriannuel d'Investissement (annexe E5).

Par avenant N°1 au contrat de concession en vigueur, approuvé par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 17 décembre 2021, le Plan Pluriannuel d'Investissement a été mis à jour, afin notamment d'intégrer les coûts d'investissement prévisionnels pour les projets d'extension de lignes de tramway vers le Nord de l'Eurométropole et vers Wolfisheim, ainsi que le prolongement de la ligne G de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) vers Etoile/Danube et la refonte de la zone de manœuvre aux abords du Stade de la Meinau.

Concernant le projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, la procédure de concertation réglementaire a été mise en œuvre entre 15 juin et 30 septembre 2021, dont le bilan a été arrêté par l'EMS le 17 décembre 2021 qui a également approuvé le lancement des études d'avant-projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. La concertation s'est ensuite prolongée en parallèle des études d'avant-projet entre 29 mars et 6 juillet 2023 sur les thématiques suivantes :

- le positionnement et le fonctionnement du futur terminus Nord du projet ;
- l'aménagement de la route de Bischwiller au profit de l'extension des espaces publics apaisés et du renforcement de la centralité historique de Schiltigheim ;
- l'aménagement de la place de Haguenau ;
- l'aménagement de l'avenue des Vosges et ses implications sur l'accessibilité automobile ;
- l'aménagement du secteur de la Place de la Gare ;

Le groupement de maîtrise d'œuvre GETAS a réalisé les études d'avant-projet afférentes à la mise en œuvre de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Dans le cadre du contrat de concession en vigueur, le contrat du groupement de maîtrise d'œuvre est par ailleurs transféré à la CTS afin de réaliser les études post – avant-projet.

L'Eurométropole de Strasbourg reconnaît à la CTS le droit exclusif de réaliser l'infrastructure et d'acquérir les matériels roulants, pour ce qui concerne les lignes de tramway et de bus à haut niveau de service.

Pour ce qui est du projet de Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, qui comporte non seulement la réalisation d'une extension du réseau de tramway mais également un certain nombre d'opérations connexes sortant des travaux concessifs, il est proposé de confier à la Compagnie des Transports Strasbourgeois, la réalisation de l'ensemble des aménagements via :

- Pleine et entière maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du corridor du tramway et des aménagements périphériques proches, à l'occasion de la concession ;
- Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations connexes suivantes (schéma 1) :
 - Les connexions à la M35
 - La reconfiguration de la place de Haguenau
 - Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie/ rue de l'Église Rouge
 - Le parking Église Rouge
 - Le Parking vélo sous la place de la Gare

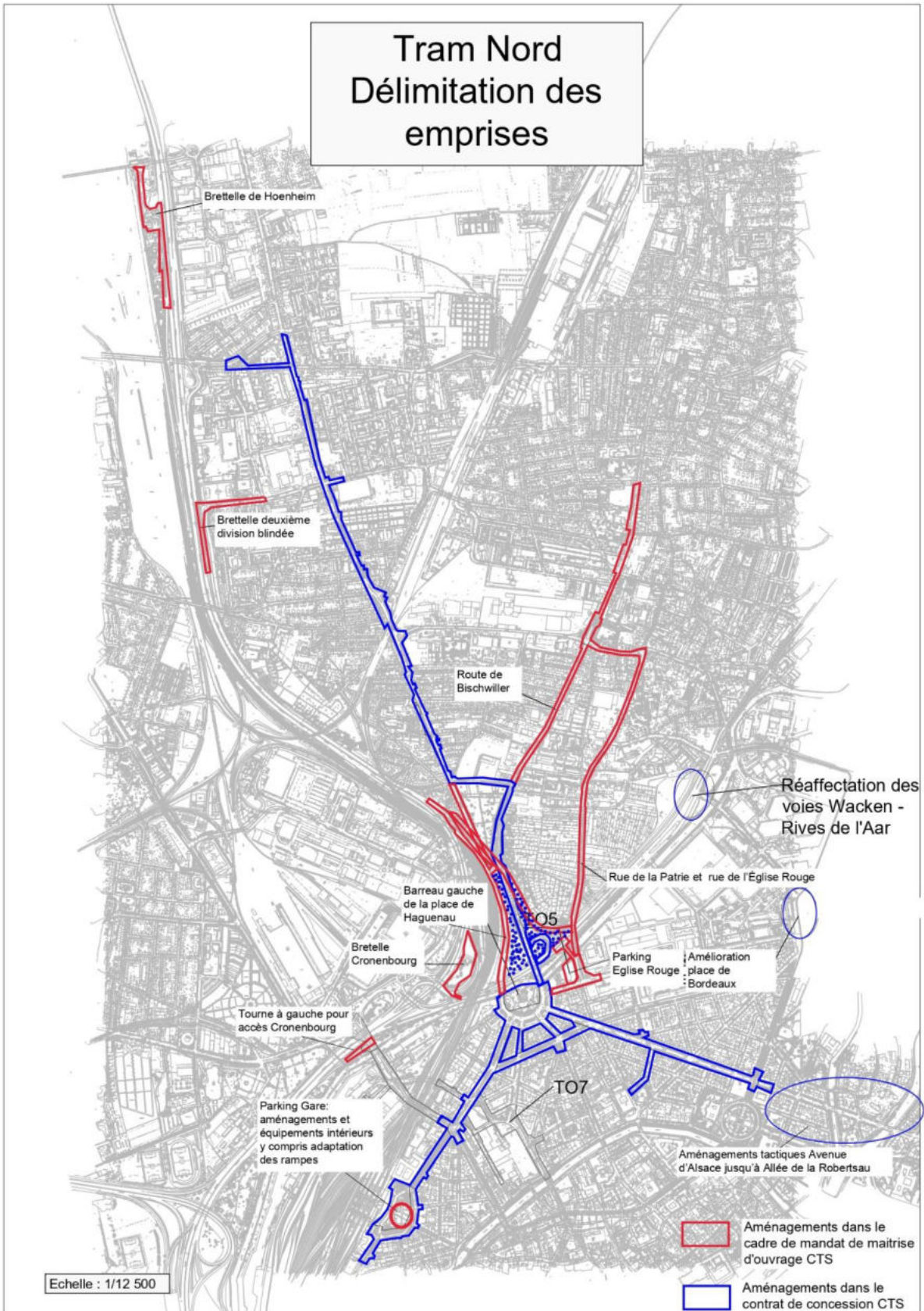


Schéma 1 _ découpage des opérations réalisées par la CTS dans le cadre de la concession et par voie de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention répond aux principaux objectifs suivants :
Confier à la CTS les études post-avant-projet, le financement, la réalisation, l'entretien et l'exploitation de l'extension de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

2.1. Tracé, stations et aménagements

Le projet retenu consiste à réaliser une extension du réseau de tramway de 4,8 km depuis la gare vers République en passant par la place de Haguenau, et depuis cette place vers le Nord de l'agglomération strasbourgeoise sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim.

2.1.1. Boulevard de Metz

L'aménagement sur le boulevard de Metz reprend le profil qui a été réalisé sur le boulevard de Nancy, anticipant un éventuel raccordement. Le boulevard de Metz accueille l'infrastructure d'arrière gare du tramway.

La plateforme tramway (assurant le retournement des rames) est aménagée en site propre central entre deux alignements d'arbres. L'alignement d'arbres côté Est sera remplacé car incompatible avec l'insertion du terminus. La plateforme tramway est végétalisée.

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée côté Ouest, permettant notamment de desservir le parking Sainte-Aurélie et de se connecter à la piste existante boulevard de Nancy. Deux voies de circulation générales sont positionnées de part et d'autre de la plateforme tramway et accueillent une circulation motorisée de type desserte ainsi que le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) G.

2.1.2. Place de la Gare

La forme paysagère actuelle de la place de la gare est conservée. La plateforme tram vient s'insérer en lieu et place de l'actuelle chaussée, contournant la place par l'Est. Elle est végétalisée.

La contre-allée passant devant les hôtels est conservée pour le passage des véhicules hors transports en commun. Celle-ci sera intégrée à un périmètre sous contrôle d'accès géré par des bornes escamotables automatiques.

La circulation sur la voirie située devant la verrière sera réservée à la ligne de BHNS G, aux taxis et aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée le long de la plateforme tram, côté intérieur de la place, permettant de liasonner les pistes du boulevard de Nancy et du boulevard Wilson et de desservir le futur parking vélo sous-terrain.

Une deuxième station de tramway de terminus Gare est implantée au Sud de la place, juste après le débouché du boulevard de Metz.

Le concept paysager actuel de la place de la gare est conservé en s'élargissant vers les façades côté Est.

2.1.3. Boulevard Wilson

La circulation sera mise à double sens sur la chaussée Ouest. La plateforme tram existante est conservée.

La partie Est du boulevard Wilson (la section sur laquelle circule déjà le tramway) fera l'objet de modifications d'affectation des circulations. Alors qu'aujourd'hui, on retrouve deux chaussées à deux voies de part et d'autre de la plateforme tram, le côté Est du boulevard sera entièrement dédié aux modes actifs, avec l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et un agrandissement substantiel du trottoir. Les accès automobiles de type garages pour les riverains et desserte des Hôtels ainsi que les livraisons resteront possibles par la borne située à l'entrée de la place de la Gare (accès régulé par badge et sur le principe de l'aire piétonne).

Une fois passé le faubourg de Saverne, le profil de chaussée est entièrement repris de façade à façade, avec insertion de la plateforme tram double en site latéral Est.

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée entre deux nouveaux alignements d'arbres plantés au centre du boulevard.

Des places de stationnement sont intégrées entre les arbres, côté Ouest.

La circulation sera mise à double sens sur la chaussée Ouest.

Sur ce tronçon est implantée la station de tram Wilson, en correspondance avec la station du BHNS de la ligne G, au droit du parking P3 des Halles.

2.1.4. Rue de Wissembourg

Afin de préserver les deux alignements d'arbres majestueux présents sur cette voie, l'insertion du tram (plateforme double) est réalisée en site propre latéral côté Est, en prolongement du profil du boulevard Wilson.

Le stationnement présent sur le terre-plein central est supprimé, au profit de l'aménagement de la continuité de la piste cyclable en provenance des boulevards.

La chaussée, située côté Ouest, est à sens unique depuis la place de Haguenau vers le boulevard Wilson. Les trottoirs existants sont conservés. Les places de stationnement aménagées le long du trottoir sont conservées.

2.1.5. Place de Haguenau

La place de Haguenau profite d'un profond remaniement. Le parc à l'intérieur de la place est conservé.

Les contre-allées actuelles situées le long immeubles tout autour de la place ainsi que le stationnement sont remplacés par des aires piétonnes et cyclables largement végétalisées. La circulation des véhicules motorisés est concentrée sur la partie Ouest de la place, en dehors d'une voie bus reliant la rue de Haguenau à la rue Jacques Kablé.

Une piste cyclable bidirectionnelle parcourt toute la périphérie de la place de Haguenau. Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle longe également le canal en périphérie du parc pour faciliter les liaisons Est-Ouest.

Une nouvelle station tramway est implantée au sud de la place, à l'emplacement de la voirie actuelle, après laquelle la plateforme tram se scinde en direction du Nord (Schiltigheim) et du centre (avenue des Vosges).

Cette station accueillera 3 lignes de tramway : C, E et H, et sera le lieu de correspondance avec les lignes de bus C3 et C2 qui auront leurs arrêts sur la rue de Haguenau et les lignes de bus 16, 73 et 75 qui auront leurs arrêts sur la rue Bischwiller.

2.1.6. Avenue des Vosges

L'avenue des Vosges est complètement repensée, pour supprimer sa fonction de transit et en faire une voie de desserte locale. Les alignements d'arbres existants sont conservés.

La plateforme tram double vient s'insérer au centre de la voie selon un fonctionnement en site banal : les riverains et le tramway partagent le même espace. De ce fait, la desserte automobile de l'avenue sera maintenue. Deux sections ne seront pas circulées : entre la rue Paul Muller Simonis et la rue Oberlin (section accueillant la station), et entre la rue Louis Apfel et l'avenue de la Paix.

Le stationnement existant entre les arbres est supprimé. L'espace disponible entre la plateforme tram et les alignements d'arbres est végétalisé, avec un revêtement carrossable pour accueillir toutes les fonctions indispensables au bon fonctionnement du quartier (livraison, terrasses, collecte des poubelles, etc).

Deux pistes cyclable unidirectionnelles sont insérées entre les arbres existants et les trottoirs. La station tram « Vosges » sera aménagée à l'Ouest de la rue Oberlin et accueillera les lignes H et E.

2.1.7. Route de Bischwiller Sud

La route de Bischwiller, entre la place de Haguenau et le cimetière Sainte Hélène, ainsi que les différentes bretelles d'accès aux autoroutes sont déconstruites, remplacées par la plateforme tram en site propre intégral et végétalisée.

Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée le long de la plateforme tram. L'ancienne piste cyclable est convertie en voie verte.

Cet aménagement se prolonge le long du cimetière, jusqu'à la station Fischer, implantée au droit du garage Citroën, juste au Sud de la rue Hélène Schweitzer.

Un travail de nivellement du terrain suite à la démolition des bretelles routières et de végétalisation est prévu. Un merlon végétal viendra séparer la partie routière côté Ouest du parc agrandi.

2.1.8. Rue Hélène Schweitzer

Sur la rue Hélène Schweitzer, la plateforme tram en site propre intégral est insérée en latéral côté Sud, le long du mur du cimetière. Des arbres sont implantés sur le trottoir Nord existant. La chaussée existante n'est pas modifiée.

2.1.9. Route du Général De Gaulle, section Sud

Sur la section sud de la route du Général De Gaulle, section dont l'emprise disponible entre façades est la plus contrainte, la plateforme tram est implantée en voie unique, bordée du côté Ouest par une chaussée unidirectionnelle dans le sens Nord → Sud côté Ouest, et du côté Est par une piste cyclable bidirectionnelle.

La plateforme se dédouble au niveau de la station Prévert, située au droit du parking Prévert. La voie unique se prolonge ensuite jusqu'à la rampe Sud du Pont Saint-Charles, franchissant les voies SNCF.

2.1.10. Route du Général De Gaulle, section Nord

Au Nord de l'ouvrage Saint-Charles est implantée la station Trois Epis. Cette station s'implante plus précisément au Nord du carrefour avec la rue de Sélestat et la rue de la Paix.

Le profil de l'aménagement est sensiblement le même que sur la partie Sud, mais avec cette fois-ci selon un site propre tramway intégral. Lorsque la largeur d'emprise le permet, un alignement d'arbres

est planté entre la plateforme tram et la chaussée, ou du côté des modes actifs. Du stationnement longitudinal est également aménagé par endroit du côté Ouest, dès que les emprises le permettent.

L'alignement d'arbres existant devant le cimetière est conservé.

Devant le centre commercial Leclerc sera implantée la station Centre Commercial - Écrivains, qui sera un lieu de correspondance avec la ligne de bus C5 dont les arrêts sont positionnés sur la rue d'Erstein.

Le projet s'articule bien avec l'opération de renouvellement du quartier politique de la ville des Écrivains, en intégrant l'évolution des allées de desserte et la traversée de la magistrale piétonne Est-Ouest.

2.1.11. Route de Brumath_ Zone du terminus

Une fois la station devant le centre commercial passée, la plateforme tram en site propre intégral est insérée toujours en site latéral Est, le long du quartier des Écrivains. Un alignement d'arbres est planté entre la plateforme du tram et la piste cyclable bidirectionnelle. La station de terminus de la ligne se trouvera sur la route de Brumath, au Sud du carrefour avec l'avenue de Périgueux et la rue de Niederhausbergen. Ce terminus constituera un pôle d'échange et de correspondance important avec les lignes de bus 60, 70, 16 et 26 dont les arrêts seront aménagés sur la rue de Niederhausbergen.

2.2. Réseau tramway à l'horizon 2027

Le système de mobilité associé au projet tramway nord comprend différentes composantes. La première couche, la raison d'être du déclenchement du projet, est celle des transports publics urbains et interurbains. Sur le plan des infrastructures et de leur exploitation, le projet tramway nord n'est pas à proprement parler un projet de nouvelle ligne de tramway, avec une infrastructure à laquelle serait dédiée une ligne commerciale. C'est d'abord, entre la gare et la Place de la République, un projet d'infrastructure qui sera exploité par différentes lignes commerciales. L'enjeu de base est celui de la robustesse d'exploitation du réseau qui, malgré son maillage existant, est limité dans ses possibilités de développement par la concentration des services sur le nœud de l'Homme de Fer, désormais arrivé à saturation. Le contournement par l'avenue des Vosges et le place de Haguenau permet de continuer le développement du réseau de tramway.

Ainsi, le schéma d'exploitation prévoit sur ce « contournement » de l'hypercentre :

- une section exploitée par deux lignes, H et E, entre la place de la Gare et le Faubourg de Saverne ;
- un tronç commun exploité par trois lignes, H, E et C entre Faubourg de Saverne et Parc de Haguenau ;
- de nouveau, un tronç commun aux deux lignes H et E entre Parc de Haguenau et Place de la République.

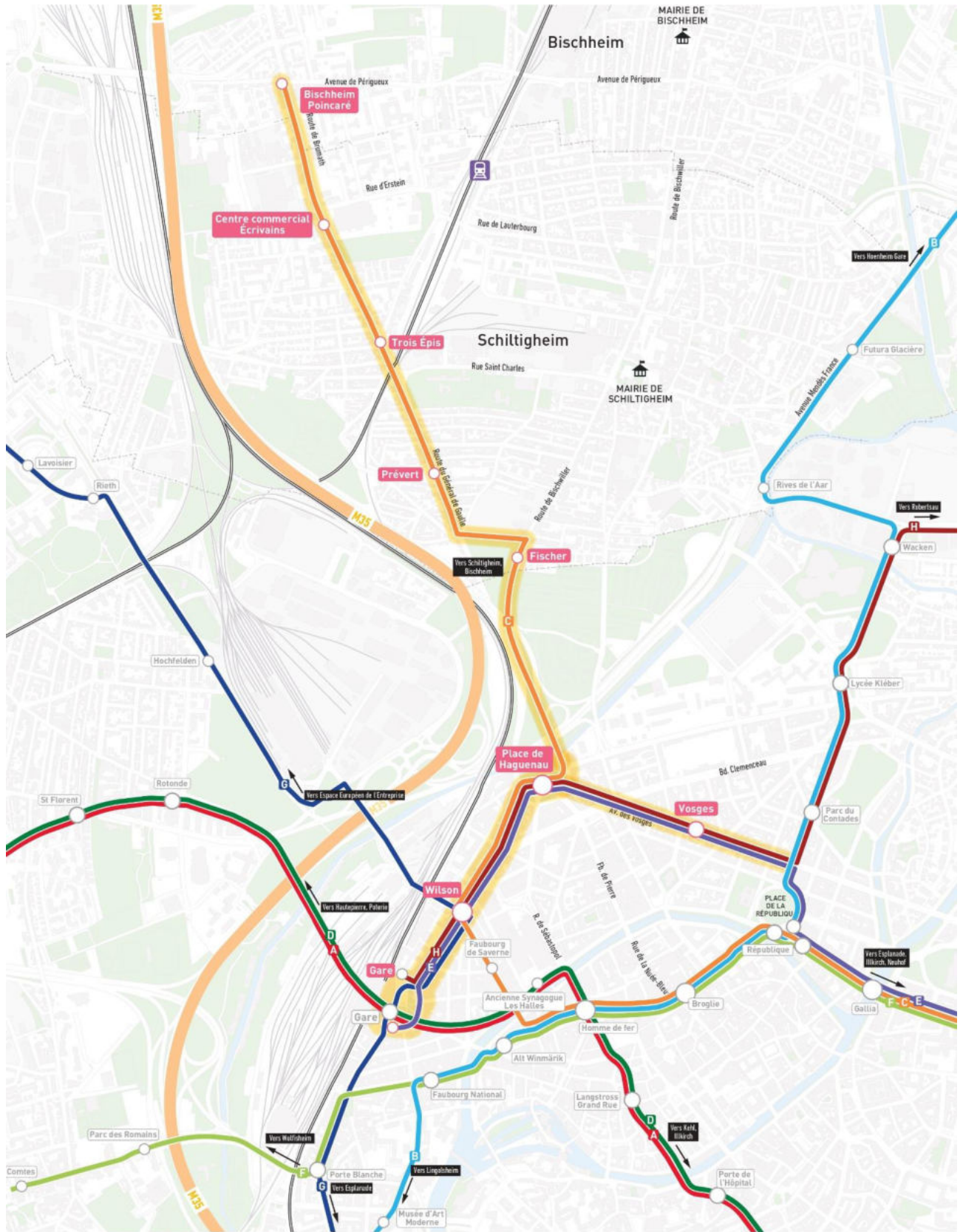


Schéma 2 _ carte d'exploitation du réseau tramway à l'horizon 2027

2.3. Planning

Ce projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim a été identifié comme prioritaire au cours de ce mandat au regard des enjeux d'interface et de maillage des infrastructures de transports urbaines et interurbaines du centre et du nord de l'agglomération.

Le concessionnaire CTS s'engage à débiter les travaux dès le mois d'octobre 2024, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives. Les travaux préliminaires de libération d'emprise et de déviation minimale de réseau pourront être engagés parallèlement. Après une période de travaux de 3 ans, la mise en service de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim est prévue fin 2027.

ARTICLE 3 : COÛTS DU PROJET

Le dossier d'avant-projet précise en détail la décomposition des coûts d'investissement relatifs au projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, pour ses travaux concessifs :

Date de valeur: juillet 2023		Coût total	Quote-part Eurométropole de Strasbourg	Quote-part CTS	Quote-part Ville de Strasbourg	Quote-part commune de Schiltigheim	Quote-part commune de Bischheim
		(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)
A	GO00 : prestations intellectuelles	15 230 841	3 374 244	11 856 597			
	- dont études de maîtrise d'œuvre AVP	3 374 244	3 374 244				
	- dont ingénierie sur infrastructure et équipements et missions de contrôle	11 856 597		11 856 597			
B	GO01 : déviations de réseaux	18 844 800	17 115 800		1 406 000	263 000	60 000
	- dont archéologie	3 200 000	3 200 000				
	- dont eau potable	8 721 000	8 721 000				
	- dont assainissement	4 562 000	4 562 000				
	- dont protection des arbres	632 800	632 800				
	- dont éclairage public	1 729 000			1 406 000	263 000	60 000
C	GO02 : ouvrages d'art	5 130 000	5 130 000				
D	GO03 : aménagements de surface	49 155 000	40 651 000	5 141 000	3 298 000	50 000	15 000
	- dont voiries	36 459 000	36 152 000	307 000			
	- dont espaces verts	4 428 000	361 000	704 000	3 298 000	50 000	15 000
	- dont gestion des barrières et frais divers	8 268 000	4 138 000	4 130 000			
E	GO04 : stations	3 322 000		3 322 000			
F	GO05 : locaux techniques						
	GO07 : ligne aérienne de contact	28 110 000	5 299 000	22 811 000			
	GO08 : énergie						
	GO09 : systèmes d'exploitation						
	- dont signalisation dynamique aux carrefours	5 299 000	5 299 000				
G	GO06 : voie et plateforme tram	34 802 000		34 802 000			
H	GO10 : équipement de maintenance embarqué tram	1 761 000		1 761 000			
I	GO12 : opérations complémentaires	5 672 000	5 672 000				
J	Matériel roulant	44 000 000		44 000 000			
K	Acquisitions foncières	4 582 000	4 582 000				
L	Maîtrise d'ouvrage	5 684 998		5 684 998			
M	Provisions pour sondages et reconnaissances, mesures compensatoires	406 400	406 400				
N	Provision pour préjudices économiques	6 504 800	6 504 800				
O	Communication, concertation	324 000	324 000				
B à I	TOTAL TRAVAUX	146 796 800	73 867 800	67 837 000	4 704 000	313 000	75 000
A à O	TOTAL GENERAL	223 529 839	89 059 244	129 378 595	4 704 000	313 000	75 000

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Au stade des études d'avant-projet, le coût « travaux » de l'opération est estimé à 183 722 000 €HT (valeur juillet 2023).

La quote-part du montant d'investissement incombant à :

- la Ville de Strasbourg est estimée à 6 931 000 €HT (valeur juillet 2023).
- la commune de Schiltigheim est estimée à 633 000 €HT (valeur juillet 2023).
- la commune de Bischheim est estimée à 75 000 €HT (valeur juillet 2023).

Ces montants seront actualisés en fin d'études de niveau « Projet » réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS).

Les divers types de subventions qui ont été annoncées à l'Eurométropole de Strasbourg, ou qui seront attendues par elle, sont les suivants :

- Subvention allouée par l'État dans le cadre du 4^{ème} appel à projet « transports collectifs en site propre » et relative à la réalisation du projet tramway : 23 520 000 €
- Subvention allouée par la Région Grand Est dans le cadre du contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023 : 200 000 €
- Subvention allouée par l'État dans le cadre du contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023 : 1 000 000 €
- Une subvention complémentaire est également attendue de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse relative aux études et travaux concernant le volet gestion intégrée des eaux pluviales.

Selon les règles de financement établies dans le cadre du contrat de concession Eurométropole / CTS, la part financée par l'Eurométropole correspond :

- d'une part, au montant des biens de retour ;
- d'autre part, au montant des subventions obtenues par l'Eurométropole à due proportion de la contribution des investissements CTS.

L'Eurométropole de Strasbourg versera à la CTS une contribution de **78 959 800 €** (hors TVA), selon le calendrier suivant :

Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
12 000 000 €	30 000 000 €	30 000 000 €	6 959 800 €

ARTICLE 5 : EXPLOITATION COMMERCIALE

Les fréquences actuelles de la ligne C du tramway seront maintenues jusqu'à la station terminus « Bischheim-Périgueux », et les fréquences des lignes E et H seront identiques à la ligne C, à savoir 7 minutes.

L'exploitation commerciale de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim nécessitera la mise en ligne de 11 rames supplémentaires, dont l'acquisition est assurée directement par la CTS au titre du contrat de concession.

ARTICLE 6 : PRINCIPE DE REMISE DE BIENS A L'EMS

Aux termes du contrat de concession, la CTS remettra à l'Eurométropole de Strasbourg deux catégories de biens :

⇒ Les déviations de réseaux dans leur totalité (GO 01)

⇒ Les ouvrages d'art et d'infrastructures de voirie, réalisés dans le cadre du projet, mais non utiles pour l'exploitation exclusive des transports en commun, biens constitués par :

1. les ouvrages d'art non spécifiques au tramway (GO 02) ;
2. les voiries et les trottoirs (GO 03) ;
3. les équipements routiers des carrefours et principalement les feux tricolores (GO 09) ;
4. les opérations complémentaires (GO 12).

6.1 : LES DEVIATIONS DE RESEAUX

6.1.1 : Définition des catégories de réseaux

- Les réseaux appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg et qui sont les suivants :

Nom du Réseau	Concessionnaire du Réseau
EAU POTABLE	EMS
ASSAINISSEMENT	EMS
SIGNALISATION	EMS

Les coûts réels de ces déviations de réseaux seront facturés en totalité par la CTS à l'EMS, T.V.A. comprise.

- Les réseaux de concessionnaires tiers publics ou privés dont l'Eurométropole de Strasbourg n'est pas propriétaire et qui sont les suivants :

Nom du Réseau	Concessionnaire du Réseau
ECLAIRAGE PUBLIC	VILLE DE STRASBOURG COMMUNE DE SCHILTIGHEIM COMMUNE DE BISCHHEIM

6.1.2 : Montant prévisionnel des déviations de réseaux EMS

Le montant prévisionnel s'élève à **17 115 800** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

- Assainissement	4 562 000 € HT
- Eau Potable	8 721 000 € HT
- Protection des arbres	632 800 € HT
- Archéologie	3 200 000 € HT
	17 115 800 € HT

6.1.3 : Montant des déviations de réseaux tiers

Ville de Strasbourg : le montant prévisionnel s'élève à **1 406 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

- Éclairage public Strasbourg	1 406 000 € HT
-------------------------------	-----------------------

Commune de Schiltigheim : le montant prévisionnel s'élève à **263 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

- Éclairage public Schiltigheim	263 000 € HT
---------------------------------	---------------------

Commune de Bischheim : le montant prévisionnel s'élève à **60 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

- Éclairage public Bischheim	60 000 € HT
------------------------------	--------------------

6.2 : LES OUVRAGES D'ART ET INFRASTRUCTURES DE VOIRIE

6.2.1. Principes énoncés dans le contrat de concession

Selon le Contrat de concession et son cahier des charges relatif à la construction des lignes de tramway et des lignes de bus à haut niveau de service, la CTS est autorisée à implanter des ouvrages dans le domaine public et à « occuper » le domaine public.

La CTS est donc affectataire et gestionnaire des ouvrages qu'elle construit, nécessaires au bon fonctionnement du service public et constitutifs d'aménagements indispensables à l'exercice des missions de ce service dont elle a la charge. À ce titre, ces biens sont conservés à l'actif de son bilan (ils constituent des biens de retour au profit du concédant).

Il est donc nécessaire de distinguer entre aménagements de voirie qui seront remis à l'EMS, à leur achèvement, et les autres ouvrages qui resteront affectés à la CTS, bénéficiant d'une autorisation d'occuper le domaine public et inclus au bilan de la CTS (et amortis).

6.2.2. Autres principes généraux adoptés

- 1) L'ensemble des ouvrages et travaux non utilisés exclusivement pour l'exploitation des transports en commun ne sera pas comptabilisé au bilan de la concession mais sera remis à l'EMS ;
- 2) Il est décidé par les parties qu'en cas d'ouvrage d'art utilisé conjointement par la voirie et les transports en commun, celui-ci sera remis en totalité au concédant, à l'exclusion des infrastructures propres aux transports en commun ;
- 3) Il est également décidé que la plate-forme du tramway resteront systématiquement affectées au concessionnaire et gérées par lui. Par plate-forme du tramway, il est entendu les voies qui lui sont strictement réservées ;
- 4) Concernant les ouvrages et travaux rentrant dans les groupes d'ouvrages n°2, 3 et 9 (Ouvrages d'Art, voiries, signalisation et équipements), il est décidé de remettre les biens détaillés dans les articles ci-après.

6.3 : GROUPE D'OUVRAGE N°2 - OUVRAGES D'ART

Le développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim ne comprend pas la construction d'ouvrages d'art exclusivement réservés aux transports en commun.

En revanche le projet comporte notamment, dans le périmètre des travaux concessifs, des travaux sur le pont Saint-Charles (ouvrage qui sera utilisé conjointement par la voirie et les transports en commun), à savoir le remplacement du tablier ainsi que le renforcement des culées.

Place de Haguenau, sont prévus, en travaux concessifs :

- La démolition des deux bretelles situées place de Haguenau dont le branchement s'effectue directement au niveau de la future plateforme tramway :
 - o La bretelle d'accès à la M35 en direction du Nord
 - o La bretelle d'accès à la M2350 en direction du Sud
- le renforcement et l'entretien des ouvrages d'art empruntés par le tramway

Les travaux intégreront également le renforcement du mur de soutènement du cimetière Sainte Hélène sur la rue Hélène Schweitzer.

Le montant prévisionnel du GO 02 supporté par la convention de travaux sous le contrat de concession s'élève à : **5 130 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023) ;

Ces travaux, non dédiés exclusivement à la plate-forme tramway, seront refacturés à 100 % à l'Eurométropole de Strasbourg.

6.4 : GROUPE D'OUVRAGE N°3 - VOIRIES

Les principes adoptés et précisés dans l'article 4 sont les suivants :

6.4.1. Resteront affectés à la CTS

- la plate-forme tramway telle que définie au 5.2.2 alinéa 3) ;
- les stations.

6.4.2. Les biens à remettre seront les suivants :

- les espaces verts (gazon, plantations) à l'exception des espaces verts éventuellement inclus dans la plate-forme ;
- les travaux de signalisation définitive ;
- les fournitures et travaux de voirie ;

- les aménagements riverains éventuels.

6.4.3. Valorisation des ouvrages communs

Le montant prévisionnel du GO 03 (voiries) s'élève à **49 155 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

Le montant prévisionnel du GO 06 (voie et plateforme tramway) s'élève à **34 802 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

Le montant prévisionnel des travaux de voirie s'élève à 36 459 000 euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

Les autres travaux situés entièrement hors plate-forme seront clairement identifiés et seront refacturés à 100 % à l'Eurométropole de Strasbourg, Il s'agit :

- * des travaux de libération d'emprise
- * des travaux d'espaces verts (hors plateforme)
- * des aménagements riverains

Par ailleurs, certains travaux liés aux travaux de voirie seront à répartir au prorata et se décomposent de la manière suivante :

- * Gestion des barrières de chantier
- * Signalisation de chantier
- * Bases vies

De manière prévisionnelle le montant total du GO 03 se répartit de la façon suivante :

* à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg	40 651 000 € HT
* à la charge de la Ville de Strasbourg (espaces verts)	3 298 000 € HT
* à la charge de la Commune de Schiltigheim (espaces verts)	50 000 € HT
* à la charge de la Commune de Bischheim (espaces verts)	15 000 € HT
* à la charge de la CTS	5 141 000 € HT

Le montant prévisionnel total des biens du G03 à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à **40 651 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

6.5 : GROUPE D'OUVRAGE N°9 – SIGNALISATION ROUTIERE ET EQUIPEMENTS DE CARREFOURS

Le montant prévisionnel du GO 09 s'élève à 5 299 000 euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

Selon les principes adoptés et précisés dans l'article 4, les biens remis à l'Eurométropole de Strasbourg sont tous ceux liés à la signalisation routière et aux équipements de carrefours. Il s'agit de factures individuelles, prises en compte à 100 %.

Le montant prévisionnel des biens du GO 09 à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à **5 299 000** euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

6.6 : GROUPE D'OUVRAGE N°12 – OPERATIONS COMPLEMENTAIRES

Le montant prévisionnel du GO 12 s'élève à 5 672 000 euros HT au stade AVP (valeur juillet 2023).

Le Groupe d'Ouvrage n° 12 comprend entre autres : la signalisation SLT provisoire, des travaux de marquage de deux carrefours dans le secteur du Wacken, des aménagements légers au niveau de la place de Bordeaux, des adaptations légères au niveau des parkings Wodli et Sainte Aurélie ainsi que la réalisation des mesures compensatoires éventuelles bruit et écologique.

Selon les règles de financement établies dans le cadre du contrat de concession Eurométropole / CTS, ces travaux seront pris en charge à 100 % par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le montant prévisionnel des biens du GO 12 à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à **5 672 000 euros HT** au stade AVP (valeur juillet 2023).

6.7 : COUT TOTAL DES BIENS A REMETTRE

Le montant prévisionnel total des biens à remettre se décompose ainsi :

- Déviations de réseaux EMS	17 115 800 € HT
- Déviations de réseaux Ville de Strasbourg	1 406 000 € HT
- Déviations de réseaux Commune de Schiltigheim	263 000 € HT
- Déviations de réseaux Commune de Bischheim	<u>60 000 € HT</u>
Sous-total GO 01	18 844 800 € HT
- GO 02	5 130 000 € HT
- GO 03 Eurométropole de Strasbourg	40 651 000 € HT
- GO 03 Ville de Strasbourg	3 298 000 € HT
- GO 03 Commune de Schiltigheim	50 000 € HT
- GO 03 Commune de Bischheim	15 000 € HT
- GO 09	5 299 000 € HT
- GO 12	<u>5 672 000 € HT</u>
Sous-total autres GO	60 115 000 € HT
TOTAL HT des biens à remettre	78 959 800 € HT

Ce coût sera mis au point en phase d'étude de niveau PROJET, sous maîtrise d'ouvrage de la CTS.

Il sera arrêté par une convention de remise de biens de l'opération du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim. Pour les factures qui seraient présentées postérieurement à cette date, un avenant ultérieur à cette future convention, soldant les comptes, sera établi.

6.8 : PRESTATIONS INTELLECTUELLES AFFECTEES AUX BIENS REMIS

Pour les groupes d'ouvrage, il conviendra de distinguer entre :

- les frais financiers intercalaires : il n'y aura pas lieu d'en affecter aux biens à remettre, ceux-ci étant financés pour leur montant hors taxes par la part équilibrant l'investissement de la contribution versée par l'EMS
- les autres prestations intellectuelles : il s'agit des coûts de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, et d'ingénieries diverses. D'un commun accord entre les parties, il est décidé que l'ensemble de ces coûts sera immobilisé dans le bilan de la CTS ou comptabilisés en « charges d'investissement » dans les comptes de celle-ci.

6.9 – PAIEMENT DES BIENS A REMETTRE

Conformément au cahier des charges relatif à la construction des lignes de tramway et de BHNS du traité de concession du 1^{er} janvier 2021, le montant toutes taxes comprises des biens à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg (hors GO O1) sera financé par des avances versées par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la contribution aux investissements tramway et BHNS. La future convention de remise des biens actera le montant des biens à rétrocéder à l'EMS.

Le montant (hors GO O1), arrêté par la future convention de remise de biens et correspondant au solde éventuellement non encore couvert par le montant des avances versées prévues, par la présente convention, sera versé par l'Eurométropole de Strasbourg dans un délai maximum de 30 jours à compter de la signature de la future convention de remise de biens. Dans le cas d'un solde négatif constitué de versements d'avances excédentaires par l'EMS, arrêté par la future convention, la CTS reversera le montant de ce solde négatif à l'EMS dans un délai maximum de 30 jours à compter de la signature de celle-ci.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS A LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 - LITIGES

En cas de contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de l'une quelconque des dispositions de la présente convention, le Tribunal Administratif de STRASBOURG sera compétent pour connaître du litige.

Toutefois, avant de faire appel à cette juridiction, les parties contractantes s'engagent à recourir à une conciliation amiable.

Fait à Strasbourg et signé en deux exemplaires originaux le

Pour la Compagnie des Transports Strasbourgeois	Pour l'Eurométropole de Strasbourg
Le Directeur Général Emmanuel AUNEAU	La Présidente Pia IMBS

Annexe 6

Relative à la délibération « Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : Arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau « Avant-Projet », engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération »

Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

(articles L. 2511-1 à L. 2511-5 du code de la commande publique)

**Mandat de délégation de maîtrise
d'ouvrage portant sur la réalisation
d'opérations connexes aux travaux de
développement du réseau de tramway
entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim**

Cahier des clauses particulières

Table des matières

PREAMBULE :	4
1. OBJET DU CONTRAT	4
2. LISTE DES PIECES CONTRACTUELLES	4
3. MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE	5
4. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE	5
5. ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE	5
6. ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITE DU MANDATAIRE	6
7. DEFINITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE REALISATION DE L'OUVRAGE	6
8. ASSURANCES	7
8.1. Assurance responsabilité civile professionnelle	7
8.2. Assurance responsabilité civile décennale	7
8.3. Assurance "dommages-ouvrage"	7
8.4. Assurance "tous risques chantiers"	7
9. PROJET	7
10. PASSATION DES MARCHES	8
10.1. Mode de passation des marchés.....	8
10.1.1. Seuils de procédure.....	8
10.1.2. Modalités d'approbation de la procédure	9
10.2. Rôle du Mandataire.....	9
10.3. Livrables.....	9
10.4. Incidence financière du choix des cocontractants	10
11. Signature du marché	10
11.1. Transmission et notification	10
12. SUIVI DE LA REALISATION	11
12.1. Gestion des marchés.....	11
12.2. Suivi des prestations et des travaux	11
12.3. Clôture des marchés et résiliations.....	12
13. RECEPTION DE L'OUVRAGE - PRISE DE POSSESSION	12
14. DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR	

LE MANDATAIRE	12
14.1. Nature des dépenses.....	12
14.2. Enveloppe financière des opérations.....	13
15. REMUNERATION DU MANDATAIRE – MODALITES DE REGLEMENT	13
15.1. Rémunération du mandataire	13
15.2. Forme du prix.....	13
15.3. Acomptes et solde.....	14
15.4. Présentation des factures au format dématérialisé	14
15.5. Délai de règlement et intérêts moratoires.....	15
15.6. Mode de règlement.....	16
16. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES	16
DEPENSES.....	16
16.1. Financement par le mandant	16
16.2. Echancier prévisionnel des dépenses	16
16.3. Presentation des appels de fonds et versement des financements	16
17. CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DES MISSIONS DU	17
MANDATAIRE	17
17.1. Achèvement technique et financier de chaque opération	17
17.1.1. Sur le plan technique.....	17
17.1.2. Sur le plan financier : Bilan général de l'opération	17
17.2. Achèvement de la mission globale du mandataire	17
17.2.1. Décompte général des honoraires du mandataire.....	17
17.2.2. Conditions de délivrance du quitus.....	18
18. ACTIONS EN JUSTICE	18
19. CONTROLE TECHNIQUE PAR LE MANDANT	18
20. CONTROLE COMPTABLE ET FINANCIER PAR LA COLLECTIVITE ;	18
BILAN ET PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNELS ; REDDITION DES	18
COMPTES	18
21. RESILIATION.....	19
21.1. Résiliation sans faute	19
21.2. Résiliation pour faute	19
22. PENALITES	19
23. LITIGES	19
24. PROTECTION DE LA MAIN D'OEUVRE	20

PREAMBULE :

Par une délibération en date du 20 décembre 2023, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé les études d'avant-projet relatives aux travaux d'extension du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim.

Dans le cadre du contrat de concession dont elle est titulaire, la CTS réalisera, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, les travaux d'extension du réseau de tramway. Ces travaux supposent toutefois la réalisation de plusieurs opérations dites « connexes » relevant de la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg et des communes concernées (voirie, éclairage public, espaces verts).

Afin d'assurer une cohérence opérationnelle entre ces 5 opérations connexes et les travaux d'extension du réseau, l'Eurométropole de Strasbourg (ci-après, « le mandant ») a décidé de confier à la SPL Compagnie des Transports Strasbourgeois (ci-après, « le mandataire ») la réalisation de ces opérations connexes via un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

La CTS exercera l'ensemble des attributions figurant à l'article L. 2422-6 du CCP et accomplira, au nom et pour le compte de l'EMS, l'ensemble des actes juridiques énumérés dans la présente convention.

Les ouvrages réalisés dans le cadre de ce mandat seront remis à l'Eurométropole de Strasbourg dès leur achèvement. Par ailleurs, les ouvrages relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes de Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim feront également retour à ces dernières après achèvement, conformément aux conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage conclues entre l'Eurométropole de Strasbourg et ces communes.

La localisation et les éléments de programme des 5 opérations connexes sont annexés à la présente convention.

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent marché a pour objet de déléguer au mandataire, sur le fondement des articles L. 2422-5 et suivants du CCP, et dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par le mandant, l'ensemble des attributions énumérées à l'article L. 2422-6 du CCP en vue de la réalisation des opérations connexes suivantes :

- Les connexions à la M35
- La reconfiguration de la place de Haguenau
- Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie/ rue de l'Église Rouge
- Le parking Église Rouge/Kablé
- Le Parking vélo sous la place de la Gare.

Les ouvrages faisant l'objet du présent mandat devront répondre au programme et respecter les enveloppes financières prévisionnelles tels qu'approuvés par le mandant et joints en annexe, sous réserve des éventuelles précisions et modifications qui pourraient y être apportées en application de l'article 3.

Il est toutefois d'ores et déjà précisé que le mandant pourra mettre un terme à la mission du mandataire et qu'elle se réserve le droit de renoncer à la réalisation de l'ouvrage, notamment au stade de l'approbation des projets et après la consultation des entreprises selon les modalités définies à l'article 10.

2. LISTE DES PIÈCES CONTRACTUELLES

Par dérogation à l'article 4 du CCAG-PI, les pièces constitutives du présent marché de mandat sont les suivantes, par ordre de priorité entre elles :

- L'acte d'engagement,
- La décomposition de la rémunération forfaitaire du mandataire
- Le présent CCP et ses annexes listées ci-dessous
- Annexes : programme des opérations
- Guide de la commande publique(...) en vigueur au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de prestations intellectuelles approuvé par arrêté du 31 mars 2021 (CCAG-PI)

3. MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE

Pour chaque opération, le mandataire veillera au respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle définie au stade de l'avant-projet par ses cocontractants.

En particulier, le mandataire ne saurait prendre, sans l'accord du mandant, une décision susceptible d'entraîner le non-respect du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Par conséquent, il incombera au mandataire d'alerter le mandant de toute modification du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle qui s'imposeraient, ainsi que d'apporter les solutions administratives, techniques ou financières qui lui apparaîtraient nécessaires ou opportunes, notamment au cas où des événements de nature quelconque viendraient perturber l'un des éléments essentiels précédents (programme, délai et budget opérationnel).

Ainsi, la modification du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle pourra être proposée au mandant, dans le respect des conditions prévues par le code de la commande publique, notamment au stade de l'approbation des projets (PRO).

4. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le présent mandat prendra effet à compter de la réception par le mandataire de sa notification par le mandant.

Sans préjudice des stipulations de l'article 21, le présent mandat prendra fin à l'achèvement de la mission du mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'article 17.

5. ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE

Conformément aux dispositions des articles L. 2422-5 et suivants du CCP, l'Eurométropole de Strasbourg donne mandat au mandataire pour exercer, en son nom et pour son compte, les attributions suivantes :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- Le suivi de l'exécution du marché public de maîtrise d'œuvre déjà conclu avec le mandant pour les phases post-AVP ;
- L'approbation des études de projet (PRO) du maître d'œuvre après accord du mandant ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux et des marchés de prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation des opérations, ainsi que le suivi de leur exécution ;

- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles ;
- La réception de l'ouvrage.

La mission du mandataire ne comprend pas la communication avec les riverains durant les travaux, la gestion des plaintes et réclamations éventuelles des riverains.

6. ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITE DU MANDATAIRE

Le mandataire est responsable de sa mission dans les conditions prévues aux articles 1991 et suivants du code civil. De ce fait, il n'est tenu envers le mandant que de la bonne exécution des attributions dont il a personnellement été chargé par celui-ci.

Le mandataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Cela implique notamment que le mandataire ne peut être tenu personnellement responsable du non-respect du programme ou de l'enveloppe financière prévisionnelle, sauf s'il peut être prouvé à son encontre une faute personnelle et caractérisée, cause unique de ces écarts, ceux-ci ne pouvant à eux seuls être considérés comme une faute du mandataire. Il en est de même en cas de dépassement des délais éventuellement fixés par le mandant.

Il est précisé à cet égard que le mandataire est tenu de signaler au mandant les anomalies qui pourraient survenir et de lui proposer toutes mesures utiles destinées à les redresser.

Le mandataire représentera le mandant à l'égard des tiers dans l'exercice de ses attributions définies dans le présent mandat. À cette fin, le mandataire devra avertir le cocontractant de ce qu'il agit en qualité de mandataire de l'Eurométropole de Strasbourg dans tous les contrats qu'il passe pour l'exécution de sa mission et le mentionnera sous la forme suivante : "**La Compagnie des transports strasbourgeois, mandataire, agissant au nom et pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg, mandant**".

Les attributions confiées au mandataire constituent une partie des attributions du maître de l'ouvrage. En conséquence, la mission du mandataire ne constitue pas, même partiellement, une mission de maîtrise d'œuvre, laquelle est assurée par l'architecte, le bureau d'études et/ou l'économiste de la construction, qui en assument toutes les attributions et responsabilités.

7. DEFINITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE REALISATION DE L'OUVRAGE

Le mandataire représentera l'Eurométropole de Strasbourg pour s'assurer du respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

À cette fin :

- **Il recueillera et remettra au mandant** toutes les précisions et modifications nécessaires au programme et à l'enveloppe financière, notamment à l'issue des études de projets et avant tout commencement des études ou projets.
- Il représentera le mandant dans les relations avec les sociétés concessionnaires (ES, GDS, etc.) afin de prévoir, en temps opportun, leurs éventuelles interventions (et, le cas échéant, les déplacements de réseaux).
- Il fera établir un état préventif des lieux.
- **Il proposera au mandant et recueillera son accord, sur** les modes de dévolution des marchés ainsi qu'il l'est indiqué à l'article 9.
- **Il suivra au nom et pour le compte du mandant** la mise au point du calendrier d'exécution établi par le maître d'œuvre en collaboration avec les entreprises et vérifiera sa compatibilité avec les délais de réalisation souhaités par l'Eurométropole de Strasbourg.
- Il fera procéder aux vérifications techniques nécessaires (relevés de géomètre, études de sols,

etc.)

- Il fera intervenir un organisme de contrôle technique en cas de besoin ainsi qu'un coordonnateur sécurité santé (SPS).

Pour l'exécution de cette mission, le mandataire pourra faire appel, au nom et pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg, et avec l'accord de cette dernière, à des spécialistes qualifiés pour des interventions temporaires et limitées. D'ores et déjà, le mandant autorise l'intervention d'une personne qualifiée pour tous les actes de la compétence d'une profession réglementée ou d'un technicien (géomètres, avocats, huissiers, études de sols...).

Toutes les dépenses engagées à ce titre sont prises en compte dans le bilan de l'opération.

8. ASSURANCES

8.1. Assurance responsabilité civile professionnelle

Le mandataire déclare être titulaire d'une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle.

8.2. Assurance responsabilité civile décennale

Le mandataire vérifiera que les marchés des constructeurs comportent bien des clauses d'assurance de responsabilité civile décennale et/ou biennale appropriées pour le chantier. Il vérifiera notamment le respect du modèle obligatoire établi par l'arrêté NOR: FCPT1502194A du 5 janvier 2016 fixant un modèle d'attestation d'assurance comprenant les mentions minimales en application de l'article L. 243-2 du code des assurances.

8.3. Assurance "dommages-ouvrage"

L'obligation **d'assurance "dommages-ouvrage"** ne s'appliquant pas à la l'Eurométropole de Strasbourg, celle-ci fera son affaire, en cas de sinistre, des réparations nécessaires à la remise en état de l'ouvrage, sans préjudice des recours qu'elle pourra engager à l'encontre des responsables des dommages.

Il incombera à celle-ci d'actionner la police d'assurances.

8.4. Assurance "tous risques chantiers"

Le mandataire souscrira une police d'assurance "Tous risques chantiers" au nom et pour le compte du mandant. Le mandataire fera son affaire de la gestion des sinistres durant le chantier.

9. PROJET

Le mandataire devra, avant d'approuver les projets, obtenir l'accord du mandant. Ce dernier s'engage à lui faire parvenir son accord ou ses observations, ou le cas échéant son désaccord, dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la saisine. À défaut de réponse dans le délai imparti, l'accord de l'Eurométropole de Strasbourg sera réputé acquis à condition que le programme et l'enveloppe prévisionnelle soient respectés.

Le mandataire transmettra au mandant, avec les projets, une note détaillée et motivée permettant à ce dernier d'apprécier le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. Dans le cas où des écarts devaient être constatés, le mandataire alertera le mandant de la nécessité ou de l'utilité d'apporter des précisions, ajustements ou modifications à ce programme et/ou à cette enveloppe.

Dans ce cas, le mandant devra expressément :

- définir les modifications du programme et/ou de l'enveloppe financière permettant d'accepter les projets ;
- demander la modification des projets ;
- le cas échéant, s'il lui apparaît que le programme souhaité ne peut être réalisé dans

l'enveloppe prévisionnelle allouée, renoncer à son projet et notifier au mandataire la fin de sa mission, à charge pour le mandant d'en supporter les conséquences financières, comme prévu à l'article 21.1.

L'achèvement de la phase projet est notifié par un ordre de service du mandant au mandataire.

10. PASSATION DES MARCHES

Pour chaque opération concernée, le lancement par le mandataire des consultations pour les marchés des marchés de travaux et de prestations intellectuelles ne pourra intervenir qu'après notification par le mandant d'un ordre de service de démarrage.

Un certain nombre de marchés pourront être lancés de manière dérogatoire en avance de phase, sur l'accord préalable du mandant. C'est notamment le cas des marchés de barriérage, de préparation des fouilles archéologiques, de sondages divers.

Les dispositions du code de la commande publique applicables au mandant sont applicables au mandataire pour ce qui concerne la passation des marchés conclus au nom et pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg dans les conditions particulières définies ci-dessous. Le mandataire appliquera les règles relatives aux pouvoirs adjudicateurs.

Pour la mise en œuvre des modalités de transmission électronique des candidatures et des offres, le mandataire aura recours au profil d'acheteur Alsace Marchés Publics (AMP) à la plate-forme suivante : <https://alsacemarchespublics.eu/>

10.1. Mode de passation des marchés

10.1.1. Seuils de procédure

Le mandataire appliquera les procédures de publicité et de mise en concurrence telles que prévues par le code de la commande publique.

Il se conformera également aux règles internes mises en place par l'Eurométropole de Strasbourg en matière de publicité et de formalisation des MAPA (Marchés passés selon une procédure adaptée). Celles-ci lui seront communiquées, par le biais de la transmission d'un document interne intitulé « guide de la commande publique » annexé à la présente convention.

Les formalités minimales de mise en concurrence sont les suivantes :

- MAPA 0 (strictement inférieur à 4 000 € HT) : pas de publication, mais obligation de solliciter au moins 1 devis ;
- MAPA 1 (de 4000 € HT à > 25 000 € HT) : pas de publication obligatoire, mais comparaison de 3 devis requise ;
- MAPA 2 (de 25 000 € HT à > 90 000 € HT) : publication sur le profil d'acheteur Alsace Marchés Publics (AMP) ;
- MAPA 3 (de 90 000 € HT à > 215 000 € HT) et MAPA 4 travaux (de 215 000 € HT à > 5 350 000 € HT) publication sur :
 - ✓ le profil acheteur Alsace Marchés Publics (AMP),
 - ✓ au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).
- Procédures formalisées (à partir de 215.000 € HT en fournitures et services ou de 5.350.000 € HT en travaux) publication sur
 - ✓ le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)
 - ✓ le profil acheteur Alsace Marchés Publics (AMP),
 - ✓ au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

- ✓ En cas de modification des seuils de procédure en raison d'une évolution réglementaire, le mandataire tiendra compte des nouveaux seuils à compter de leur entrée en vigueur.

10.1.2. Modalités d'approbation de la procédure

Afin de respecter les règles relatives à la computation des seuils, le mandataire mettra en place une unité fonctionnelle de travaux selon le modèle joint en annexe, permettant de déterminer le seuil de procédure afférent à chaque marché.

Au plus tard 2 semaines avant le lancement de chaque consultation, le mandataire devra communiquer au mandant une note détaillant la procédure retenue, ainsi que son calendrier prévisionnel et son projet d'unité fonctionnelle de travaux.

À défaut de réponse du mandant dans un délai de 14 jours à compter de la réception des éléments, le projet d'unité fonctionnelle de travaux est réputé tacitement accepté.

10.2. Rôle du Mandataire

Dans le cadre de la passation des marchés nécessaires à l'opération, le mandataire est chargé des missions suivantes :

- lancement et publication de la consultation,
- organisation des opérations de sélection des candidatures,
- assistance au mandant pour la sélection des candidats,
- traitement de l'ensemble des procédures de régularisation des candidatures,
- analyse des candidatures selon le calendrier de la consultation défini avec le mandant,
- notification de la décision du mandant aux candidats retenus et non retenus en phase candidature le cas échéant,
- envoi du DCE aux candidats retenus en phase candidature si la procédure le nécessite,
- organisation de l'examen des offres et le cas échéant des négociations,
- analyse des offres,
- pour les marchés de travaux ou certaines études techniques, assistance au mandant pour le suivi de l'analyse des offres effectuée par le ou les MOE compétent(s),

Ces missions ne présentent pas un caractère exhaustif, et peuvent varier selon les obligations issues du Code de la commande publique ou ses éventuelles modifications à venir.

10.3. Livrables

Les livrables établis par le mandataire et soumis à l'approbation du mandant sont les suivants :

- rédaction d'un rapport d'analyse des offres, transmis pour validation au mandant.
 - Pour les marchés inférieurs au seuil des MAPA 3, le rapport d'analyse des offres sera directement transmis pour validation au contact en charge du dossier.
 - Pour les marchés supérieurs ou égaux au seuil des MAPA 3, le rapport d'analyse des offres sera transmis au correspondant commande publique de la Direction des Mobilités, lequel transmettra le rapport au SACP en vue de sa présentation dans une réunion préparatoire nommée revue des marchés. Cette transmission devra intervenir 10 jours avant la tenue de la revue des marchés. Les agents présents en revue des marchés pourront demander au mandataire d'effectuer toute modification qu'ils estiment nécessaire. Le mandataire devra effectuer ces modifications dans un délai de 7 jours.

- Dans le cadre des marchés dont le montant estimatif est supérieur à 215 000 euros HT, le mandataire devra présenter, accompagné le cas échéant par un représentant du mandant, le rapport d'analyse des offres en CAO.
- Pour les MAPA 4, les MAPA "services sociaux et spécifiques" dont le montant est supérieur ou égal à 215 000 euros HT, et les marchés sans publicité ni mise en concurrence quel que soit leur montant, le mandataire devra présenter, accompagné le cas échéant par un représentant du mandant, le rapport d'analyse des offres en comité interne, lequel formulera un avis sur les attributions.

NB:

Les modalités d'organisation des revues des marchés, des CAO et des comités internes sont susceptibles de modifications unilatérales de la part du mandant. En cas de changement dans l'organisation des RDM, la mandant s'engage à en informer le mandataire.

- rédaction du rapport de présentation,
- rédaction du procès-verbal de réception des candidatures et des offres,
- éventuelles déclarations sans suite ou infructueuse de la procédure prononcées après avis conforme du mandant,
- relance de nouvelles procédures, notamment suite à l'infructuosité de la procédure précédente, ou de sa déclaration sans suite. En cas de relance d'une nouvelle procédure imputable à une faute du mandataire résultant d'une inobservation ou d'une négligence manifeste des règles issues du Code de la commande publique ou de la jurisprudence administrative, ce dernier ne sera pas rémunéré pour le lancement de ladite procédure.

10.4. Incidence financière du choix des cocontractants

S'il apparaît que les prix des offres des candidats retenus entraînent un dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle, le mandataire devra en avvertir le mandant dans les conditions définies à l'article 3.

L'accord du mandant pour la signature du marché ne pourra alors être donné qu'après augmentation corrélative de l'enveloppe financière.

11. Signature du marché

Le mandataire procédera à la mise au point du marché, à son établissement et à sa signature, après accord du mandant, et dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

Dans tous les contrats qu'il passe pour l'exécution de sa mission de mandataire, ce dernier devra avvertir le cocontractant du maître d'ouvrage qu'il agit en qualité de mandataire, par utilisation de la formule suivante :

"La Compagnie des transports strasbourgeois, mandataire, agissant au nom et pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg, mandant "

Cette clause ne sera opposable au mandant que pour les contrats qui lui auront été transmis préalablement et dont il aura autorisé la conclusion.

Le mandataire fournira au mandant un exemplaire électronique du marché signé.

11.1. Transmission et notification

Le mandataire transmettra, s'il y a lieu, en application de l'article L. 2131-1 du CGCT relatif au contrôle de légalité, au nom et pour le compte du mandant, les marchés signés par lui au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement dans lequel est situé le mandant. Il établira, signera et transmettra le rapport de présentation établi par lui conformément à l'article R.2184-1 du code de la commande publique.

Il notifiera ensuite ledit marché au cocontractant et en adressera copie au mandant.

Dans le cadre des procédures formalisées, le mandataire publiera en outre un avis d'attribution au

journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel Annonces Marchés Publics (BOAMP).

12. SUIVI DE LA REALISATION

12.1. Gestion des marchés

Le mandataire assurera la gestion des marchés au nom et pour le compte du mandant dans les conditions prévues par le code de la commande publique, de manière à garantir les intérêts du mandant.

A cette fin, notamment:

- Il assurera le suivi administratif et le paiement de l'ensemble des prestataires, et versera notamment les avances obligatoires et facultatives prévues.
- Il proposera les ordres de service ayant des conséquences financières. Tout projet Ordre de service à prix provisoire (OSSP) ou cumul d'OSPP supérieur à 15% devra être présenté en revue des marchés selon la procédure prévue à l'article 9.
- Il vérifiera les situations de travaux préalablement contrôlées par le maître d'œuvre.
- Il agréera les sous-traitants et acceptera leurs conditions de paiement, étant précisé que chaque agrément fera l'objet d'une information écrite au mandant.
- Il fera usage des sanctions contractuelles à l'égard des prestataires si la situation le nécessite, sous réserve du pouvoir de résiliation unilatérale pour faute qui relève exclusivement de la compétence du mandant.
- Il prendra en compte ou refusera les cessions de créances qui lui seront notifiées.
- Il étudiera les réclamations des différents intervenants dans les conditions définies par les contrats et présentera au mandant la solution qu'il préconise en vue d'obtenir son accord préalable à la signature d'un protocole.
- Il proposera les avenants nécessaires à la bonne exécution des marchés et les signera après accord du mandant. Tout avenant devra être soumis à la validation du mandant, et ce, quel que soit le pourcentage d'évolution du montant du marché. Concernant les marchés attribués pour un montant de 215 000 euros HT et plus, tout avenant ou cumul d'avenants supérieur à 5% sera présenté en CAO dans les conditions prévues à l'article 9.3 et fera l'objet d'une délibération préalable ainsi que d'une transmission au contrôle de légalité.
- Il s'assurera de la mise en place des garanties conformément aux dispositions des articles L. 2191-7 et R. 2192-23 et suivants du CCP et les mettra en œuvre s'il y a lieu.

Le pouvoir de modification unilatérale des contrats demeure une prérogative exclusive du mandant. À ce titre, le mandataire pourra proposer au mandant de faire usage de cette faculté, mais seul le mandant et ses organes compétents auront le pouvoir de faire usage de cette prérogative et de signer l'acte qui s'y rapporte.

12.2. Suivi des prestations et des travaux

Le mandataire doit veiller à ne prendre aucune décision pouvant conduire à un dépassement de l'enveloppe financière ou au non-respect du programme des études, notamment lors du traitement des réclamations.

Le mandataire représentera si nécessaire le mandant dans toutes réunions ou visites relatives au suivi des travaux ou des prestations. Il mettra tout en œuvre pour que la coordination des entreprises et techniciens aboutisse à la réalisation de l'ouvrage dans le respect des délais, de la qualité des prestations et des modalités d'exécution définies dans les marchés. En cas de dysfonctionnement dans l'exécution des prestations ou des travaux, il s'efforcera d'obtenir des intervenants des solutions pour remédier à ces anomalies et en informera le mandant et lui proposera les mesures et décisions devant être prises.

12.3. Clôture des marchés et résiliations

Au terme de chaque marché, le mandataire sera responsable de la clôture administrative et financière du marché. Cette clôture entraînera, dans le délai de 15 jours, la transmission du procès-verbal de réception et du décompte général et définitif aux services du mandant.

Les décisions de résiliation pour faute et les avenants portant résiliation amiable seront soumis à validation préalable du Service des achats et de la commande publique avant d'être signés par le mandataire.

La résiliation unilatérale des contrats pour motif d'intérêt général demeure une prérogative exclusive du mandant et de ses organes compétents qui seuls disposent du pouvoir d'en faire usage, et de signer l'acte qui s'y rapporte.

Toute signature de convention transactionnelle devra être autorisée par délibération de l'organe délibérant du mandant.

13. RECEPTION DE L'OUVRAGE - PRISE DE POSSESSION

Après achèvement des travaux, et pour chaque marché dans le cadre de chaque opération concernée, l'ensemble des entreprises ayant contribué à la réalisation de l'ouvrage, le maître d'œuvre et le mandant seront convoqués par le mandataire pour assister aux opérations de réception des ouvrages. Le déroulement de ses opérations devra permettre de garantir le respect du contradictoire au bénéfice de chacune des parties prenantes.

Le mandataire soumet au mandant sa proposition de décision qui s'engage à faire part de son avis dans un délai compatible avec celui de 30 jours fixé à l'article 41-3 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux. L'interlocuteur référent du mandant est le service aménagements tramway de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le mandataire ne pourra notifier aux entreprises sa décision relative à la réception de l'ouvrage qu'une fois l'accord exprès du mandant recueilli.

En cas de réserves formulées lors de la réception, le mandataire invite le mandant aux opérations préalables à la levée de celles-ci.

L'Eurométropole de Strasbourg, propriétaire de l'ouvrage au fur et à mesure de sa réalisation, en prendra possession dès la réception prononcée par le mandataire (ou des différentes réceptions partielles en cas de livraison échelonnée). À compter de cette date, elle fera son affaire de l'entretien des ouvrages et, en cas de besoin, de la souscription des polices d'assurance que, le cas échéant, elle s'oblige à reprendre au mandataire.

14. DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

14.1. Nature des dépenses

Les dépenses afférentes à chaque opération sont :

- les études techniques ;
- le coût des travaux de construction de l'ouvrage incluant notamment toutes les sommes dues aux maîtres d'œuvre et entreprises à quelque titre que ce soit ;
- les impôts, taxes et droits divers susceptibles d'être dus au titre de la présente opération ;
- le coût de l'état des lieux préventif, du contrôle technique et de toutes les polices d'assurances dont le coût est lié à la réalisation de l'ouvrage ;
- les charges financières que le mandataire aura éventuellement supportées pour préfinancer

les dépenses ;

- et, en général, les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés, l'exécution des travaux et aux opérations annexes nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, tels que les sondages, plans topographiques, arpentage, bornage, éventuels frais d'instance, d'avocat, d'expertise et indemnités ou charges de toute nature que le mandataire aurait supportées et qui ne résulteraient pas de sa faute lourde.

Le mandant garde à sa charge les dépenses liées aux frais de communication durant le chantier, d'organisation de l'inauguration, d'acquisitions foncières et de prestations juridiques (honoraires de représentation et de conseil, frais d'expertise, frais d'instance et indemnités...).

14.2. Enveloppe financière des opérations

L'enveloppe financière des opérations est provisoirement évaluée, hors rémunération du mandataire, à (valeur décembre 2023 suivant délibération du conseil de l'Eurométropole du 20 décembre 2023). :

Intitulé de l'opération	Date prévisionnelle de démarrage de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération	Montant financier prévisionnel
Connexions à la M35	Octobre 2024	Novembre 2026	5 300 000€ HT
Route de Bischwiller et rue de la Patrie	Octobre 2024	Décembre 2025	5 500 000€ HT
Reconfiguration de la place de Haguenau	Octobre 2024	Décembre 2027	16 100 000€ HT
Parking Église Rouge	Octobre 2024	Septembre 2025	4 400 000€ HT
Parking vélo Gare	Octobre 2024	Décembre 2025	2 600 000€ HT
Frais transverses (archéologie, barrières, etc)			3 000 000€ HT
TOTAL			36 900 000€ HT

Le montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire pour la réalisation de l'ouvrage.

15. REMUNERATION DU MANDATAIRE – MODALITES DE REGLEMENT

15.1. Rémunération du mandataire

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire recevra une rémunération globale et forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement. Cette rémunération couvre exclusivement les frais occasionnés au mandataire pour sa mission propre, à savoir les frais de personnel affectés à cette mission et les frais généraux de fonctionnement directement affectés à la réalisation de ces missions, à l'exclusion des contrats et commandes passés pour la réalisation de l'opération qui feront l'objet d'avances versées au mandant par le mandataire.

15.2. Forme du prix

Le présent contrat est passé à prix révisable.

Les prix du contrat sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de signature de l'acte d'engagement par le titulaire; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix relatifs à la rémunération du mandataire seront révisibles annuellement par application de la formule suivante :

$$C_n = 0.0\% + 100\% (\text{ING} (n) / \text{ING} (o))$$

selon les dispositions suivantes :

- C_n : coefficient de révision.
- Index (n) : dernière valeur connue de l'index ING au mois n.
- Index (o) : dernière valeur connue de l'index ING au mois zéro.

Le mois "n" retenu pour la révision est le mois de réalisation des prestations.

La révision définitive des prix interviendra sur le premier acompte suivant la publication de la valeur finale de l'index correspondant. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

En cas d'arrêt de l'indice de variation des prix du présent contrat, celui-ci est substitué de plein droit par le nouvel indice prévu par l'INSEE pour remplacer l'indice arrêté, ou à défaut, l'indice le plus proche de l'objet du marché, dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier.

15.3. Acomptes et solde

Le règlement de la rémunération du mandataire interviendra par acomptes périodiques versés selon les modalités suivantes :

Année	Taux de l'acompte portant sur la rémunération globale et forfaitaire du mandataire mentionnée dans l'acte d'engagement, exprimé en € HT
2024	25%
2025	25%
2026	25%
2027	25%

Les acomptes seront versés sur présentation par le mandataire d'une facture établie conformément à l'article 11.3 du CCAG-PI. La facture de l'acompte concerné sera présentée par le mandataire au plus tard le 30 juin chaque année.

15.4. Présentation des factures au format dématérialisé

Pour être valable, la facture dématérialisée doit comporter toutes les mentions requises sur la facture au format papier. De même, doivent figurer sur la facture dématérialisée :

- l'identifiant de l'émetteur et du destinataire sur Chorus Pro (SIRET ou numéro de TVA intracommunautaire, RIDET, numéro TAHITI, etc.) ;
- le « numéro d'engagement » qui correspond à la référence à l'engagement juridique (numéro de bon de commande, de contrat, ou numéro généré par le système d'information de l'entité publique destinataire) et est destiné à faciliter le rapprochement de la facture par le destinataire.

Ces informations seront transmises au mandataire par les services du mandant.

Pour être valables, les factures dématérialisées doivent être transmises en conformité avec l'arrêté du

9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique.

La transmission se fait, au choix du mandataire, par :

- un mode «flux» correspondant à une transmission automatisée de manière univoque entre le système d'information du titulaire et l'application informatique CHORUS PRO. La transmission de factures selon le mode «flux» s'effectue conformément à l'un des protocoles suivants : SFTP, PES-IT et AS/2, avec chiffrement TLS ;
- un mode «portail» nécessitant du titulaire soit la saisie manuelle des éléments de facturation sur le portail internet, soit le dépôt de sa facture dématérialisée dans un format autorisé, dans les conditions prévues à l'article 5 du décret précité. La transmission de factures selon le mode portail s'effectue à partir du portail internet mis à disposition des fournisseurs de l'Etat à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>.
- un mode « service », nécessitant de la part du mandataire l'implémentation dans son système d'information de l'appel aux services mis à disposition par Chorus Pro.

Il est précisé que l'utilisation par le titulaire de l'un de ces modes de transmission n'exclut pas le recours à un autre de ces modes dans le cadre de l'exécution d'un même contrat ou d'un autre contrat.

15.5. Délai de règlement et intérêts moratoires

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation.

Le délai maximum de paiement de la rémunération du mandataire est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par les services de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le défaut de paiement de la rémunération dans le délai fixé par le contrat donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement inclus.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La formule de calcul des intérêts moratoires est la suivante :

IM = M x J/365 x Taux IM

M = montant de l'acompte en TTC

J = nombre de jours calendaires de retard entre la date limite de paiement et la date réelle de paiement.
365 = nombre de jours calendaires de l'année civile.

En cas de retard de paiement, le mandant sera de plein droit débiteur auprès du mandataire de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article L. 2192-13 du code de la commande publique.

15.6. Mode de règlement

Le mandant se libérera des sommes dues au titre du présent contrat par virement établi à l'ordre du mandataire sur le RIB joint à l'acte d'engagement.

16. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEPENSES

16.1. Financement par le mandant

Le financement de la totalité des dépenses toutes taxes comprises du programme à réaliser, ainsi que la rémunération du mandataire, seront à la charge du mandant. À cet effet, ce dernier s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires, le paiement des dépenses étant effectué par le mandataire à l'aide d'avances perçues de la part du mandant (versements sur la base de la production d'appels de fonds), selon les modalités ci-après arrêtées.

16.2. Echancier prévisionnel des dépenses

Dans un délai maximal de trois mois après la notification du marché, le mandataire soumettra à l'approbation du mandant un échancier prévisionnel des dépenses relatives aux opérations de travaux du présent mandat.

16.3. Présentation des appels de fonds et versement des financements

16.3.1.1. Fréquence des appels de fonds

Les appels de fonds seront présentés par le mandataire au plus tard le 15 janvier et au plus tard le 15 juillet de chaque année pendant la durée de vie du mandat et porteront sur les dépenses prévisionnelles du semestre à venir.

Par exception, l'appel de fonds initial sera présenté dans le délai de 3 mois à compter de la notification du mandat et portera sur les dépenses prévisionnelles fixées à l'article 14 pour le semestre à venir.

16.3.1.2. Contenu obligatoire des appels de fonds

Chaque appel de fonds comportera :

- Les justificatifs relatifs aux dépenses effectuées au cours du semestre précédent
- Les dépenses prévisionnelles à venir

A l'occasion de chaque appel de fonds, le mandataire devra produire, **en distinguant par opération** :

- **Un bilan financier comportant notamment les éléments suivants :**
 - Le montant cumulé des engagements contractés par le mandataire
 - Le montant cumulé des dépenses déjà supportées par le mandataire (a)
 - Le montant cumulé des éventuelles recettes perçues par le mandataire (b)
 - Le montant cumulé des versements effectués par le mandant (c)
 - Le montant prévisionnel des dépenses du semestre à venir (d)
 - Le montant de l'appel de fond résultant des éléments précités en appliquant la formule : $(a) + (d) - (b) - (c)$
- **Une réédition des comptes comportant :**

- Un tableau récapitulatif détaillant l'ensemble des dépenses acquittées et des recettes éventuellement perçues sur le semestre écoulé pour le compte du mandant. Ce tableau précisera, pour chaque dépense et recette, le montant hors taxes, le montant de TVA, et la date de règlement.
- Les pièces comptables (factures, décomptes, avoirs) correspondantes

La présente clause n'est pas applicable au premier appel de fonds.

En cas d'insuffisance, de non-paiement, ou de paiement tardif des appels de fonds, le mandataire ne sera pas tenu d'assurer le paiement des dépenses sur ses propres fonds. Il ne pourra être tenu responsable des conséquences dommageables du retard dans le paiement des entreprises ou d'autres tiers du fait du retard du mandant à verser les avances nécessaires aux règlements.

17.CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DES MISSIONS DU MANDATAIRE

17.1. Achèvement technique et financier de chaque opération

17.1.1. Sur le plan technique

Pour chaque opération, la mission du mandataire débutera à compter de l'ordre de service de démarrage prévu à l'article 10 et se terminera à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement, sous réserve de sa prolongation éventuelle.

Dans le cas où des réserves auraient été faites à la réception ou des désordres dénoncés pendant la période de parfait achèvement, il appartiendra au mandataire de suivre la levée de ces réserves ou la réparation des désordres jusqu'à l'expiration de la période de parfait achèvement éventuellement prolongée. Le mandataire adressera au mandant copie du procès-verbal de levée des réserves ou désordres.

À l'issue de cette période de parfait achèvement éventuellement prolongée, le mandataire demandera au mandant le constat de l'achèvement de sa mission technique. Le mandant notifiera au mandataire son acceptation de l'achèvement dans le délai d'un mois. A défaut de réponse, cette acceptation sera réputée acquise à l'issue de ce délai.

L'achèvement technique de la mission du mandataire pour une opération donnée ne vaut pas quitus au sens de l'article 17.2 du présent mandat.

17.1.2. Sur le plan financier : Bilan général de l'opération

Pour chaque opération, le mandataire établira et remettra au mandant un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses, et le cas échéant des recettes réalisées, accompagné de l'attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et paiements résultant de l'ensemble des pièces justificatives fournies au maître d'ouvrage.

Ce bilan général sera fourni au plus tard dans le délai d'un an à compter du dernier décompte général et définitif du dernier marché de travaux pour l'opération concernée.

Ce bilan deviendra définitif après son acceptation par le mandant, dans les trois mois suivant sa notification par tout moyen, et donnera lieu si nécessaire au paiement du solde des comptes entre l'Eurométropole de Strasbourg et le mandataire au plus tard dans les deux mois suivant le quitus délivré.

17.2. Achèvement de la mission globale du mandataire

17.2.1. Décompte général des honoraires du mandataire

Dès notification de l'acceptation du bilan général de la dernière opération par le mandant, le mandataire présentera à ce dernier le projet de décompte final de ses honoraires.

Le mandant disposera d'un délai de 45 jours pour notifier au mandataire son acceptation du décompte. À défaut de notification ou de contestation dans ce délai, le projet de décompte final deviendra définitif.

17.2.2. Conditions de délivrance du quitus

La mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le mandant postérieurement à la dernière opération de travaux objet du présent mandat.

Le quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions, à condition, d'une part, qu'ait été établi le bilan général et définitif de toutes les opérations confondues et, d'autre part, que soient intervenus, pour chaque opération, les évènements suivants :

1. Réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
2. Prise de possession des ouvrages,
3. Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs relatifs aux ouvrages, comprenant notamment :
 - Compte-rendu des réunions de chantier,
 - Dossiers complets des marchés et avenants passés avec les entreprises, maîtres d'œuvre et prestataires de service
 - Notice technique, schémas de fonctionnement et manuel d'entretien des matériels et installations techniques,
 - Dossiers complets des ouvrages exécutés.

Le quitus sera délivré au plus tard dans les deux mois suivant la remise des éléments précités. A défaut de réponse du mandant dans le délai précité, le quitus est réputé tacitement délivré.

18. ACTIONS EN JUSTICE

Le mandataire n'est pas habilité à représenter le mandant en justice.

19. CONTROLE TECHNIQUE PAR LE MANDANT

L'Eurométropole de Strasbourg sera tenue étroitement informée par le mandataire du déroulement de sa mission.

Les représentants du mandant pourront suivre les chantiers, y accéder à tout moment, et consulter les pièces techniques. Toutefois, ils ne pourront présenter leurs observations qu'au mandataire et non directement aux intervenants quels qu'ils soient.

Le mandant aura le droit de faire procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles pour s'assurer que les clauses du contrat de mandat sont régulièrement observées et que ses intérêts sont sauvegardés.

20. CONTROLE COMPTABLE ET FINANCIER PAR LA COLLECTIVITE ; BILAN ET PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNELS ; REDDITION DES COMPTES

Afin de permettre au mandant d'exercer son droit à contrôle comptable, le mandataire devra :

- tenir les comptes des opérations réalisées pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la présente convention dans une comptabilité analytique distincte;

- Mettre à jour tous les six mois l'échéancier prévisionnel des dépenses comme indiqué à l'article 16.2 ;
- Transmettre à l'appui de chaque appel de fonds les documents prévus à l'article 16.3.

21. RESILIATION

21.1. Résiliation sans faute

L'Eurométropole de Strasbourg peut résilier sans préavis le contrat de mandat, notamment au stade de l'approbation des avant-projets et après la consultation des entreprises ainsi qu'il l'est prévu à l'article 1er.

L'Eurométropole de Strasbourg devra régler immédiatement au mandataire la totalité des sommes qui lui sont dues en remboursement des dépenses et frais financiers engagés à titre de rémunération pour la mission accomplie. Elle devra assurer la continuation de tous les contrats passés par le mandataire pour la réalisation de sa mission et faire son affaire des éventuelles indemnités dues pour résiliation anticipée des dits contrats.

En outre, le mandataire aura droit à une indemnité forfaitaire fixée à 10 % de la rémunération dont il se trouve privée du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Le mandant peut également résilier à tout moment le contrat pour un motif d'intérêt général. Dans ce cas, les modalités d'indemnisation prévues à l'article 40 du CCAG s'appliqueront.

21.2. Résiliation pour faute

En cas de faute ou de défaillance du titulaire, le marché pourra être résilié unilatéralement, dans les conditions prévues par l'article 39 du CCAG.

22. PENALITES

Sans préjudice des cas de résiliation pour faute du mandataire visés à l'article 21.2, le mandataire sera responsable de l'exécution de sa mission dans les conditions fixées dans le présent mandat.

En cas de manquement du mandataire à ses obligations, le mandant se réserve le droit de lui appliquer des pénalités sur sa rémunération telles que fixées ci-dessous :

Ces pénalités sont forfaitaires, libératoires et non révisables. Elles seront applicables selon les modalités suivantes :

- En cas de retard dans la remise des documents visés à l'article 20 par rapport aux délais fixés à ce même article : 50 € TTC par jour de retard ;
- En cas de retard dans l'établissement du bilan général de l'opération prévu à l'article 16.2.1 : 50 € TTC par jour de retard ;
- En cas de retard de paiement, par la faute du mandataire, des sommes dues aux titulaires des contrats conclus au nom et pour le compte du mandant, les intérêts moratoires versés restent à la charge exclusive du mandataire à titre de pénalités.

Le mandataire ne pourra être exonéré de ces pénalités que s'il démontre que les manquements constatés ne lui sont pas imputables ou résultent d'un cas de force majeure dûment constitué l'empêchant d'exécuter de manière temporaire ou définitive le marché.

23. LITIGES

Les parties conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution de la convention de mandat, dans les conditions prévues à l'article 43 du CCAG PI. À défaut de conciliation, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

24. PROTECTION DE LA MAIN D'OEUVRE

Le mandataire s'engage à respecter les lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail et à respecter les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail définies à l'article 6.1 du CCAG-PI.

**Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage portant sur la
réalisation du projet de développement du réseau de
tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim**

Annexe 1

**Descriptif des caractéristiques techniques et fonctionnelles
des opérations**

SOMMAIRE

<u>1. les opérations sous le mandat de maîtrise d'ouvrage.....</u>	<u>5</u>
1.1. Les connexions à la M35	5
1.2. La reconfiguration de la place de Haguenau	6
1.3. Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie/ rue de l'Église Rouge.....	9
1.4. Le parking Église Rouge/Kablé.....	12
1.5. Parking vélo sous la place de la Gare	13

L'Eurométropole de Strasbourg reconnaît à la CTS le droit exclusif de réaliser l'infrastructure et d'acquérir les matériels roulants, pour ce qui concerne les lignes de tramway et de bus à haut niveau de service.

Pour ce qui est du projet de Développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim, qui comporte non seulement la réalisation d'une extension du réseau de tramway mais également un certain nombre d'opérations connexes sortant des travaux concessifs, il est proposé de confier à la Compagnie des Transports Strasbourgeois, la réalisation de l'ensemble des aménagements via :

- Pleine et entière maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du corridor du tramway et des aménagements périphériques proches, à l'occasion de la concession ;
- Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations connexes suivantes (schéma 1) :
 - Les connexions à la M35
 - La reconfiguration de la place de Haguenau
 - Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie/ rue de l'Église Rouge
 - Le parking Église Rouge/Kablé
 - Le Parking vélo sous la place de la Gare

Le présent descriptif présente en détail les caractéristiques techniques et fonctionnelles de ces opérations qui seront réalisés sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL Compagnie des Transports Strasbourgeois.

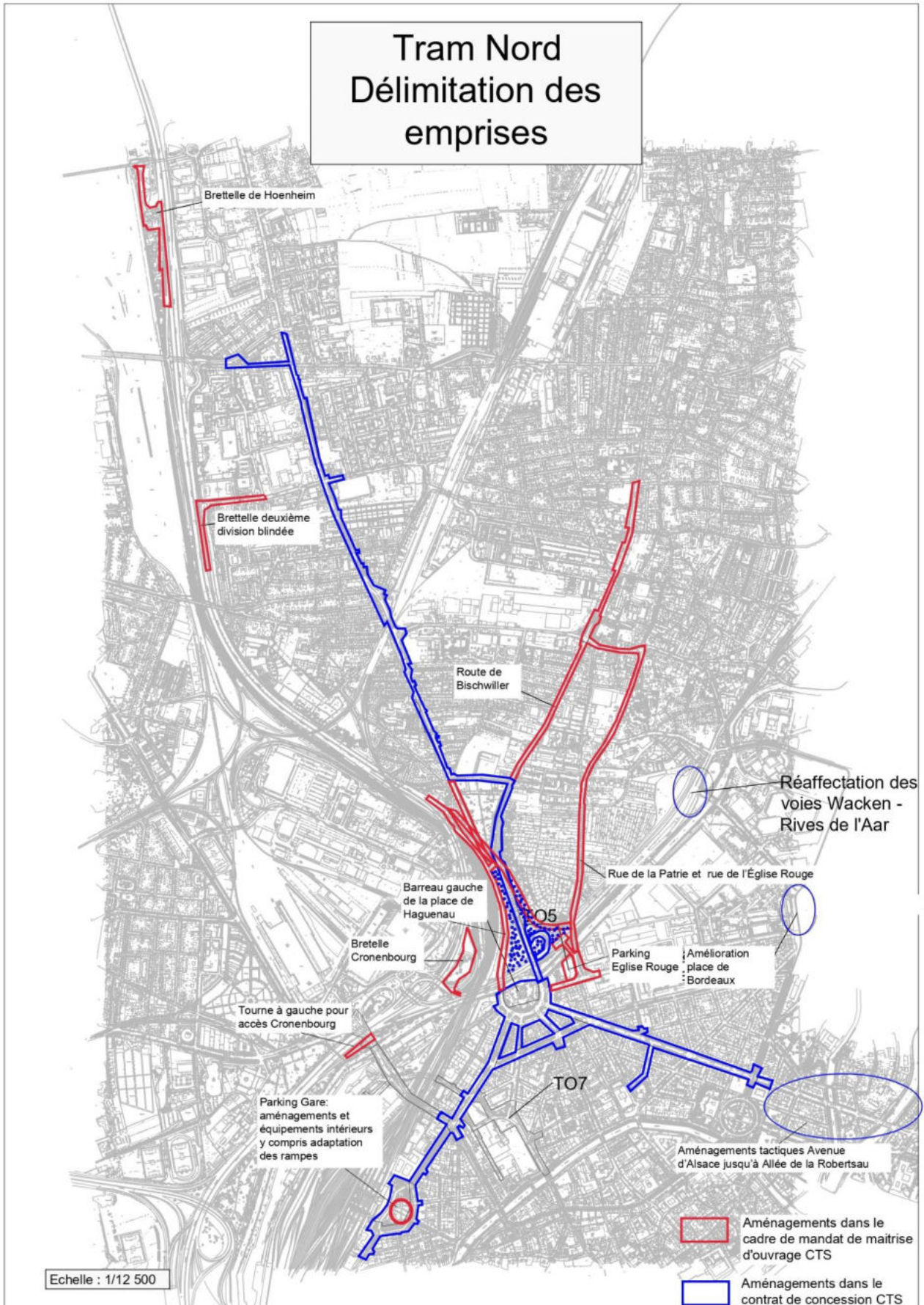


Schéma 1 _ carte des opérations sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

1. les opérations sous le mandat de maîtrise d'ouvrage

1.1. Les connexions à la M35

Le plan de circulation associé au tramway sur l'axe Général de Gaulle – Brumath repose sur la mise à sens unique de cette voie dans le sens nord-sud, entre la rue Burger à Bischheim et la rue des Malteries à Schiltigheim, à l'exception du tronçon compris entre la rue Saint Charles et la rue de la Paix à Schiltigheim.

Ce principe permet de réduire la largeur de chaussée, au bénéfice de l'insertion du tramway et d'un aménagement cyclable bidirectionnel sur toute la longueur de l'itinéraire.

La mise à sens unique est rendue possible grâce à l'utilisation de la M35, qui assumera le sens de circulation supprimé (sud-nord), en formant une boucle de circulation pour la desserte du secteur.

Ce dispositif implique d'améliorer la connectivité entre le tissu urbain et la M35.

Trois nouvelles connexions avec la M35 sont prévues dans le cadre du projet tramway :

1. à hauteur de la place de Haguenau : dans le cadre de la reconfiguration de l'échangeur, un accès vers M35 Nord sera possible depuis la route du Général De Gaulle dans la partie Nord de la place (près du chemin des deux ponts), ce qui simplifiera le trajet d'accès vers cette direction (actuellement, il faut faire le tour complet de la place) ;
2. au niveau de la rue de la deuxième division blindée à Schiltigheim, où une nouvelle sortie permettra de rejoindre directement la ville en venant du Sud, et récompensera le sens Sud-Nord de la circulation automobile supprimé sur la route du Général de Gaulle (schéma 1) ;
3. au nord, au niveau de l'échangeur de Hoenheim (dit n°49.1), où une nouvelle entrée permettra d'accéder à la M35 en direction du sud sans devoir rejoindre l'échangeur de Bischheim, ce qui soulagera la Route de Brumath en amont du périmètre de projet, mais également les carrefours les plus chargés du secteur pour les communes de Niederhausbergen, de Hoenheim et de Souffelweyersheim (schéma 2).

La réalisation de ces nouvelles connexions permet de mieux répartir les flux entre les différents échangeurs et d'optimiser l'usage de la M35 afin qu'elle accueille une partie du trafic urbain qui passe actuellement dans les axes de faubourg.

L'aménagement d'une nouvelle sortie de la M35 vers la rue de la deuxième Division Blindée impliquera également la reprise du profil de la rue jusqu'à l'intersection avec la rue de Turenne.

➤ La réalisation de ces connexions, ainsi que l'aménagement de la rue de la deuxième Division Blindée seront effectués sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

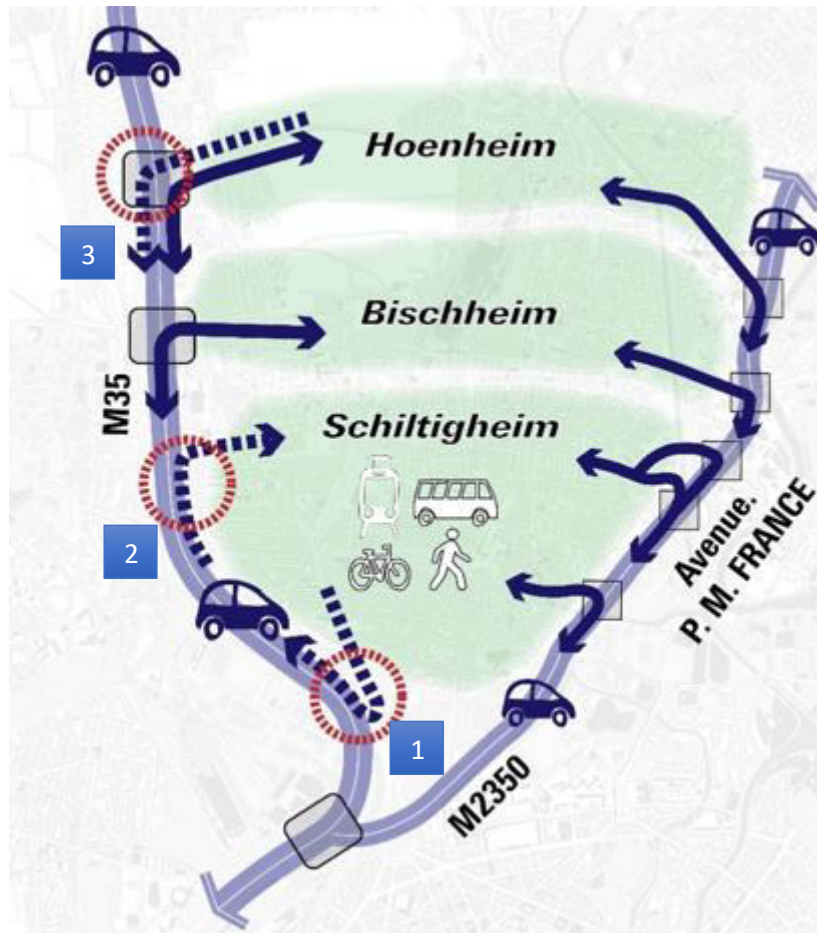


Schéma 2 _ nouvelles connexions avec la M35

1.2. La reconfiguration de la place de Haguenau

L'échangeur de la Place de Haguenau est à la convergence des trois branches du tracé tramway et du débouché de la route de Bischwiller. C'est un nœud stratégique pour l'ensemble du système de mobilité associé au projet. Le parti d'aménagement retenu pour l'insertion du tramway et pour traduire l'ambition de transformation de l'échangeur en véritable parc urbain consiste à concentrer les flux de circulations automobiles sur le pont situé à l'Ouest de la place (le long du faisceau ferroviaire), tandis que le pont à l'Est est réservé au tramway et aux modes actifs. La transformation de l'échangeur en parc urbain implique la suppression des infrastructures routières qui se connectent aujourd'hui à la partie Est de l'échangeur, mais leur fonctionnalité est reconstituée par un nouveau maillage viaire, qui implique une reconfiguration des accès à une échelle élargie. Ainsi :

- 1.2.1. la bretelle d'entrée sur la N 2350 depuis le pont Est (qui permet de rejoindre la M35 en direction du Sud), sera reconstituée grâce à un nouveau carrefour à feux, implanté en contrebas du pont de l'Église rouge. Ce carrefour, similaire à celui qui a été réalisé au niveau de la rue Alice Mosnier, s'inscrit dans la logique de transformation progressive des infrastructures à caractère autoroutiers en voies structurantes urbaines et multimodales (schéma 3) ;

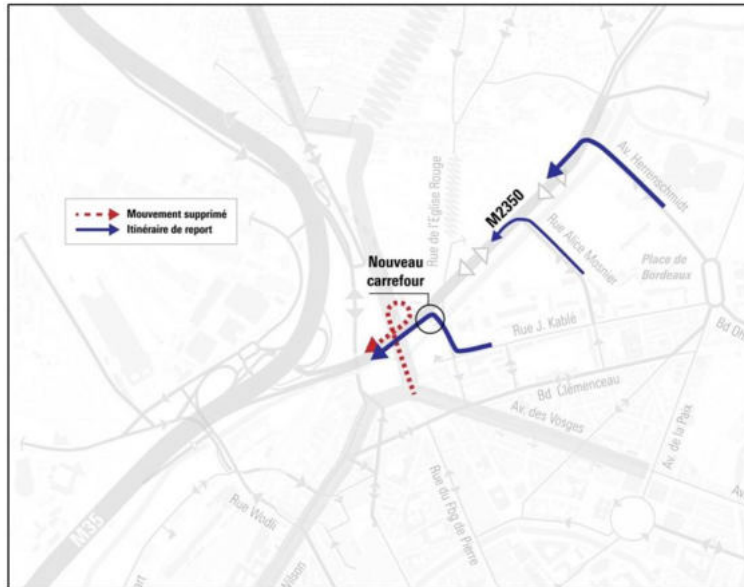


Schéma 3

➤ La démolition de la bretelle d'entrée sur la N 2350 depuis le pont Est (flèche rouge sur le schéma 3) sera réalisée dans le cadre contrat de concession de la CTS, de part de sa proximité immédiate avec la future plate-forme du tramway. En revanche la reconstitution de ce mouvement via l'aménagement du carrefour à feux au niveau de la rue de l'Église rouge sera effectuée sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

1.2.2. la bretelle d'accès à Schiltigheim et à la M35 Nord depuis la M2350 ainsi que le viaduc de connexion à la M35 Nord depuis la place de Haguenau seront remplacés par (schéma 3) :

- une nouvelle rampe d'accès, beaucoup plus courte que le viaduc actuel, accessible depuis Strasbourg via le pont Ouest et depuis Schiltigheim via la route du Général de Gaulle ;
- une nouvelle bretelle permettant de rejoindre la M35 nord, située entre l'échangeur de Cronenbourg et le faisceau ferroviaire.

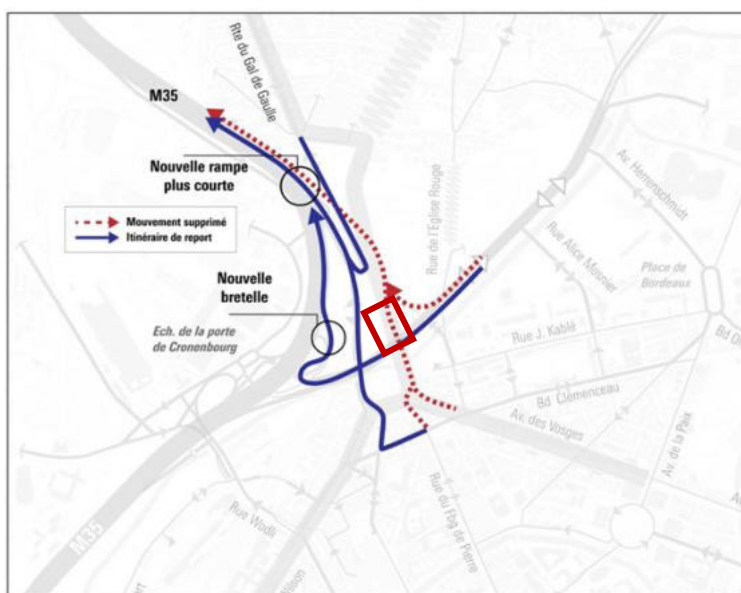


Schéma 4

- La démolition de la bretelle d'accès à Schiltigheim et à la M35 Nord depuis la M2350 (flèche rouge sur le schéma 4), ainsi que la reconstitution des bretelles seront effectuées sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS. En revanche la démolition du tronçon du viaduc montant depuis la place de Haguenau vers la M35 qui est à proximité immédiate de la future plate-forme du tramway (carré rouge sur le schéma 4) sera réalisée dans le cadre contrat de concession de la CTS.

1.2.3. l'insertion de la nouvelle bretelle côté Cronenbourg (schéma 4) implique la suppression de l'actuelle sortie n°1, qui permet d'accéder à Cronenbourg et au Marché gare depuis la M35 Sud. Cette fonction devra donc être reconstituée, via l'ouverture d'un mouvement de tourne-à-gauche au niveau de la sortie M35 des Halles (schéma 5).

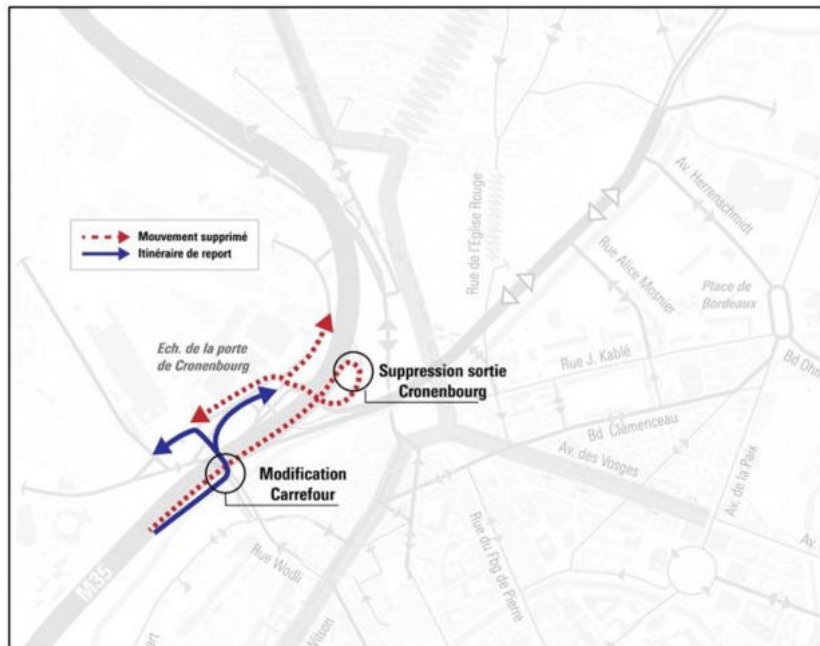


Schéma 5

- La démolition de la bretelle ainsi que la reconstitution du mouvement de tourne-à-gauche au niveau de la sortie M35 des Halles seront effectuées sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

D'ailleurs, comme démontré en préambule, la concentration des flux de circulations automobiles sur le pont situé à l'Ouest de la place de Haguenau (le long du faisceau ferroviaire) sera nécessaire pour traduire l'ambition de transformation de l'échangeur en véritable parc urbain, tandis que le pont à l'Est est réservé au tramway et aux modes actifs (schéma 6).

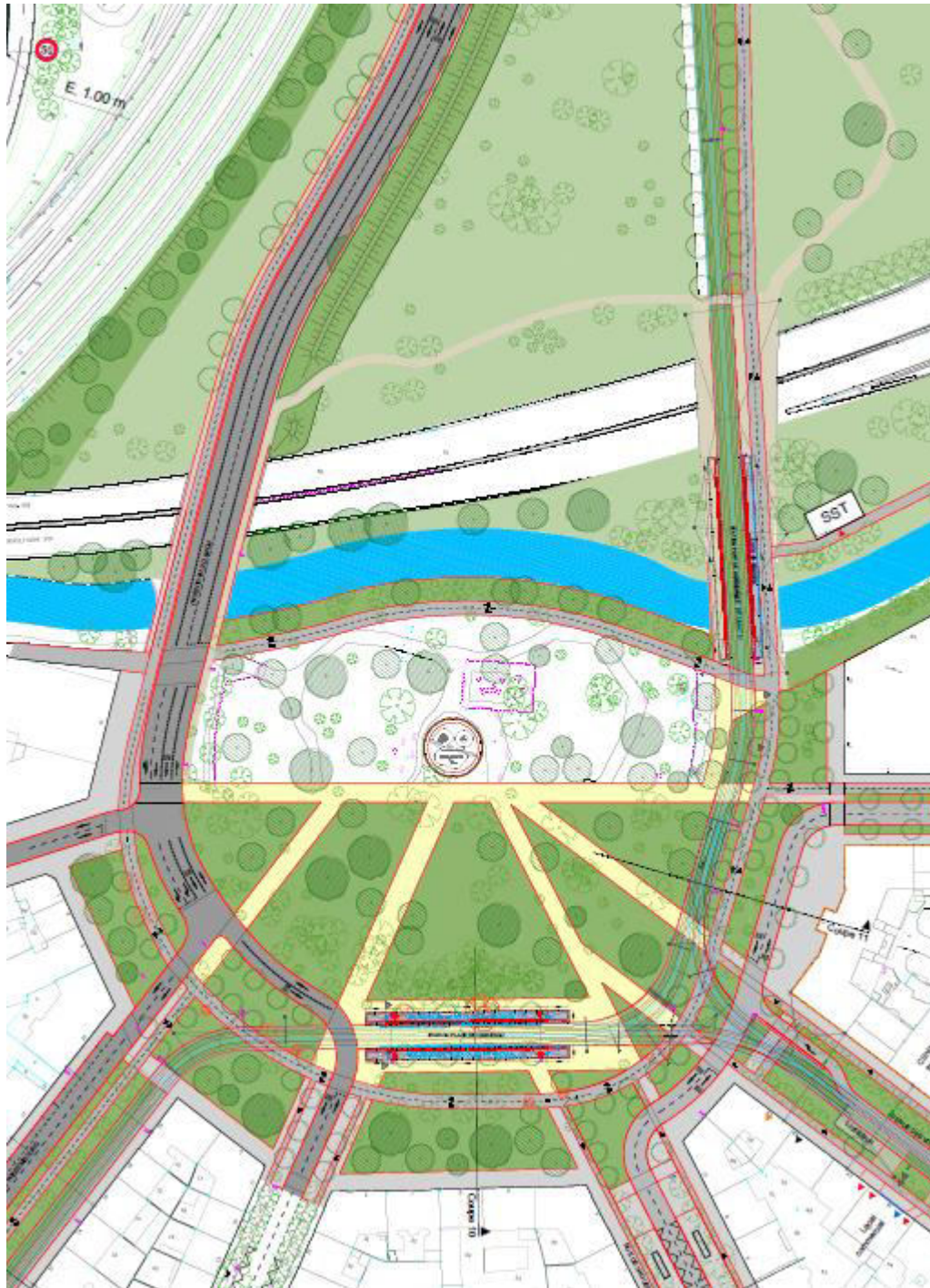


Schéma 6

- L'aménagement de ce barreau Ouest de la place de Haguenau, jusqu'au Sud du canal de dérivation sera effectué sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

1.3. Le réaménagement de la route de Bischwiller et de la rue de la Patrie/ rue de l'Église Rouge

L'insertion du tramway sur l'axe route du Général de Gaulle – route de Brumath, implique un nouveau partage de l'espace-rue sur deux axes centraux de « l'entonnoir » : les deux voies de faubourg de la route du Général de Gaulle et de la route de Bischwiller qui cumulent des fonctions de voies de distribution intercommunales pour le trafic automobile et supportent des lignes de bus structurantes, le tout sur des largeurs contraintes.

Sur chacun de ces deux axes, l'espace affecté à la voiture, en circulation et en stationnement, doit être réduit au bénéfice des modes alternatifs : tramway et modes actifs sur la branche Général de Gaulle – Brumath, modes actifs et bus sur la branche Bischwiller (avec un tronçon Sud réservé aux modes actifs et aux seuls ayants-droits pour le trafic motorisé).

Route de Bischwiller - Tronçon entre l'îlot Fischer et la Mairie de Schiltigheim

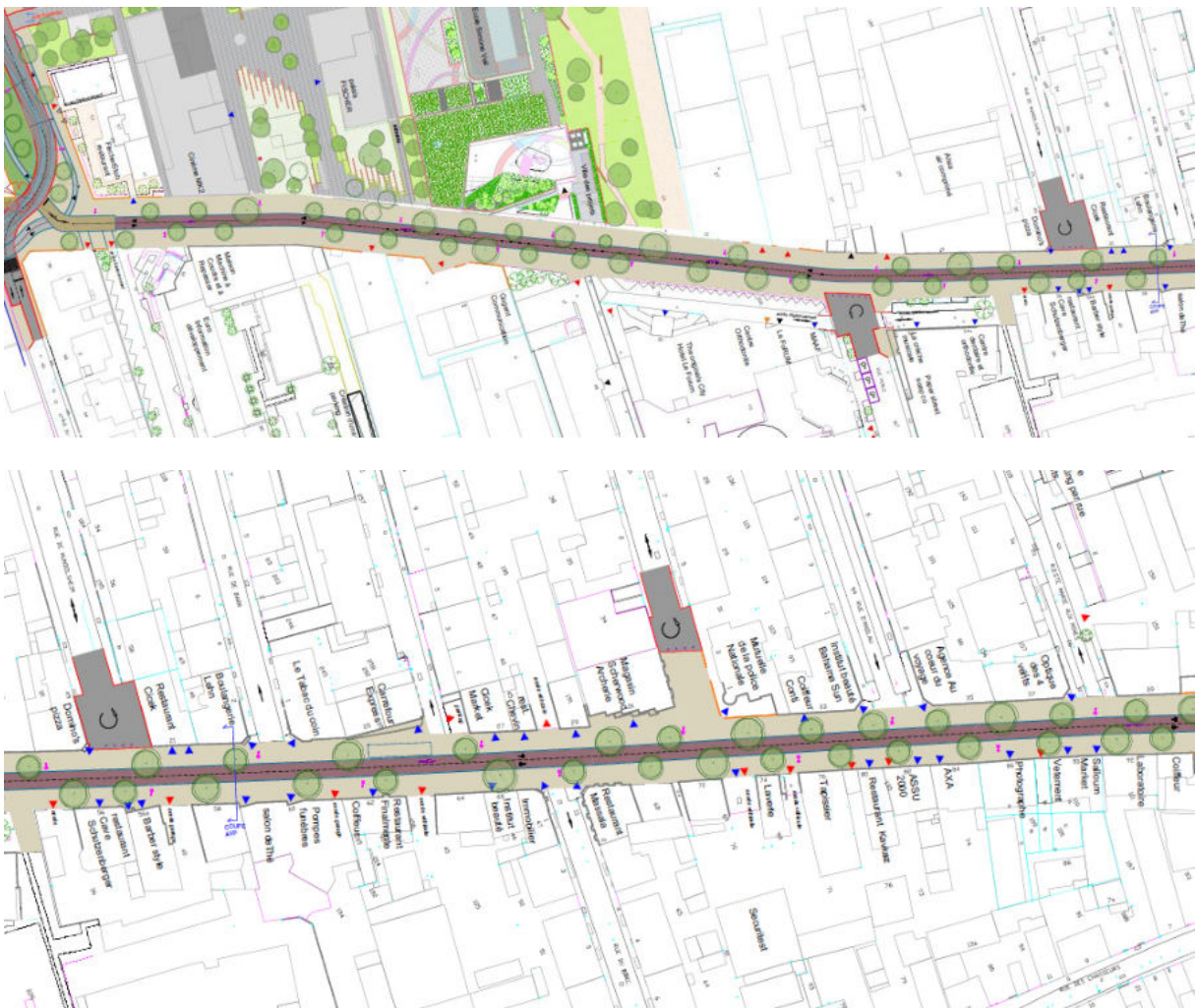
Cette portion très routière de la route de Bischwiller est requalifiée en profondeur. Alors qu'avant travaux, une part de plus de 70% de l'espace public est dédiée à la voiture (chaussée et stationnement), la voie est finalement piétonnisée sous le statut réglementaire d'une zone 30 sous contrôle d'accès.

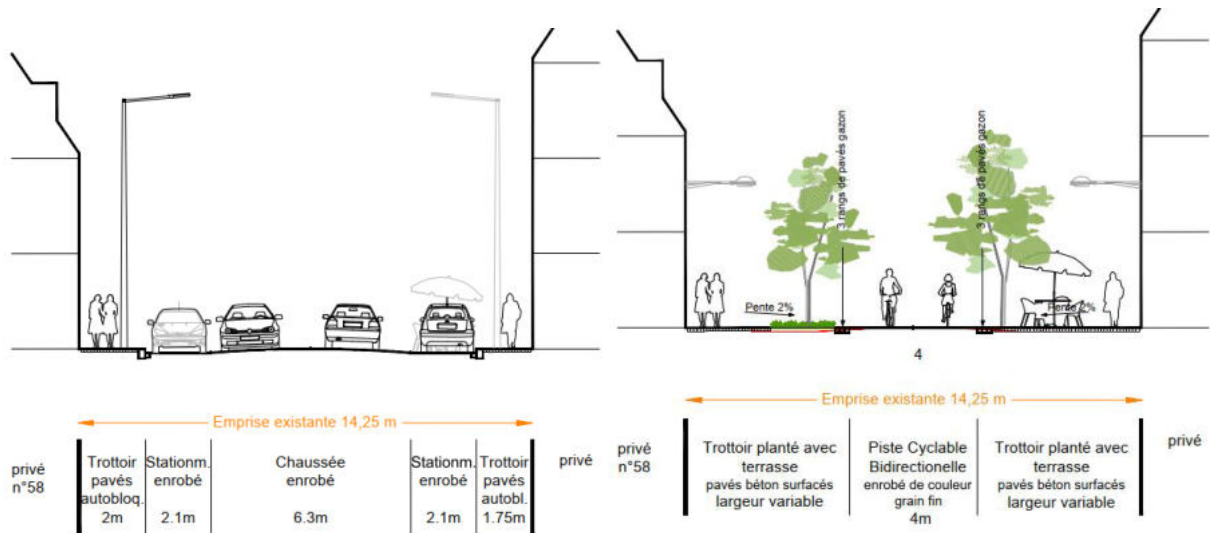
L'espace central permettra la circulation des cyclistes et celle des services nécessaires au bon fonctionnement de la ville (desserte automobile riveraine, accès livraison, accès secours, etc).

Le contrôle d'accès sera mis en place à l'entrée de la route côté Sud. Seuls les possesseurs de badges pourront alors accéder à ce tronçon de la route 24h/24 et 7j/7, dans le sens Sud-Nord, et d'en sortir au Nord de ce tronçon. Les bornes d'accès d'entrée et de sortie seront abaissées le matin, soit un fonctionnement similaire aux aires piétonnes du centre-ville de Strasbourg.

Dans la mesure du possible, les rues adjacentes seront mises en impasse sur la route de Bischwiller pour les faire sortir du système de gestion par contrôle d'accès.

La rue est fortement plantée et il est recherché sa déminéralisation.





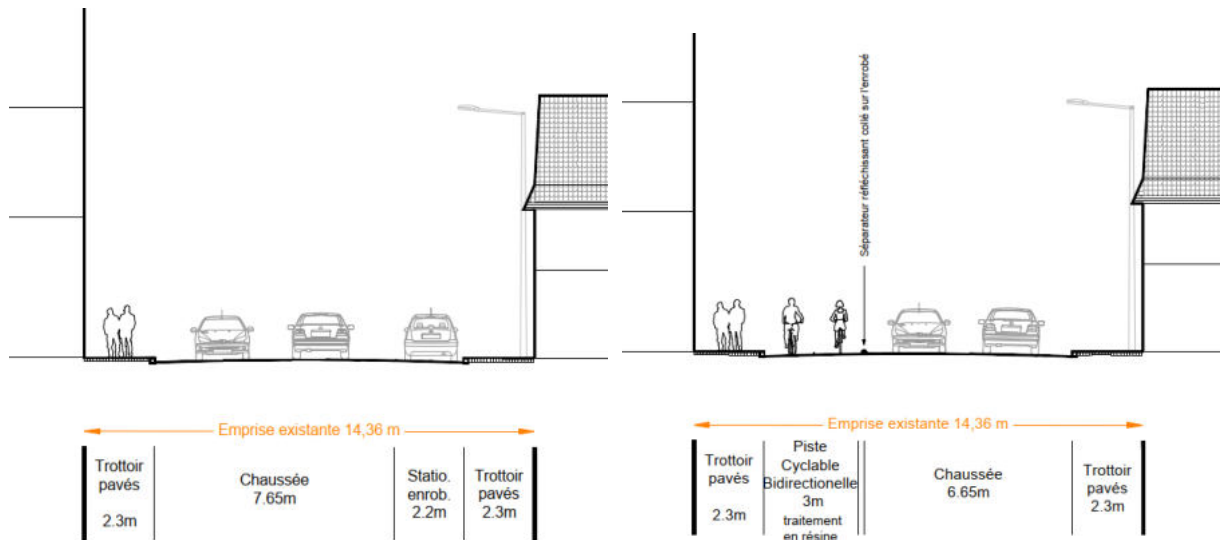
Coupe route de Bischwiller _ Tronçon entre l'îlot Fischer et la Mairie _ État existant et projeté

Tronçon entre la Mairie et la rue des Vosges : un aménagement tactique pour aménager une piste cyclable bidirectionnelle à la place du stationnement

Dans le but d'assurer une continuité cyclable de qualité et sécurisée sur la totalité de la route de Bischwiller sur la commune de Schiltigheim, le tronçon au-delà de la Mairie est réaménagé de manière tactique, avec des interventions plus ponctuelles (pas de reprise de façade à façade) jusqu'à la rue des Vosges.

Le stationnement longitudinal situé à l'Est ou à l'Ouest de la chaussée est supprimé, pour permettre la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 3m côté Ouest de la voie.





Coupe route de Bischwiller _ Tronçon entre la Mairie et la rue des Vosges _ État existant et projeté

Aménagement de la rue de la Patrie et rue de l'Église Rouge

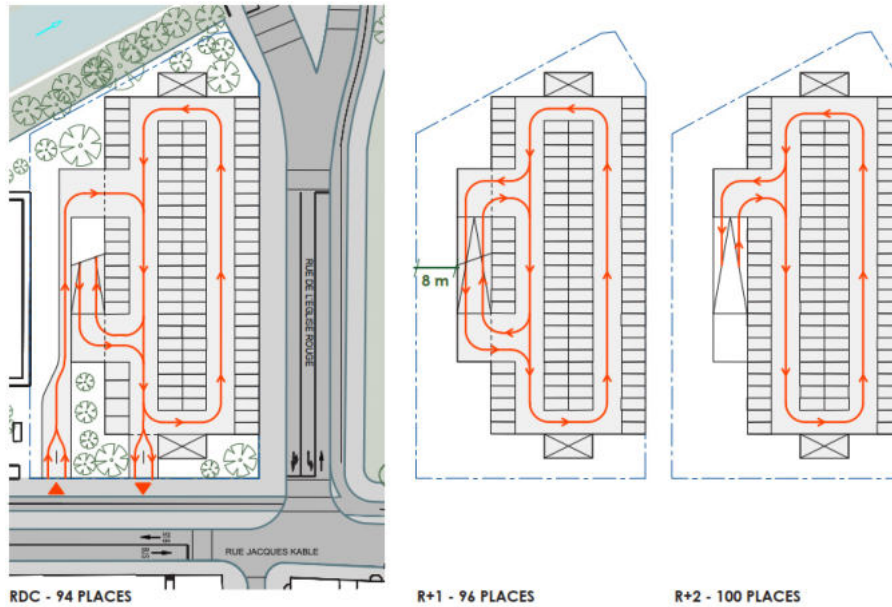
La piétonnisation de la partie sud de la route de Bischwiller impliquera la modification du tracé de la ligne de bus C3 via la rue de la patrie et la rue de l'Église rouge jusqu'à la Place de Haguenau. La rue de l'Église Rouge, qui joue actuellement le rôle « d'itinéraire malin » en heures de pointe sera réservée aux bus et aux modes actifs dans sa section située au Nord de la déchetterie. Cela répond au double objectif de sécurisation des temps de parcours pour la ligne C3 d'une part, et d'évitement des itinéraires de transit entre Strasbourg et Schiltigheim via des rues qui ne sont pas adaptées à cette fonction (rue de la Patrie, rue des Chasseurs, etc.).

- L'aménagement de la route de Bischwiller sur l'ensemble des tronçons, ainsi que l'aménagement des rues de la Patrie et de l'Église Rouge jusqu'à l'arrivée sur la place de Haguenau sera effectué sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

1.4. Le parking Église Rouge/Kablé

Dans l'état actuel des réflexions pour le parking dit « Église Rouge/Kablé », il est prévu de construire l'ouvrage sous la forme d'un ouvrage modulaire, d'une jauge estimée à 290 places au stade des études d'avant-projet.

La parcelle accueillant le parking se situe à l'angle des rues de l'Église Rouge et de Jacques Kablé.



- L'aménagement du parking Église Rouge/Kablé sera effectué sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

1.5. Parking vélo sous la place de la Gare

Le parking gare courte durée actuel est transformé en parking accueillant exclusivement des vélos, avec une jauge estimée à 2400 places, qui viendra compléter l'offre de stationnement vélo souterraine actuelle, portant l'ensemble du stationnement sous-terrain à environ 3000 places. Pour ce faire, les adaptations de types mises en sécurité ainsi que des travaux et les équipements permettant d'accueillir les cyclistes dans de bonnes conditions sont à réaliser.

- La transformation du parking gare courte durée en parking vélo sera effectuée sous le mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CTS.

Conseil de l'Eurométropole du 20 décembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 1 à l'ordre du jour : Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau "Avant-Projet", engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 49 voix + 1

+ 1 voix : M. Thierry SCHAAL a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 33 voix

Abstention : 2 voix

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 20 DÉCEMBRE 2023 - Point n°1

Projet de développement du réseau de tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim : arrêt du bilan de la concertation, approbation des études de conception de niveau "Avant-Projet", engagement d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi, demande de mise en œuvre des enquêtes publiques et autres dispositions permettant la poursuite de l'opération.

Pour 49	AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, KESSOURI Annie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LORENTZ Alexandre, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 33	AMIET Eric, BADER Camille, BALL Christian, BAUR Jacques, BREITMAN Rebecca, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HEIM Valérie, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, KANNENGIESER Michèle, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, PHILIPPS Thibaud, RINKEL Marie, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHULER Georges, STEINMANN Elodie, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, WACKERMANN Valerie
Abstention 2	DEBES Vincent, JEROME Martine